هكذا من الأصل

Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

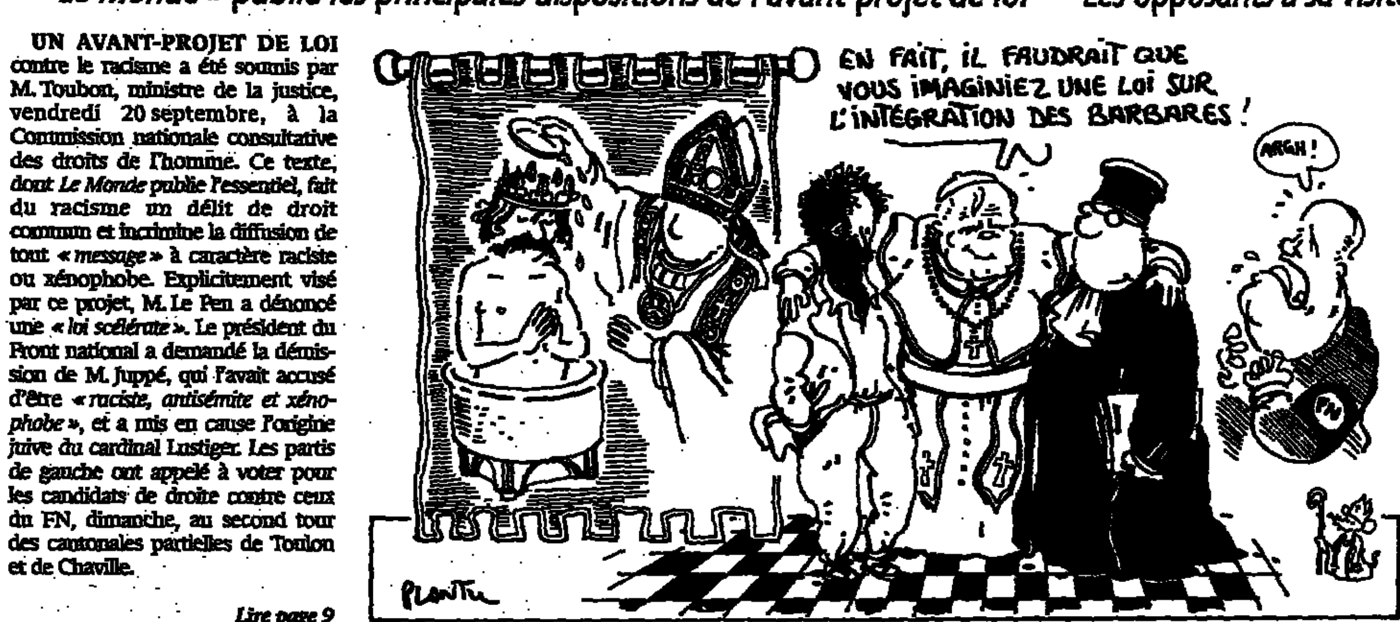
CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16067 – 7 F — DIMANCHE 22 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le projet antiraciste de M. Toubon vise explicitement le Front national

« Le Monde » publie les principales dispositions de l'avant-projet de loi

UN AVANT-PROJET DE LOI contre le racisme a été soumis par M. Toubon, ministre de la justice, vendredi 20 septembre, à la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Ce texte, *dont Le Monde publie l'essentiel*, fait du racisme un délit de droit commun et incrimine la diffusion de tout *« message »* à caractère raciste ou xénophobe. Explicitement visé par ce projet, M. Le Pen a dénoncé une *« loi scélérate »*. Le président du Front national a demandé la démission de M. Juppé, qui l'avait accusé d'être *« raciste, antisémite et xénophobe »*, et a mis en cause l'origine juive du cardinal Lustiger. Les partis de gauche ont appelé à voter pour les candidats de droite contre ceux du FN, dimanche, au second tour des cantonales partielles de Toulon et de Chaville.

Lire page 9



La solidarité au cœur du voyage de Jean Paul II

Les opposants à sa visite manifesteront dimanche

JEAN PAUL II a été accueilli par 110 000 personnes à son arrivée à Tours, samedi 21 septembre. De nombreuses personnalités étaient présentes, parmi lesquelles l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, et François Léotard, président de l'UDF. La journée de dimanche sera marquée, à Reims, par la célébration par le pape du quinzième centenaire du baptême du roi Clovis. Jean Paul II devrait souligner la cohabitation possible des valeurs laïques et des références chrétiennes en évoquant la défense des droits de l'homme et la solidarité. A cette occasion, de nombreuses organisations de gauche appellent à Paris, place de la République, à une manifestion contre le retour à *« l'ordre moral »* que symboliserait la visite du pape.

Lire page 6

L'état de santé de Boris Eltsine suscite de plus en plus d'inquiétudes

L'ÉTAT DE SANTÉ de Boris Eltsine suscite des inquiétudes grandissantes. Le docteur Renat Aktchourine, qui pourrait être appelé à diriger l'opération du chef de l'Etat russe, a admis, vendredi 20 septembre, que Boris Eltsine avait eu une attaque cardiaque fin juin-début juillet. C'était son quatrième infarctus, a précisé une source médicale, citée par l'AFP. L'accident serait intervenu entre les deux tours de l'élection présidentielle. Le conseil des médecins devrait se réunir mercredi 25 septembre pour arrêter la date de l'intervention chirurgicale – un pontage aorto-coronarien –, si tant est que le patient soit en état de la subir.

Lire page 26

La vogue des « vins de copeaux » atteint la France

ALERTE ROUGE ET BLANCHE. La viticulture nationale est aujourd'hui menacée par ce qui n'était, hier encore, qu'une pratique exotique jugée ridicule : la macération de copeaux et autres fragments de bois au sein des vins. Dans les vignobles californiens et australiens, on espère de la sorte copier le célèbre « goût boisé » des plus grands vins, bordelais rouges ou bourguignons blancs. Le boisé relève d'une technique complexe et coûteuse qui, schématiquement, consiste durant de longs mois à *« élever sous bois »* les meilleurs vins de ces terroirs. Il s'agit d'un étonnant mariage végétal qui permet d'ajouter aux fruits de la vigne une architecture tanique et sylvestre.

La barrique n'est plus ici un simple récipient. Elle transforme le vin, l'oxygène et le mûrit, l'aide à atteindre d'autres horizons gustatifs et à se sublimer. L'origine géographique du chêne, le mode de traitement qu'il subit sont des paramètres essentiels qui influencent après quelques années l'équilibre et les silhouettes des plus grands du Médoc. Cet apport a même permis à certains, comme le château Haut-Marbuzet de Saint-Estèphe, de se doter d'une personnalité luxuriante reconnaissable entre toutes.

Encore faut-il disposer, au départ, de vins d'exception et connaître les règles de l'échange liquide avec le bois. Quand ce n'est pas le cas, on aboutit aux pires des décoctions, asséchantes et sans âme. Aussi se moquait-on volontiers ces dernières années des « vins de copeaux » que l'Australie ou la Californie avaient mis au point, faute de disposer des bois, de la tonnellerie et du savoir-faire français. Mais l'heure n'est plus à la moquerie.

A leur tour, les viticulteurs de l'Hexagone vont tenter l'aventure des vins au goût boisé artificiel. L'Office national interprofessionnel des vins vient de révéler, à Paris, que des essais ont été entrepris sur les récoltes 1994 et 1995 pour *« conserver la compétitivité des vins français par rapport aux concurrents qui utilisent largement cette technique »*. Cet office ajoute que les entreprises et les viticulteurs qui désireraient, à l'avenir, réaliser de tels essais doivent faire acte de candidature auprès des services de la répression des fraudes.

Les copeaux ou les granulats sont, selon les choix et les couleurs, ajoutés durant la fermentation alcoolique ou pendant les phases ultérieures. D'ores et déjà, le syndicat du vin de pays d'Oc et celui du vin de pays du jardin de la France sont sur les rangs pour tenter de lutter contre la nouvelle concurrence née de la mondialisation du marché des vins de faible prix.

Une telle politique, fondée sur la standardisation des goûts, est-elle la bonne ? Après avoir cédé à la machine à vendanger et après avoir incité à l'usage quasi exclusif des sinistres clones végétaux, les responsables de la viticulture française vont-ils demain entériner une pratique inventée pour détourner un savoir-faire national ? L'Institut français des appellations d'origine contrôlée condamne certes ces tristes décoctions vineuses qui font du « boisé » pour un coût environ cent fois moindre. La Commission européenne et l'Office international des vins attendent encore avant de trancher. Un répit bien venu au moment où le ban des vendanges est proclamé dans les vignobles français.

Jean-Yves Nau

● TV : un document sur Srebrenica

UN DOCUMENT, qui sera diffusé dans l'émission « Envoyé spécial » sur France 2, fait aujourd'hui la « une » de notre cahier « Télévision, radio, multimédia ». « Srebrenica, enquête sur un massacre », révèle, preuves à l'appui, que les nations occidentales savaient que l'enclave bosniaque allait être envahie et sa population probablement victime de massacres. Une enquête à l'anglo-saxonne. A lire aussi notre enquête sur Radio-France internationale, qui se met à l'heure du « tout-info ». De plus en plus écoutée à Paris, RFI avait perdu de son audience depuis la chute du mur de Berlin. Enfin, la rubrique multimédia propose un choix de CD-ROM à l'usage des enfants.

Lire notre cahier « Télévision, radio, multimédia »

■ La SNCF va déménager

Son président veut décentraliser et réduire les effectifs centraux de 10 800 à 800 salariés. p. 15

■ TWA : les trois hypothèses

Deux mois après le drame du vol TWA 800, les enquêteurs sont toujours confrontés à un puzzle. p. 11

■ Les Grecs aux urnes

L'enjeu européen domine les élections législatives en Grèce. p. 2

■ Un entretien avec Franck Borotra

Le ministre de l'industrie déclare au *Monde* : *« L'emploi public finit par détruire l'emploi privé. »* p. 14

■ « Placements »

Nos rubriques Immobilier, Fiscalité, Marchés internationaux, Bourses. p. 16 à 18

■ La coupe Davis

L'équipe de France de tennis se trouve en difficulté face à l'Italie en demi-finale. p. 19

■ Le Japon à Paris

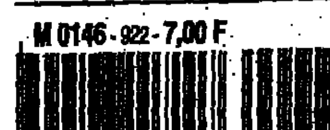
Une cinquantaine de sculptures rarissimes au Grand Palais. p. 21

■ Philippe de Villiers au « Grand Jury »

Le président du Mouvement pour la France est l'invité du *« Grand Jury RTL-Le Monde »* dimanche 22 septembre à partir de 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 922 - 7,00 F



POINT DE VUE

L'Union monétaire se fera à l'heure dite

par Jean Arthuis et Theo Waigel

NOUS sommes plus que jamais convaincus que l'Union monétaire européenne sera un grand succès et nous portons la même appréciation sur tous les sujets importants qui restent en suspens. La reprise actuelle de la croissance et les efforts sans précédent accomplis par nos deux gouvernements pour rééquilibrer les finances publiques permettront à nos deux pays de respecter les critères de Maastricht et de réaliser l'Union monétaire le vendredi 1er janvier 1999.

Au cours des dernières décennies, les rythmes économiques de la France et de l'Allemagne ont été de plus en plus comparables. Les deux économies n'ont divergé que dans des circonstances exceptionnelles. A la suite de la récession de 1993, une hausse inattendue des taux d'intérêt à long terme et des fluctuations malencontreuses des taux de change ont entravé la forte reprise qui s'esquissait. Un ralentissement temporaire au tout début d'une reprise n'a rien d'inhabituel. Cela s'est produit en 1977 et probablement aussi à la fin de 1995 et au début de 1996.

A la fin de 1995, la croissance s'était arrêtée dans les deux économies. Des facteurs particuliers ont joué lors du dernier trimestre dans chaque pays mais la tendance commune lors de la première moitié de l'année a été une croissance d'environ 1,5 pour cent par rapport à l'année précédente. Le rythme de la croissance devrait s'accélérer davantage au début de 1997.

Les conditions dans lesquelles fonctionnent nos économies n'ont jamais été aussi favorables depuis de nombreuses années. Les marchés asiatiques, américains et, de façon croissante, est-européens sont à la hausse. Les taux de change des principales devises correspondent davantage aujourd'hui aux fondamentaux économiques. En Europe même, l'inflation reste contrôlée et le pilotage de l'économie a été rééquilibré d'une manière significative avec une diminution des déficits publics et des marges de manœuvre plus grandes dans les politiques monétaires.

Lire la suite page 13

Jean Arthuis et Theo Waigel sont respectivement ministre des finances de France et ministre des finances d'Allemagne.

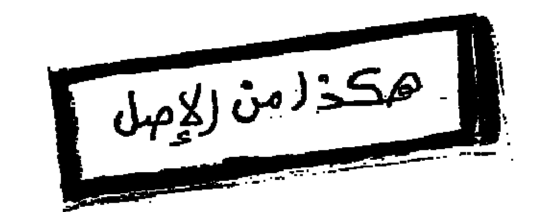
Les inventions d'Ikea

INGVAR KAMPRAD

DEPUIS QUINZE ANS, les Français ont appris à se meubler « bon marché, costaud et pratique » dans les boutiques imaginées par Ingvar Kamprad. Ce Suédois de soixante-dix ans a créé l'enseigne Ikea, acronyme de son nom, de sa ferme et de son village, alors qu'il sortait de l'adolescence. Implantés aujourd'hui dans 27 pays, ses magasins sont autant de vitrines d'un style qui est d'abord un système. On les visite selon un itinéraire soigneusement conçu après avoir feuilleté un catalogue conjuguant tradition et création.

Lire page 20

International	2	Aujourd'hui	19
France	6	Culture	21
Société	9	Agenda	24
Carnet	10	Abonnements	24
Horizons	11	Météorologie	24
Entreprises	14	Mots croisés	24
Placements/marchés	16	Radio-Télévision	25



SCRUTIN **Alors que le premier ministre socialiste, Costas Simitis, a axé son discours sur la rigueur, l'intégration européenne et le respect des critères de Maastricht, son adversaire conservateur, Miltiade Evert, a annoncé un programme de relance économique, et promis 5 % de croissance pour s'attirer les bonnes grâces des paysans et des petits commerçants. ● LES PETITS PARTIS, notamment ceux d'extrême gauche que les sondages créditaient d'environ 5 % des suffrages, peuvent cependant perturber une vie politique jusque-là dominée par les deux grandes formations ● EN POLITIQUE ÉTRANGÈRE, le contentieux avec la Turquie a constitué la principale pomme de discorde diplomatique entre les deux candidats, et a freiné les volontés réformatrices du gouvernement socialiste de Costas Simitis.**

L'enjeu européen domine les élections législatives en Grèce

Le premier ministre, Costas Simitis, soucieux de moderniser le Parti socialiste d'Andréas Papandréou, affronte, dimanche 22 septembre, Miltiade Evert, le dirigeant conservateur, qui a axé sa campagne sur un programme de relance économique

ATHÈNES
de nos envoyés spéciaux

Rien de tel qu'un bon vieux meeting pour requinquer une campagne électorale languissante. Heureusement, les socialistes du Pasok avaient organisé, vendredi 22 septembre à Athènes, une de ces manifestations populaires dont ils ont le secret, et fait descendre sur le Champ de Mars de la capitale plusieurs dizaines de milliers de militants, drapeaux au vent et slogans à la bouche. Jusque-là, la campagne en vue des élections législatives anticipées du dimanche 22 septembre avait été d'un tel ennui que le touriste de passage aurait pu se croire dans une démocratie du nord de l'Europe.

« CAMPAGNE-CANAPÉ »

Oubliés les défilés monstres, les familles déchirées, les invectives cruelles entre les candidats. Remisés au magasin des souvenirs les duels oratoires entre les monstres sacrés Andréas Papandréou et Constantin Caramanlis. Voilà que ce pays le plus politisé d'Europe, où, pour le meilleur ou pour le pire, la politique s'est toujours jouée dans la rue, a vécu, pour la première fois de son histoire, une campagne électorale essentiellement télévisée. « *La campagne-canapé a remplacé la campagne-balcon* », ironisent ainsi les journalistes grecs, qui font remarquer que pour la première fois depuis longtemps la consommation d'alcool ne sera pas interdite le jour du scrutin !

TROIS THÈMES

En choisissant de rameuter vendredi à Athènes le ban et l'arrière-ban du Pasok, Costas Simitis, le premier ministre socialiste, ne cherchait pas seulement à renouer avec la tradition. D'autant que cet austère professeur d'économie n'a rien d'un tribun et est plus à l'aise dans l'exposé doctrinal que dans les philippiques populaires. Il lui fallait pourtant passer par l'épreuve du feu et recevoir l'adoubement des militants d'un parti encore sous le charme des sirènes populistes d'Andréas Papandréou, décédé le 23 juin.

« *Andréas* » n'avait-il pas créé le parti en 1974 et ne l'avait-il pas conduit dans toutes ses victoires électorales, comme en octobre 1993 ? D'autant que Simitis, dès 1994, avait osé contester les dérives du chef adulé. Premier ministre depuis le 18 janvier, il a d'ailleurs donné rapidement un tour nouveau à la politique grecque, notamment sur la scène internationale, tentant principalement de convaincre ses partenaires européens, lassés des foucades nationalistes de son prédécesseur.

Trois thèmes ont ainsi dominé sa campagne : l'intégration européenne et le respect des critères de convergence du traité de Maastricht, la fermeté face à la « *menace* » turque et le développement économique. Il a promis une croissance de 3 % en 1997, la poursuite de la baisse de l'inflation fondée sur une politique de « *drachme forte* ». Il s'est aussi engagé à poursuivre la diminution du déficit public sans créer d'impôt nouveau, mais en réduisant les dépenses de l'Etat et en luttant contre l'évasion fiscale.

Concernant les relations, de plus en plus tendues, avec Ankara, le premier ministre a eu beau jeu, vendredi sur le Champ de Mars, de marteler que sa diplomatie avait déjà montré son efficacité, se targuant de la décision, prise jeudi par le Parlement de Strasbourg, de geler les crédits prévus pour la Turquie.

La Grèce ne cesse d'être « *humiliée* », lui répond son principal adversaire, Miltiade Evert, le dirigeant de la Nouvelle Démocratie, le parti conservateur. Depuis qu'il a repris le flambeau de Constantin Mitsotakis, après la défaite de la droite en octobre 1993, le « *bulldozer* », comme on l'appelle ici, ne fait pas dans le détail. Sachant qu'il joue, lui aussi, son va-tout dans cette élection, il a utilisé la crise d'Imia – cet îlot grec du Dodécanèse revendiqué par Ankara – de janvier 1996 pour villipender la « *lâcheté* » du gouvernement socialiste. Visant à s'attirer les bonnes grâces des paysans et des petits commerçants (près d'un quart de la population active), il a aussi énoncé un programme de relance économique. Il promet, lui, 5 % de croissance et de libéralisation fiscale. La Nouvelle Démocratie annonce aussi un renforcement du contrôle de l'immigration pour lutter contre le chômage et la criminalité.

RÉSULTATS SERRÉS

Si, samedi matin, les derniers sondages, circulant sous le manteau, donnaient une très légère avance aux socialistes, tout indique que les résultats devraient être plus serrés que lors des précédentes consultations. D'autant qu'un élément nouveau risque de perturber une vie politique dominée jusque-là par les deux grands partis : l'entrée, plus importante que d'habitude, à la Vouli, le Parlement monocaméral, de représentants des formations périphériques. Ainsi, les communistes du KKE – qui disputent aux Portugais la palme de l'orthodoxie marxiste-léniniste – devraient conserver, à tout le moins, leurs neuf députés. Même s'il a perdu un peu de sa raison d'être, notamment du fait de la résolution momentanée de la crise macédonienne, le Parti nationaliste du Printemps politique (POLA) devrait maintenir sa présence (onze députés actuellement).

Si elle parvient à dépasser le seuil fatidique des 3 % (2,94 % en octobre 1993), la Coalition de gauche et du progrès (autogestionnaire) pourrait envoyer six députés à la Chambre. Quant au Dikki, le nouveau parti de Dimitris Tsovolas, les sondages le créditaient d'environ 5 % des suffrages. La phraséologie populiste de ce transfuge du Pasok risque de séduire une frange du Parti socialiste qui ne se reconnaît plus dans le discours moderniste et européen de Costas Simitis. Autant de difficultés sur le chemin d'un premier ministre, qui avait convoqué ces élections anticipées avec la certitude de les gagner.

José-Alain Fralon et Didier Kunz

Grèce

Superficie	131 944 km²
Population (94)	10,42 millions
Capitale	Athènes

Economie (1995)

PNB	77,6 milliards de $
PNB/hab. (95)	10 900 $
PNB, croissance annuelle	2 %
Déficit budgétaire	9 %
Dette publique	114,5 %
Taux d'inflation	9,3 %
Taux de chômage	10 %

en % du PNB: Services 56 – Agriculture 15 – Mines 3 – Industrie

300 députés

Le Parlement grec, monocaméral, se compose de 300 députés, dont 12 « députés d'Etat » désignés au niveau national à la proportionnelle. Les 288 autres députés sont élus dans 50 circonscriptions électorales, à la représentation proportionelle renforcée, et, dans 6 autres qui ne disposent que d'un siège, au scrutin majoritaire à un tour.

Les partis ayant présenté des candidats dans au moins trois quarts des circonscriptions du pays, et ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à 3 %, sont assurés d'obtenir de un à trois sièges. Les électeurs doivent avoir dix-huit ans et les candidats à la députation doivent être âgés de vingt-cinq ans révolus.

De 7 h 13 à 19 h 22

Les 8 862 014 électeurs grecs devaient se rendre aux urnes, dimanche 22 septembre, « *du lever au coucher du soleil* » (en l'occurrence de 7 h 13 à 19 h 22), pour élire les 300 députés de la *Vouli*, le Parlement monocaméral. La loi électorale dite « de proportionnelle renforcée » accorde un avantage indéniable au parti arrivé en tête. Les résultats devraient être connus dans la soirée de dimanche.

Les précédentes élections le 10 octobre 1993 avaient vu la victoire du Pasok (Mouvement socialiste panhellénique) avec 46,88 % des voix (170 députés), devant la Nouvelle Démocratie (conservateur) qui a obtenu 39,3 % des suffrages (111 députés). Le Printemps politique (nationaliste) avec 4,88 % des voix et le Parti communiste (KKE) avec 4,54 % étaient les deux seules autres formations représentées.

Dora et Georges, les nouveaux enfants d'Athènes

ATHÈNES
de nos envoyés spéciaux

Tous les deux sont, d'abord, les enfants de la dictature. Avril 1967 : les colonels prennent le pouvoir à Athènes, Dora et Georges s'exilent à Paris avec leurs familles respectives. « *Le coup d'Etat a été mon premier grand choc politique,* raconte Dora, *j'avais quatorze ans ; à Paris, nous habitions rue Mirabeau, le monde était en ébullition.* » Georges se souvient davantage du combat des libéraux américains – son père a quitté Paris pour Stockholm avant de s'installer outre-Atlantique – que des barricades de mai 1968 : « *J'ai été marqué par les manifestations contre la guerre du Vietnam, les premiers combats écologistes, les mouvements féministes.* »

Aujourd'hui – près de trente ans plus tard –, Dora et Georges sont candidats aux élections législatives à Athènes. Mais, sur des listes ennemies. Si elle défend le parti de droite, il porte les couleurs socialistes. Comment pourrait-il en être autrement ? Dora Bakoyannis, quarante-deux ans, est tout simplement la fille de l'ancien premier ministre conservateur Constantin Mitsotakis, dont elle a été le ministre de la culture, et Georges, quarante-quatre ans, porte un nom non moins célèbre : Papandréou. Lui aussi a été ministre – notamment de l'éducation – de son père, Andréas, le fondateur du Pasok (Mouvement panhellénique socialiste), le parti socialiste grec, et l'est resté avec Costas Simitis.

C'est peu dire qu'ils représentent le nouveau visage de la politique grecque. A écouter Georges Papandréou, attablé, en bras de chemises, dans un café du centre de la capitale, expliquer calmement que sa génération est celle de la « *polyphonie* » – traduire : du multipartisme – comme on est loin des envolées nationalistes et populistes de son tribun de père qui faisaient vibrer les foules de Salonique, de Crète ou d'Athènes !

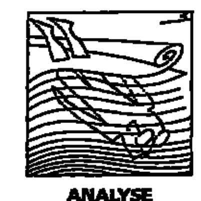
Courageusement, lorsqu'il s'est agi de désigner le successeur de son père, Georges Papandréou a choisi de soutenir Costas Simitis, le rénovateur, l'européen, au grand dam des caciques du parti qui auraient tant aimé se servir de son nom pour maintenir le mouvement sur sa ligne nationale-populiste. Il est fini, le temps – explique-t-il – où les hommes politiques voulaient prendre en main le destin des citoyens ; aujourd'hui, nous devons d'abord faire œuvre de pédagogue, expliquer les différentes options en jeu. Certes, il ne nie pas les différences existant entre les partis, et reproche notamment à la droite sa dureté en matière économique et son manque de vision internationale. Il reconnaît toutefois, en souriant, que « *les clivages à l'intérieur de chaque parti sont aussi importants que ceux entre les partis eux-mêmes* ». « *La coupure à l'intérieur de la société grecque qui dominait au lendemain de la guerre civile n'existe plus, et les partis politiques doivent en tenir compte, comprendre qu'il y a maintenant un socle commun à tout le pays, l'Europe par exemple* », lui répond, comme en écho, Dora Bakoyannis.

S'exprimant dans un français parfait, cette grande femme brune reconnaît qu'elle a souvent « *des divergences importantes* » avec son père, la Nouvelle Démocratie, notamment sur la manière de concevoir la politique. Elle ne cache pas, non plus, que ses prises de position résolument ouvertes sur les problèmes de société ne sont pas du goût de tous, dans un parti encore bien frileux sur nombre de sujets. Il lui reste encore un point commun avec son père : le peu de sympathie qu'elle éprouve, de notoriété commune, pour Miltiade Evert, le chef de son parti, dont la faconde populiste est aux antipodes de sa franchise, elle qui aurait aimé « *s'occuper de projets de développement en Inde ou ailleurs* », si elle n'avait pas choisi la carrière politique. C'est pourtant ce qu'elle a fait. Comme son père. Et comme Georges.

J.-A. F. et D. K.

La rénovation de la diplomatie a été freinée par les incidents avec la Turquie

SI LE PREMIER ministre Costas Simitis et son adversaire de la Nouvelle Démocratie, Miltiade Evert, se sont présentés chacun en meilleur défenseur des intérêts grecs face aux visées de la Turquie, ce n'est pas la politique étrangère qui fera la différence dimanche 22 septembre. Avec la récente crise de Chypre, elle a cependant joué un rôle dans la décision de Costas Simitis de convoquer les électeurs ; en août, deux jeunes Chypriotes grecs ont été tués par des Turcs à proximité de la « ligne verte » qui sépare les deux parties de l'île. Le chef du gouvernement souhaitait disposer d'un mandat renouvelé pour affronter une situation détériorée.



ANALYSE

Dans le domaine diplomatique comme dans d'autres, Costas Simitis veut rompre avec les accents nationalistes et populistes de son prédécesseur Andréas Papandréou qui, au cours des dernières années, s'étaient cristallisés contre la reconnaissance de la République de Skopje sous le nom de Macédoine. Cette bataille, la Grèce « *n'avait aucune perspective réaliste de la gagner. La seule chose qu'elle ait réussie a été de s'isoler elle-même de ses partenaires et d'affaiblir sa position dans la Communauté* », écrit le politologue Panos Tsakaloyannis.

REFUS D'UN DIALOGUE GLOBAL

Profitant de l'estime spontanée dont il bénéficie à l'étranger, Costas Simitis a obtenu des déclarations de soutien à la position de la Grèce dans son différend avec Ankara. Athènes refuse un dialogue global avec les Turcs aussi longtemps que subsistera un contentieux sur les îlots de la mer Egée et considère que seule la Cour internationale de justice est compétente. Costas Simitis n'a pu être que reconforté par la prise de position des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, au début de juillet, position réitérée avec vigueur par Alain Juppé lors de sa visite à Athènes le 15 septembre.

Mieux vaut tard que jamais, dit-on à Athènes, où on a regretté que ce soutien n'ait pas été exprimé, dès janvier, au lendemain de l'incident d'Imia, un cailloux de la mer Egée où les Turcs avaient hissé leur drapeau à la place des couleurs grecques. Cela ne pouvait plus mal tomber pour Costas Simitis, qui venait à peine de succéder à Papandréou.

Au lieu de lancer une nouvelle politique turque, le premier ministre était immédiatement plongé dans une guerre picrocholine, dont il n'avait pas le droit de sous-estimer la charge affective pour ses compatriotes.

Après la chute des colonels en 1974, Constantin Caramanlis était convaincu que l'entrée dans la Communauté européenne était pour la Grèce la meilleure garantie de sécurité face à la Turquie. Costas Simitis partage cet engagement, que son parti, le Pasok, a honoré par intermittence pendant sa présence au pouvoir.

Encore faudrait-il que l'Union européenne ne se considère pas quitte avec les craintes, fondées ou exagérées, d'un de ses membres, parce qu'elle apporte une contribution financière décisive à son PNB. Or, dans l'incident d'Imia, ce ne sont pas les Européens mais les Américains qui ont trouvé le compromis entre Athènes et Ankara... Le contentieux gréco-turc porte sur trois points : la souveraineté grecque sur toutes les îles de la mer Egée, reconnue par le traité de Lausanne (1923) et contestée par la Turquie ; le refus d'Athènes de renoncer expressément à l'extension à douze miles des eaux territoriales, extension qui, selon les Turcs, ferait de la mer Egée « *un lac grec* » si elle était mise en œuvre ; et bien sûr l'occupation du nord de Chypre par les troupes turques.

TANSU CILLER EN CAUSE

Les Grecs ne lient pas la multiplication des incidents à l'arrivée au pouvoir à Ankara du parti islamique. Pour Chypre, ils mettent plutôt en cause Tansu Ciller, ancien premier ministre et actuel ministre des affaires étrangères, qu'ils accusent d'avoir encouragé les agissements du mouvement d'extrême droite Les Loups gris.

Ils se demandent même si Nicmettin Erbakan et son Refah ne peuvent pas, à moyen terme, apporter à la Turquie une stabilité intérieure qui rendraient moins nécessaires les surenchères à l'extérieur entre les différents partis politiques et les militaires. En attendant, ils suivent avec attention les premières démarches diplomatiques du chef du gouvernement turc. A peine celui-ci avait-il fait une visite officielle à Téhéran que le ministre grec des affaires étrangères, Théodore Pangalos, se rendait en Iran (en contradiction avec les décisions de l'Union européenne).

Au lieu de se limiter à un *containment* de la Turquie, d'ailleurs impossible – les Grecs savent pertinemment que ses partenaires occidentaux refuseront d'y participer étant donné l'importance stratégique du pays –, la politique soutenue par les milieux proches de Costas Simitis consiste à contrer « *l'agressivité* » des Turcs, tout en essayant de les intégrer dans une coopération qui les amènent à modifier leur attitude.

D'un côté, Athènes devrait maintenir sa vigilance, bien qu'une baisse du budget militaire – le plus élevé d'Europe par rapport au PNB – serait la bienvenue pour réduire le déficit public, et renforcer sa position stratégique en menant une politique régionale plus dynamique ; la normalisation des relations avec les voisins balkaniques, amorcée sous Papandréou, se poursuit activement.

D'un autre côté, la Grèce devrait soutenir la participation de la Turquie dans les organisations européennes (sans aller jusqu'à son acceptation dans l'Union) ; ne pas la rejeter donc, mais au contraire ouvrir les marchés, accorder des aides, par l'intermédiaire de l'UE, au lieu de mener une bataille de retardement à propos de tout accord ; en même temps conditionner cette aide au respect par Ankara de ses engagements.

En admettant que Costas Simitis et le Pasok gagnent les élections, cette politique n'a de chance que si le gouvernement turc accepte de faire un pas vers la reconnaissance des frontières existantes, ce qui est loin d'être acquis. Elle a en tout cas l'avantage de lier étroitement la sécurité de la Grèce à l'Europe, alors que ces dernières années Athènes a trop souvent donné l'impression d'utiliser l'Europe à sa convenance et de l'ignorer quand la solidarité lui coûtait.

Daniel Vernet

هكذا من الأصل

« Vache folle » : M. Major n'a pas convaincu sa majorité en suspendant son plan d'abattage des bovins

Les éleveurs britanniques redoutent d'être pénalisés par Bruxelles

Le premier ministre britannique, qui ne dispose que d'une voix de majorité au Parlement, a voulu éviter une défaite politique en suspendant son plan d'abattage sélectif des bovins. Mais sa décision *n'a pas convaincu les éleveurs, pas plus* que les conservateurs europhiles. Dictée par des considérations de politique intérieure, sa volte-*face est condamnée par ses partenaires de* l'Union.

LONDRES
correspondance

La décision du gouvernement britannique de suspendre le plan d'abattage sélectif de cent quarante-sept mille bovins, approuvé en juin à Florence par l'Union européenne afin d'éradiquier l'épizootie de « vache folle », est essentiellement motivée par des considérations de politique intérieure. Le premier ministre, John Major, espère que cette nouvelle confrontation avec Bruxelles à propos de la levée de l'embargo aux exportations du Royaume-Uni lui permettra de refaire l'unité de son parti à l'approche des élections générales qui doivent se dérouler l'an prochain.

« Tout ministre qui entend faire adopter par les Communes le plan d'abattage doit être en mesure de persuader la Chambre de la capacité et de la volonté des pays membres de lever rapidement et de manière substantielle l'embargo [sur le boeuf britannique]. » Le ministre de l'agriculture, Douglas Hogg, n'a pas cherché à dissimuler que la crainte d'être mis en minorité au Parlement lors de l'examen du plan d'abattage par les députés le mois prochain était à l'origine de la décision de suspension prise le 19 septembre. *Avec une seule voix de majorité*, le gouvernement risque en effet de subir une humiliante défaite en raison de l'opposition de nombreux parlementaires conservateurs, représentant des circonscriptions rurales, au projet d'éradication de l'encéphalopathie spongiforme bovine du cheptel britannique. Par ailleurs, les stratèges de la majorité redoutent que leur aile droite anti-européenne n'enfourche ce cheval de bataille *et ne vienne per*turber le déroulement du congrès des tories qui se tient du 8 au 11 octobre, dernière *grand-messe* préélectorale destinée à remonter le moral des troupes.

L'avenir de la construction européenne, *en particulier la monnaie* unique, contribue actuellement à diviser encore davantage une formation toujours à la traîne dans les sondages, malgré les tiraillements actuels secouant le Parti travailliste.

Menacé sur sa droite par ses eurosceptiques et par le Referendum Party de Sir James Goldsmith, ouvertement *europhobe*, le chef des conservateurs a, par calcul, choisi de durcir son discours européen *pour tenter de refaire l'unité de sa* formation.

Le prétexte choisi : la publication *le mois dernier*, par la célèbre revue scientifique britannique *Nature*, d'une étude prévoyant la disparition progressive de la maladie de la « vache folle » d'ici l'an 2001. Face à la détermination de la Commission, peu encline au compromis sur cette affaire, l'hôte de Downing Street a jugé qu'il était de son intérêt d'enterrer – momentanément – ce projet controversé. *Mal lui en a pris.* Estimant qu'il y a un temps pour tout, même peut-être pour l'impatience, *et que la modération n'est* pas forcément la mère de la médiation, les europhiles conservateurs *sont passés à l'offensive, que ce soit* à propos de l'Union monétaire ou de l'ESB. L'un de leurs chefs de file, *l'ex-premier ministre, Sir Edward* Heath, est monté au créneau et a accusé le gouvernement d'avoir re*jeté unilatéralement* l'accord dûment signé à Florence. De surcroît, les récentes déclarations du prince Charles selon lesquelles la maladie de la « vache folle » est *« le résultat du viol de la loi de la nature »* ont été accueillies comme une critique à peine voilée de la droite, au pouvoir de manière ininterrompue depuis *1979*. Enfin, si le National Farmers Union, principal syndicat fermier, a approuvé la décision du gouvernement, les éleveurs de bovins, en revanche, se montrent plus circonspects. Confrontés à une perte d'un tiers de leurs revenus en moyenne depuis le début de la crise, en mars, ces derniers s'efforcent de se convertir progressive*ment à l'élevage de moutons et de* porcs ou aux cultures céréalières. Or ces secteurs sont grandement tributaires de la politique agricole commune.

Face à la fronde, le premier ministre a choisi de prendre de front les autres gouvernements européens, qualifiés par lui d'*« hystériques »*. M. Major a toutefois précisé que l'accord de Florence, *« qui précise que le plan d'abattage britannique sera adapté si nécessaire à la lumière de développements scientifiques »*, est toujours valable.

Marc Roche

Condamnations unanimes

Les partenaires de la Grande-Bretagne regrettent unanimement la *décision du gouvernement de John Major de suspendre son plan* d'abattage sélectif des bovins adopté en juin lors du sommet européen de Florence. Philippe Vasseur, ministre français de l'agri*culture condamne cette « décision unilatérale »* et affiche sa *« fermeté »* sur l'embargo dont la levée progressive dépend de l'application du plan d'abattage. Son homologue danois estime que l'accord de Florence *« tient toujours »* et que *« la situation paraît empirer sur le front de la maladie »*. La Belgique est sur la même ligne tandis que l'Italie fait valoir que seule la communauté peut décider d'une modification du plan. En Allemagne, les ministres régionaux de l'agriculture ont tous dénoncé la volte-face britannique – qualifiée d'*« effronterie »* par le ministre de Saxe-Anhalt – dont les conséquences seront examinées par les ministres de l'agriculture des Quinze réunis à partir du 22 septembre en Irlande.

La menace de sanctions contre les Serbes pourrait être maintenue

MM. Milosevic et Izetbegovic doivent se rencontrer

***CONTRAIREMENT** à ce que* prévoyaient les accords de Dayton, la menace d'un rétablisse*ment de sanctions économiques* contre la République serbe de Bosnie et contre la Serbie pourrait être *maintenue* même après la validation des résultats des élections du 14 septembre. Bien que la di*plomatie russe ait déjà réclamé*, ces jours derniers, l'abolition de cette menace, les Occidentaux hé*sitent en effet à se priver de ce* moyen de pression.

Les scrutins présidentiel et législatifs *ont* certes eu lieu *dans* des conditions dont la communauté internationale a décidé de se satisfaire, mais le fonctionnement des institutions qui en sont issues semble encore poser bien des problèmes. *Ainsi* les trois membres de la présidence collégiale issue des urnes ne sont-ils toujours pas d'accord sur l'endroit où pourrait se tenir leur première réunion : l'élu serbe, Momcilo Krajisnik, y met une particulière mauvaise volonté, refusant que la première rencontre se tienne dans la capitale officielle de la Bosnie-Herzé*govine, Sarajevo, et plaidant pour* un lieu situé dans la périphérie, sur l'ancienne ligne de front entre Serbes et Bosniaques. *Cette que*relle initiale est évidemment de mauvais augure pour la suite, même si une solution de compromis finit par être trouvée. Les Américains proposent que la première réunion ait lieu à New York, ce qui permettrait de « présenter » solennellement la présidence collégiale de la Bosnie unitaire à l'assemblée générale de l'ONU. Le haut représentant Carl Bildt, qui avait à coeur d'organiser cette séance inaugurale à Sarajevo, a *semble-t-il renoncé devant la difficulté.*

Carl Bildt aurait aussi souhaité *qu'un mécanisme de sanctions* plus ciblé, moins radical que l'actuel, soit mis en place. Mais on in*dique à Paris préférer le maintien* du système actuel, au moins jusqu'à ce qu'ait eu lieu la première *réunion des présidents, et même* jusqu'à ce que puissent être organisées les élections municipales, *qui auraient dû avoir lieu en même* temps que les autres et qui ont été reportées au mois de novembre.

ENTRETIEN À PARIS, LE 3 OCTOBRE

La question des sanctions devrait être discutée à New York la semaine prochaine et à Paris lors d'une réunion au niveau ministériel de tous les acteurs du processus de paix en Bosnie, dans la deuxième quinzaine d'octobre. C'est, une fois encore, sur Slobodan Milosevic que les Occidentaux font pression pour accompagner la difficile mise en route des institutions dont ils ont doté la Bosnie et c'est la raison pour laquelle ils ont tenu à organiser rapidement une *rencontre entre le président* de Serbie et le « président de la présidence » bosniaque, Alija Izetbegovic.

Le ministère français des affaires étrangères a confirmé que cet entretien aurait lieu à Paris le 3 octobre. La rencontre se déroulera en deux temps : une réunion bilatérale entre Alija Izetbegovic et Slobodan Milosevic, *« qui sera consacrée à la poursuite de la normalisation entre les deux pays »*, et un déjeuner des deux dirigeants avec le président Jacques Chirac et Carl Bildt, haut représentant de la communauté internationale.

Les Etats-Unis et l'Europe se disputent le commandement sud de l'OTAN

LA RÉNOVATION des commandements de l'OTAN, qui sera l'un des sujets de la réunion informelle, mercredi *25 et jeudi 26 septembre* à Bergen (Norvège), des ministres de la défense de l'Alliance atlantique, pourrait être l'occasion d'une épreuve de force entre les Etats-Unis et *certains de leurs alliés* en Europe. Cette question *doit* être définitivement réglée à la fin de l'année dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la nouvelle chaîne des *commandements* de l'OTAN.

La discussion est née en partie de l'éventualité de conserver, en l'état ou non, les trois grands commandements régionaux de l'OTAN – *sous l'autorité supérieure* du général américain qui est le commandant suprême des forces alliées en Europe, basées à Mons (Belgique), installées à High Wycombe (Royaume-Uni), Brunssum (Pays-Bas) et Naples (Italie). Quel que soit le scénario à l'étude, le PC de Naples, aujourd'hui placé sous l'autorité d'un amiral américain, serait maintenu, avec ses six commandements subordonnés.

Ce commandement allié du Sud-Europe couvre une zone de 4 millions de kilomètres carrés, comprenant l'Italie, la Grèce, la Turquie, le pourtour méditerranéen (de Gibraltar à la côte de la Syrie), la mer de Marmara et la mer Noire. C'est donc un commandement stratégique qui est, à *l'heure* actuelle, chargé d'organiser le travail de l'IFOR en Bosnie, de veiller au différend entre la Turquie et la Grèce (deux pays membres de l'OTAN), et qui est *amené à suivre l'évolution* de la situation au Proche-Orient.

Si certains pays européens, à commencer par la France (*Le Monde* du 22 juillet) *et par l'Italie, peuvent avoir l'am*bition de détenir ce poste de commandement à Naples dans le cadre d'une « européanisation » des états-majors à l'OTAN, les *Etats-Unis – et principalement* le Pentagone – manifestent plus que de la réserve à l'idée de devoir attribuer le commandement Sud à un officier général européen. La présence *d'un amiral américain* à Naples a toujours été justifiée par le déploiement en Méditerranée de la VI[e] flotte, une escadre de la marine américaine supé*rieure à elle seule, en tonnage et en puissance, aux ma*rines de guerre nationales des pays riverains alliés des Etats-Unis. Washington ne tient pas à placer sa flotte, *avec au besoin des armes nucléaires embarquées, sous* la responsabilité d'un chef militaire européen. Pour convaincre Washington, la France accepterait, si son *choix prévalait, que la VI[e] flotte soit hors hiérarchie* et relève directement du commandant suprême des forces alliées.

Les seize ministres de la défense discuteront aussi de la nomination d'un véritable adjoint opérationnel, qui soit européen, auprès du commandant suprême. Cette proposition, présentée par la France et d'autres pays européens, ne séduit pas le « lobby » militaire au Pentagone. Ce général européen serait aussi désigné pour être – sous le contrôle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) – le « patron » d'une opération conjointe menée sans la participation de troupes américaines dans le cadre des groupements de forces interarmées multinationales (GFIM). Les GFIM sont des états-majors européens puisant leurs moyens dans des réserves de forces mises à leur disposition par les pays européens ayant accepté de participer directement à l'opération. Dans ce cas, les Etats-Unis pourraient se contenter de fournir un soutien logistique adapté (transmissions, transport, renseignement). *Mais* le Pentagone souhaite pouvoir contrôler la mission européenne d'une façon ou d'une autre.

Jacques Isnard

Le président arménien Ter-Petrossian à l'épreuve des urnes

MALGRÉ le ralliement de plusieurs partis de l'opposition nationaliste à la candidature de Vazguen Manoukian, *jadis* idéologue du mouvement pour l'indépendance, le président sortant, Levon Ter-Petrossian, *51 ans*, *aborde en favori* l'élection présidentielle, dont le premier tour se déroulera dimanche 22 septembre en *Arménie*. *C'est autour* de ces deux rivaux, jadis unis dans leur lutte contre le pouvoir soviétique – elle leur valut, entre autres, *un séjour* de six mois à la prison moscovite de la Boutyrka en 1988 – que la campagne électorale a battu son plein, les deux autres *prétendants* à la magistrature suprême : le communiste, Sergueï Badalian et l'ancien conseiller du président, Achot Manoutcharian restant des figures marginales de la vie politique.

Comme au *temps* de la lutte pour l'indépendance, Erevan a été agitée, la semaine dernière, par des meetings empreints de la nostalgie des grands moments de ferveur populaire de la fin des années 80. Vazguen Manoukian, *qui* fut en 1991 le premier ministre de Levon Ter-Petrossian, a stigmatisé le développement d'une *« économie parallèle »*, dénoncé la corruption, notamment celle qui règne, selon lui, au ministère de l'intérieur, lequel, *« en prétendant lutter contre la mafia, l'a tout simplement remplacée »*. Il s'est engagé à lutter contre l'*« émigration massive »* de la population arménienne vers la Russie (entre 400 000 et un million d'Arméniens auraient quitté le pays depuis 1992). Il a obtenu le soutien de divers partis nationalistes; dont celui du parti nationaliste radical Dachnakousioun, muselé en décembre 1994 par Levon Ter-Petrossian et dont une trentaine de membres croupissent en prison depuis cette date dans l'attente d'un jugement.

Levon Ter-Petrossian, universitaire discret, peut se targuer d'avoir fait face à des situations désespérées, alors que sévissait une crise énergétique sans précédent et que la guerre contre l'Azerbaïdjan faisait rage dans l'enclave du Nagorno-Karabakh. Si de nombreux problèmes subsistent aujourd'hui, c'est tout de même sous sa houlette que l'Arménie, petit *pays enclavé et dé*pourvu de ressources naturelles, affiche aujourd'hui un des plus forts taux de croissance de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Certes populaire, Levon Ter-Petrossian a aussi d'*autres atouts : treize des vingt* membres de la commission centrale des élections sont issus de la coalition formée autour du parti au pouvoir. Enfin selon des chiffres rendus publics par cette même commission, le candidat Ter-Petrossian disposait de 280 000 dollars pour sa campagne électorale contre 1 800 dollars pour son principal rival.

Marie Jégo

Le ministre vénézuélien du Plan présente un premier bilan des réformes de structure

M. Petkoff annonce la réorganisation de l'Etat et une refonte de la fiscalité

Teodoro Petkoff, le ministre vénézuélien du Plan, est venu expliquer à Londres, à Francfort et à Paris le vaste plan de réformes structurelles qui vise à réduire le déficit budgétaire de son pays et à contrôler une inflation actuellement proche de 100 %. Caracas, qui a remboursé la moitié des arriérés de sa dette envers ses créanciers du Club de Paris, renforcera son programme de privatisations.

LE VENEZUELA n'a pas l'intention de relâcher son programme d'ajustement entamé il y a cinq mois en accord avec le Fonds monétaire international. Ce programme, qui doit amorcer une reconstruction de l'Etat, a un maître d'œuvre, le ministre du Plan, Teodoro Petkoff, venu l'expliquer à Paris les 19 et 20 septembre, après l'avoir fait à Londres et à Francfort. A Paris, Teodoro Petkoff a notamment rencontré les dirigeants de grandes entreprises françaises et le gouverneur de la Banque de France.

Le programme de stabilisation vénézuélien est articulé autour de deux points essentiels : les prix et le budget. Si la hausse des prix qui a accompagné la dévaluation de décembre 1995 risque d'approcher les 100 % cette année, on constate déjà une nette décélération : du pic de 12,6 % atteint au mois de mai, on est redescendu à 4 % en août, et le gouvernement espère parvenir à 2 % en décembre. Avec les programmes sociaux « ciblés » sur les plus modestes (subventions aux transports publics, hausse des pensions, aides aux familles, créations d'emplois temporaires pour les jeunes), M. Petkoff espère *« convaincre les vingt millions de Saints Thomas qui forment la population du pays »* des vertus d'une réforme inévitable après *« le prix terrible qu'a payé le Venezuela pour le populisme redistributif »*.

HAUSSE DES IMPÔTS

Quant au déficit budgétaire, il devrait être ramené à moins de 2 % du PIB à la fin de l'année, grâce, essentiellement, aux augmentations d'impôts appliquées au printemps, à la hausse des versements de la compagnie pétrolière d'Etat Petroleos de Venezuela et à l'augmentation sensible des prix du pétrole sur le marché mondial. Le gouvernement va bloquer cette manne sur un compte spécial du Trésor, en attendant la création d'un fonds permanent d'amortissement de la dette extérieure qui doit être approuvée par le Congrès. Ce compte bloqué permettra, parallèlement à l'émission de bons d'Etat, d'*« éviter les pressions inflationnistes qui peuvent résulter de l'afflux de devises étrangères »*.

D'ores et déjà, le Venezuela a payé plus de la moitié des arriérés de sa dette envers les pays du Club de Paris (créditeurs publics), arriérés qui approchaient les 900 millions de dollars. Caracas s'est engagé à régler le solde d'ici la fin de l'année. Tout cela a facilité les relations avec le gouvernement français, qui en avait fait un préalable. Mais, pour le ministre vénézuélien, les mesures de réduction du déficit ne constituent que la première étape d'une restructuration plus profonde de l'Etat. Celle-ci comprend aussi un vaste programme de privatisations qui explique largement la venue de la délégation vénézuélienne en Europe.

Plus ample encore que celui lancé par le gouvernement de Carlos Andres Perez en 1991, ce programme comportera la vente, d'ici la fin de 1997, de plusieurs banques nationalisées en 1994, ainsi que des entreprises du secteur de l'aluminium et de la sidérurgie. Enfin, la fiscalité sera réformée (refonte de l'impôt sur le revenu, présentée au Congrès à l'automne, et achèvement de la mise en place d'une TVA) et, surtout, l'Etat et l'administration seront réorganisés. *« Aucune bureaucratie ne peut remplacer le marché comme moyen d'allocation des ressources. Mais nous avons besoin d'un Etat fort qui assure la santé, l'éducation, la sécurité sociale, et prend en charge l'intérêt de la société face aux grands pouvoirs économiques »*, estime Teodoro Petkoff.

« CONSENSUS »

M. Petkoff espère le soutien du Congrès parce qu'*« il existe un consensus sur la nécessité de la réforme fiscale et de la réforme de l'Etat, comme sur les privatisations. En dehors du pétrole, le débat ne porte que sur les modalités »*. Même les partis d'opposition et les syndicats ont adopté jusqu'ici une attitude *« responsable »*. Reste à savoir si cela durera jusqu'aux élections, prévues en 1998.

Guy Herzlich

La Bolivie fait face à une importante vague d'agitation sociale

LA PAZ
de notre envoyée spéciale

A l'invitation de la Confédération des travailleurs boliviens (COB) résolue à en découdre avec la politique économique du gouvernement, des milliers de travailleurs ont défilé, mercredi 18 septembre, dans les rues de la capitale bolivienne, La Paz, pour exprimer leur opposition à la privatisation des pétroles et au plan de réforme des pensions et retraites. Une démonstration de force sans équivalent depuis dix ans.

Mais les manifestants entendaient aussi exprimer leur solidarité avec les paysans que menace un projet gouvernemental de redistribution des terres. Depuis la fin du mois d'août, de tous les coins du pays, des centaines de paysans, d'indigènes et de colons, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, marchent en direction du palais présidentiel qu'ils devraient atteindre dans quelques jours. Durant un an, leurs représentants ont étudié et accepté trois différents projets de loi créant l'Institut national de réforme agraire (INRA). Mais aussitôt accepté, le projet a été modifié par le gouvernement, accusé par ses interlocuteurs de chercher à confisquer les terres communales et celles où est cultivée la coca pour les revendre aux gros exploitants. « Nous sommes excédés par les pseudodialogues, déclare Isabel Ortega, porte-parole de la Fédération des paysannes. *Nous avons beaucoup cédé et nous ne sommes plus décidés à le faire.* »

Apparemment, la nouvelle direction de la COB, qui a pris ses fonctions au début du mois de septembre à l'issue de son dernier congrès, est dans les mêmes dispositions d'esprit. Après avoir appelé ses adhérents à l'insurrection populaire, son dirigeant, Edgar Ramirez, un mineur aguerri surnommé « Ouragan », a averti : *« Désormais, les travailleurs passeront de la résistance passive à la résistance subversive, assénant des coups au régime néolibéral pour l'affaiblir, jusqu'à le mettre en pièces. »* L'élection d'Edgar Ramirez à la tête de la COB marque la fin d'une époque durant laquelle son prédécesseur, Oscar Salas, avait manifesté plus de souplesse à l'égard du pouvoir. Aujourd'hui, changement de ligne : *« Pendant quatre ans, la cohabitation n'a mené à rien »*, résume le vieux leader syndicaliste Simon Reyes. *« Le gouvernement n'a respecté aucun de ses engagements quant aux augmentations salariales et aux revendications paysannes. »*

CRISE DE L'ÉTAIN

Cette combativité nouvelle ne signifie pas pour autant que l'époque dorée de la COB qui, durant quarante ans, a été un élément incontournable de la vie politique et sociale bolivienne, soit revenue. Les réformes ultralibérales adoptées en août 1985, suivies de la crise de l'étain et des licenciements massifs dans le secteur minier ont réduit toute possibilité de grève générale dont la COB s'était faite la spécialiste. La répression musclée et intelligemment dosée a fait le reste. Aujourd'hui, les 27 000 mineurs de l'étain ne sont plus que 1 200. Dans les usines, la majorité des ouvriers sont des travailleurs à statut précaire qui ne se risqueraient pas à perdre leur fragile emploi par des actions inconsidérées. Les ex-fonctionnaires font de la contrebande dans les grandes villes, et 60 000 mineurs des coopératives survivent à grand-peine dans des conditions d'exploitation moyenâgeuses.

Le sang jeune de la COB, ce sont les enseignants et les paysans, principalement les *cocaleros*, cultivateurs de la coca, parmi lesquels les anciens mineurs ne sont pas rares. D'où l'intérêt de la COB pour cette rébellion paysanne où se retrouvent certains des siens. Roman Loayza, leader du syndicat paysan CSUTCB, ne l'envoie pas dire : *« Les lois concernant la propriété de la terre, des eaux et des forêts vont brader notre territoire. Elles ne passeront pas. Pas plus d'ailleurs que la guerre contre la coca. »* Sur le mur vétuste du local syndical, un tableau mural schématise le conflit : le chemin des ancêtres, c'est la vie en communauté, la technologie andine, l'harmonie avec la nature, pour mieux vivre et sauver la planète. Le paradis promis par *« Goni »* – surnom du chef de l'Etat –, c'est l'esclavage du marché et les pouvoirs sans limites du nouveau patron qui décide de tout.

Avant d'être, depuis 1993, le président élu de la Bolivie, Gonzalo Sanchez de Lozada, occupait le poste de ministre des finances. Sa responsabilité dans la mise en place du modèle libéral n'est donc pas mince. Aujourd'hui, il entreprend une course contre la montre pour boucler son plan de réformes avant le coup d'envoi de la campagne électorale des élections de juin 1997. S'il respecte son rythme, plus une seule entreprise publique ne devrait exister d'ici à la fin de l'année. Ambitieux programme : la privatisation de la société pétrolière nationale YPFB a déjà été reportée à six reprises et celle de la fonderie de Vinto a soulevé l'émoi de tout le département. Quant à la privatisation envisagée du régime des pensions, elle est critiquée jusque dans les rangs des partis membres de la coalition au pouvoir.

Onze ans de politique économique nouvelle ont permis de maintenir la stabilité macroéconomique du pays. Mais le coût social a été particulièrement élevé, alors que 70 % de la population vit dans une extrême pauvreté. Le chef de l'Etat en a fait le constat dans son message à la nation, le 6 août : *« Notre pays*, a-t-il affirmé, *ne peut continuer à vivre dans la honte d'être la nation sud-américaine avec les plus forts indices de mortalité infantile, de malnutrition, d'analphabétisme, de misère rurale et de discrimination. »* La COB fait exactement le même constat mais propose des solutions diamétralement opposées.

Nicole Bonnet

Les émeutes de Djakarta n'ont pas assoupli le régime indonésien

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La crise que vient de traverser le régime de M. Suharto n'en a pas altéré la rigidité. Ceux qui sont tenus par le pouvoir pour responsables des émeutes du 27 juillet sont en prison ou en fuite. Les autres contestataires seront écartés des élections générales de mai 1997 au cours desquelles les trois partis politiques autorisés se disputeront 425 sièges sur les 500 que compte le Parlement, les 75 derniers sièges étant réservés aux militaires. Cette assemblée et un demi-millier de délégués supplémentaires choisis par le pouvoir se réuniront en Congrès pour désigner le chef de l'Etat, lequel pourrait être M. Suharto lui-même, lorsque son sixième mandat présidentiel consécutif expirera en 1998.

Point de ralliement de la contestation en juin et juillet, Megawati Sukarnoputri se retrouve, au moins provisoirement, sur la touche. *Limogée de la présidence* du Parti démocratique indonésien (PDI) – une des trois formations politiques légales – par la faction pro-gouvernementale du mouvement, la fille aînée de feu Sukarno n'a pas pu déposer une liste de candidats aux élections législatives. Elle se retrouve condamnée à poursuivre en justice – processus long et hasardeux – ses adversaires : l'aile du PDI qui l'a chassée de la direction du parti et la Commission gouvernementale, qui a refusé, le 9 septembre, la réception de sa liste de candidats.

Certes, en dépit de trois interrogatoires par la police, le gouvernement n'a pas décidé d'imputer à Mme Sukarnoputri la responsabilité des actes de vandalisme intervenus, le 27 juillet, dans la foulée de l'occupation brutale, par les forces de l'ordre, des locaux du PDI que ses partisans occupaient encore à Djakarta. L'ire du président s'est reportée, en particulier, sur un groupuscule non reconnu d'activistes, le Parti démocratique du peuple (PRD), dont les dirigeants sont accusés d'avoir adopté les *méthodes des communistes*, bannis et persécutés depuis près de trente ans. Ainsi, selon la thèse officielle, à défaut d'être complice, Mme Sukarnoputri aurait été manipulée par des éléments qui pratiquent la « subversion », laquelle est passible de la peine de mort.

VIEILLISSEMENT

Dans son message annuel à la nation, le 16 août, M. Suharto a réitéré sa volonté de voir *« respecté le consensus national sur lequel nous nous sommes accordés avec grande difficulté »* sans mentionner les habituelles promesses d'ouverture et de société plus juste. Si les événements du 27 juillet, dont le bilan est de 5 morts et 74 disparus – dont un bon nombre en fuite – ont relancé le débat politique – phénomène lié à une lassitude plus sensible face au vieillissement du régime –, trois lignes de force paraissent se dégager deux mois plus tard : le chef de l'Etat n'entend pas modifier le système, le poids politique des forces armées n'a pas été entamé et rien ne laisse prévoir, *pour le moment*, une *explosion*.

Ni le développement de l'archipel ni le rythme des investissements étrangers n'ont été, pour le moment, affectés par les protestations d'organisations humanitaires contre la répression et les arrestations. Même si les Etats-Unis renonçaient provisoirement, en guise de protestation, à livrer une escadrille de F-16 – ce qui est improbable –, ils provoqueraient une réaction nationaliste en Indonésie et, le cas échéant, Djakarta pourrait toujours acheter ailleurs des chasseurs-bombardiers.

Jean-Claude Pomonti

Lennart Meri est réélu président de l'Estonie

TALLINN. Le libéral Lennart Meri a été réélu vendredi 20 septembre à la présidence de l'Estonie. Désigné au scrutin indirect par des grands électeurs (parlementaires et représentants des régions), M. Meri, soixante-huit ans, élu en 1992, dispose d'un nouveau mandat de cinq ans. Son ambition est de faire de ce pays balte de 1,5 million d'habitants *« un pays européen comme les autres »*. – *(AFP.)*

ASIE

■ **PAKISTAN : un partisan de Murtaza Bhutto** a accusé, samedi 21 septembre, le mari du premier ministre Benazir Bhutto d'être impliqué dans la mort de Murtaza, frère et rival de Benazir, décédé, la veille, à l'hôpital après avoir été blessé dans un échange de coups de feu avec la police à Karachi. Zafar Arif, membre du comité central du parti de Murtaza Bhutto, a estimé que la mort de ce dernier était *« un meurtre prémédité. »* – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le département d'Etat** a annoncé, vendredi 20 septembre, la création d'une unité spéciale chargée de repérer les biens confisqués par le gouvernement cubain, une mesure entrant dans le cadre de la loi *Helms-Burton renforçant l'embargo américain contre* La Havane. Le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a indiqué qu'il existait près de 6 000 cas certifiés de propriétés confisquées par Cuba. Une des clauses de la loi Helms-Burton qui prévoit la possibilité de poursuites contre les entreprises étrangères utilisant des biens américains expropriés à Cuba a été suspendue pour six mois, jusqu'en janvier 1997, par le président Clinton. – *(AFP.)*

■ **L'inspecteur général du département américain de la justice** a ouvert une enquête sur les accusations selon lesquelles la CIA aurait aidé les narcotrafiquants à inonder de cocaïne des ghettos américains afin de pouvoir financer les rebelles de la Contra antisandiniste au Nicaragua, dans les années 80 (*Le Monde* du 18 septembre). Le directeur de la CIA, John Deutch, a lui aussi ordonné l'ouverture d'une enquête interne. – *(AFP, Reuter.)*

■ **PÉROU : la Cour suprême du Pérou a décidé**, vendredi 20 septembre, qu'il était possible de juger par contumace l'ancien président de la République Alan Garcia, en fuite à l'étranger depuis 1992. M. Garcia, qui réside aujourd'hui alternativement en Colombie et en France, est notamment accusé d'avoir reçu un pot-de-vin de 1,2 million de dollars d'une entreprise italienne à l'occasion de la construction d'un tramway à Lima. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **UNION EUROPÉENNE : Hervé de Charette a dénoncé**, vendredi 20 septembre à Strasbourg, les prises de position du socialiste Laurent Fabius et du gaulliste Philippe Séguin sur l'Union économique et monétaire (UEM). *« Alors que nous sommes à la veille de ce succès unique* [la création de la monnaie unique], *voilà que deux personnalités politiques françaises de premier plan proposent de remettre en cause les dispositions du traité de Maastricht »*. Ceux qui agitent ces *« miroirs aux alouettes »*, a affirmé le ministre français des affaires étrangères, sont des *« irresponsables »*. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : l'Union européenne et l'Iran seraient proches « à 95 % »** d'un accord sur le cas de l'écrivain Salman Rushdie qui devrait être conclu en marge de la session de l'assemblée générale des Nations unies à New York, a-t-il été annoncé vendredi 20 septembre de source proche de la Commission européenne. *L'Iran s'engagerait* à ne pas appliquer la *« fatwah »* – en l'espèce la condamnation à mort – lancée contre l'écrivain jugé hérétique sur le territoire de l'Union européenne et l'UE continuerait à s'opposer à *« l'irrévocabilité »* de cette *« fatwah »*. – *(AFP.)*

■ **JORDANIE : l'association Reporters sans frontières (RSF)** a *« protesté »* officiellement contre la détention de trois journalistes. Le premier est poursuivi après la publication d'un article faisant état de tortures commises par les services de sécurité jordaniens. Il est reproché au deuxième un article à propos de la prostitution et au troisième un soutien aux émeutes du pain, en août. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ ***GRANDE-BRETAGNE* : les ventes de détail** ont augmenté de 1 % en août par rapport à juillet et de 4,4 % par rapport à août 1995. Cette progression annuelle, qui est la plus forte depuis mars 1989, confirme l'accélération des dépenses de consommation, alors que les exportations ralentissent. Le gouvernement table sur une croissance économique de 2,5 % cette année, et de 3,25 % en 1997. – *(AFP.)*

■ **FMI : Michel Camdessus**, directeur général du Fonds monétaire international *vient d'annoncer son intention d'accroître l'aide aux* pays les plus pauvres. M. Camdessus n'a pas dit si le FMI vendrait pour ce faire une partie de son stock d'or comme le proposent notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne contre l'avis de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : les contribuables** devront payer à partir de 1997 un nouvel impôt de 4 % sur les contrats d'assurance. La création de cet impôt fait partie des mesures destinées à ramener le déficit public à 3 % du produit intérieur brut en 1997, conformément aux critères de Maastricht, contre environ 4,4 % cette année. Le projet de budget doit être approuvé le 27 septembre par le conseil des ministres. – *(AFP.)*

La Chine veut acquérir des avions-radars

LA CHINE a pris des contacts avec deux constructeurs occidentaux (le groupe britannique GEC Marconi et la société israélienne IAI) et avec la Russie pour pouvoir disposer de radars aéroportés. Les Chinois pourraient ainsi conduire des raids aériens offensifs, organiser leur défense aérienne et contrôler l'espace aérien et maritime qui les sépare de Taïwan. Cette information – que Pékin n'a pas démentie – est publiée par le magazine aéronautique spécialisé *Flight International*, à Londres, et le quotidien économique *Wall Street Journal*, à Washington.

De récentes manœuvres des armées chinoises ont démontré l'inaptitude de Pékin à coordonner des mouvements interarmées d'une certaine ampleur, comme le font, par exemple, les avions-radars AWACS et Hawkeye à l'Ouest. Selon les deux médias, la Chine a le choix entre deux solutions. Ou elle installe des radars (le Searchwater de GEC Marconi ou le Phalcon israélien) sur la cellule d'un appareil de transport chinois et, dans ce cas, il s'agirait de l'avion Y-8. Ou elle achète à la Russie son système de radar aéroporté, l'avion Beriev A-50, comparable à l'AWACS américain de Boeing, sans en avoir, pour autant, les performances.

Le *Wall Street Journal* se fait l'écho des *inquiétudes qu'un tel* projet suscite aux Etats-Unis et à Taïpeh, leur allié dans la région, dès lors qu'un avion-radar donnerait aux Chinois une capacité militaire nouvelle pour mener des opérations combinées d'envergure. En 1995, Taïwan a acheté aux Etats-Unis quatre avions-radars Hawkeye, qui lui permettent, en accompagnement d'une force aérienne ou navale, de détecter à quelque 480 kilomètres de distance au-dessus de la terre ou des mers. Taïpeh a acquis cent vingt avions de combat F-16 aux Etats-Unis et soixante Mirage 2000-5 en France, avec des missiles air-air sophistiqués. La Chine a pris, un moment, des contacts avec Grumman, qui construit le Hawkeye, mais, à ce jour, l'administration américaine n'a pas autorisé la transaction.

J. I.

En Afrique du Sud, un groupe d'autodéfense musulman veut se substituer à la police

La criminalité ne cesse de se développer et devient la préoccupation majeure du gouvernement

Dans la nouvelle Afrique du Sud, la violence reste quotidienne. Elle a perdu son caractère politique, mais la criminalité ne cesse de se développer, au point d'être la préoccupation majeure des Sud-Africains et du gouvernement. Dans la petite communauté musulmane, un mouvement prône l'autodéfense contre les trafiquants de drogue et les gangsters, mais il doit d'abord lutter contre les soupçons de subversion islamiste.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« Un dealer, une balle ! » Le slogan, repris par quelque trois cents manifestants, résonne comme un avertissement dans les rues d'Eldorado Park, quartier métis de Soweto, au sud de Johannesburg. Cette fois, les militants du mouvement Peuple contre le gangstérisme et la drogue (Pagad) se contentent d'exprimer par des mots leur ras-le-bol devant le trafic de drogue et la criminalité dans leur quartier. Mais le texte qu'ils remettent aux policiers ressemble fort à un ultimatum : *« Si aucune amélioration n'est visible dans les quarante jours, nous n'aurons pas d'autre choix que de prendre nous-mêmes les mesures nécessaires pour ramener l'ordre. »* Une banderole à l'adresse des trafiquants est encore plus explicite : « Cette fois, c'est pacifique ; mais, la prochaine fois, vous êtes morts. »

La menace n'est pas à prendre à la légère. C'est après une manifestation similaire de Pagad que le chef de gang d'un quartier métis du Cap avait été tué de plusieurs balles et brûlé vif, en août, devant les caméras de la télévision et sous les yeux de policiers impuissants. Tout à coup, l'Afrique du Sud découvrait ce mouvement d'autodéfense, déterminé à mener lui-même la guerre aux criminels étant donné *« l'inefficacité et la corruption »* de la police.

DIATRIBES

De confession musulmane, comme une partie de la communauté métisse d'origine malaise ou indienne (les musulmans représentent moins de 2 % de la population totale du pays), les militants de Pagad ont alors été désignés comme l'incarnation d'une soudaine menace islamiste. Un rapport des services secrets, diffusé par la presse, a paru accréditer l'image d'une organisation extrémiste soutenue par des mouvements étrangers, tel le Hezbollah libanais. L'un des chefs de Pagad a été inculpé de subversion. Mais l'inculpation a été retirée et le rapport dénoncé comme un tissu d'allégations vagues.

Le discours de Pagad, il est vrai, emprunte beaucoup à l'intégrisme. A Eldorado Park, les slogans contre la vente d'alcool et le droit à l'avortement se sont souvent mêlés aux diatribes contre le trafic de drogue.

La présence d'imams, barbus et vêtus de longues tuniques, à la tête d'un cortège scandant à intervalles réguliers *« Dieu est grand ! »*, avait aussi de quoi choquer des policiers peu au fait des formes d'expression d'une communauté musulmane jusqu'alors très discrète. L'organisation quasi militaire de Pagad et la présence, dans certaines manifestations, de jeunes brandissant des armes automatiques ont également contribué à renforcer le soupçon de subversion. Mais les enquêtes menées ces dernières semaines ne l'ont apparemment pas confirmé.

Selon le chef de la police de la province du Cap, où le mouvement est né, seule une fraction marginale de Pagad semble obéir à des motivations politiques. *« Il s'agit d'un petit groupe qui échappe au contrôle de l'organisation. Mais la majorité des membres de Pagad paraissent seulement préoccupés par la montée de la criminalité »*, affirme Léon Wessels.

« Nous ne sommes pas un mouvement islamiste, et notre action n'est pas dirigée contre le gouvernement. Mais nous en avons tout simplement assez de l'inefficacité de la police », déclare Farouk Jaffer, un des chefs de Pagad. Costume-cravate impeccable, attaché-case à portée de main, ce quadragénaire aux allures d'homme d'affaires est chargé de la coordination et du développement du réseau national que le mouvement est en train de mettre en place.

Si beaucoup de Sud-Africains n'approuvent pas les méthodes de Pagad, bon nombre d'entre eux partagent la même exaspération devant l'impuissance du gouvernement à enrayer la croissance de la criminalité dans le pays. Des branches de Pagad fleurissent un peu partout, et les deux téléphones cellulaires de M. Jaffer ne cessent de sonner, pour signaler la présence d'un trafic ici ou là et demander l'intervention de Pagad. *« Les trafiquants, tout le monde les connaît,* affirme une mère de famille d'Eldorado Park. *On sait où ils habitent et même à quelle heure ils font leur livraison. Alors, qu'est-ce que la police attend ? »*

SCEPTICISME

Les policiers ne sont pas assez nombreux et manquent de moyens. Le président Nelson Mandela a lui-même récemment reconnu que la situation échappait à tout contrôle dans certaines régions. Son gouvernement vient d'annoncer toute une série de nouvelles mesures pour lutter contre la criminalité : aggravation des peines de prison, réglementation plus stricte du port d'armes, appel à l'armée pour soutenir la police. Les Sud-Africains ont accueilli ces mesures avec scepticisme. Beaucoup réclament le rétablissement de la peine de mort et préféreraient assurer eux-mêmes leur protection.

Tentation dangereuse car l'action de Pagad montre que la frontière entre l'autodéfense et la justice expéditive est étroite. Le discours officiel de l'organisation consiste à déplorer l'exécution du gangster du Cap comme un dérapage regrettable.

Le mouvement ne s'est plus livré à d'autres liquidations depuis lors, et les menaces de mort proférées dans les manifestations ne représentent, selon ses responsables, qu'une *« guerre psychologique »*.

Mais certains militants sont bien décidés à mettre ces menaces à exécution, comme le déclare l'un des manifestants d'Eldorado Park : *« Nous sommes prêts à tuer les trafiquants de drogue comme on l'a fait au Cap. Nous avons des armes et nous savons où ils habitent. »*

Frédéric Chambon

Assassinat du chanteur algérien Cheb Aziz

ALGER. le chanteur Bechiri Boudjema, dit Cheb Aziz, âgé de vingt-huit ans, a été retrouvé assassiné, vendredi 20 septembre, à Constantine, capitale de l'Est algérien, ont annoncé les services de sécurité. Le chanteur, qui s'était spécialisé dans la chanson sétifienne et de style *chaoui*, avait été enlevé, dans la nuit de mercredi à jeudi, par quatre inconnus alors qu'il quittait une fête de mariage. Cheb Aziz est le quatrième chanteur tué en Algérie dans des attentats attribués par les autorités à des *« terroristes »* islamistes. Le 29 septembre 1994, l'assassinat à Oran de Cheb Hasni, une des vedettes de la chanson raï, avait soulevé une vive émotion dans le pays. Le 15 février 1995, le musicien et producteur Rachid Ahmed Baba était tué par balles à Oran. Enfin, en août 1995, Lila Amara, une chanteuse kabyle, avait été égorgée, avec son mari, non loin d'Alger. – *(AFP.)*

Les pays de l'Union ouest-africaine retrouvent la croissance économique

ABIDJAN. Le taux de croissance du PIB (produit intérieur brut) des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) devrait atteindre 5,6 % en volume pour 1996 après déjà une hausse de 5,7 % en 1995, a annoncé vendredi 20 septembre à Abidjan le gouverneur de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (Bceao), Charles Konan Banny, qui a souligné que *« la croissance* [était] *de retour »*. Elle dépasse maintenant sensiblement le taux de croissance démographique, estimé à 3 % par an. Le taux d'inflation annuel est passé de 30 % en 1994, année de la dévaluation du franc CFA, à 10 % en 1995 pour descendre, selon les dernières prévisions entre 5 et 6 % en moyenne dans les pays de l'Union. Des poussées inflationnistes se manifestent encore, à cause notamment de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Point noir du tableau : les dettes multilatérales, non rééchelonnables, exercent une *« pression insoutenable »* sur les finances publiques. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : un responsable présumé du génocide,** Obed Ruzindana, inculpé par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), a été arrêté, vendredi 20 septembre, à Nairobi. Il s'agit de la première arrestation de ce genre dans la capitale du Kenya. – *(AFP.)*

La chasse aux « pharmacies par terre » est ouverte à Abidjan

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

On voit parfois, à la devanture d'une échoppe, dans les quartiers populaires d'Abidjan, un morceau de carton sur lequel est griffonné *« médicaments chinois »*. A l'intérieur, on peut acheter toutes sortes de comprimés avec un peu d'argent et beaucoup de confiance. Les emballages sont couverts d'idéogrammes, illisibles aussi bien pour le « pharmacien des rues » que pour l'acheteur.

On peut aussi chercher à acquérir les capsules et gélules vendues en vrac, à même le sol, par des femmes sur les marchés d'Abidjan. Il s'agit de médicaments déconditionnés, de diverses origines : détournement des pharmacies d'hôpitaux, revente du stock d'officines, contrebande. Le choix est large : antipaludéens, antalgiques, antidiarrhéiques, mais aussi amphétamines ou tranquillisants.

Ces *« pharmacies par terre »*, le gouvernement a décidé de les *« éradiquer »*, comme vient de le déclarer le ministre de la santé. La crise économique qui a culminé avec la dévaluation du franc CFA, avait rendu inaccessibles les médicaments de marque. En 1994, on estimait à 35 % la proportion d'Ivoiriens ayant accès à la médecine moderne.

Les malades se sont alors tournés vers la médecine traditionnelle, aujourd'hui florissante – et épargnée par la campagne contre les médicaments de rue –, et l'automédication. Les conséquences sanitaires de ces pratiques sont difficiles à mesurer. Mais, comme le notait le ministre, *« si l'on achète un seul comprimé de Nivaquine alors que le traitement nécessite dix cachets, on ne guérira pas. »*

La lutte contre les médicaments de rue commence à l'hôpital. Pour répondre à l'affaiblissement considérable du pouvoir d'achat, les hôpitaux délivrent des médicaments déconditionnés, mais sur ordonnance. Ils ont aussi recours aux produits génériques qui représentent, depuis cette année, 55 % des produits délivrés. La Côte-d'Ivoire, qui importe 80 % de ses médicaments de France, a subi les contrecoups des réserves de l'industrie pharmaceutique française à l'encontre des médicaments génériques.

Pour faire appliquer cette politique, on a procédé à un gigantesque mouvement de mutations des personnels de santé dans tous les hôpitaux de Côte-d'Ivoire. Les médicaments stockés dans les pharmacies des établissements publics n'étaient pas distribués aux patients et servaient à arrondir les fins de mois d'une partie du personnel. De leur côté, les pharmaciens se sont engagés à vendre plus de médicaments génériques.

Reste que les habitudes prises pendant les années de crise auront sans doute la vie dure. Récemment, cinq personnes ont été arrêtées pour avoir proposé avec succès aux imams des mosquées des vaccins contre la méningite à l'origine incertaine. En 1995, les autorités saoudiennes avaient interdit l'accès de la Mecque aux ressortissants nigériens et nigerians après l'épidémie de méningite qui avait ravagé le Sahel. Les escrocs ont pris de vitesse les autorités sanitaires ivoiriennes qui doivent maintenant organiser une réunion avec la hiérarchie musulmane pour informer les candidats au pèlerinage.

Thomas Sotinel

هكذا من الأصل

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 1996

RELIGION Le pape préside, dimanche 22 septembre à Reims, la commémoration religieuse du baptême de Clovis. Aucun représentant de l'Etat ne doit y assister. Dans le même temps, les opposants à cette cérémonie, qui y voient une remise en cause de la laïcité, manifesteront à Paris. ● LES BRETONS sont venus nombreux à Saint-Anne-d'Auray où, parlant de la famille, Jean Paul II a rappelé que les divorcés-remariés restaient membres de l'Eglise, mais n'a pas fait allusion au souhait de certains d'être autorisés à communier. ● A TOURS, samedi matin, au cours d'une messe dédiée à saint Martin, en présence de Jean-Louis Debré, Xavier Emmanuelli, Valéry Giscard d'Estaing, François Léotard et Charles Pasqua, le pape a souligné la vocation missionnaire de la France. Dans l'après-midi, il devait recevoir quelque deux cents *« blessés de la vie »*, chômeurs, immigrés, malades du sida.

Le pape veut souligner le patrimoine commun aux chrétiens et aux laïques

Lors de la cérémonie de Reims commémorant le baptême de Clovis, Jean Paul II entend éviter de raviver la polémique et clarifier la position de l'Eglise catholique. Au cours des premières étapes de son voyage, il est apparu ouvert et serein, particulièrement à l'égard des exclus

TOURS
d'un de nos envoyés spéciaux

C'est un pape revigoré par le succès du début de son voyage en France qui, dimanche 22 septembre, doit se rendre à Reims pour célébrer le quinzième centenaire du baptême du roi Clovis. La présence de 150 000 fidèles est attendue sur la base aérienne de la ville. Tout l'épiscopat français a été aussi convié pour marquer la solennité de l'événement et pour afficher une unité, à l'occasion d'une commémoration qui a suscité quelques divergences d'appréciation.

Au même moment, place de la République à Paris, quelques milliers de manifestants sont attendus, à l'appel d'un *« collectif contre la venue du pape »* (voir ci-contre). D'autres rassemblements sont prévus samedi après-midi place Jean-Jaurès à Tours et dimanche à Reims. Les mots d'ordre sont la dénonciation du *« pseudo-anniversaire »* du baptême de Clovis, la défense de la laïcité et des valeurs de la République, la lutte contre le *« nouvel ordre moral »* dont le pape serait le principal agent.

S'agira-t-il, pour autant, d'opposer ces deux manifestations – qui seront numériquement inégales – et de recréer cette « guerre » des deux France, catholique et laïque, qui a longtemps marqué l'histoire du pays, mais qu'une majorité de l'opinion juge *« dépassée »* dans le sondage réalisé par CSA pour *Le Monde* et *La Vie*, publié dans nos éditions du 19 septembre ? Les discours de Jacques Chirac et de Jean Paul II, jeudi à Tours, ont pu avoir un effet d'apaisement. Ils ont montré un égal souhait de dépassionner une polémique sur le baptême de Clovis, dont le pape et le chef de l'Etat ont semblé, l'un et l'autre, déplorer l'artifice.

EXPRESSION CONTROVERSÉE

En réaffirmant les valeurs républicaines et laïques de *« la France des droits de l'homme »*, Jacques Chirac a, en partie, corrigé l'impression laissée par son discours prononcé au Vatican, le 20 janvier, lorsqu'il y avait effectué le premier voyage d'Etat, depuis Charles de Gaulle, d'un président de la République, discours où il avait parlé de la France *« fille aînée de l'Eglise »*. Le pape, de son côté, n'a pas non plus réutilisé cette expression controversée et a insisté sur le rejet de *« toute confusion »* et le respect des *« différentes sensibilités et convictions »*. Il a aussi désapprouvé l'esprit de revanche qui anime, à travers la commémoration nationale du baptême du roi franc, un certain nombre de groupes nationalistes et traditionalistes.

De l'étape finale de Jean Paul II à Reims est attendue une clarification de la position de l'Eglise catholique sur un débat dont *« la confusion est malsaine et qui a nourri les extrêmes »*, comme l'a écrit Martine Aubry, dont le mouvement AGIR a gagné une action en justice contre le financement, par la ville de Reims, d'une partie des dépenses de la célébration religieuse de dimanche. Souhaitant réactiver la part du christianisme dans l'héritage intellectuel et spirituel de la France, l'Eglise a été accusée d'encourager des actions de récupération, dont les plus spectaculaires sont venues de groupes pour qui *« le baptême de Clovis est le baptême de la France »* et qui, comme le Front national, tentent de régler des comptes avec l'héritage des Lumières et de la Révolution.

La hiérarchie catholique se défend de vouloir annexer, à travers la commémoration de cet événement, l'histoire et l'identité de la France et de remettre en cause une tradition moderne de laïcité et de « séparation » (entre l'Etat et la religion), dont elle s'est très largement accommodée. Pour elle, l'enjeu du débat est plutôt de savoir quelle place l'Etat reconnaît à la mémoire chrétienne. *« Il faut prendre l'histoire dans son ensemble et non la faire commencer à la bataille de Valmy »*, déclare par exemple Mgr Lustiger.

PATRIMOINE MORAL COMMUN

Dans le camp laïque le plus ouvert (Ligue de l'enseignement ou certaines loges maçonniques), on convient que la laïcité ne revient pas à gommer les périodes où la nation et l'Eglise ont eu des rapports étroits. Une commémoration « commune » d'événements « communs » est possible.

Au cours de son premier voyage en 1980, le pape avait provoqué un certain malaise en interpellant la France, au Bourget, en des termes restés célèbres : *« France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? »* Reprendra-t-il cet appel à la fidélité chrétienne, demain à Reims, dans un contexte qui risque à nouveau de choquer ? On lui prêtait plutôt l'intention de s'exprimer sur la façon dont un Etat laïque peut commémorer un acte de baptême chrétien, fondateur de son histoire, et sur la cohabitation possible des valeurs laïques et des références chrétiennes. De même devait-il souligner l'existence d'un patrimoine moral commun aux chrétiens et aux laïques, quand ils se rejoignent dans des luttes de défense des droits de l'homme ou de solidarité.

En préparant cette cinquième visite du pape en France, l'épiscopat français avait largement déminé le terrain. Les deux premières étapes ont été pour la Vendée et pour la Bretagne, c'est-à-dire des régions qui ne présentaient aucun risque de contestation. Depuis son arrivée, le pape lui-même n'a cessé d'insister sur le caractère pastoral de ses visites. Son discours aux familles, vendredi soir à Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), est apparu plutôt ouvert et serein, éloigné d'un catalogue d'interdits. *Poursuivant un programme habilement construit*, Jean Paul II devait, samedi à Tours et avant Reims, donner satisfaction, cette fois, aux sensibilités de gauche du catholicisme, en appelant l'attention des Français sur les marginaux, les exclus, les malades, les immigrés et tous ces *« blessés de la vie »*, auxquels il devait consacrer une visite, samedi soir, à la basilique Saint-Martin, du nom de l'apôtre des pauvres.

Henri Tincq

Les opposants réunis à Paris

Le « collectif du 22 septembre », composé de soixante-cinq organisations, appelle à une manifestation *« pour la séparation des Eglises et de l'Etat »*, *« contre le financement public du voyage pastoral du pape »*, et *« contre le retour de l'ordre moral »*, dimanche à 13 heures, place de la République, à Paris. Parmi les signataires de l'appel initié par le réseau Voltaire, on trouve des organisations politiques de gauche (Verts, AREV, Parti radical socialiste, MDC, LCR, Fédération anarchiste et Alternative libertaire, MJS et Gauche socialiste), des syndicats (*FASP, SUD-Education, SUD-Rail, UNEF-ID*), le Grand Orient et la Grande Loge mixte universelle, des associations antiracistes (MRAP, SOS-Racisme) ou féministes, des protestants et des catholiques de gauche (Groupe des étudiants de l'Institut protestant de théologie, *Golias*), Act Up, ou, enfin, des magazines comme *Charlie-hebdo*.

Les Bretons ont chanté « la foi de leurs vieux pères »

SAINT-ANNE-D'AURAY
d'un de nos envoyés spéciaux

Un charme. Ou l'on ne s'y connaît pas. Charme comme séduction. Charme comme sortilège. Attraction, envoûtement, enchantement. Et mystère. Oui, mystère. Les pèlerins eux-mêmes donnaient leur langue au chat. *« C'est vrai, le courant a passé »*, observaient simplement les plus sobres avec des airs radieux. *« Nous parlions la même langue ; nous étions une seule et même famille »*, commentaient quelques autres avec des airs d'extase. Et les mots leur manquaient pour dire leur émotion, leur trouble, et cette exaltation qu'ils ne pouvaient contenir, qui était une surprise et demain, pensaient-ils, les doperait. Le pape venait de s'envoler en leur adressant d'hélicoptère un ultime salut, mais Sainte-Anne-d'Auray resterait comme un phare dans leur mémoire très sélective. *« Un trésor intérieur »*, une source inépuisable.

Un charme. On en revenait là. Le mot est bien commode pour dire ce qu'on n'explique pas. Ajoutons-y bonhommie, car l'humeur était joyeuse ; et douceur, le ciel offrant, au fil des heures, une déclinaison de bleus, roses et ors que les pèlerins arrivés dans la nuit avec force parkas, bottes et couvertures, prirent comme un aimable cadeau. *« A toi, Sainte-Anne, grand merci pour le soleil ! »*, lança joyeusement le Saint-Père, décidément au diapason. Et plus d'un visiteur y vit, en effet, la main de la sainte patronne des Bretons. La petite vendeuse de bondieuseries, en face de la basilique, s'était, de très bonne heure, tournée vers l'immense statue dominant le clocher : *« Il pleut sur toute la France, mais je savais bien, Sainte-Anne, que du ciel d'Auray, pour le pape, tu chasserais tout nuage ! »*

Un charme, oui. Une connivence instantanée entre cette foule de plus de cent vingt mille pèlerins, ardente et respectueuse, et le successeur de Pierre, pour le première fois en Bretagne. Il en parla comme d'un pays, d'*« une terre de solide tradition chrétienne »*, avec une histoire, une tradition, une langue. Il alla *jusqu'à prononcer* en breton les mots attribués à sainte Anne, mère de la vierge Marie, par le laboureur Yves Nicolazic, auquel la légende – à l'origine du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray – veut qu'elle soit apparue en 1623. Et la foule applaudit, ravie des références bretonnes qui jalonnèrent une longue et belle cérémonie, dont un chant très ancien, *Da Feiz on Tadou koz* (A la foi de nos vieux pères), que des rangs entiers de pèlerins entonnèrent avec solennité, guidés par des bombardes et des binious.

Mais l'atmosphère chauffait. Deux mille cinq cents choristes venus de différentes régions alternaient les chants en latin, en breton et en français, tandis que plus d'un millier de prêtres s'éparpillaient dans la foule pour distribuer la communion. *Non. Le pape ne se* fatiguait pas. Quand il reprit la parole pour la bénédiction finale, ce fut d'une voix forte et vibrante. Et les grands écrans retransmettant les images de la cérémonie le montrèrent même souriant. Il se rassit, avec un plaisir évident, pour regarder la danse folkorique qu'une douzaine de couples en costumes traditionnels bretons présentait sur le podium. *« Cet homme-là est plein de vie !*, s'exclamait une adolescente, venue d'Angers en pèlerinage. *On voudrait l'enterrer ou en faire un vieux schnock alors qu'il incarne le combat, l'optimisme, la vie ! »* Ne venait-il pas d'annoncer sa présence aux journées mondiales de la jeunesse organisées à Paris, en août 1997 ?

On était loin de Reims, loin de Clovis, loin des polémiques. Les pèlerins se disaient catholiques. Point. Ils parlaient d'espérance et des richesses de leur foi ; de tolérance et de respect d'autrui ; d'ouverture et d'écoute ; d'amour et de paix. Et en parler si fort, en parler entre eux, était, semble-t-il, galvanisant. *« Construisez la civilisation de l'Amour »*, avait clamé le Saint-Père. Et ce mot d'ordre étrange leur semblait merveilleux. *« Qui d'autre prônerait un tel engagement ?*, demandait Gabrielle, une étudiante rennaise, *c'est un défi fabuleux, exigeant, magnifique. Une guerre ouverte au racisme, à l'exclusion, aux sectarismes ! Tout est dit dans l'Evangile. Et ce n'est ni ringard ni conservateur ! »*

Révolutionnaire, disait-elle. Et ce mot – *« un peu exagéré, non ? »*, dit son ami – suscita chez ses camarades une petite moue gênée. Mais tous étaient d'accord sur un point : l'Evangile et ce pape leur fournissaient une base, un canevas pour orienter leur vie. Ils appelaient, leur semblait-il, à des engagements profonds au service des autres, notamment les plus faibles. Gabrielle visitait les prisons, Guillaume aidait les Restos du coeur, François faisait du soutien scolaire. La veille, ils avaient arraché une affiche du Front national qui *« osait »*, rageait encore Gabrielle, souhaiter *« la bienvenue »* au pape. *« Les valeurs qu'il défend sont aux antipodes des valeurs chrétiennes. »*

Mais l'heure était moins aux réflexions sur l'engagement social qu'au discours sur la famille. Sainte Anne n'était-elle pas surtout la « grand-mère » du Christ ? C'est donc devant un parterre fervent, composé de jeunes couples et d'enfants (quatre, cinq, six, sept par famille) que le pape fit un long discours sur les principes et valeurs de la vie familiale. Discours apaisé et classique, applaudi, ovationné à plusieurs reprises par un public ému, vibrant, transporté. Amour, fidélité, indissolubilité du mariage, respect absolu de la vie... *Des petits scouts à cheveux courts* et des petites filles modèles tournoyaient autour de jeunes parents se tenant par la main. On chanta, on récita des prières. C'était, disaient certains, l'un des plus beaux jours de leur vie. Et le pape le sentait qui ne pouvait se résoudre à les quitter. Ils lui faisaient une fête affectueuse, ils scandaient son nom, ils hurlaient *« Vive le pape ! Vive le pape ! »* Et Jean Paul II, radieux, leur lança : *« Le pape ? Il est vivant ! Grâce à Dieu, grâce à vous. »*

Un charme.

Annick Cojean

Un charme, oui. Une connivence instantanée entre cette foule de plus de cent vingt mille pèlerins, ardente et respectueuse, et le successeur de Pierre, pour la première fois en Bretagne

Jean Paul II rappelle qu'une société est jugée au regard porté sur « les blessés de la vie »

PRÈS DE CENT MILLE fidèles ont participé, samedi matin 21 septembre, à la base aérienne de Tours, à une cérémonie vouée au souvenir de saint Martin, ancien évêque de la ville, dont l'Eglise célèbre le seizième centenaire (397) de la mort. En 496, la visite de Clovis à son tombeau avait joué un rôle décisif dans sa conversion. Le pape a saisi cette occasion pour traiter du thème du partage.

« En France, voici seize siècles que l'Eglise chante l'hymne à la charité », a-t-il lancé dès le début de son homélie, en rappelant le fameux geste de Martin, légionnaire gallo-romain, originaire de Pannonie (l'actuelle Hongrie) : *« Etant encore soldat, il rencontra un pauvre, nu et tremblant de froid. Il prit son manteau, le coupa en deux et en couvrit le malheureux. »* En fondant, près de Tours, l'abbaye de Marmoutier, Martin fut également l'un des pères de *« la tradition monastique en Occident »*.

ENVOI EN MISSION

Mais Jean Paul II s'est surtout attardé sur son rôle dans l'évangélisation des campagnes, dont témoigne le nombre des villages et lieux de culte qui portent son nom en France. Et il en a fait un modèle de dynamisme missionnaire pour un pays dont le tissu chrétien se désagrège : *« Comment la communauté chrétienne peut-elle proposer et défendre les valeurs évangéliques, dans un monde qui souvent les méconnaît ? Laissez la parole du Christ vous saisir et mettez-la en pratique dans la vie de chaque jour ! Ecoutez la parole que l'Eglise transmet de la part du Christ, sachez la comprendre et la transmettre clairement. »*

Martin avait compris que *« le Christ veut rejoindre tous les hommes et leur dire qu'ils sont aimés par Dieu et appelés à le connaître. Jésus a livré sa vie par amour pour l'humanité entière. Et vous*, interroge le pape, *qui êtes configurés au Christ par le baptême, comment répondez-vous à son amour ? »*. La première manière de *« servir son prochain »* est l'annonce de l'Evangile. La fin de l'homélie de Jean Paul II ressemble à un envoi en mission : *« Martin a été un apôtre admirable, mais il ne suffit pas de s'en souvenir. Dans les conditions différentes d'aujourd'hui, soyez à votre tour des membres vivants de l'Eglise vivante, des communautés unies et accueillantes. Quelques années nous séparent du troisième millénaire ; soyez au rendez-vous. Heureux êtes-vous, chrétiens de France, d'avoir mérité de recevoir un tel patron à l'aube de votre histoire. »*

Dans la basilique de Tours samedi en fin d'après-midi, Jean Paul II devait présider une assemblée inédite et très symbolique, réunissant environ deux cents personnes qui souffrent de diverses *« blessures »* sociales (chômeurs, SDF, immigrés) ou physiques (un malade du sida, des handicapés mentaux, des accidentés, etc.).

Le pape devait s'entretenir spontanément avec elles et, dans son allocution, évoquer la multitude des formes de pauvreté et d'exclusion qui frappent la société aujourd'hui. Sans entrer dans le détail de la situation française, il devait estimer, en substance, qu'une société est jugée au regard qu'elle porte sur les *« blessés de la vie »* et lancer un appel à une révision des modes de vie, individuels et collectifs, en vue de garantir l'accès au travail pour tous, de mieux répartir les biens et de trouver de nouvelles formes de solidarité.

H. T.

Le refus d'assouplir la situation des divorcés remariés

AU COURS d'une rencontre avec des familles, vendredi 20 septembre à Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), le pape a traité de l'un des points de discipline les plus contestés de l'Eglise catholique : le statut des divorcés remariés.

« L'Eglise a le souci, a-t-il dit, *de ceux qui sont séparés, divorcés et divorcés remariés. Ils restent membres de la communauté chrétienne. »* Ils sont même invités à participer *davantage à la vie de leur Eglise*, *« tout en accueillant, dans la foi, la vérité dont l'Eglise est porteuse dans sa discipline du mariage »*.

Ce passage est apparemment ouvert. Le pape rappelle aux divorcés remariés qu'ils ne sont pas exclus de l'Eglise, encore moins excommuniés, et qu'ils ont les mêmes droits que tous les baptisés. Mais il ne dit rien de l'une de leurs principales revendications : l'accès à l'eucharistie, actuellement interdit par leur remariage. Plusieurs évêques, notamment en France et en Allemagne, ont publiquement pris position pour un assouplissement de cette discipline qu'ils estiment injuste, sutout pour des conjoints abandonnés. Or, le pape ne laisse guère de perspective de solution.

Pour le reste, Jean Paul II a reconnu les *« multiples difficultés »* que traversent les familles en France. Il a été très applaudi quand il s'est exprimé sur la défense d'une *« culture de la vie »*, qui consiste *« à accueillir les enfants qui vous sont donnés et à les faire grandir »*. A propos de l'avortement, il est resté fidèle à ses principes : *« Tout être humain déjà conçu a droit à l'existence, car la vie donnée n'appartient plus à ceux qui l'ont fait naître. »*

Dans l'ouest de la France, où l'enseignement catholique est puissant, le pape a insisté sur la question du caractère propre des établissements : *« L'école catholique a un projet pédagogique spécifique à développer pour proposer aux jeunes les valeurs chrétiennes, mais d'abord une découverte à faire de la personne du Christ. »* Mais, a-t-il ajouté, la réaffirmation du caractère catholique de ces établissements confessionnels ne doit pas altérer leur ouverture et le pape a souhaité que *« des jeunes non catholiques soient largement accueillis et soutenus avec sollicitude dans leurs études par ces établissements scolaires, dans le respect des perspectives chrétiennes qui les caractérisent »*.

Les baisses d'impôt pour les ménages avoisineront 11 milliards de francs en 1997

Le « solde net » doit tenir compte des mesures entrées en application en 1996

Les indications fournies par les services gouvernementaux et celles qui émanent de la commission des finances de l'Assemblée nationale permettent de mieux cerner l'ampleur de la baisse des impôts annoncée pour 1997. En tenant compte des baisses, mais aussi des hausses entrées en application en 1996, et qui ne prendront leur plein effet qu'en 1997, le « solde net », pour les ménages, se situera autour de 11 milliards de francs.

QUEL SERA le montant réel des baisses d'impôt pour les ménages en 1997 ? Le gouvernement n'a curieusement toujours pas établi de chiffrage précis et fiable des mesures figurant dans le nouveau projet de loi de finances.

On connaît, certes, le montant approximatif des baisses d'impôt pour les ménages et les entreprises – il devrait avoisiner 25 milliards de francs –, mais aucune précision officielle n'a encore été donnée sur la répartition de cette somme. Une première estimation est cependant possible : selon nos calculs, la baisse au profit des ménages oscillera autour de 11 milliards de francs.

Dans un premier temps, on a pu penser que les baisses nettes d'impôt pour les ménages pourraient approcher seulement 12 milliards de francs. Le projet de loi de finances pour 1997 prévoit en effet une baisse de l'impôt sur le revenu de 25 milliards de francs et plusieurs prélèvements supplémentaires pour 13 milliards de francs (1,2 milliard de relèvement des taxes sur l'alcool, 4,8 milliards de prélèvements supplémentaires sur le tabac et 7 milliards de francs du fait du relèvement de la contribution sociale généralisée).

Invité mercredi 18 septembre de « La marche du siècle », sur France 3, le ministre des finances a toutefois avancé un autre chiffrage. Il a observé qu'il faut aussi prendre en compte, parmi les baisses, *« 13,5 milliards de francs qui sont la conséquence d'un ensemble de mesures prises en 1996 dans le cadre des opérations de relance de la consommation et de l'investissement »*. Il a donc suggéré que le solde total des hausses et des baisses fait apparaître une diminution de 25,5 milliards de prélèvements sur les ménages. C'est sur la foi de ces informations que *Le Monde*, dans son édition du 20 septembre, a avancé ce chiffre.

DÉCRUE MODESTE

L'argument du gouvernement appelle plusieurs remarques. D'abord, si le bon calcul consiste, non pas à faire la simple addition des mesures nouvelles, mais aussi à prendre en compte l'incidence sur 1997 de mesures prises en 1996, on ne peut se borner, dans ce dernier cas, à ne citer que les dispositions agissant à la baisse : il faut également considérer les mesures jouant à la hausse. Or il y en a. Le rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 1996 (tome II, page 58) mentionnait ainsi que les mesures fiscales prises à cette époque dans le domaine de l'épargne (assurance-vie, abattement de 8 000 francs et 16 000 francs sur les transactions de valeurs mobilières, OPCVM) devaient avoir un rendement de 4 milliards de francs en 1996 et de 6,574 milliards de francs en 1997, soit une augmentation de 2,574 milliards de francs au cours de cette dernière année.

Seconde observation : d'ou vient cette estimation de 13,5 milliards de francs de baisses décidées en 1996 et prenant effet en 1997 ? Ce chiffre est l'addition de plusieurs mesures : celles prises en avril 1996 dans le cadre d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (Ddoef), celles figurant dans la loi sur l'air, celles dans la « mesure Péricard » sur les dons aux associations et la disposition concernant les quirats (déduction pour les investisseurs acquérant un bateau).

Il faut donc entrer dans le maquis de ces dispositions multiples pour comprendre celles qui profiteront aux ménages. Dans le cas du Ddoef, un chiffrage précis est disponible. Etabli, à l'époque, par le ministère des finances, il fait apparaître que ce texte induira des baisses d'impôt en 1997 à hauteur de 7,545 milliards de francs, dont seulement 2,015 milliards de francs en faveur des ménages.

On peut donc en déduire que les autres dispositions (loi sur l'air, quirats, mesure Péricard) entraîneront des baisses d'impôt pour un montant d'environ 6 milliards de francs. Là encore, les ménages ne sont pas les seuls bénéficiaires. Les experts estiment que la mesure sur les quirats pourrait entraîner une diminution au titre de l'impôt sur le revenu de l'ordre de 400 millions de francs, et la mesure Péricard de l'ordre de 900 millions de francs. Au total, ces trois dispositions entraîneront-elles donc une baisse de 3 milliards de francs ? C'est sans doute un grand maximum.

En résumé, au titre des hausses concernant les ménages, il faut donc prendre en compte le relèvement prévu pour 1997 de la CSG (7 milliards de francs), des taxes sur l'alcool (1,2 milliard), l'augmentation du rendement des taxes sur le tabac (4,8 milliards), l'effet en année pleine sur 1997 des mesures concernant l'épargne prises en 1996 (2,574 milliards). Même si le gouvernement le conteste, il ne semble pas illogique d'ajouter également le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (3,6 milliards). Pour être complet, il faut encore dire que le remboursement de la dette sociale (RDS), qui n'a joué que sur onze mois en 1996, pourrait entraîner un prélèvement plus lourd en 1997 (de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs selon les experts). Soit un total de hausse (hors fiscalité locale) de 22 à 23 milliards de francs.

Pour les baisses, il faut prendre en compte la mesure concernant l'impôt sur le revenu (25 milliards), les dispositions concernant les ménages dans le DDOEF (2,015 milliards) et les trois autres dispositions de 1996 (environ 3 milliards), soit à peine plus de 30 milliards de francs.

Selon cette estimation, la baisse nette pour 1997 est donc comprise entre 7 ou 8 milliards de francs seulement. Si l'on exclut du calcul la hausse de la fiscalité pétrolière (qui prend juste en compte l'inflation ou à peine plus), la baisse des prélèvements est à peine supérieure à 11 milliards de francs. Ce qui constitue, on en conviendra, une décrue fiscale plutôt modeste...

Laurent Mauduit

Marc Blondel accentue ses critiques contre le gouvernement

Le dirigeant de FO répond à Louis Viannet

LES PYROMANES ne sont pas ceux *« qui s'expriment pour critiquer la politique économique »*, mais *« ceux qui ne laissent aucun espoir à la jeunesse »* : c'est le message que Marc Blondel devait adresser au gouvernement, samedi 21 septembre, lors du rassemblement organisé par Force ouvrière place de la Bastille, à Paris. Le secrétaire général de FO, engagé dans une partie délicate pour accéder à la présidence de l'Unedic, veut à la fois faire pression sur le patronat et rassurer ses troupes sur sa combativité. Si sa confédération a décidé de mobiliser ses troupes samedi, c'est pour lancer *« un avertissement solennel à ceux qui gouvernent »*, accusés de persévérer dans une politique incapable de relancer l'activité et l'emploi.

Ce rassemblement se veut *« une lettre recommandée avec accusé de réception »* adressée à Alain Juppé. *« Ne vous enfermez pas dans vos certitudes technocratiques ! »* ; *« la certitude confine à l'aveuglement, surtout quand elle conduit à l'entêtement »* ; *« le gouvernement doit ouvrir les yeux »*, a placé Marc Blondel dans son discours à intervalle régulier, comme autant de banderilles destinées au premier ministre. Le secrétaire général de FO poursuit le dialogue de sourds entamé avec M. Juppé depuis la réforme de l'assurance-maladie, qu'il a vécue comme une machine de guerre contre son organisation.

Le rassemblement de FO part d'un double constat : il y aura 150 000 chômeurs supplémentaires à la fin de 1996, et le budget 1997, dans ses grandes lignes, ne contient aucune mesure susceptible d'inverser la courbe. M. Blondel prévoit en plus des menaces à venir sur la santé, les retraites de ses concitoyens ainsi que sur les services publics. Accusés au premier chef, les critères de convergences pour aller à la monnaie unique : *« Ce n'est pas parce quelques technocrates ont arbitrairement défini quelques critères économiques, au niveau européen, il y a quelques années, que ces critères doivent constituer une bible, une vérité révélée, incontournable, intangible »*, a martelé le dirigeant de FO. Il a accusé les pouvoirs publics, au passage, d'utiliser ces critères comme « alibi » pour faire passer la potion amère des réductions de dépenses publiques.

Sur la politique suivie par le gouvernement comme sur les impôts, M. Blondel se retrouve sur la même longueur d'onde que le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet. Comme lui (*Le Monde* du 21 septembre), il critique *« la marche forcée vers la réduction des dépenses publiques et sociales »*. Dans ces critiques, le dirigeant de FO brocarde aussi *« les discours lénifiants sur le thème "ça ira mieux demain" »* et les dangers de la flexibilité, vantée par le patronat, mais jugée comme *« une méthode qui permet avant tout de ne pas embaucher »*. Il cloue au pilori, aussi, l'« employabilité », nouveau concept *« culpabilisant »* pour les chômeurs. M. Blondel veut du concret et ne se paie pas de promesses : *« Il ne suffit pas de dire que des négociations seront ouvertes dans la fonction publique. Il faut dire quand et combien. »*

UN RASSEMBLEMENT TREMPLIN

Avec comme but assigné à ce rassemblement de tester la combativité des troupes syndicales pour faire barrage aux licenciements, M. Blondel prévient que *« Force ouvrière est prête à renforcer la mobilisation »* et que *« ce 21 septembre est un tremplin »*. Répondant clairement aux avances de M. Viannet, il reconnaît à son tour que *« l'unité dans l'action peut être une nécessité pour obtenir satisfaction »*, mais s'il juge *« normal et logique que les organisations syndicales se battent ensemble »*, FO ne s'engagera que sur *« des revendications bien définies »*.

« Tout cela ne peut pas durer. Il faut que cela change », constate le secrétaire général. *« Nous sommes lassés d'attendre »*, répète-t-il, pour souligner et justifier, à la fois, l'urgence de son appel.

Alain Beuve-Méry

La Cour des comptes juge qu'« un effort considérable » est nécessaire pour redresser la Sécurité sociale

PREMIER PRÉSIDENT de la Cour des comptes, Pierre Joxe a rendu public, vendredi 20 septembre, le rapport annuel que la haute juridiction financière doit remettre chaque année au Parlement dans le cadre de la préparation et de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Le premier projet de ce type, qui sera soumis au conseil des ministres du 9 octobre et à l'Assemblée nationale mi-octobre, complète l'information des députés et des sénateurs sur la gestion des organismes sociaux.

Les parlementaires disposeront aussi des recommandations de la conférence nationale de santé et des conclusions de la commission des comptes de la « Sécu », qui seront rendues publiques le 23 septembre. On sait déjà que le déficit prévisionnel du régime général avoisinera 52 milliards de francs en 1996 et 47 milliards en 1997 (*Le Monde* du 20 septembre).

La Cour des comptes dresse un bilan très critique de la gestion de la Sécurité sociale par les gouvernements qui se sont succédé depuis 1993. Dans ce document de 470 pages, elle juge que *« sans une action déterminée et continue sur les dépenses, le retour à l'équilibre restera hors de portée »*. Or ce n'est pas la voie qui a été choisie ces dernières années, qui ont vu les dépenses sociales progresser à un rythme incompatible avec la croissance économique, et le déficit annuel passer de 10 milliards à 50 milliards de francs.

Il est clair, pour les rapporteurs, que *« le rééquilibrage suppose une croissance des recettes nettement plus rapide que celle des dépenses »*. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique pour que cette croissance s'accompagne d'une baisse des dépenses. Or *« l'amélioration relative de la situation économique en 1994-1995, dont les effets se font sentir sur les recettes, n'a pas été mise à profit pour amorcer la réduction du déficit »*, relèvent-ils, et c'est *« d'autant plus regrettable que le contexte de 1996 se révèle moins favorable, ce qui rend le rééquilibrage plus difficile »*.

L'AGED CRITIQUÉE

Sur le plan des recettes, la Cour souligne *« l'ampleur considérable »* des exonérations de cotisations décidées par le gouvernement dans le cadre de la politique de l'emploi, et critique *« la complexité excessive »* du système. Elle s'inquiète de la dérive des dépenses d'assurance-maladie, dont la progression, forte en 1993 (6,4 %), s'est infléchie en 1994 (3 %) pour repartir à la hausse en 1995 (4,9 %) en dépit des accords de maîtrise – peu efficaces – signés par les caisses et les professions de santé.

M. Joxe a précisé que le redressement de la « Sécu » doit être mené sans remettre en cause son principe fondateur, la solidarité, ce qui *« exige une plus grande équité dans la répartition des efforts et des avantages »*. Sur ce point, la Cour a mis en évidence quelques excès. Les professions de santé ont des avantages sociaux financés par les caisses. La Cour en évalue le coût à 8,6 milliards de francs en 1995 (maladie, retraite, allocations familiales) et les juge parfois exorbitants. Pour 100 francs de cotisation, l'avantage social-vieillesse (complémentaire), dont les finances sont pourtant très fragiles, verse 57 francs de pension à un médecin, alors qu'en 2000 le rendement de l'Agirc (retraite complémentaire des cadres) ne sera plus que de 7 francs de pension pour 100 francs de cotisation.

La Cour est également critique sur l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), dont bénéficient 43 000 foyers. Le nombre d'emplois créés et déclarés grâce à ce dispositif reste modeste : 10 000 emplois équivalents temps plein, *« soit 10 % de l'objectif fixé »*, indique le rapport. En revanche, l'AGED *« assure à ses bénéficiaires un avantage d'autant plus grand que leur revenu est élevé »*. Un couple employant une personne à temps plein pour un coût salarial global de 10 126 francs par mois (charges patronales et salariales) ne paiera finalement que 3 090 francs en cumulant l'AGED et la réduction d'impôt.

Jean-Michel Bezat

Comparer le prix de deux médicaments est condamnable

LA SÉCURITÉ SOCIALE et les mutuelles doivent-elles continuer de rembourser de la même manière les médicaments les plus chers alors qu'ils ont des équivalents aussi efficaces mais moins coûteux ? Cette question récurrente est une nouvelle fois posée après le jugement rendu le 19 septembre par le tribunal de grande instance de Paris. Saisi en référé par le laboratoire Fournier, il a interdit à la Mutualité française de publier une page du *Guide des médicaments comparables* qu'elle s'apprêtait à adresser à tous les généralistes.

Dans ce guide, recensant 163 médicaments fréquemment prescrits, la Mutualité compare, entre autres, le prix de deux molécules contre le cholestérol : le Lipanthyl, produit-phare du laboratoire Fournier (Dijon), et le Fénofibrate, de l'américain Merck Sharp and Dohme. Or le premier est vendu 50 % plus cher que le second. L'objectif avoué de la Mutualité française, qui rembourse chaque année pour 20 milliards de francs de médicaments (60 milliards pour l'assurance-maladie), est de réduire ce poste de dépenses sans pour autant porter atteinte à la qualité des soins.

Le premier vice-président du tribunal, Jean-Jacques Gomez, n'a pas retenu l'argument de la Mutualité, qui assure que ce guide *« constitue un devoir de salubrité publique »*. Il ne s'est pas rangé, non plus, à l'avis du procureur de la République, qui estimait que la preuve d'un préjudice contre Fournier n'était pas apportée. En revanche, pour justifier le retrait de la page incriminée *« sous astreinte de 1 000 francs par exemplaire diffusé »*, il a jugé que la comparaison des prix de produits – défavorable au Lipanthyl – était un appel implicite au boycottage de ce produit par les médecins prescripteurs. Il a également fait remarquer que le Lipanthyl est protégé par un brevet jusqu'en 2009.

Le président de la Mutualité française, Jean-Pierre Davant, a aussitôt annoncé qu'il ferait appel, tout en suspendant l'envoi du guide. *« Cette décision met en échec la volonté des pouvoirs publics de développer les génériques en France*, déclare-t-il au *Monde*. *Elle met aussi en échec la volonté de transparence dans ce domaine, alors qu'il y a un minimum d'éthique à introduire dans la chaîne du médicament. Il faut quand même savoir que les laboratoires consacrent plus d'argent à la promotion qu'à la recherche. »* Si de telles décisions de justice se multipliaient, c'est la mise en place de la maîtrise des dépenses de santé qui serait compromise.

J.-M. B.

هكذا من الأصل

Le « parlement » du PS devrait ratifier une liste de circonscriptions réservées à des femmes

Sur les cent onze sièges déjà désignés, une quarantaine sont jugés « gagnables »

Le conseil national du Parti socialiste devait prendre connaissance, samedi 21 septembre, de la liste de cent soixante-quatre circonscriptions, presque toutes détenues par la droite, que les fédérations socialistes devront réserver à des candidates féminines pour les élections législatives de 1998. Une quarantaine de ces sièges sont considérés comme « gagnables » au vu des résultats de l'élection présidentielle de 1995.

LIONEL JOSPIN avait toutes les raisons de se réjouir de la réunion du conseil national du Parti socialiste, samedi 21 septembre. Le « parlement » du parti devait accomplir un pas décisif vers l'objectif qu'il a ratifié par la convention sur la démocratie le 30 juin : 30 % de femmes parmi les candidats aux élections législatives de 1998. Après avoir présidé une commission nationale qui a travaillé pendant trois mois, Daniel Vaillant a abouti à une première liste de cent soixante-quatre circonscriptions réservées aux femmes (*Le Monde* du 20 septembre). L'objectif est, ainsi, presque atteint : sur 577 circonscriptions, le pourcentage est de 28,4 %, mais sur les 555 circonscriptions de France métropolitaine, le taux est de 29,5 %.

Dans une circulaire aux fédérations, *« invitées à faire part de leurs remarques »* avant une nouvelle réunion du conseil national le 30 novembre, M. Vaillant précise que *« le nombre de circonscriptions réservées à des femmes, après examen des fédérations, ne pourra être inférieur à celui proposé par la commission, de même qu'il ne pourra pas être inférieur en nombre de circonscriptions où les résultats antérieurs permettent d'espérer un succès »*.

Une autre règle prévoit que *« l'acte de candidature à la désignation dans les circonscriptions réservées aux femmes est exclusivement réservé à des femmes »*, les candidatures pouvant, dans les autres circonscriptions, être masculines ou féminines. Enfin, les propositions de M. Vaillant ne tiennent pas compte *« des accords futurs susceptibles d'être engagés dans le cadre de* [la] *stratégie de rassemblement avec* [les] *partenaires de gauche »*.

Les travaux de la commission ont donné lieu à quelques batailles homériques et à quelques résistances épiques, parfois à l'intérieur d'un même courant. M. Jospin a voulu donner l'exemple, avec trois circonscriptions réservées sur huit en Haute-Garonne, et le Nord affiche un taux de 33,3 %, alors que certaines grosses fédérations fabiusiennes ont semblé plus réticentes, comme le Pas-de-Calais (21,4 %) et la Seine-Maritime (25 %), qui se sont vu rajouter chacune, *in fine*, une circonscription *« à définir »*. En revanche, les Bouches-du-Rhône affichent un taux de 31,2 %. *Si* la règle instaurée laisse les circonscriptions des sortants hors des *« réservées »* – à l'exception de celles des quatre sortantes : Martine David, Ségolène Royal, Frédérique Bredin et Véronique Neiertz –, la quatrième de Gironde, dont le sortant est Pierre Garmendia, a été « mise au pot » parmi deux que la fédération doit choisir.

La liste de M. Vaillant distingue quatre catégories :

● **Seize départements sans circonscriptions réservées :** *Alpes-de-Haute-Provence,* Hautes-Alpes, Ariège, Aude, Haute-Corse, Gers, Indre, Landes, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Tarn-et-Garonne, Territoire de Belfort.

● **Quarante-quatre départements où toutes les circonscriptions réservées sont déjà désignées :** Ain (1 sur 4), Allier (1 sur 4), Alpes-Maritimes (4 sur 9), Ardèche (1 sur 3), Ardennes (1 sur 3), Aube (1 sur 3), Aveyron (1 sur 3), Bouches-du-Rhône (5 sur 16), Calvados (2 sur 6), Cantal (1 sur 2), Charente (1 sur 4), Charente-Maritime (2 sur 5), Cher (1 sur 3), Corrèze (1 sur 3), Corse-du-Sud (1 sur 2), Côte-d'Or (1 sur 5), Creuse (1 sur 2), Drôme (1 sur 4), Eure (2 sur 5), Eure-et-Loir (1 sur 4), Finistère (2 sur 8), Gard (1 sur 5), Haute-Garonne (3 sur 8), Ille-et-Vilaine (2 sur 7), Indre-et-Loire (2 sur 5), Jura (1 sur 3), Lozère (1 sur 2), Marne (2 sur 6), Haute-Marne (1 sur 2), Morbihan (2 sur 6), Orne (1 sur 3), Puy-de-Dôme (2 sur 6), Hautes-Pyrénées (1 sur 3), Pyrénées-Orientales (1 sur 4), Haute-Saône (1 sur 3), Sarthe (1 sur 5), Savoie (1 sur 3), Yvelines (4 sur 12), Deux-Sèvres (2 sur 4), Tarn (1 sur 4), *Vaucluse (1 sur 4), Haute-Vienne* (1 sur 4), Vosges (1 sur 4), Seine-Saint-Denis (4 sur 13).

● **Vingt-quatre départements où les circonscriptions réservées sont désignées partiellement :** Aisne (2 sur 5), Doubs (2 sur 5), Gironde (3 sur 11), Isère (3 sur 9), Loire-Atlantique (3 sur 10), Loiret (2 sur 5), Maine-et-Loire (3 sur 7), Meurthe-et-Moselle (2 sur 7), Moselle (3 sur 10), Pas-de-Calais (3 sur 14), Pyrénées-Atlantiques (2 sur 6), Bas-Rhin (3 sur 9), Haut-Rhin (2 sur 7), Rhône (4 sur 14), Saône-et-Loire (2 sur 6), *Paris (9 sur 21)*, Seine-Maritime (3 sur 12), Seine-et-Marne (3 sur 9), Somme (2 sur 6), Var (2 sur 7), Essonne (3 sur 10), Hauts-de-Seine (4 sur 13), Val-de-Marne (4 sur 12), Val-d'Oise (3 sur 9).

● **Onze départements où le choix des circonscriptions réservées est laissé aux fédérations entre plusieurs circonscriptions :** Côtes-d'Armor (1 sur 5), Dordogne (1 sur 4), Hérault (2 sur 7), Loir-et-Cher (1 sur 3), Loire (2 sur 7), Manche (1 sur 5), Nord (8 sur 24), Haute-Savoie (1 sur 5), Vendée (2 sur 5), Vienne (1 sur 4), Yonne (1 sur 3).

La liste de M. Vaillant comporte cent onze circonscriptions précisément désignées. Sur la base du score de Lionel Jospin au second *tour de l'élection présidentielle*, un peu plus de quarante d'entre elles sont jugées « gagnables ».

Michel Noblecourt

Isère : M. Hannoun (RPR) élu premier vice-président du conseil général

Il assurera l'intérim de M. Carignon, incarcéré

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Michel Hannoun, député et maire (RPR) de Voreppe, a été élu, vendredi 20 septembre, premier vice-président du conseil général de l'Isère, en charge de l'intérim d'Alain Carignon. Ce dernier, actuellement incarcéré, demeure président en titre malgré sa condamnation à cinq ans de prison, dont quatre ferme.

La majorité RPR-UDF et divers droite s'est rassemblée autour de M. Hannoun, qui a obtenu 36 voix sur 39 – l'assemblée départementale compte 58 membres – pour tenter de sortir de la crise de confiance que traverse le conseil général. Absents de l'hémicycle depuis novembre 1995, les conseillers généraux PS et PC occupaient à nouveau leurs sièges. Mais, dès l'ouverture de la séance, ils ont fait savoir qu'ils ne s'associeraient pas à la *« tentative de réhabilitation de l'exécutif départemental »* que souhaite conduire Michel Hannoun. Ils ont donc réclamé une nouvelle fois la dissolution de l'assemblée afin de *« redonner au conseil général de l'Isère légitimité et autorité »*.

La majorité départementale a donc procédé seule au renouvellement de l'exécutif. Afin d'éviter l'éclatement du groupe RPR qu'il préside depuis 1995, Michel Hannoun a accepté de faire rentrer dans l'exécutif l'un des conseillers généraux les plus proche d'Alain Carignon, Gérard Dezempte, qui a été nommé vice-président, chargé de l'environnement des sports et des loisirs.

Le groupe des non-inscrits (div.d.), qui réclamait le départ de tous les élus mis en examen, condamnés, ou qui pourraient avoir prochainement des démêlés avec la justice, a repoussé les propositions qui étaient faites à plusieurs de ses membres de retrouver leurs fonctions. Pour sa part, le groupe UDF, présidé par Jean Faure, a estimé que le départ des conseillers généraux concernés par des problèmes judiciaires ne devrait intervenir qu'après condamnation. Il apportait ainsi son soutien à Michel Hannoun et il exprimait son souhait, partagé par une très large partie de ses amis politiques, de ne pas retourner devant les électeurs.

Claude Francillon

« Cinquante ans » de vie politique pour Michel Rocard

MICHEL ROCARD est né le 23 août 1930. Sa première carte de militant date d'octobre 1949. Pourtant, c'est le vendredi 20 septembre 1996 que l'ancien premier ministre, entouré de quelque 350 personnes, a fêté à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), son ancienne mairie, ses *« cinquante ans de vie politique »*.

Ce fut un peu le défilé, en accéléré, du film d'une aventure collective entamée à l'aube des années 50. Toutes les strates du rocardisme étaient représentées : des premiers compagnons de route, lorsque Michel Rocard dirigeait la branche étudiante de la SFIO, aux anciens du cabinet de Matignon et aux anciens ministres, en passant par les anciens PSU ou des participants à la bataille fondatrice, du congrès de Metz de 1979. Une folle rumeur avait même couru : Jacques Chirac, en tant qu'ancien condisciple de Sciences-Po, viendrait peut-être...

Si le nom du président de la République avait couru, c'est aussi que cette petite fête n'était pas qu'un rassemblement d'anciens combattants. Certains de ses amis n'imaginent-ils pas Michel Rocard ministre des affaires étrangères après des élections législatives de 1998 perdues par la droite ? *« Je suis libre »*, a souligné le héros du jour, en rendant un hommage appuyé à Lionel Jospin, en qui il retrouve, a-t-il dit, sa propre exigence éthique.

Le numéro deux du PS, Daniel Vaillant, aurait dû représenter le premier secrétaire. A la dernière minute, il *n'a* pas pu venir, mais le jospiniste Dominique Strauss-Kahn était là, comme le fabiusien Yvon Robert. Tous sont repartis avec un porte-clé représentant la « balise bâbord » offerte à Michel Rocard : rappel d'une ancienne passion pour la navigation, manifestation aussi d'un ancrage à gauche *toujours revendiqué, malgré les embardées*, après un demi-siècle – quarante-sept ans tout du moins – d'embellies prometteuses et de tempêtes funestes.

Jean-Louis Andreani

M. Vasseur fait réquisitionner les sociétés d'équarrissage

DEVANT LE REFUS persistant de plusieurs entreprises privées de ramasser et détruire les cadavres d'animaux, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, a écrit, vendredi 20 septembre, aux préfets en leur demandant de *« prendre sans délai des arrêtés de réquisition afin de rétablir immédiatement le service public d'équarrissage là où il n'est plus assuré »*. C'est le cas, indique-t-on dans l'entourage du ministre, dans une vingtaine de départements. Le conflit porte sur le financement des opérations de ramassage, puisque de nombreuses communes et départements refusent d'indemniser partiellement les entreprises. M. Vasseur a annoncé qu'il allait soumettre en urgence au conseil des ministres et au Parlement un projet de loi sur l'équarrissage, reformant le texte de 1975 et instituant une taxe sanitaire de quelques centimes *qui serait prélevée non pas sur les agriculteurs mais plutôt sur* marges des transformateurs et des distributeurs.

DÉPÊCHES

■ **FISCALITÉ : les hausses de taxes locales supportées par les ménages, en 1996, approcheraient 4 milliards de francs.** C'est la précision apportée par le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, dans un un entretien au *Figaro* du 21 septembre. Il s'agit d'une révision à la hausse puisque le gouvernement parlait jusqu'à présent d'une majoration de seulement 2 milliards. Encore faut-il observer que cette progression de 4 milliards de francs résulte, selon M. Lamassoure, des *« relèvements de taux »* d'imposition. Cela peut suggérer que, du fait de l'augmentation des bases imposables, la pression fiscale est vraisemblablement encore plus élevée.

■ **DÉFENSE : Jacques Chirac rendra visite à l'armée de l'air, le 27 septembre,** sur la base d'Avord, dans le Cher. Le président de la République s'était déjà fait présenter l'armée de terre, le 3 mai, à Canjuers, dans le Var, et la marine nationale, le 14 juin, à Brest. A Avord, où sont normalement basés les avions-radars du type AWACS-Boeing, seront réunis pour la circonstance tous les moyens de l'armée de l'air. En particulier, M. Chirac pourra voir des Mirage 2000-N nucléaires, les avions Astarté (des PC volants de la dissuasion), Gabriel *et Sarigue* (pour la *guerre électronique*).

■ **DÉMISSION : quarante conseillers municipaux de La Grande-Motte (Hérault) ont donné leur démission,** vendredi 20 septembre, pour exprimer leur *« désaccord »* avec le maire, Serge Durand (div. d.). Cette démission entraînera l'organisation d'une nouvelle élection municipale, le tiers des effectifs nécessaires étant ainsi vacants. L'attitude conciliante du maire à l'égard de l'université d'été du Front national, organisée fin août dans la ville, a été l'un des points de désaccord au sein de la majorité muncipale. – *(Corresp.)*

■ **RHÔNES-ALPES : les maires des huit plus grandes villes de la région se sont réunis** pour la troisième fois en un an, vendredi 20 septembre, à Grenoble, afin d'accroître leur coopération. Le réseau de villes qu'ils ont constitué recevra le soutien financier du conseil régional. Au cours des cinq prochaines années, 700 millions de francs seront versés à ces villes pour mener des actions en faveur du développement économique régional. – *(Corresp.)*

■ **LOGEMENT : Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris,** a annoncé, vendredi 20 septembre, un programme expérimental d'accession sociale à la propriété. Grâce au soutien financier de la Ville, trois cents logements situés dans cinq opérations d'urbanisme de la capitale seront vendus entre 13 000 et 15 000 francs le mètre carré. Ils seront réservés aux bénéficiaires du logement social.

Les élus modérés de l'Essonne demandent une charte de moralité

Xavier Dugoin (RPR) assure n'être victime que d'« insinuations » et d'« informations mensongères »

« L'ESSONNE est le département le plus connu des Français après le Var, les Alpes-Maritimes et l'Isère », ironisait il y a deux semaines Yves Tavernier, président du groupe socialiste du conseil général de l'Essonne, à propos des « affaires » mettant en cause Xavier Dugoin, sénateur RPR, président du conseil général et maire de Mennecy.

Les douze élus de gauche de l'assemblée départementale ont expédié à tous leurs collègues conseillers généraux, maires adjoints et maires, le fameux rapport payé plus de 300 000 francs à Xavière Tiberi, afin de leur permettre de se faire une idée sur une prose rémunérée *« 500 francs la ligne »*. Dans la foulée, les élus socialistes et non inscrits (de gauche et de droite) ont saisi séparément le procureur de la République sur la gestion des fonds publics. De son côté, le juge Halphen a transmis les pièces du dossier Tiberi au procureur de Créteil, qui va vraisemblablement se déclarer incompétent au profit de celui d'Evry. Les élus de gauche demanderont, lors de la prochaine séance du conseil général, jeudi 26 octobre, la création d'une commission d'information.

Agacés par les affaires en tout genre, dans lesquelles aucun des leurs n'apparaît, les élus non inscrits de droite (106 des 196 maires de l'Essonne) tiennent à dire leur mot : *« Nous sommes la majorité silencieuse »*, déclare le président de leur amicale, Serge Dantu. *« La démocratie est un défi qu'on ne relève pas uniquement en fouillant dans les poubelles »*, estiment-ils. Ils refusent la création de la commission réclamée par la gauche, mais demandent à tous les élus du département de signer une charte de moralité.

CURIEUX CALCUL

Ni les juges ni les facteurs ne chôment en Essonne. Si la gauche envoie le rapport Tiberi à tout ce que le département compte d'élus, le président du conseil général n'est pas en reste. Lui s'adresse à tous les militants du RPR. Sa défense, c'est l'attaque : *« Nos adversaires de gauche, battus régulièrement sur le terrain depuis 1982, ont mis en pratique une stratégie conduite par les représentants les plus extrémistes du PS, qui consiste non plus à faire des propositions aux électeurs, mais à chercher par tous les moyens à tenter de décrédibiliser notre action et à semer la division dans nos rangs. La technique est connue : insinuations, informations mensongères et amalgames, etc. »*

Plus prosaïquement, devant la fronde des élus de l'opposition, M. Dugoin menace de réduire les moyens accordés par le département aux groupes politiques. Les trois groupes de la majorité départementale (RPR, UDF, non-inscrits) présenteront une motion refusant la création de la commission souhaitée par la gauche.

Enfin, M. Dugoin dresse un tableau comparatif des *« statistiques essonniennes comparées concernant les affaires »* : *« Gauche : 6. Majorité présidentielle : 0 »*, calcule-t-il. Le compte est curieux. A gauche, M. Dugoin énumère les quatre mises en examen d'élus socialistes, celle d'un fonctionnaire et la mise en détention (pendant douze jours) d'un second fonctionnaire, dans des affaires qui concernent essentiellement la Ville nouvelle d'Evry.

A droite, le sénateur ne voit rien venir. Pourtant, deux élus RPR ont été mis en examen. Même s'ils sont aujourd'hui en délicatesse avec leur parti, ils portaient ses couleurs au moment des faits. L'un d'eux, Alain Josse, ancien vice-président du conseil général et maire de Montgeron, vient de quitter le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, où il a passé dix-sept mois en détention provisoire. Deux autres mises en examen touchent un architecte, par ailleurs ancien membre du bureau national du RPR, et un entrepreneur travaillant dans ce département. Cinq informations judiciaires, visant des proches de M. Dugoin, sont ouvertes et deux enquêtes préliminaires sont en cours, sans compter le dossier de Mme Tiberi, qui ne devrait pas tarder à s'ajouter au lot.

Sylvia Maric

JUSTICE Le garde des sceaux, Jacques Toubon, a transmis, vendredi 20 septembre, à la Commission nationale consultative des droits de l'homme le texte d'un avant-projet de loi instituant un délit de « diffusion de messages racistes ou xénophobes », qui serait puni d'un an d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende. ● CES PEINES seraient portées à deux ans et 500 000 francs d'amende si le « message » est de nature à « provoquer à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un ou plusieurs groupes de personnes », sans qu'elles soient nommément désignées. ● LE GOUVERNEMENT entend ainsi permettre les poursuites contre les personnes qui proclament l'« inégalité des races », la supériorité ou l'infériorité d'un groupe humain par rapport à d'autres. ● AU FRONT NATIONAL, M. Le Pen qualifie cet avant-projet de « loi scélérate ».

L'avant-projet de loi antiraciste élargit le champ de la répression

Visant explicitement l'extrême droite, le texte élaboré par Jacques Toubon fait du racisme un délit de droit commun et sanctionne la « diffusion de messages racistes ou xénophobes ». Les associations approuvent cette démarche qui suscite des réserves au sein du RPR

LES PROVOCATIONS répétées de Jean-Marie Le Pen sur l'*« inégalité des races »* vont probablement aboutir à une réforme profonde de la législation contre le racisme instituée en 1972. Une semaine après avoir annoncé qu'il ne demanderait pas au parquet de poursuivre le président du Front national en raison des lacunes des textes actuels, le ministre de la justice, Jacques Toubon, a transmis pour avis à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), vendredi 20 septembre, un avant-projet de loi qui vise explicitement les dernières divagations du chef de file de l'extrême droite en élargissant considérablement le champ des poursuites possibles en la matière. Après avis du Conseil d'Etat, ce texte devrait être présenté au conseil des ministres dès le début du mois d'octobre.

Cet avant-projet, qui fait du racisme un délit de droit commun et non plus seulement une infraction à la loi sur la presse, aboutit à faire sauter les principaux verrous qui rendent aujourd'hui aléatoire l'issue des plaintes.

En instaurant un délit de « diffusion » de message raciste ou discriminatoire de portée très générale, ce texte pose la question de la liberté du commentaire et de la simple publication de propos racistes. Il fait aussi courir le risque d'un « effet-boomerang », le Front national pouvant prétendre l'utiliser dans ses croisades contre le « racisme antifrançais ».

La principale innovation de l'avant-projet consiste à incriminer *« le fait de diffuser par quelque moyen que ce soit, un message »* raciste *(lire ci-contre)*. Actuellement, la loi réprime trois infractions différentes : la *« provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale »*, la *« diffamation raciale »* et l'*« injure raciale »*. Ces distinctions, introduites par la loi Pleven de 1972, sont si subtiles qu'elles entravent la répression. Ainsi, la jurisprudence exige que l'auteur du délit ait expressément exhorté à la discrimination, la haine ou la violence. Une faille qu'exploite le Front national et qui peut expliquer le refus du garde des sceaux de poursuivre M. Le Pen à propos de l'*« inégalité des races »*. Beaucoup plus vaste, le nouveau délit de *« diffusion »* de message raciste permettrait de surmonter ces obstacles.

En outre, les textes actuels, exigent que les propos poursuivis s'adressent à une ethnie, nation, race ou religion déterminée. Les injures visant *« les étrangers »* ou *« les immigrés »* peuvent ainsi échapper aux sanctions.

Le texte proposé par M. Toubon pourrait s'appliquer en pareil cas puisqu'il permettrait de réprimer le racisme mettant en cause un groupe qu'il *« soit ou non déterminé »*.

DÉLAI DE PRESCRIPTION D'UN AN

La réforme bouleverserait aussi la mécanique judiciaire des poursuites en retirant la législation contre le racisme du champ de la loi de 1881 sur la presse pour l'inclure dans le code pénal, dans le chapitre consacré aux *« atteintes à la dignité humaine »*. Cette modification, réclamée depuis des années par les associations antiracistes, libérerait les procédures de la plupart des contraintes spécifiques applicables à la presse.

Ainsi, le très court délai de prescription de trois mois empêche actuellement certaines poursuites, par exemple lorsque des tracts xénophobes imprimés en peu d'exemplaires sont découverts tardivement. La réforme instaurerait un délai de prescription d'un an. L'inscription du racisme dans le code pénal permettrait aussi aux juges de requalifier les faits. Aujourd'hui, en cas d'erreur des plaignants ou du parquet sur ce point, le tribunal ne peut que prononcer la relaxe.

L'avant-projet présenté par le garde des sceaux prévoit aussi une aggravation des peines dans certains cas. L'auteur du nouveau délit de *« diffusion »* de message raciste encourra un an de prison et 300 000 francs d'amende, peines éventuellement assorties d'une publication de la condamnation, pénalités prévues aujourd'hui pour la diffamation raciale.

La *« provocation »* à la discrimination ou à la haine, même indirecte ou implicite, serait désormais considérée comme une *« circonstance aggravante »*. Dans ce cas, les peines pourraient être portées à deux ans de prison et 500 000 francs d'amende. Comme aujourd'hui, la privation des droits civiques et la confiscation des écrits pourront aussi être prononcées, sauf si l'auteur du délit est le directeur d'une publication.

Avec ce nouveau texte, la France franchirait une quatrième étape dans la jeune histoire de sa législation antiraciste. En 1972, pour la première fois, des délits spécifiques avaient été institués, et la possibilité pour les associations de se porter partie civile avait été ouverte. L'arsenal a été renforcé en 1985 par un texte réprimant la discrimination dans *« la vente, l'attribution d'un emploi ou d'un logement basée sur l'origine, le sexe, les mœurs, la situation de famille, l'état de santé, le handicap, la race ou la religion »*.

LIMITES ÉVIDENTES

Cinq ans plus tard, la loi Gayssot, déja inspirée par la montée de l'extrême droite, aggravait les sanctions instaurées en 1972, permettait aux tribunaux de prononcer l'inéligibilité des délinquants et instituait le délit de contestation de crimes contre l'humanité. Honnie par l'extrême droite, contestée au sein même de la majorité, cette dernière disposition n'est pas remise en cause par l'avant-projet de loi présenté par Jacques Toubon.

Clair, charpenté, le nouveau texte ouvertement « anti-Le Pen » n'échappe pourtant pas aux évidentes limites d'une action seulement législative en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Philippe Bernard



L'article 2

L'article central (article 2) de l'avant-projet de loi, destiné à s'insérer dans le code pénal, est ainsi régigé :

Art. 225-4-1. Le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit, un message portant atteinte à la dignité, l'honneur ou la considération d'une personne ou d'un ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion, qu'elle soit ou non déterminée, est puni d'un an d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende.

Lorsque le message visé à l'alinéa précédent provoque ou est de nature à provoquer à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un ou plusieurs groupes de personnes, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et 500 000 francs d'amende.

« L'arsenal législatif se révèle en réalité inadapté »

VOICI des extraits de l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi.

L'arsenal législatif de lutte contre la diffusion d'idées racistes ou xénophobes, introduit dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse par la loi du 1er juillet 1972 et complété par de nombreux textes ultérieurs, pour perfectionné qu'il soit, se révèle en réalité inadapté.


VERBATIM

En premier lieu, les trois infractions qui, hors le délit spécifique de négationnisme, sont prévues actuellement, à savoir la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale, la diffamation raciale et l'injure raciale sont conçues comme des formes particulières des infractions traditionnelles de provocation, de diffamation ou d'injure. Or les distinctions de cette nature sont pour partie sans objet en matière de racisme. (...)

En second lieu, cette insertion des délits en matière de racisme dans la loi sur la presse impose le respect des règles de procédure extrêmement complexes qui sont prévues par cette législation, règles qui ont pour effet d'amoindrir grandement l'efficacité de la répression. (...). C'est pourquoi le présent projet de loi propose de retirer de la loi de 1881 les infractions de provocation, diffamation et injures raciales, et de les regrouper, dans le code pénal, en une infraction unique comportant une circonstance aggravante, l'incrimination de diffusion de messages racistes ou xénophobes.

La définition de cette infraction consistera dans la fusion des incriminations de diffamation et d'injures raciales, qui ont en effet pour élément constitutif commun de sanctionner, lorsqu'elle est inspirée par le racisme, une atteinte à l'honneur ou à la réputation. Il est ainsi proposé de réprimer le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit, un message portant atteinte à la dignité, l'honneur ou la considération d'une personne ou d'un ou plusieurs groupes de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion, qu'elle soit ou non déterminée (...).

A la différence des textes actuels, les nouvelles dispositions n'exigeront plus qu'il soit fait référence à une ethnie, une nation ou une religion déterminée. Une telle exigence est en effet injustifiée, car elle interdit de poursuivre une personne qui tient des propos racistes ou xénophobes en proclamant, de manière générale, l'inégalité des « races », ou la supériorité ou l'infériorité de certaines « races » par rapport à d'autres, sans viser précisément telle ou telle catégorie de personnes, alors même que de tels propos portent gravement atteinte à la dignité de l'homme. (...)

La provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale, parce qu'elle suppose nécessairement des écrits ou des propos qui portent atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe de personnes, deviendra une circonstance aggravante de cette nouvelle infraction (...). Cette aggravation sera constituée non seulement en cas de provocation directe ou explicite, mais également en cas de provocation indirecte ou implicite. (...) Cette nouvelle infraction pourra plus facilement être poursuivie par les victimes ou par les associations de lutte contre le racisme.

Le président du Front national s'en prend à la « lex lepenia »

JEAN-MARIE LE PEN a mis en garde les députés contre ce qu'il appelle la *« lex lepenia »*, vendredi 20 septembre, lors d'une conférence de presse organisée à la hâte à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Une *« loi scélérate »* qui, a-t-il dit, pourrait se transformer en *« loi boomerang »* et être utilisée un jour contre ceux qui l'auraient votée.

C'est contre le premier ministre, Alain Juppé, que M. Le Pen a tenu les propos les plus violents. Le président du Front national, qui n'a pas apprécié que M. Juppé le présente comme quelqu'un de *« profondément, presque viscéralement, raciste, antisémite et xénophobe »* (*Le Monde* du 21 septembre), a dénoncé un *« premier ministre de la diffamation et de la haine »* et un *« véritable lynchage »*.

Il a demandé la démission de M. Juppé, dont il qualifie l'intervention de *« délirante »*. Affirmant qu'il s'agit d'une rupture du *« pacte républicain »*, le chef du parti d'extrême droite a estimé que *« le premier ministre agit sans être en possession de tous ses moyens ni de l'équilibre nécessaire à la lourde mission qui est la sienne »*.

Au cardinal Lustiger, qui s'était *« réjoui »* que Jean-Marie Le Pen souhaite aller à Reims *« si cela lui permet d'écouter le pape et de se convertir, non seulement en intentions, mais aussi dans son cœur, en paroles et en actes »* (*Le Monde* du 19 septembre), le président du FN a répondu : *« Moi je n'ai pas besoin de me convertir puisque, dès ma naissance, j'ai été baptisé dans une religion que, personnellement, je n'ai jamais abjurée »*. M. Le Pen s'en est ainsi pris directement aux origines de l'archevêque de Paris qui, né dans une famille juive, s'est converti, à l'adolescence, au catholicisme.

Par ailleurs, l'initiative du garde des sceaux ne fait pas l'unanimité dans les rangs du RPR, parti dont le premier ministre est le responsable. Après le président RPR de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, c'est au tour du président du groupe RPR, Michel Péricard, de douter de l'opportunité et de l'efficacité de cette démarche.

« UNE ERREUR »

Pierre Mazeaud avait, en effet, estimé, dans un point de vue publié dans *Le Monde* du 21 septembre, que *« la notion d'intention de provoquer la discrimination raciale n'ajoute pas grand-chose à la législation actuelle »*. Il redoutait que le législateur donne *« une fois de plus l'impression que le monde politique est à la remorque du Front national et que majorité et opposition ne peuvent s'entendre que sur son dos »*. Pour M. Mazeaud, la réponse à Jean-Marie Le Pen doit être *« plus politique et morale que juridique »*.

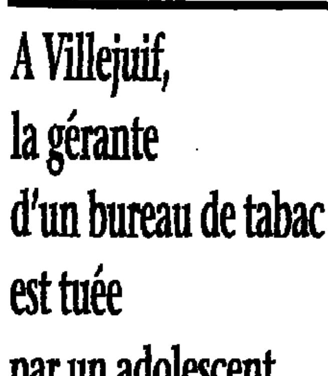
Michel Péricard estime également qu'il vaut mieux *« combattre les idées par les idées »* et aurait *« préféré que M. Toubon porte plainte plutôt que de faire un texte »*. *« Comme l'immense majorité »* de son groupe, a-t-il déclaré vendredi 20 septembre, il pense qu'à un an et demi des élections législatives, légiférer ainsi *« serait une erreur »*.

Les associations approuvent

● **Pierre Aidenbaum, président de la Licra :** « Nous n'avions pas attendu les dernières déclarations de M. Le Pen pour estimer qu'il est important qu'un ensemble législatif puisse punir des propos racistes en les considérant comme des délits. Nous sommes donc très satisfaits. Quant aux éventuels risques « liberticides » de ce texte, ils avaient déjà été évoqués au moment de la loi de 1972 puis de la loi Gayssot. L'expérience a montré que leur application n'a pas suscité de difficultés. »

● **Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP :** « Ce texte va dans le bon sens. Il contient enfin un certain nombre de dispositions qui permettent de faire avancer l'idée que le racisme n'est pas une opinion mais un délit. Il faudrait que les parquets s'investissent davantage dans les procédures. Nous serions les premiers à descendre dans la rue si quelqu'un devait menacer la liberté d'expression. Mais le racisme doit être combattu sur tous les terrains, y compris celui de la loi. »

● **Jean-Claude Bouvier, secrétaire général du Syndicat de la magistrature :** « Les lois de circonstance ne donnent jamais de bons résultats. Floues, moralistes, rédigées dans l'urgence, elles risquent toujours de connaître, dans la pratique, des extensions incontrôlées. On ne peut pas légiférer à l'infini. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut poursuivre Le Pen dans le cadre du texte actuel. Nous craignons par ailleurs que cette nouvelle loi se heurte aux mêmes difficultés que la précédente. »



A Villejuif, la gérante d'un bureau de tabac est tuée par un adolescent

FRANCISKA GRABA, âgée de cinquante-deux ans, gérante d'un bureau de tabac-presse, place Auguste-Delaume à Villejuif (Val-de-Marne), est morte, vendredi *20 septembre, lors de son transfert* à l'hôpital, après avoir reçu une balle dans le thorax.

A 19 heures, un jeune homme dont l'âge se situerait entre seize et dix-neuf ans, de taille moyenne, est entré dans la boutique pour voler la recette de la journée. Le visage dissimulé derrière le col relevé de son survêtement, il a sorti d'un sac un fusil de chasse à canon scié et demandé le contenu de la caisse. La gérante aurait esquissé un geste, peut-être pour saisir une bombe lacrymogène. Le jeune homme a alors tiré un seul coup, mortel. Le mari et la fille de la victime étaient en train de travailler dans l'arrière-boutique et, à l'issue d'une très rapide bousculade, le malfaiteur a pu s'enfuir à pied sans avoir emporté l'argent. Un autre témoin était sur le pas de la porte. L'assassin n'a pu être encore identifié.

La victime et son époux venaient tout juste de reprendre la boutique, début septembre, dans ce quartier typique de la banlieue d'aujourd'hui, pas plus exposé qu'un autre, mais où l'on retrouve les problèmes classiques liés aux difficultés économiques et sociales.

L'enquête a été confiée à la Brigade de répression du banditisme (BRB) de la police judiciaire parisienne. Les témoins ont été entendus, vendredi 20 septembre dans la soirée.

Dominique Meunier

Les mots simples des adolescents sur la violence à l'école

La journée de débats de vendredi n'a pas convaincu les enseignants

Dans toute la France, élèves et professeurs ont parlé, vendredi 20 septembre en fin de matinée, du racisme, de leurs conditions de vie, de la démocratie. Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, devait recevoir, dimanche 22 septembre, les lycéens du Conseil supérieur de l'éducation.

AGACÉS par la précipitation qu'ils ont décelée dans l'initiative de François Bayrou, la plupart des chefs d'établissement et des enseignants se sont engagés avec prudence *dans le débat sur la violence* à l'école, qui s'est tenu dans les établissements, vendredi 20 septembre. Le temps de préparation a été jugé *« beaucoup trop court ». « Les professeurs débutants ne se sentaient pas prêts à mener de telles discussions »*, explique Marie-Louise Delcourt, proviseur du lycée Charlie-Chaplin, à Décines (Rhône). Dans cet établissement de banlieue, les élèves ont été invités à répondre à un questionnaire *« centré sur la responsabilité du citoyen »*.

Au collège Fabien à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), une enseignante fait remarquer qu'elle *« n'a pas attendu le ministre pour débattre de cette question au coup de sifflet »*. Gérard Stassinet, le principal, a photocopié une série de documents, pour servir de support au débat, parmi lesquels des articles relatant les circonstances de la mort de Nicolas à Marseille et celle de Julien à Montereau (Seine-et-Marne). A Paul-Eluard, sur le plateau des Minguettes, à Vénissieux, les enseignants ont préféré poursuivre le travail engagé depuis de nombreuses années : chaque professeur principal dispose d'une heure pour discuter, en compagnie des élèves, des problèmes de vie interne à l'établissement, et des collégiens font office de « médiateurs » entre leurs camarades, l'administration et les enseignants.

Pour beaucoup de chefs d'établissement, un tel débat risquait fort d'aboutir à des échanges de propos convenus. La table ronde organisée au lycée Condorcet, à Saint-Priest (Rhône), n'a pas évité ce travers. En présence de Daniel Bancel, recteur de l'académie de Lyon, une trentaine *de personnes ont essayé de se* plier à la figure imposée. Le groupe a un peu jonglé à l'aveugle entre les concepts de « valeurs morales », d'« instruction civique » et de « citoyenneté ». « La violence » a été renvoyée souvent au « mal-être », même si tout le monde reconnaît que ce nouvel établissement de 1 200 élèves, à l'architecture claire, n'est pas un foyer de tensions particulières. Il n'empêche qu'un membre de la direction a regretté à plusieurs reprises que les lycéens ne collaborent pas avec les adultes : il a utilisé l'expression de « loi du silence ». *« Vous voulez qu'on dénonce ? »*, lui a demandé Abdelkrim, élève de première, qui n'a pas obtenu de réponse. Pendant deux heures, chacun a vu la violence à sa porte. Le recteur a évoqué *« la lourde charge de travail »* des élèves, les parents leur crainte de la drogue. Le proviseur s'est plaint de l'absence d'assistante sociale et d'infirmière. Les lycéens ont parlé de leur besoin d'être *« respectés »* par les adultes.

« UNE MALADIE HUMAINE »

Dans la classe de SES (section d'éducation spécialisée) du collège Fabien, Fatiah a juste écrit : *« voile, morte, accident »* pour définir la violence. Pour Sihane, ce sont *« des bagarres, des balances, moins de respect »*, tandis que Mourad a calligraphié sur sa feuille : *« le racket, les insultes, les nerfs »*. Nombre de ses camarades y ont ajouté le viol et les agressions sexuelles. A la question : *« Comment percevez-vous les actes de violence ? »*, Gary répond : *« C'est une maladie humaine. »* Pour la guérir, ils sont unanimes, il faut *« interdire les films de sang, montrer moins de violence à la télévision »*.

Autour du collège, où se côtoient mille élèves, se dressent les tours des cités Duclos, Péri, Fabien. Dans la classe de Danielle Brun, Olga, élève de cinquième, fait remarquer que dans *« citoyen »*, *« il y a cité »*. On parle de la démocratie. *« De* demos, *le peuple et* cratos, *le pouvoir »*, glisse Nassima. Danielle Brun sourit, les leçons de l'an dernier sont restées. Le débat se focalise sur une question : pourquoi vient-on à l'école et qu'y apprend-on ? Parmi d'autres, les valeurs qui permettent de vivre en société. Ces morts de Dax, de Marseille, de Montereau, les enfants les analysent, guidés par les questions de leur professeur, qui parle, sans mots ronflants, de racisme, de respect des lois, de tolérance.

Les enfants mesurent soudain que dans leur jeu du « petit pont massacreur », où tout le monde tabasse le malheureux qui a laissé passer le ballon de foot entre ses jambes, la victime se sent *« rejetée », « humiliée », « comme une tête de Turc ». « En quoi sommes-nous différents des animaux ? »*, demande encore Mme Brun. *« La parole ! », « La civilisation ! »*, lancent avec conviction les uns et les autres. *« Un jour, vous aurez le droit de voter*, conclut le professeur de français. *C'est une arme, la seule admissible. »*

Bruno Caussé et Béatrice Gurrey

Un passager clandestin se noie dans la baie de Seine

Le rêve de trois jeunes Marocains tourne au drame : l'un est mort, la situation des deux autres se régle au prix de violations de la loi

C'EST UN CARGO presque comme les autres. Un de ces monstres des mers de près de 200 mètres de long, transportant des dizaines de milliers de tonnes de céréales à travers les mers du globe. Depuis qu'il est arrivé, vendredi 20 septembre, dans le port de Brest, c'est un tout autre chargement qui provoque l'attention des autorités portuaires, maritimes et judiciaires de la ville. Ce navire battant pavillon chypriote vient d'être le théâtre d'une de ces tragédies des mers, comme il en arrive de plus en plus souvent, au terme de laquelle un jeune passager clandestin marocain de dix-huit ans s'est noyé en baie de Seine.

En se dissimulant, le 16 août, à Casablanca, à l'intérieur du céréalier, Hicham, Rachid et Adil pensaient vivre la grande aventure. Le passeur n'avait demandé que 200 dirhams (120 francs). Dans quelques jours, avait-il promis, ils débarqueraient en Espagne.

En réalité, le bateau part pour un tour d'Europe. Pendant un mois, le capitaine tente de les faire descendre. Mais en Grèce, en Croatie, à Gibraltar, les autorités refusent. Le 12 septembre, en baie de Seine, le capitaine avertit les autorités françaises de leur présence. Nouveau refus. Hicham et Adil, les deux plus âgés, sautent par-dessus bord. Le premier atteint la berge, se cache, puis tente de faire du stop. Il est arrêté le lendemain par les gendarmes à un péage autoroutier. Il raconte comment Adil, dont le corps ne sera retrouvé que cinq jours plus tard, a *« immédiatement coulé »*.

Commence alors un véritable western juridique, où les règles de procédure sont allègrement piétinées. Lorsque les gendarmes interpellent Hicham, il est sans papiers. Il doit donc être placé en rétention avant d'être reconduit au Maroc. Les gendarmes le ramènent pourtant sur le bateau, à Rouen, et donnent ordre au capitaine de le consigner à bord. Le marin proteste, d'autant que le plus jeune, Rachid, vient de se taillader les veines avec les éclats d'une ampoule électrique. Deux avocats, Simon Foreman et Ronan Apéré, saisissent alors le parquet de Rouen. Un homme a disparu, expliquent-ils, et deux autres, dont un mineur, sont arbitrairement détenus. Le parquet de Rouen refuse d'ouvrir une enquête et se contente d'envoyer des policiers vérifier l'état sanitaire des deux survivants.

Mais déjà le bateau repart. A Falmouth, les Britanniques refusent à leur tour le débarquement des clandestins. A Brest, l'institution judiciaire pointe aux abonnés absents : ni le juge des enfants ni le parquet n'acceptent de se saisir de l'affaire. Les jeunes, à bout de nerfs, ne veulent plus qu'une chose : retourner dans leur famille. Mais, vendredi, c'est le *statu quo*. L'administration s'obstine. Le tribunal de Paris, saisi vendredi en référé, met son jugement en délibéré au 24 septembre.

Il n'aura finalement pas à statuer. Dans la nuit de vendredi à samedi, le ministère de l'intérieur a finalement ordonné le débarquement des deux adolescents. Ils devaient être reconduits vers le Maroc.

Nathaniel Herzberg

CARNET

DISPARITIONS

■ MOUNETTE DUTILLEUL, résistante communiste pendant la deuxième guerre mondiale, vient de décéder à l'âge de quatre-vingt-six ans. Jeune secrétaire au Komintern (l'Internationale communiste) à Moscou, puis à Berlin, qu'elle quitte après l'arrivée au pouvoir de Hitler, Mounette Dutilleul est agent de liaison de Benoît Frachon, l'ancien secrétaire général de la CGT. Mariée à Arthur Dallidet, un militant communiste torturé, puis fusillé par les Allemands en 1942, elle remplit plusieurs missions difficiles. Arrêtée en mai 1941 par la police française, elle est condamnée sous un faux nom – elle réussit à n'être pas identifiée pendant son interrogatoire – à quatre ans de prison par les sections spéciales, une « juridiction » du régime de Vichy. C'est seulement en mars 1942 que Mounette Dutilleul est identifiée, puis déportée en 1943 au camp de concentration de Ravensbrück. Dès la fin de la guerre et jusqu'en 1950, elle a appartenu au comité central du PCF, puis est devenue une militante plus anonyme à la CGT, pour le compte de laquelle elle travaillera à l'hebdomadaire *La Vie ouvrière*.

NOMINATIONS

JUSTICE

Jean-Marie Coulon, président du tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), a été proposé par le Conseil supérieur de la magistrature, qui s'est réuni vendredi 20 septembre à l'Elysée sous la présidence de son président, Jacques Chirac, pour devenir président du tribunal de grande instance de Paris. Il succède à Jacqueline Cochard, partie à la retraite.

[Né le 1er avril 1939 à Orléans (Loiret), Jean-Marie Coulon a commencé sa carrière comme juge d'instruction à Evry-Corbeil (Essonne) de 1974 à 1976, puis comme juge à Paris jusqu'en 1980. Secrétaire général de la première présidence de la cour d'appel de Paris jusqu'en 1985, il est ensuite premier juge à Bobigny. En avril 1986, il devient conseiller technique au cabinet du garde des sceaux Albin Chalandon. Vice-président à Paris, de mars 1987 à mars 1993, il est ensuite président de chambre, toujours à Paris, avant d'être nommé, en novembre 1993, président du tribunal de Nanterre.]

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Laurent.

De la part de ses parents, Sandra et Rémi.

Mariages

Georgette MORO,
le lieutenant-colonel
Jacques BRETEZ,

ont la joie de faire part de leur mariage, qui a eu lieu à Haguenau, le 21 septembre 1996, dans la plus stricte intimité.

Georgette Moro,
villa Amélie,
17, rue Lafouge.
94250 Gentilly.
Jacques Bretez,
10 A, route de Soufflenheim,
67500 Haguenau.

Décès

– Les membres et le secrétariat général du Haut Conseil de la francophonie ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Noureddine ABA,
écrivain et dramaturge algérien,
membre du Haut Conseil de la francophonie,
membre de l'Académie universelle des cultures,
président de la Fondation Noureddine Aba,
officier de l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu, le 19 septembre 1996, dans sa soixante-quinzième année.

Ses obsèques auront lieu à Paris, dans la plus stricte intimité.

– Le président,
Le comité exécutif,
La direction du matériel et de la traction de la SNCF,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean BOULEY,
officier de la Légion d'honneur,
directeur honoraire du matériel,
secrétaire général honoraire de l'UIC,

survenu le 18 septembre 1996, à Paris.

SNCF,
88, rue Saint-Lazare,
75009 Paris.

– Le centre de recherche André-Parreaux de l'université Denis-Diderot - Paris-VII

a la grande tristesse de faire part de la disparition de

Michèle NOREL,
agrégée de l'Université,
l'un de ses membres fondateurs,

et vous prie de l'associer dans vos pensées au souvenir de

André et Hélène Parreaux.

On se réunira le mercredi 25 septembre, à 14 h 30, à l'hôpital Cochin, à Paris, pour la levée du corps, et à 15 h 30, au cimetière de Pantin, pour l'inhumation.

– Mme Marie-Louise Marsan,
son épouse,

M. et Mme Régis Marsan,
Mlle Nathalie Marsan,
ses enfants,

Matthieu, Camille, Guillaume et Thibault,
ses petits-enfants.

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert MARSAN,
ancien ambassadeur de France,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 12 septembre 1996, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Ses obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale, le 17 septembre, à Vieux-Boucau (Landes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

64990 Urcuit.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– M. et Mme François Pitavy,
M. et Mme Claude Courtier,
Mme Jean-Claude Souques,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Henri SOUQUES,
née Geneviève POIRIER,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
agrégée de l'Université,
proviseur honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu dans sa quatre-vingt-treizième année, à Saint-Malo.

Ils vous prient de l'associer au souvenir de son mari,

Henri SOUQUES,
réseau Mithridate-allouette,

mort en déportation.

40, rue de la Préfecture,
21000 Dijon.

Remerciements

– M. Jean-Jacques Baudouin-Gautier, le compagnon de vie du

docteur Jean-Louis FRASCA,
décédé accidentellement, à trente-six ans, sous ses yeux, le 19 septembre 1996,

remercie tous les amis de Jean-Louis de l'étranger, de Paris et de Lorraine qui l'ont assisté et soutenu dans la douleur, ces derniers jours.

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie et d'amitié reçues lors du décès de

M. Claude VAN PETEGHEM,
président du conseil d'administration de la SLE,

les membres du conseil d'administration, la directrice et le personnel de la SLE remercient ceux qui se sont associés à leur peine.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le mardi 24 septembre 1996, à 19 heures, en l'église Saint-Justin de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), à l'intention de

Jean JEUDI de GRISSAC,

rappelé à Dieu le 14 septembre.

Elizabeth Jeudi de Grissac,
8, avenue des Vanettes,
92400 Courbevoie.

Services religieux

In Memoriam

Un service religieux sera célébré, le vendredi 27 septembre 1996, à 12 h 30, en la cathédrale américaine, 23, avenue George-V, Paris-8e, à la mémoire de

Mme Jean Broward Shevlin Gerard,
ancien ambassadeur
des Etats-Unis d'Amérique
près l'Unesco
et au Grand-Duché
du Luxembourg,

décédée le 5 août 1996, des suites d'une longue maladie.

Ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 21 ou 22 septembre 1993, à Vendôme, rampe du Château,

Guy DENIZOT,
géologue,
expert auprès du tribunal de Versailles,

décédait brutalement.

Sa famille ne l'oublie pas et associe à sa mémoire

Jacqueline BOISSINOT-DENIZOT,

disparue depuis.

– Le 23 septembre 1995,

Claude DREVET

disparaissait brutalement.

Merci à tous ceux qui l'ont estimé et aimé de garder sa mémoire vivante.

– Il y a deux ans, le 21 septembre 1994, à Grasse,

Pierre LAMI,
gouverneur de la FOM,
commandeur de la Légion d'honneur,

nous quittait,

Ses filles Janine et Françoise,
Sa petite-fille Sophie,
Son gendre Michel,
ont une pensée émue pour celui qui restera à jamais leur bien-aimé « Abu Rakaba », leur « père-cou-monte à cheval », parti dans son royaume de savane lointaine.

Douleur éternelle.
Amour éternel.

– Il y a quinze ans, le 23 septembre 1981,

Alain POMARANEC

nous a quittés.

Ses parents, son frère Marc, demandent une pensée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Colloques

LE GROUPE D'ÉTUDES C.G. JUNG
de Paris
organise les 7 et 8 décembre 1996, au centre Chaillot-Galliera, son deuxième colloque « Jung aujourd'hui » ayant pour thème « Les chemins d'individuation ».

Pour tous renseignements, téléphoner au 45-55-42-90, le jeudi de 14 h 30 à 18 h 30, ou écrire au Groupe d'études C.G. Jung, 1, place de l'Ecole-Militaire, 75007 Paris.

Conférences

– A l'occasion de la conférence internationale d'Ottawa sur les mines antipersonnel, Action mines Canada et Handicap International invitent chaque citoyen à venir déposer, samedi 28 septembre 1996, de 10 heures à 20 heures, autant de chaussures que possible afin d'ériger, simultanément à Paris (parvis du Trocadéro), Lyon (place Antonin-Poncet) et Ottawa (devant le Parlement), des pyramides de protestation contre la prolifération des mines antipersonnel.

Communications diverses

– **Oiseaux migrateurs** recherchent **jeunes Européens** pour formation et action environnementales d'un mois dans les Pyrénées, financées à 85 % par la CEE. **Europe Conservation : (16) 54-55-16-16.**

Thèses

– **M. FERHAT SAÏCHI** soutiendra une thèse de doctorat en électrotechnique, le vendredi 27 septembre 1996, à 10 heures, intitulé « Simulation et schéma équivalent multienroulements de la machine asynchrone triphasée à simple et à double cages », à l'université de Jussieu, sous la présidence du professeur Robert Perret.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

le puzzle
complet
vol
800
mois après le drame,
quêteurs
avent écarter
trois hypothèses :
à la bombe,
issile
illance technique
rtitude :
oir central a été
ntre de l'explosion

Le puzzle incomplet du vol TWA 800

Deux mois après le drame, les enquêteurs ne peuvent écarter l'une des trois hypothèses : attentat à la bombe, tir de missile ou défaillance technique. Seule certitude : le réservoir central a été à l'épicentre de l'explosion.

LE vol TWA 800 n'existe plus. Il était devenu *« le vol du crash »* depuis la catastrophe qui, le 17 juillet 1996 au large de Long Island, a brisé la liaison aérienne entre New York et Paris. Le 29 juillet, alors que plusieurs proches de victimes françaises étaient à son bord pour regagner Paris, le décollage a été retardé par une fausse alerte à la bombe, incitant des passagers américains et français à quitter l'appareil. Puis, au-dessus de Boston, un problème technique a contraint le vol 800 à rejoindre l'aéroport John Fitzgerald Kennedy. Discrètement, début août, la compagnie américaine a décidé de le débaptiser.

Le vol 800 n'existe plus, mais les interrogations sur la cause de sa disparition demeurent entières. Deux mois après le drame, l'enquête se présente toujours comme un puzzle incomplet. Aucune preuve n'a permis de trancher entre l'une des trois hypothèses – attentat à la bombe, tir de missile, ou défaillance technique – retenues dès l'origine. Une telle attente est rarissime : on « sait », d'ordinaire, en une dizaine de jours. Il avait fallu une semaine pour connaître le pourquoi des catastrophes de Lockerbye (Ecosse) en 1988 et du mont Saint-Odile (Bas-Rhin) en 1992. Les enquêteurs américains soulignent les difficultés des recherches dans l'océan – une zone d'environ 7,4 kilomètres sur 2,7 kilomètres, entre 30 et 40 mètres de fond – pour expliquer leurs incertitudes qui, aux Etats-Unis comme en France, entretiennent un climat de spéculation et de suspicion autour d'un drame ayant causé la mort de deux cent trente personnes, dont quarante-huit Français.

Lundi 16 septembre, des journalistes new-yorkais assistent à la conférence de presse convoquée dans le grand hôtel d'une petite ville de Long Island, Smithtown. Les plus fidèles ont suivi la cinquantaine de conférences du même type organisées depuis le 18 juillet. Les plus ironiques confient que la route allant de New-York à Smithtown porte un drôle de nom – la Long Island Expressway (LIE, mentir en anglais). Sur l'estrade, les deux responsables des investigations se relaient au micro : Robert Francis représente le National Transportation Safety Board – NTSB, la commission fédérale chargée des enquêtes sur les accidents – et James Kallstrom est le chef du FBI de New-York. L'amiral Edward Kristensen, qui dirige la flotte engagée dans les recherches navales, est fort peu loquace.

Ce jour-là, la thèse du *« friend missile »*, autrement dit d'un missile militaire tiré par la Navy ou l'US Air Force, suscite la plupart des questions. Elle est discutée depuis plusieurs semaines dans les médias et sur Internet, dans les dizaines de forums qui ont fleuri après l'accident. Le chef du FBI s'énerve : *« Cette hypothèse est hautement, hautement, hautement improbable. Nous avons posé la question jusqu'aux plus hauts niveaux du département de la défense. Il n'y a aucune volonté d'étouffer l'enquête. »* L'éventualité d'un missile – terroriste, pas militaire – continue cependant d'être officiellement avancée par le FBI et le NTSB. Au même titre que la défaillance technique ou la bombe.

Tour à tour, ces trois hypothèses ont eu le vent en poupe. Dans le contexte des Jeux olympiques d'Atlanta, la piste de l'attentat à la bombe a été nettement privilégiée. Ces tout derniers jours, alors que la thèse du missile a perdu de la vigueur, celle d'une défaillance accidentelle revient en force. Chacune de ces théories présente, on le verra, des arguments en sa faveur et en sa défaveur. Encore faut-il savoir que le jeu des hypothèses est biaisé par la lutte d'influences qui oppose, depuis le début des investigations, les policiers du FBI aux experts aéronautiques du NTSB.

Sous couvert de confidences anonymes, des agents de ces deux services ont laissé filtrer des *« fuites »* intéressées en direction de la presse américaine. James Kallstrom, ancien dirigeant du service des Opérations spéciales (écoutes téléphoniques, filatures et actions *« undercover »*) du FBI, et Robert Francis, titulaire d'une licence de pilote de ligne et nommé au NTSB par le président Clinton avec l'accord du Sénat, affichent certes une entente parfaite – en privé, ils s'appellent Bob et Jim. Leurs services ont néanmoins tendu à privilégier les hypothèses allant dans le sens de leurs intérêts institutionnels.

Pour schématiser : le NTSB est d'abord préoccupé par les éléments relevant de l'accident mécanique. Le FBI, lui, met l'accent sur une explosion criminelle, la direction de l'enquête lui revenant légalement en cas d'attentat à la bombe ou au missile. Profitant de la supériorité de son budget, de ses moyens logistiques et de ses effectifs, le FBI a apporté une aide considérable au NTSB, donnant souvent l'impression d'avoir pris le contrôle de l'enquête.

Au chapitre des certitudes partagées par les deux services figure le chronométrage de la catastrophe. Il est 20 h 19, le 17 juillet, quand le Boeing s'envole de New-York avec plus d'une heure de retard, le temps de retrouver le passager dont un bagage avait été mal enregistré. Sans ce retard, le Boeing aurait explosé au-dessus des grands fonds de l'océan Atlantique, rendant les recherches plus aléatoires. A 20 h 31 mn 9 s, les contrôleurs du trafic fédéral aérien reçoivent un signal normal du Boeing. Sa dernière localisation est enregistrée par un radar secondaire de l'aéroport de Sikorsky, sur Long Island, à 20 h 31 mn 12 s ; le signal suivant, qui n'est jamais intervenu, aurait dû s'inscrire à 20 h 31 mn 16 s. L'avion a disparu des écrans radars sans qu'aucun signal de détresse n'ait été lancé.

Dans son bureau de Manhattan, James Kallstrom nous a précisé, lundi 16 septembre, que les radars de la FAA ont signalé *« une cassure de l'appareil en deux parties, dont les trajectoires distinctes ont été observées sur les écrans »*. Le patron du FBI affirme aussi que *« le réservoir central de fuel* [situé au milieu des ailes, à l'endroit où le Boeing s'est brisé en deux] *a explosé »*. Joint ultérieurement, le responsable du NTSB considère également que ces deux points essentiels, la cassure et l'explosion, constituent des *« certitudes »*. Mais les deux hommes ne s'accordent pas sur l'enchaînement des événements. M. Kallstrom privilégie la *« théorie »* suivante : *« Nous croyons, sans en être sûrs, que l'avant de l'appareil s'est d'abord brisé, puis que le réservoir central a explosé. C'est ensuite qu'a eu lieu l'explosion en boule de feu observée par des centaines de témoins. »* M. Francis préfère ne pas se prononcer.

Les dernières révélations du FBI – l'utilisation du Boeing pour le transport de militaires et des exercices de détection d'explosifs menés avec des chiens – pourraient expliquer les résidus d'explosifs relevés sur des débris de l'appareil

POUR le reste, les enquêteurs sont allés de faux espoirs en déconvenues, de révélations en infirmations. Les deux « boîtes noires » – la bande sonore du poste de pilotage et l'enregistrement des données du vol – n'ont pas fourni d'élément décisif caractérisant la détonation d'une bombe ou la rupture du fuselage de l'avion. *« La bande s'interrompt par un son d'un centième de seconde, ressemblant à un bruit statique »*, note simplement M. Kallstrom. La découverte de deux traces distinctes d'explosifs sur des débris de l'avion n'a pas été plus déterminante. Le premier résidu d'explosifs a été trouvé sur un morceau de tissu provenant d'un débris de la soute arrière du cargo, le second sur un bout de moquette. Mais les enquêteurs ne peuvent tirer aucune conclusion de ces traces qualifiées de *« microscopiques »*.

Ils le peuvent d'autant moins que le 747 avait été affrété à plusieurs reprises au transport de militaires américains, pendant la guerre du Golfe, puis, durant l'année écoulée, à destination du Moyen-Orient. Vendredi 21 septembre, le FBI a enfin annoncé que le Boeing avait été utilisé pour des exercices de détection d'explosifs menés avec des chiens, dans l'année précédant le drame... Des analyses moléculaires poussées devraient néanmoins permettre de déterminer l'origine des résidus d'explosifs relevés dans l'avion.

L'utilisation d'un explosif liquide, indétectable aux rayons X, reste étudiée avec soin : un islamiste pakistanais, actuellement jugé à New York pour l'attentat de 1993 contre le World Trade Center, Ramzi Yousef, a expliqué comment son groupe avait projeté de faire sauter des avions de ligne en activant de la nitroglycérine dissimulée dans un flacon de solution pour lentilles de contact. A ce jour, toutefois, aucune des nombreuses revendications adressées aux autorités américaines n'a été prise au sérieux.

Des dizaines de témoignages directs, qui affirment avoir aperçu une strie lumineuse au-dessous du Boeing avant l'explosion, corroborent par ailleurs la thèse du missile. Un lanceur portable aurait fort bien pu, selon divers experts militaires américains, atteindre l'avion qui volait à 4 000 mètres d'altitude. Aucun des réacteurs de l'appareil n'a, certes, été atteint par un missile, dont le système de guidage est généralement thermique. Mais la chaleur dégagée par les réacteurs d'un avion de ligne peut aussi attirer la tête chercheuse à quelques mètres des réacteurs. A priori, l'éventualité du « missile ami », tiré par erreur dans une zone où les manœuvres de l'armée américaine sont fréquentes, n'a rien de farfelu : un Airbus iranien a bien été abattu en 1988 par un missile de guerre américain. Les forces armées américaines ont cependant nié avoir effectué des tirs dans la région le 17 juillet.

Les hypothèses criminelles – bombe ou missile – ne sont étayées par aucune trace d'explosion criminelle, sur les 75 % des débris du Boeing aujourd'hui remontés du fond de l'océan. Effectuée dans un institut médicolégal de Long Island, les autopsies et les analyses des causes de la mort des deux cent treize victimes repêchées à ce jour n'ont pas davantage conclu à la présence de blessures causées par un attentat criminel.

Faute de mieux, la thèse de l'accident mécanique ou électrique a repris cette semaine de la vigueur. L'aviation civile américaine a, il est vrai, traversé une série noire au cours des dernières années. A l'escale de New York, après les contrôles d'usage, les autorités aéroportuaires avaient cependant donné leur autorisation de décollage. Il faudrait enfin se garder d'écarter la thèse d'un sabotage, qui pourrait devenir d'actualité.

EPICENTRE probable de l'explosion, le réservoir central intéresse en tout cas les tenants des diverses thèses. Mais a-t-il été une cause ou une conséquence de la catastrophe ? Une étincelle électrique aurait pu enflammer les vapeurs de kérozène contenues dans ce réservoir, presque vide au décollage (300 litres environ, sur une capacité de 50 000), les réserves principales des ailes suffisant à traverser l'Atlantique. Mais une bombe placée en cabine, au-dessus du réservoir, aurait tout aussi bien pu provoquer son explosion. Encore incomplets, les débris correspondant aux rangées de sièges 17 à 27, juste au-dessus du réservoir, sont soumis à d'intenses analyses. Une armada d'ordinateurs simulent les scénarios d'explosion – électrico-mécanique ou criminelle – de cette partie cruciale de l'appareil, qui est reconstituée morceau par morceau dans les hangars d'une ancienne usine d'aviation civile et militaire, à proximité des lieux du drame. Des explosions de Boeing réformés, au sol, sont enfin envisagées par les enquêteurs américains.

Plus de mille huit cents personnes ont été entendues à ce jour par le FBI et plusieurs millions de dollars ont été dépensés dans les recherches. Le quart des débris demeurant au fond de l'océan apporteront-ils une réponse enfin décisive ? Ni James Kallstrom ni Robert Francis ne pensent que la totalité de l'avion pourra être retrouvée. Mais on promet, au FBI comme à la NTSB, que *« même deux jours avant l'élection présidentielle de novembre, si la preuve permettant de conclure à l'une ou l'autre des thèses en présence est trouvée, elle sera rendue publique »*. Le 12 septembre, à Paris, Robert Francis a tenu les autorités françaises informées des résultats de l'enquête, en rencontrant notamment le secrétaire d'Etat aux transports, Anne-Marie Idrac. Au parquet de Paris, les plaintes déposées par plusieurs proches des victimes françaises, pour assassinat ou homicide involontaire, ont donné lieu, le 30 août, à l'ouverture d'une information pour *« homicide involontaire »* confiée au juge d'instruction Chantal Perdrix. Le chef de poursuites retenu, qui exclut l'acte terroriste, indique que le ministère public s'en tient, pour l'heure, à l'hypothèse d'un accident de droit commun. *« Nous trouverons »*, a promis Bill Clinton.

Erich Inciyan

Dessin : Nicolas Vial

هكذا من الأصل

Article 1er. – La peine de mort est abolie

Il y a quinze ans, le « Journal officiel » mettait la guillotine hors la loi. Il avait fallu attendre la victoire de la gauche aux élections de 1981. Jusque-là, les adversaires du châtiment suprême s'étaient mobilisés en vain

AUJOURD'HUI que la peine capitale n'existe plus en France, il est difficile d'imaginer les passions qu'elle déchaîna. Il y a quinze ans, le 10 octobre 1981, paraissait au *Journal officiel* la loi nº 81-908, datée de la veille, dont l'article 1er déclarait sobrement : *« La peine de mort est abolie. »* Ce jour-là s'éteignit une querelle séculaire, souvent lassante à force d'être ressassée, mais une querelle qui périodiquement renvoyait la société française à elle-même. Il y avait les pour et les contre de toujours et qui n'en démordaient pas. Les convertis et les tourmentés. Les humanistes et les expéditifs : *« Œil pour œil... »* La gauche était abolitionniste, la droite généralement pour le statu quo, même *s'il y avait des exceptions.* Nombre d'élus, tiraillés entre leur conscience et la majorité de leurs électeurs, finassaient : philosophiquement pour l'abolition mais politiquement contre. Le chef de l'Etat, Valéry Giscard d'Estaing, était de ceux-là de même que son ministre de la justice, Alain Peyrefitte.

Robert Badinter était là, dans la cour glaciale de la Santé, qui n'oubliera jamais « le claquement sec de la lame sur le butoir »

Le 17 septembre 1981, Robert Badinter, devenu garde des sceaux, plaça chacun devant ses responsabilités : *« J'ai l'honneur, au nom du gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine de mort en France. »* Pour les députés de gauche, largement majoritaires depuis le mois de juin 1981, ce ne fut qu'une formalité. Mais la route avait été longue. En 1972, le Programme commun (socialistes, communistes et radicaux) réclamait déjà l'abolition de la peine capitale. Pour Robert Badinter, cet *« honneur »*, qu'il revendiquait ce jour-là d'une Assemblée aux travées clairsemées, avait le goût d'une revanche intime. Pendant des années, ce combat avait été le sien et celui d'une poignée d'abolitionnistes qui jamais ne désarmaient.

Robert Badinter en avait livré la clé dans *L'Exécution* (Grasset, 1973) qui raconte comment, alors qu'il était avocat, il avait tenté de sauver Roger Bontems, condamné à mort l'année précédente par les assises de l'Aube pour complicité de meurtres, ceux d'un surveillant et d'une infirmière, après une prise d'otages à la maison centrale de Clairvaux. Il avait promis à son client : *« Vous en sortirez, Bontems. » « Sûr, maître ? » « Absolument. »* Il lui avait juré que le président Pompidou le gracierait. Bontems n'avait pas tué. C'était Claude Buffet, l'autre preneur d'otages, qui avait porté les coups mortels. Les jurés avaient avalisé cette version. Un petit matin de novembre Bontems fut finalement conduit à la guillotine après un dernier verre de cognac. Robert Badinter était là, dans la cour glaciale de la Santé à Paris, qui n'oubliera jamais *« le claquement sec de la lame sur le butoir »*. La préface qu'il écrivit en 1989 au *Dernier Jour d'un condamné* de Victor Hugo montre à quel point Robert Badinter identifia son combat des années 70 à celui de l'écrivain à l'aube du XIXe siècle : *« Lutteur infatigable, il se battra contre la peine de mort au Parlement comme dans les cours d'assises, par l'écrit comme par la parole. »* Portrait-miroir, reflet d'une égale opiniâtreté.

En 1977, dans la même salle d'assises de l'Aube, Robert Badinter tient enfin sa revanche : il sauve la tête de Patrick Henry, jugé pour l'enlèvement et l'assassinat d'un enfant. La condamnation à perpétuité de Patrick Henry ne répare pas l'exécution de Bontems, qui continue de hanter Robert Badinter. A tel point que, le 17 septembre 1981, devant les députés, il ne peut s'empêcher d'évoquer l'affaire Buffet-Bontems : *« Sachez que dans la foule qui, à Troyes, criait : « A mort Buffet ! », se trouvait un jeune homme appelé Patrick Henry ! A ma stupéfaction, j'ai alors compris ce que pouvait signifier la valeur dissuasive de la peine de mort ! »* Dissuasive, la peine de mort ? Le débat a fait rage des années durant entre ceux qui croient, comme Montaigne, à l'exemplarité de la peine : *« On ne corrige pas celui qu'on pend, on corrige les autres par lui. »* Et ceux qui approuvent Beccaria, le fondateur de la criminologie moderne, pour lequel la peine capitale n'est pas nécessaire parce qu'elle n'est pas utile.

A l'automne 1981, ce débat touche à sa fin. La France s'apprête à *harmoniser son code pénal* avec celui des autres Etats de l'Europe occidentale, tous abolitionnistes *de jure* ou *de facto*, à l'exception de la Turquie. Heureusement pour sa réputation, la patrie de Voltaire, d'Hugo et de Camus fait l'économie d'un ultime combat d'arrière-garde. Majoritairement de droite, les sénateurs vont eux aussi approuver la mise hors la loi de la guillotine. C'est là une véritable surprise.

Parmi les parlementaires que Robert Badinter a poussés dans leurs retranchements figure Jacques Chirac. Candidat à l'élection présidentielle de 1981, l'ancien premier ministre, député (RPR) de Corrèze, s'est prononcé sur le tard, en mars 1981, en faveur de l'abolition de la peine capitale. Un mois plus tôt, il comptait encore au nombre des hésitants. Après révision de la Constitution, argumentait-il, l'abolition de la peine de mort serait soumise à référendum. A des référendums successifs plutôt, puisque, *« en fonction de l'évolution psychologique du peuple, la question* [aurait été] *reposée tous les dix ou vingt ans »*.

Autant dire qu'en donnant ainsi la parole au peuple la peine de mort aurait eu encore de beaux jours devant elle. Car, à de très rares sondages près, les Français se sont toujours prononcés, aujourd'hui comme hier, contre son abolition. Ce divorce entre le pays légal et le pays réel explique la pusillanimité de nombre d'élus et les manœuvres auxquelles les abolitionnistes furent contraints des années durant avant de toucher au but.

Pierre Bas, alors député (RPR) de Paris, est de ces procéduriers imaginatifs qui menait une guérilla inlassable contre la guillotine au Parlement. Lors du débat budgétaire de 1978, il eut l'idée de proposer à ses collègues de repousser les crédits prévus pour les exécutions capitales. La manière était un peu oblique. Mais que faire, face à l'obstination du gouvernement de Raymond Barre qui refusait d'inscrire à l'ordre du jour les propositions de loi favorables à la suppression de la peine de mort ?

La discussion des crédits du bourreau fut l'occasion en 1978, 1979 et 1980 de joutes enflammées. Leur épilogue ne variait guère. Après avoir laissé les députés rabâcher les mêmes arguments, le gouvernement recourait, en cas de besoin, à la bonne vieille recette du vote bloqué, ou à sa menace, qui ressoudait aussitôt la majorité. Les crédits du bourreau étaient alors adoptés, jusqu'au prochain débat budgétaire, l'année suivante.

L'opiniâtreté du gouvernement se nourrissait de pointages qui donnaient les abolitionnistes majoritaires à l'Assemblée. A la veille de l'élection présidentielle, il eût été suicidaire pour Valéry Giscard d'Estaing de passer outre aux aspirations *« sécuritaires »* de son électorat. A fortiori en laissant apparaître des clivages au sein de sa majorité.

L'abolition de la peine capitale ne fut pas qu'une affaire de principe. Le 10 octobre 1981, lorsqu'elle devint effective, il y avait six condamnés à mort dans les prisons françaises, dans l'attente d'une improbable cassation et qui sauvèrent ainsi leur peau. Quatre jours après son installation à l'Elysée, François Mitterrand, usant de ses prérogatives de chef de l'Etat, gracia, en outre, Philippe Maurice, dont le pourvoi avait été rejeté deux mois plus tôt.

Ce geste n'étonna personne. Le candidat Mitterrand avait prévenu qu'il agirait de la sorte s'il était élu, tranchant ainsi avec le comportement de ses prédécesseurs. Sous la présidence du général de Gaulle, onze condamnés à mort avaient été guillotinés pour des crimes de droit commun et dix-neuf graciés, dont deux femmes. Le président Pompidou a fait exécuter trois condamnés. Il en a gracié douze. Valéry Giscard d'Estaing a laissé monter à l'échafaud trois criminels. Trois autres lui doivent leur grâce dont un mineur. La dernière exécution capitale, celle de Hamida Djandoubi, remonte en France au 17 septembre 1977. L'Histoire dira s'il s'agit bien de la dernière.

Bertrand Le Gendre





COLL. KHARBINE TAPABOR – M. PHILIPPOT/SYGMA

La dernière exécution publique en France fut celle de Weidman, le 26 juin 1939 (ci-dessus). Mais ce n'est que le 17 septembre 1981 que le garde des sceaux, Robert Badinter, à la tribune du Palais-Bourbon, demanda à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine capitale.

La seconde grâce de Philippe Maurice

Gracié une première fois au mois de mai 1981 par François Mitterrand, qui venait d'être élu chef de l'Etat, Philippe Maurice l'a été une seconde fois par le même François Mitterrand, alors que celui-ci s'apprêtait à quitter le pouvoir. En 1981, la condamnation à mort infligée à Philippe Maurice pour le meurtre d'un policier avait été commuée en réclusion criminelle à perpétuité. Quatorze ans plus tard, François Mitterrand a signé une seconde grâce en faveur de l'ancien voyou, devenu en prison un spécialiste reconnu de l'histoire médiévale. La nouvelle de cette grâce, qui aurait rendu Philippe Maurice à la liberté, n'avait, jusqu'ici, pas été ébruitée. Le décret l'officialisant n'a jamais reçu du premier ministre d'alors, Edouard Balladur, la signature qui l'aurait rendu exécutoire. Mauvaise volonté ou désordre des derniers jours de la cohabitation ? Reste que Philippe Maurice, dont le rachat en prison est un pied de nez à ceux qui jugent impossible la réhabilitation des criminels de cette trempe, est toujours derrière les barreaux.

Abolir l'abolition ?

Rétablir la peine de mort ? Lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle de 1995, Jacques Chirac a clairement fait savoir qu'il ne souhaitait pas revenir sur le vote de 1981. Aucun parti ne réclame officiellement ce rétablissement, à l'exception du Front national et du Centre national des indépendants et paysans (CNI). Les propositions de loi exigeant l'abolition de l'abolition émanent toujours de parlementaires agissant de leur propre chef, comme celle d'octobre 1993 signée par cent trente-sept députés de droite – dont deux ministres actuels, Guy Drut et Eric Raoult.

Pour rétablir la peine de mort, la France devrait au préalable dénoncer la convention européenne des droits de l'homme en tout ou partie, un pas difficile à franchir et qu'aucun gouvernement n'a risqué depuis l'abrogation de 1981.

Aux Etats-Unis, une exécution capitale par semaine

WASHINGTON
de notre correspondante

Mercredi 18 septembre, avant d'être exécuté par injection dans une prison d'Illinois pour le meurtre de six personnes, Raymond Lee Stewart a demandé à recevoir la visite du cardinal Joseph Bernardin, archevêque de Chicago. Le cardinal Bernardin est, lui aussi, condamné à mort ; selon ses médecins, le cancer dont il souffre l'aura emporté dans moins d'un an. Le cardinal est donc venu prier avec lui : *« D'une certaine manière,* a-t-il expliqué, *nous sommes dans le même bateau. »*

L'exécution de Raymond Lee Stewart, la dernière en date aux Etats-Unis, n'a pas fait les gros titres des journaux : si le *New York Times* lui a fait l'honneur de quelques lignes au bas de sa page 25, c'est en raison de la présence de l'archevêque. Relativement rares dans les années 80, les exécutions sont devenues, dans les années 90, partie intégrante de la panoplie répressive à laquelle s'est habituée une nation obsédée par la criminalité.

Et la courbe ne cesse de monter : en 1994, 31 condamnés à mort ont été exécutés ; en 1995, le chiffre avait presque doublé, atteignant 56 exécutions – plus d'une par semaine en moyenne.

La peine de mort est en vigueur dans 38 des 50 Etats américains, et la liste pourrait s'allonger puisque le dernier à l'avoir rétablie, l'Etat de New York, ne l'a fait que l'an dernier.

40 % DE NOIRS

Depuis que la Cour suprême a, en 1976, autorisé les Etats qui le souhaitaient à rétablir la peine de mort, après une suspension de quatre ans, plus de 330 condamnés à mort ont été exécutés (la plupart dans les Etats du Sud).

Raymond Lee Stewart était assez représentatif de cette catégorie de la population pénitentiaire : Noir, il a passé près de quinze ans dans les couloirs de la mort avant d'avoir épuisé tous les recours. Ce sont ces deux caractéristiques, l'appartenance raciale et la longueur du délai entre la condamnation et l'exécution, qui alimentent actuellement un semblant de débat autour de la peine de mort : le fait que 40 % des 3 122 personnes détenues en juillet 1996 dans les couloirs de la mort soient noires – alors que les Noirs ne constituent que 12 % de l'ensemble de la population – est la preuve, affirment les opposants à la peine capitale, qu'elle est injustement appliquée ; de même, alors que moins de la moitié des victimes de meurtres aux Etats-Unis sont de race blanche, 80 % des condamnés exécutés depuis 1976, Blancs et Noirs, avaient tué des Blancs.

Les partisans de la peine de mort, eux, au rang desquels se trouve le président Clinton, souhaitent abréger le délai séparant la condamnation à mort de l'exécution, qui est en moyenne de dix ans ; ils ont fait adopter au mois d'avril une loi en ce sens supprimant un niveau d'appel dont bénéficient les condamnés. Une chance de moins pour les victimes d'erreurs judiciaires, dénoncent les associations de défense des droits civiques. Celles-ci observent que, depuis 1976, cinquante-neuf condamnés à mort ont été libérés après avoir réussi à établir leur innocence.

SOLIDE CONSENSUS

S'il y a un débat sur la peine de mort aux Etats-Unis, il porte sur ses modalités plutôt que sur le fond. On peut débattre des nouvelles variantes : l'Utah a, cet hiver, fusillé un condamné, 7 Etats autorisent désormais les membres de la famille des victimes à assister aux exécutions, le Texas a innové en exécutant deux condamnés le même jour. On peut aussi débattre de la tendance croissante, dans l'opinion publique, à vouloir protéger les droits des victimes, au détriment de ceux des accusés, ou de l'inégalité flagrante des accusés pour assurer leur défense : les avocats acceptant de travailler gratuitement pour ce genre d'affaires se font de plus en plus rares.

Mais les opposants à la peine de mort mènent aux Etats-Unis un combat d'arrière-garde. Même si le coût de la peine de mort pour le contribuable (détention, appels, exécution) est supérieur à celui de la prison à perpétuité, même si l'effet dissuasif n'est toujours pas prouvé, même si la majorité des Américains sont profondément religieux, le consensus en faveur de la peine capitale paraît solide. Il est, sans doute, aussi irrationnel que l'attitude des Américains face à la criminalité, qui reste l'une de leurs premières préoccupations, alors qu'elle enregistre une baisse générale. Une criminalité plus violente qu'en Europe et qui, à leurs yeux, justifie une répression plus violente elle aussi.

Sylvie Kauffmann

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 995 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'Union monétaire se fera à l'heure dite

Suite de la première page

Les économies française et allemande ont dans une large mesure les mêmes besoins structuraux. Les dépenses publiques en augmentation ont fait peser un fardeau toujours plus lourd sur la croissance. La rigidité des marchés de l'emploi et des coûts de production élevés ont constitué des obstacles à la création d'emplois.

La situation du marché de l'emploi telle que la décrivent les inacceptables statistiques du chômage constitue notre principale préoccupation. Des progrès ont été accomplis en direction d'une plus grande flexibilité de l'emploi et d'une diminution des charges. Des mesures bien ciblées ont été adoptées pour encourager la création d'emplois. En ce qui concerne les finances publiques, les dirigeants politiques ont compris maintenant qu'ils ne pouvaient pas alimenter une activité à court terme aux dépens des générations futures.

Nous sommes convaincus qu'une croissance saine et une réduction du chômage ne se conçoivent pas sans des finances publiques saines. Contrairement à la tendance précédente, les déficits publics ont été maîtrisés cette année et seront ramenés en 1997 à la fois en Allemagne et en France aux niveaux exigés par le traité de Maastricht.

Certains ont exprimé leur inquiétude concernant les effets négatifs à court terme de cette rigueur budgétaire. Cette inquiétude est sans fondement. Il faut cesser de croire qu'on stimule la croissance en augmentant les dépenses publiques. La rigueur budgétaire a déjà été récompensée par une diminution massive des taux d'intérêt à court terme, pour le profit direct et immédiat des ménages et des entreprises.

La nécessité de réduire la part du secteur public dans nos économies est à l'origine des budgets pour 1997 dans nos deux pays. Nous faisons des efforts sans précédent à propos des dépenses publiques. Ce qui permettra à la France et à l'Allemagne de remplir tous les critères de convergence stipulés dans le traité de Maastricht et de réaliser l'Union monétaire européenne à la date prévue.

LE SYMBOLE DE L'INTÉGRATION

Lorsque, le 1er janvier 1999, la troisième étape de l'union économique et monétaire sera réalisée, les taux de change seront fixés de façon irrévocable entre les devises des pays membres de l'Union européenne qui remplissent les critères de Maastricht. Ces pays auront été choisis par le Conseil européen le plus tôt possible en 1998. Leurs économies auront atteint un degré suffisant de convergence. La France et l'Allemagne seront du lot. Nous espérons que le plus grand nombre possible de membres seront alors avec nous et que les autres nous rejoindront le plus tôt possible.

L'Union monétaire deviendra le symbole de l'Union européenne, le résultat concret de l'intégration européenne. Elle sera la réponse stratégique de l'Europe à la globalisation des marchés financiers. Sa réussite requiert un ferme engagement de stabilité financière. Tel est l'intérêt commun de tous les Etats membres, car c'est l'une des conditions cruciales de la stabilité intérieure et extérieure de l'euro. Cette préoccupation était au cœur de la proposition allemande d'un pacte de stabilité en Europe, proposition qui reçut le plein soutien du gouvernement français. Elle a été approuvée par tous les pays membres.

Le Conseil européen de Florence a affirmé que l'Union monétaire devait être fondée sur une stricte discipline budgétaire et que chaque Etat membre devrait avoir pour objectif un budget équilibré ou en excédent à moyen terme. Les 3 % de déficit resteront la limite supérieure autorisée pour chaque gouvernement après la mise en circulation de l'euro. Les gouvernements se fixeront des objectifs inférieurs de façon à pouvoir laisser jouer les « stabilisateurs automatiques » en tant que de besoin.

Tout en sauvegardant la souveraineté nationale dans la définition et la conduite de la politique budgétaire, toutes ces clauses garantiront que les Etats impliqués suivront activement et sans interruption une politique budgétaire saine. Tel est l'intérêt de chaque Etat membre comme de l'Europe dans sa totalité. Ainsi se trouvera réalisé l'environnement nécessaire pour une croissance soutenue et non inflationniste ainsi que pour la création d'emplois.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Un bon début pour l'euro requiert aussi le maintien de la stabilité des taux de change comme l'un des objectifs principaux de la politique économique à l'intérieur de l'Union européenne. La stabilité des taux de change en Europe a été l'une des clés de notre stratégie économique, et elle le restera à l'avenir vis-à-vis des pays de l'Union européenne qui ne participent pas d'entrée de jeu à l'Union monétaire.

Le bon fonctionnement du marché unique ne doit pas être mis en danger par des taux de change malencontreux ou par des fluctuations excessives entre l'euro et les autres devises européennes. Une convergence profonde des fondamentaux économiques reste la condition *sine qua non* pour une stabilité assurée des taux de change. Elle exige des politiques monétaires disciplinées et responsables dans tous les pays européens avec pour objectif la stabilité des prix.

La coordination des politiques monétaires dans le cadre du Conseil de la Banque centrale européenne jouera donc un rôle crucial. La surveillance multilatérale au niveau communautaire devra inclure le contrôle des vicissitudes des taux de change, et des mesures permettant d'éviter des fluctuations excessives devront être envisagées.

Il ne fait pas de doute que les ministres des finances joueront un rôle important dans ce processus. De façon plus générale, les gouvernements des Etats membres devraient travailler ensemble plus étroitement et échanger leurs points de vue sur la conjoncture économique et les politiques qu'il convient d'adopter en conséquence. Et ce au sein d'un Conseil informel de stabilité.

En outre, le nouveau mécanisme de taux de change facilitera la convergence entre les Etats membres qui ne participent pas à la mise en place de la monnaie unique. Cela leur permettra de réaliser les progrès nécessaires pour adopter l'euro tout en permettant le bon fonctionnement du marché unique.

En décembre prochain, les chefs d'Etat et du gouvernement se retrouveront à Dublin. A ce sommet, nos collègues et nous-mêmes fourniront au Conseil européen des conclusions ouvrant la voie à des progrès ultérieurs sur les questions fondamentales de la stabilité budgétaire et monétaire. Nous voulons que le Conseil de Dublin, comme celui de Madrid l'an dernier, laisse le souvenir d'une étape décisive sur le chemin de l'Union monétaire européenne.

Jean Arthuis et Theo Waigel
© The New York Times

Le Monde

ÉDITORIAL

Le double jeu de la Corée du Nord

MAIS quel jeu mène la Corée du Nord ? En l'espace d'une semaine, le dernier régime stalinien de la planète vient d'envoyer deux messages contradictoires : un signe d'ouverture avec le Forum de Rajin-Sonbong, opération de relations publiques destinée à attirer les investisseurs étrangers dans la zone économique spéciale qu'elle s'efforce de créer ; et un signe d'agressivité avec l'infiltration, dans le sud de la péninsule, d'un commando dont la mission – surveillance ou subversion – a mal tourné.

Quoi qu'il en soit, ce débarquement d'agents nord-coréens en armes, qui viole l'accord d'armistice de 1953, risque de ternir l'image de la République populaire démocratique de Corée au moment même où elle cherche à rassurer la communauté internationale. Diplomatiquement isolée, en quasi-banqueroute économique, aux prises avec une grave pénurie alimentaire due aux inondations, elle n'a guère d'autre choix que de chercher l'ouverture. Cette orientation, amorcée à la fin du règne du « Grand Dirigeant » Kim Il-sung, mort en 1994, semblait s'accélérer. Elle est cependant loin de faire l'unanimité au sein du cénacle dirigeant. Le Forum de Rajin-Sonbong – c'était la première fois qu'un aussi grand nombre d'hommes d'affaires étrangers étaient invités à se rendre dans cette région – a été marqué par le souci de Pyongyang de souligner sa volonté d'ouverture et d'en fixer les limites. L'un des principaux avocats de cette ouverture, le président du comité de promotion de la coopération extérieure, Kim Jong-U, s'est montré, au cours de ces assises, circonspect sur les possibilités de créer d'autres zones d'économie libre, contrairement à ce qui avait été envisagé du vivant de Kim Il-sung.

L'opération d'infiltration en Corée du Sud, qui a démarré le 13 septembre, le jour même où se réunissait le forum, semble indiquer que ce raidissement reflète une aggravation de l'antagonisme entre partisans et adversaires de l'ouverture. La faction des irréductibles au sein de l'armée a-t-elle pris l'initiative de saboter le climat de détente amorcé par les assises de Rajin-Sonbong ? Ou s'agit-il simplement d'une opération d'espionnage de routine qui a mal tourné ? Dans ce cas, le régime de Pyongyang continue-t-il à alterner la politique de la main tendue et celle du « coup de poing » ?

Ces infiltrations ne sont pas nouvelles : en octobre 1995, des commandos nord-coréens avaient été interceptés et deux avaient été tués par l'armée de Séoul. Mais la dernière en date, par l'ampleur des moyens mis en œuvre – l'utilisation d'un mini-sous-marin – et sa coïncidence avec le Forum de Rajin-Sonbong, a une signification particulière, qui conduit à s'interroger sur les véritables intentions du régime, voire sur sa cohésion.

En tout cas, la découverte de cette opération de commando place la Corée du Nord dans une position diplomatique embarrassante. Il est vraisemblable qu'elle cherchera, pour s'en dégager, à dénoncer les « provocations » de son voisin du Sud, comme a commencé à le faire Radio-Pyongyang, au risque de provoquer une nouvelle poussée de fièvre dans la péninsule.

AU COURRIER DU « MONDE »



Un courrier volumineux nous est adressé à propos de deux **événements. Le premier est la proclamation de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*. Proclamation illustrée deux semaines plus tard, à Marseille, par la manifestation du Front national après le meurtre d'un jeune Français par un autre jeune Français fils de parents nés marocains. Le second est la visite de Jean Paul II en France ou, plus précisément, à Reims pour y célébrer le 1 500e anniversaire du baptême de Clovis. Nous avons, dans les pages « Débats », à travers des éditoriaux et des extraits de courrier, déjà largement évoqué ces deux faits. Nos lecteurs, aujourd'hui, poursuivent la discussion.**

POUR L'INTERDICTION DU FRONT NATIONAL

Dans l'entretien récemment paru dans *Le Monde* entre Jauss et Maurice Olender, on rappelait le grand silence blanc des universitaires allemands dans les années 30. Universitaire moi-même dans la France de 1996, je pense que je ne serai pas toute seule à vous écrire mon indignation à propos de l'*« inégalité des races »* récemment montée en neige par Le Pen.

Chez Le Pen, l'évidence est un argument, et les apparences sont des vérités : *« A l'évidence, les races sont inégales,* répétait-il encore hier à la télé, *un Esquimau n'est pas un Masaï. »* Il confond sciemment les différences physiques, culturelles, avec les critères biologiques fondamentaux de l'espèce humaine. L'idée de race est biologiquement disqualifiée et condamnée, mais Le Pen feint de ne croire que son œil. S'il parlait astronomie, sans doute dirait-il qu'à l'évidence le Soleil tourne autour de la Terre, et pourrait-il confectionner quelque bûcher pour qui prouve l'inverse.

Le jeune homme tué à Marseille le 10 septembre devient la victime-symbole d'un *« racisme anti-Français »*. La nationalité, concept juridique, devient, pour lui, une *« race »* ; par un glissement pervers. La *« race française »* ? On sait où ces glissements mènent : à la purification ethnique, entre autres. On ne doit plus laisser les chefs du FN dire, écrire, diffuser leurs inepties meurtrières, depuis la télé ou le perron de l'Opéra, appeler à la rescousse ces pauvres vieux Clovis ou Jeanne d'Arc pour des appels à la haine, à la tête d'un parti qui a pour but précis de faire légaliser par le vote des promesses d'organisation d'un monde raciste.

Des voix, auxquelles je joins la mienne, demandent l'interdiction de ce parti qui, par les propos de ses chefs, contrevient ouvertement à la Constitution en vigueur en France et aux droits de l'homme (...).

Prudence, répond le garde des sceaux, qui refusait le 11 septembre au soir, dans une interview télévisée, le principe de l'interdiction. Maintenir cette *« prudence »*, ici, sent fort la lâcheté. Car, à force d'avaler les couleuvres du FN avec les honneurs dus à son existence de parti, nous deviendrons à notre tour de petites couleuvres, aplaties, muettes dans les hautes herbes de la menace et de l'injustice, pas jolies du tout ni dans le présent ni dans le futur.

Hélène Puiseux,
Paris

LA BÊTE IMMONDE

Il est partout, pas un journal ouvert sans voir son nom, sans lire ses appels à la haine. Son visage jour après jour pollue nos écrans de télévision. A-t-il encore quelque chose d'humain ? cet homme-là. On dirait qu'au fil des années ses traits bouffis, son corps gras et transpirant sont le reflet de ses pensées : la bête immonde... Comment lutter ? L'interdire serait un aveu d'impuissance qui en ferait un martyre ; l'ignorer, ce serait le laisser gangréner nos banlieues en toute tranquillité, exploiter nos peurs et nos faiblesses en toute impudeur. Le combattre, oui, mais comment ? Beaucoup ont échoué, les hommes politiques, les journalistes, tous se sont heurtés à ce mur de racisme, d'intolérance, de xénophobie. Il est là, toujours là, omniprésent dans notre société, ne reculant jamais : il insulte, il crache la haine, il exploite le malheur, le chagrin, toujours plus loin, toujours plus odieux mais toujours là. Alors pourquoi en parler encore, n'est-ce pas lui faire une publicité dont il se réjouit ? (...) Ce n'est pas un parti politique comme les autres, ce n'est pas un homme politique comme les autres, il faut sans relâche combattre ses idées pour que ses insultes ne paraissent jamais anodines, expliquer encore que derrière ses mots il y a du sang, des crimes, des génocides, des purifications ethniques, qu'il est dangereux. C'est d'une vigilance constante dont nous avons besoin, à tout instant la bête immonde peut se réveiller et vomir ses idées sales.

Natalie Cochin,
Paris

LE DEVOIR DES DÉMOCRATES

Oppression, inégalité, haine... telle pourrait être la nouvelle devise de la République Française si le Front national prenait le pouvoir. Mais revenons sur le dernier « dérapage », ou plutôt le dernier argument du FN, *« Les races sont inégales »*. Cette idée, de sinistre mémoire, est en fait une des bases de l'idéologie du FN. Premièrement, ce dernier utilise pour l'homme une notion de race qui n'a aucune justification scientifique ou philosophique. Le peuple français n'est pas une race, mais un ensemble d'hommes et de femmes adhérant à des valeurs communes héritées des Lumières. De plus, dans sa logique, les races sont inégales, ce qui sous-entend que certaines sont *« meilleures »* que d'autres, en particulier la *« race française »* (ne parle-t-il pas de *« peuplades »*, terme péjoratif, pour certains peuples ?). A partir de ce constat, il justifiera que certaines races, dites supérieures, oppriment les autres peuples. Quant à la fraternité, terme laïque de l'amour chrétien, M. Le Pen a déjà indiqué qu'il préférait ses frères à ses cousins, ses cousins à ses voisins, etc.

Face à de telles divagations s'inscrivant clairement dans une logique fasciste, raciste et d'extrême droite (pléonasme ?), il convient surtout d'argumenter sur le fond, de se battre sur le front des idées. Même si faire condamner M. Le Pen pour ces divagations est nécessaire, cela n'est pas suffisant. Le devoir des démocrates est de rappeler que les hommes sont libres et égaux et de faire appel aux scientifiques, aux biologistes, pour démontrer et encore démontrer cette évidence (de *videre*, voir) (...).

Jean-Marc Giannoli,
Solaize (Rhône)

LA LAÏCITÉ JUSQU'AU BOUT...

La visite du pape en France nous fournit l'occasion de rappeler en quoi consiste la laïcité – rappel bien trop tardif, étant donné les innombrables entorses qu'elle endure depuis longtemps. Aussi je profite de l'occasion pour suggérer que l'on pousse l'avantage plus loin, et si possible jusqu'au bout.

En un premier temps, on pourrait supprimer ce qui, hélas ! est imposé à tous les Français, même non catholiques, même non chrétiens, contre leur gré. La liste serait longue, mais je citerai simplement les jours fériés du 25 décembre, du 15 août, du 1er novembre et du jeudi de la septième semaine après Pâques, que les chrétiens appellent, je crois, Ascension : ce sont là de ces commémorations dont ils sont friands, mais qui n'intéressent qu'eux, et 30 millions de Français, sans parler des écoliers et étudiants, qui seront heureux d'en faire des jours ouvrables, et ainsi de contribuer à relancer l'économie.

Ensuite, on pourrait débaptiser systématiquement, à bien plus grande échelle que quelques catholiques insupportablement dépités ; débaptiser, par exemple, tout ce qui est « saint » dans notre pauvre pays : tel département deviendrait Seine-Denis, on pourrait passer le col du Grand-Bernard, nos élèves officiers seraient cyrards et arroseraient leurs promotions avec de l'émilion.

Finalement, une loi interdirait aux sans-papiers de se réfugier dans les églises, qui, après tout, ne sont qu'une protection illusoire contre les violences policières d'un Etat au service de l'ordre papo-moral. En compensation, les portes de la Grande Loge leur seraient ouvertes à deux battants, ils pourront même s'y installer à demeure et, en toute liberté, y donner conférences de presse et entretiens télévisés, puisqu'ils n'auront plus à craindre la police entrant par effraction à coups de hache contre les portes.

Bienvenue donc au pape Jean-Paul II ! dont l'arrivée donne le signal de notre libération.

Et je prie quand même tous les cléricaux de croire à mes meilleurs sentiments (horreur ! je dis « prier », alors que c'est juste bon pour ceux qui pratiquent une religion, et « croire », alors que c'est contraire à la raison : voyez combien on est déformé par l'éducation donnée depuis des siècles ! Il ne faudra pas négliger de décléricaliser la langue française !

Michel Taillé,
Montreuil-Juigné
(Maine-et-Loire)

VALMY CONTRE CLOVIS

A l'heure où la République d'aujourd'hui s'apprête à se compromettre peu ou prou dans la célébration à Reims du 1 500e anniversaire du baptême de Clovis, cérémonie à la date incertaine, dont on ne possède aucune preuve, et en tout cas pas au mois de septembre (car c'était, nous dit-on, à Noël !), souvenons-nous que non loin de là, à une cinquantaine de kilomètres vers l'est, tombèrent bien réellement, quelque treize siècles plus tard, les premiers soldats-citoyens de l'Histoire. C'était à Valmy le 20 septembre 1792. L'armée prussienne, alors première en Europe, était arrêtée dans sa progression vers la capitale par les soldats de la Nation. Le surlendemain, la Convention nationale ordonnait de dater de ce jour les actes publics de *« l'an I de la République française »*.

Le 22 septembre, c'est bien l'acte de naissance de la première République qu'il convient de célébrer, et non pas la conversion hypothétique, de surcroît à une date erronée – mais est-ce vraiment le fruit du hasard ? –, à la religion catholique d'un chef franc, dont la récupération actuelle tous azimuts n'a pas qu'une odeur de sainteté...

Yves Pierronne,
Noisy-le-Grand
(Seine-Saint-Denis)

RIEN À GAGNER AU SECTARISME

Quelle tempête soulèvent la commémoration du baptême de Clovis et la venue du pape en France ! Que de hargne pour que ces cérémonies ne reçoivent aucune participation publique : les uns vont « entarter » des prêtres et des fidèles dans une église, au mépris de la liberté de culte inscrite dans la Constitution ; d'autres introduisent des recours devant les tribunaux administratifs, se prévalant à bon droit, dans un cadre juridique étroit, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat parce qu'un événement à connotation religieuse ne saurait avoir un caractère national ; d'autres enfin ne veulent pas que Marianne soit baptisée à Reims.

En réalité, Marianne appartient à ceux qui croient au ciel comme à ceux qui n'y croient pas, et elle n'est pas, Dieu merci, intransigeante. Elle a depuis longtemps abandonné le calendrier républicain, qui octroyait un jour de repos sur dix, le décadi, pour le calendrier grégorien, où le dimanche, jour du Seigneur, revient tous les sept jours (...).

Quoi qu'en pensent les partisans d'une Marianne sourcilleusement laïque, la Révolution de 1789 a marqué tous les Français : elle est pour chacun un tournant décisif de notre histoire, et chacun est fier du retentissement universel de ses principes. Mais la France était déjà auparavant un Etat constitué qu'on ne peut occulter (...).

Quand donc cesserons-nous de nous jeter à la tête, d'un côté, les tortures de l'Inquisition, les dragonnades et les lettres de cachet, et de l'autre, les noyades de Nantes, les colonnes infernales en Vendée, et l'échafaud sous la Terreur ? Les extrémistes qui réveillent ces démons ne font jamais que le jeu des extrémistes de l'autre camp. Marianne, laïque certes, mais aussi une et indivisible, n'a rien à gagner au sectarisme des uns et des autres. Après tout, la paix vaut bien une messe (...).

Maurice Roig,
Pézilla-la-Rivière
(Pyrénées-Orientales)

INDUSTRIE Franck Borotra, le ministre de l'industrie, souhaite instaurer une négociation tripartite – branches professionnelles, syndicats, Etat – sur la préservation de l'outil industriel. ● LA DÉLOCALISATION des activités de production, destructrice d'emplois, doit être évitée à tout prix. ● UN DIALOGUE est nécessaire, selon le ministre, entre les entreprises confrontées à un problème d'adaptation et les pouvoirs publics qui disposent de toute une palette d'aides et d'allégements. ● LES FINANCEMENTS publics doivent toutefois être réservés aux industriels qui acceptent de préserver un certain niveau d'emploi et d'investissement à l'intérieur de l'Hexagone. ● MOULINEX et Pechiney, qui ont annoncé, l'un, 2 100 suppressions de postes en France, le second, 2 700, sont donnés en exemple. Ces deux entreprises ont pris des engagements sur l'embauche de jeunes et la non-délocalisation.

L'Etat doit réserver ses aides aux entreprises qui maintiennent l'emploi

Le ministre de l'industrie, Franck Borotra, dans un entretien au « Monde », développe une vision interventionniste des relations entre l'Etat et les sociétés en restructuration

« Depuis la rentrée, les entreprises multiplient les annonces de plans sociaux. Ne vont-elles pas conduire à une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi ?

– Un plan social est un constat d'échec qui souligne que l'adaptation n'a pas été faite à temps. Alors que l'évolution du marché est de plus en plus rapide, les entreprises industrielles qui ne sont pas compétitives sont tentées de s'engager soit dans la voie de la délocalisation, c'est-à-dire du zéro emploi industriel, soit dans celle de l'immobilisme, et, dans ce cas, elles se condamnent elles-mêmes. Chaque année, deux millions d'emplois sont détruits et créés en France. Le mouvement est incontournable. On ne peut avoir à la fois les emplois d'hier et ceux de demain. Si on retarde le changement, on arrive à des solutions encore plus douloureuses. La responsabilité des pouvoirs publics est de préserver le meilleur niveau d'emploi et d'aider les entreprises à anticiper et à bâtir un projet industriel viable pour préparer les emplois de demain.

– Par quels moyens comptez-vous y parvenir ?

– Il faut inviter les entreprises au dialogue afin d'éviter les drames. Faute de quoi on s'expose au conflit frontal qui a souvent pour conséquence de rendre impossibles les adaptations, et donc de remettre en cause l'emploi industriel.

» Il faut donc intervenir en amont du plan social, afin d'éviter le caractère subi des évolutions. J'ai pris deux initiatives à cet effet. D'abord, celle d'équiper toutes les Drire (directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) de personnel formé pour discuter avec les entreprises d'un projet industriel avant de définir les outils sociaux. Ensuite, je souhaite que l'on puisse instaurer d'ici à la fin de l'année des négociations tripartites entre les branches professionnelles, les syndicats et l'Etat pour tenter de trouver le bon compromis entre la nécessaire adaptation à la concurrence et la préservation de l'outil industriel.

– Est-ce votre rôle d'intervenir dans des décisions qui relèvent plus des directions des groupes et de leurs conseils d'administration ?

– Mon intention n'est pas de me substituer aux chefs d'entreprise. Mais les pouvoirs publics ne sont pas là pour payer le prix de l'adaptation des entreprises, sans demander des comptes. Au final, quand il y a un plan social, c'est toujours l'Etat qui en paye une partie. De la même manière que les actionnaires cherchent à maximiser leurs investissements, nous devons vérifier que l'argent public est bien utilisé dans l'intérêt de la préservation de l'outil industriel et des emplois.

On a fait preuve de fatalisme en croyant que la France était condamnée à la désindustrialisation. Depuis quinze ans, la priorité industrielle a été sacrifiée, ce qui s'est traduit par plus d'un million d'emplois perdus, alors que l'Allemagne en créait. Nos investissements, qui ont diminué de 34 % entre 1990 et 1994, sont tombés au niveau de ceux de la Grande-Bretagne. En conséquence, notre production industrielle a crû de 12 % seulement quand celle de l'Allemagne augmentait de 17 % et celle des Etats-Unis de 52 %. C'est cette tendance qu'il faut inverser.

– Des dossiers symboliques comme celui de Moulinex enracinent cependant l'idée d'un mouvement inexorable de désindustrialisation en France ?

– Moulinex est une entreprise menacée, qui accuse un retard de productivité de 25 %. Il lui faut combler ce handicap. La direction a annoncé des suppressions d'emplois. Les discussions que nous avons eues nous ont permis d'abord de confirmer l'objectif d'avoir un outil industriel en France. Le renforcement de son implantation au Mexique n'est pas du tout en contradiction avec ce projet. Il est normal que Moulinex cherche à rapprocher sa production des Etats-Unis, un de ses grands marchés. Plus elle se développera sur le continent nord-américain, plus les recettes en provenance de l'étranger


FRANCK BOROTRA

permettront de compenser les charges fixes en France, d'autant que Moulinex a pris l'engagement de produire en France plus que les besoins du marché national. Ces discussions ont permis ensuite de préciser l'utilisation de toute la palette que le gouvernement met à la disposition des entreprises pour alléger le coût social – réduction du temps de travail, loi Robien, préretraite.

– Le cas de Pechiney, qui vient d'annoncer d'importantes restructurations, vous semble-t-il comparable ?

– Pechiney est une entreprise qui est soumise à une concurrence très forte et qui sait qu'elle va être confrontée à l'obligation d'investir deux fois plus qu'elle ne le peut. Plutôt que d'attendre l'inévitable, elle cherche à anticiper la situation en modernisant aujourd'hui son emploi industriel. Elle a un projet ambitieux sur trois ans qui vise à lui donner une rentabilité identique à celle de ses concurrents, en économisant 20 % de ses coûts. Pechiney a combiné dans nos discussions sa volonté de ne pas délocaliser ses activités industrielles, de réserver 50 % de ses investissements à la France, d'accroître le flux d'embauche des jeunes, en contrepartie de l'utilisation des aides sociales de l'Etat. C'est un effort clair d'adaptation industrielle qu'il convient de soutenir.

– La prime automobile « à la casse » ne sera plus versée aux acheteurs de véhicules neufs à partir du 30 septembre. Faut-il la prolonger, ou lui trouver un substitut pour ne pas voir le marché automobile plonger ?

– J'ai donné ma recommandation au premier ministre. Quelle que soit sa décision, il faudra aider les deux constructeurs généralistes français à s'adapter à la concurrence colossale qui interviendra à partir de l'an 2000 avec l'ouverture totale des frontières. Ce secteur, qui fait vivre plus de 700 000 personnes et pèse plus de 400 milliards de francs de chiffre d'affaires, est un élément déterminant du socle industriel national.

Le contexte que vous décrivez permettra-t-il de faire vivre encore longtemps deux constructeurs français ?

– *Oui, je le crois. Il me semble qu'il* vaut mieux, dans ce domaine, rechercher les complémentarités que l'effet de taille.

« Votre budget, qui s'élève à 14,1 milliards de francs pour 1997, est en baisse de près de 17 %. Ces moyens sont-ils suffisants ?

– A périmètre constant, la baisse est, en réalité, de 0,65 %, mais je n'ai pas d'états d'âme. La France est arrivée à un niveau injustifiable de dépense publique. L'emploi public finit par tuer l'emploi privé. Pour mon ministère, j'ai fixé trois priorités : réduire les dépenses improductives ; soumettre toutes les aides à une évaluation et éliminer celles qui ne se justifient pas ; préserver les engagements de l'Etat, notamment à l'égard des Charbonnages de France dans le cadre du plan charbonnier et du Commissariat à l'énergie atomique. »

Propos recueillis par Martine Orange et Anne-Marie Rocco

115 milliards de francs d'aides par an

Bernard Carayon, député RPR du Tarn, a présenté le 18 septembre un rapport au premier ministre sur les aides aux entreprises. Chaque année, constate-t-il, l'Etat, les collectivités locales et l'Europe versent 115 milliards de francs d'aides aux entreprises françaises, dont 50 milliards par le biais d'allégements fiscaux. Il n'existe pas moins de 38 mécanismes d'attribution au seul ministère de l'industrie. *« Il faut simplifier ce dispositif »*, estime M. Carayon. Le système est si complexe, souligne-t-il, qu'il échappe aux petites et moyennes entreprises, qui sont censées en être les principales bénéficiaires.

Le rapport préconise la suppression des fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC) sectoriels, qui seraient remplacés par un service régional de l'entreprise constituant un guichet unique d'information et de soutien financier. Il demande aussi une redéfinition des aides offertes par les collectivités locales, qui apportent 15 milliards de francs de financements directs et indirects par an.

Le président de l'UIMM et la réduction du temps de travail

ARNAUD LEENHARDT, président de la commission sociale du Conseil national du patronat français (CNPF) et président de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), est un farouche opposant de la réduction du temps de travail. *« Il n'en sera jamais question dans cette maison »*, avait-il indiqué aux syndicats début 1995, avant de faire marche arrière sous la pression de Jean Gandois, président du CNPF. Le dernier bulletin de l'UIMM *Actualités* (juillet-septembre 1996) se montre particulièrement virulent contre la loi Robien, qui participe au financement de la réduction du temps de travail (*Le Monde* du 20 septembre). Elle vise à diminuer les licenciements dans les entreprises qui réduisent leurs effectifs et à augmenter les emplois dans celles qui embauchent. *« Au moment où il faut prioritairement réduire les dépenses de l'Etat, les finances publiques vont être amenées à supporter le coût des allègements de charges prévus. Ce qui ne peut qu'entraver la baisse souhaitée des prélèvements obligatoires. Ce n'est pas parce qu'une charge est diluée dans la collectivité qu'elle devient neutre pour l'emploi. Il y a là un risque d'effet boomerang. (...) Lorsque la réduction d'horaire vise à éviter des licenciements imposés par des problèmes structurels, l'impact de la loi est beaucoup plus préoccupant, car, dans ce cas, c'est l'indispensable adaptation des entreprises qui risque d'être dangereusement retardée »*, analyse l'UIMM.

Mais Arnaud Leenhardt est également président du conseil de surveillance de Vallourec, un groupe industriel dont il a été PDG de 1981 à 1994. Autant dire qu'il n'ignore aucune des décisions qui s'y prennent. Or, sans même attendre la publication de la circulaire précisant les modalités d'application de la fameuse loi Robien, la direction de l'usine Vallourec à Déville-lès-Rouen a signé un accord tout à fait intéressant sur... la réduction du temps de travail.

DEUX OPTIONS

Tout a commencé par la volonté de la direction de supprimer 85 emplois sur 420. Vallourec entend classiquement faire appel à l'Etat pour financer les préretraites. Mais la loi Robien étant passée par là, ni les syndicats ni l'administration ne l'entendent de cette oreille. Début septembre, la CFDT et FO présentent deux options de réduction du temps de travail (à 32 ou à 34 heures) permettant d'éviter les licenciements. De son côté, la direction départementale du travail précise qu'elle n'accordera aucune aide si Vallourec n'étudie pas sérieusement cette hypothèse. N'envisageant pas de se passer des aides de l'Etat, la direction de Vallourec a signé, le 18 septembre, un accord avec les syndicats et l'administration, confiant à un expert le soin d'*« effectuer une étude de faisabilité tant en termes d'organisation du travail qu'en termes de conséquence sur l'emploi des deux options »* proposées.

Non seulement Vallourec risque donc de réduire le temps de travail, mais la nouvelle organisation aura été directement inspirée par une organisation syndicale. Cerise sur le gâteau : alors que le président de la commission sociale dénonce *« l'interventionnisme »* de l'administration et la multiplication des dépenses superflues, l'expert désigné par les trois parties sera financé par Vallourec, l'Etat et le conseil régional de Haute-Normandie. Au grand dam du patronat local, Antoine Rufenacht, président (RPR) de la région, est ravi, dit-on, de soutenir cette expérience socialement innovante !

Frédéric Lemaître

Hughes Electronics rachète les satellites de PanAmSat

FILIALE du géant américain General Motors, Hughes Electronics va devenir deuxième opérateur mondial de satellites derrière Intelsat. Déjà propriétaire du réseau Galaxy, dont les dix satellites de télécommunications et de télévision couvrent l'Amérique du Nord, Hughes s'apprête à racheter, pour 3,2 milliards de dollars (16 milliards de francs) PanAmSat, spécialiste des communications internationales avec quatre satellites arrosant une centaine de pays, et à le fusionner avec les activités de Galaxy. Leur chiffre d'affaires combiné devrait s'élever à 500 millions de dollars (2,5 milliards de francs) et leur valeur boursière à 6 milliards de dollars (30 milliards de francs).

PanAmSat avait été mis en vente au mois d'avril après la mort de son fondateur, René Anselmo, qui avait créé la société en 1988 avec un capital de départ de 60 millions de dollars (300 millions de francs). C'est à Morgan Stanley que les actionnaires – la famille Anselmo et le mexicain Grupo Televisa SA – avaient confié la recherche d'un acquéreur. Très vite, Hughes s'est montré intéressé. Fabricant de missiles de croisière et de systèmes d'armes pour le Pentagone, Hughes a compris avant d'autres qu'il lui faudrait compenser la chute des marchés militaires.

Profitant de ses compétences dans la construction de satellites, dont il détient 60 % du marché mondial, Hughes a choisi de se lancer dans les services d'exploitation des satellites. Déjà propriétaire du réseau Galaxy, Hughes a lancé au printemps dernier DirecTV, un service de télévision directe par satellite offrant plus de cent chaînes. ATT, le numéro un mondial du téléphone, a accepté de payer 137 millions de dollars (685 millions de francs) pour acquérir 2,5 % des actions de cette nouvelle société.

La stratégie s'est donc révélée payante. Malgré les vicissitudes du secteur militaire, Hughes a affiché, l'an dernier, un chiffre d'affaires de 14,7 milliards de dollars (73,5 milliards de francs) et un bénéfice net de 1,1 milliard (5,5 milliards). De quoi affronter sereinement les changements à venir : ces derniers jours, les dirigeants de General Motors ont confirmé vouloir mettre en vente la participation – de 76 % – que le constructeur d'automobiles détient dans Hughes.

A.-M. R.

La SNCF veut déménager son siège social, dont les effectifs passeraient de 10 800 à 800

Les services centraux conserveront le « pilotage » d'une entreprise très décentralisée

Louis Gallois, président de la SNCF, va ramener les effectifs de l'actuel siège social du quartier Saint-Lazare à Paris de 10 800 à 800 salariés. *Les services centraux n'assureront plus que le « pilotage » général.* L'objectif est de simplifier l'organisation, de moderniser les locaux et d'alléger les coûts de structure. Cette décision engage une forte décentralisation de l'entreprise ferroviaire.

LOUIS GALLOIS a choisi de marquer le début de sa présidence à la tête de la SNCF par une décision tranchée : il a annoncé, vendredi 20 septembre, que les effectifs du siège allaient être ramenés de 10 800 à seulement 800 salariés. Une révolution interne qui, au-delà de son aspect symbolique, doit engager une réorganisation de l'entreprise ferroviaire et une redéfinition des missions du siège social.

Loïk le Floch-Prigent, l'ancien président de la SNCF placé en détention provisoire depuis le 5 juillet 1996, avait annoncé en mars le déménagement du siège social de la rue Saint-Lazare et la division par trois des effectifs centraux. Après avoir visité les locaux nombreux, disparates et labyrinthiques du quartier Saint-Lazare, M. Gallois a annoncé, dès son arrivée, que le déménagement serait l'une de ses trois priorités, à côté de la reconquête des parts de marché et de la régionalisation des services ferroviaires de proximité.

M. Gallois a demandé que la réflexion s'organise autour de deux pistes : une SNCF organisée verticalement par activités (voyageurs, fret, infrastructure...), dans laquelle les directions de chacune des branches seraient centralisées au siège, ce qui nécessite le maintien de 3 000 à 4 000 personnes ; ou bien une SNCF encore plus décentralisée, dans laquelle le siège social ne conserverait qu'un rôle de pilotage général, ce qui suppose de ramener les effectifs autour de 500 personnes.

Une révolution interne qui doit engager une réorganisation de l'entreprise

Cinq jours après que la mission déménagement, conduite par Jean-Didier Bodin, lui eut présenté ses conclusions, lundi 16 septem- bre, le PDG a choisi la seconde option. Le siège social, qui restera implanté dans Paris *intra-muros* conformément à la volonté du gouvernement, regroupera 800 personnes. Il n'assurera que les *« missions de pilotage de l'entreprise »*. Seuls le comité exécutif et les directions de la stratégie, de l'audit, de la communication devraient y rester rattachées. Les directions centrales (voyageurs, fret, infrastructures) et les directions nationales qui leur sont rattachées, seront regroupées chacune en un lieu unique (la direction voyageurs compte, aujourd'hui, pas moins d'une vingtaine d'implantations à Paris). Enfin, les services techniques ou de production seront rattachés à des directions nationales ou régionales.

La réduction des effectifs centraux, telle qu'annoncée par Loïk Le Floch-Prigent, n'est pas mise en avant. Dans un premier temps, le président semble vouloir mettre en place physiquement et géographiquement la nouvelle organisation de la SNCF par grandes activités, avant de réduire les effectifs lorsque cela s'avérera nécessaire. Mais la lettre interne, diffusée à l'ensemble des cheminots vendredi soir, rappelle que les objectifs de la réforme du siège sont la clarification de ses missions, sa modernisation et *« l'allègement et la réduction des coûts de structure afin de privilégier l'affectation des moyens au plus près du client »*.

La direction de l'entreprise promet, dans cette lettre, que la *« concertation sera approfondie et exemplaire »* et que *« les attentes individuelles des agents seront prises en compte »* pour permettre de présenter un premier projet de répartition et d'implantation d'ici à la fin de l'année. Le déménagement pourrait commencer au cours de l'été 1997.

Vendredi matin, la direction avait ouvert les négociations avec les syndicats sur un projet permettant aux cheminots, sous certaines conditions, d'être dispensés d'activité dès cinquante-trois ans. Le congé de disponibilité de fin de carrière (CFC) est notamment présenté comme un moyen d'accompagner les réformes structurelles et les réductions d'effectifs à venir. En particulier dans les services centraux parisiens.

Christophe Jakubyszyn

Les banques abaissent leur taux de base après la Banque de France

Fixé à 6,55 %, ce taux a un impact psychologique

LA BNP, LE CCF, la Société générale, le Crédit lyonnais et les Banques populaires ont annoncé vendredi 20 septembre une baisse de leur taux de base bancaire (TBB) de 0,20 % à 6,55 %. Le taux de base bancaire a un impact psychologique, même s'il ne s'applique qu'à 4 % des crédits aux particuliers et 15 % des prêts aux entreprises, principalement les crédits de trésorerie et d'équipement.

Cette décision – qui prendra effet le lundi 23 septembre – a été prise en raison de *« l'évolution des taux de marché et de la modification des taux directeurs de la Banque de France »*, a précisé la BNP, qui a été la première à entamer le mouvement. La veille, la Banque de France avait abaissé son taux d'appel d'offre (taux plancher) de 0,10 point à 3,25 %.

« On a observé que notre panier de ressources avait baissé », souligne une autre banque qui réfute la corrélation entre la baisse du TBB et celle de la Banque de France. De fait, les banques commerciales, qui avaient laissé passer leur tour à trois reprises, ont cette fois réagi immédiatement. Leurs taux n'avaient pas bougé depuis le 22 avril, alors que depuis cette date la Banque de France avait méthodiquement poursuivi sa politique des petits pas. Depuis le début de l'année, l'institut d'émission a baissé neuf fois ses taux d'intervention, qui sont passés de 4,20 % à 3,25 %.

Point besoin cette fois-ci de rappel à l'ordre du ministre de l'économie. Le 1er février, il avait fallu que Jean Arthuis se plaigne à haute voix pour que les banques décrochent du niveau de 7,50 %, figé depuis le 26 décembre 1995 et qui était à l'époque trois points au-dessus du taux du marché à court terme. Les banquiers avaient fait du TBB un élément de négociation pour obtenir une baisse du taux de rendement du Livret A.

Le taux de base bancaire n'a jamais été aussi bas depuis le mois de septembre 1972 (6,30 %). Le 22 mai 1981, il avait culminé à 17 %.

Ba. S.

France Télécom se désengage des logiciels et services informatiques

A QUELQUES MOIS de sa transformation en société anonyme et de son entrée en Bourse, l'heure est aux remises à plat chez France Télécom. Décisions financières (révision comptable, réévaluation d'actifs) dans le cadre de la préparation du bilan d'ouverture, mais aussi stratégiques : l'exploitant téléphonique accélère la restructuration, amorcée mi-1995, de ses activités dans les logiciels et services informatiques et prend de plus en plus ses distances vis-à-vis de ce secteur.

Le 10 septembre, France Télécom a annoncé la vente à la firme de capital-développement Caravelle de 80 % du capital de Diagram (logiciels de gestion pour les marchés de capitaux), qu'il contrôlait à 100 %. D'ici peu, l'opérateur devrait aussi être amené à céder à la firme franco-britannique Sema Group le contrôle de sa filiale Telis, selon plusieurs sources, l'une d'elles notant que, si les deux groupes discutent, rien n'a été signé. Créée en juillet 1995 par fusion de la société IBSI avec une partie de l'activité de la société Télésystèmes, Telis (2 000 personnes), qui offre des services d'ingénierie et d'intégration de systèmes, réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs, dont 47 % dans les télécommunications (avec France Télécom pour l'essentiel).

CHANGEMENT DE POLITIQUE

Sollicitée à plusieurs reprises pour expliquer ses projets dans les services informatiques, la direction de France Télécom n'a pas répondu. En tout état de cause, Sema Group, dont l'opérateur détient 20,3 % du capital depuis l'automne 1992, semble devoir devenir son point d'appui central dans ce secteur.

En novembre 1995, France Télécom a déjà cédé à Sema Group 40 % de sa filiale TSFM, issue de la scission de Télésystèmes et spécialisée dans l'infogérance (prise en charge de tout ou partie du système d'information d'une entreprise). Les deux groupes ont des sociétés communes dans l'infogérance en Grande-Bretagne et dans les télécommunications.

La politique menée par France Télécom tranche avec celle qui prévalait il y a peu encore. Marcel Roulet, l'ancien président de l'opérateur, avait multiplié à partir de 1990 les opérations de croissance externe. En 1992, l'objectif affiché était de réaliser 10 milliards de francs de chiffre d'affaires dans les logiciels et services cinq ans plus tard, contre 4 milliards à cette date.

La motivation était double. Défensive tout d'abord : il s'agissait de *« sanctuariser »* un savoir-faire touchant au cœur d'activité de France Télécom en évitant, via des participations chez les principaux fournisseurs, que ceux-ci ne passent dans le giron d'un opérateur concurrent. Offensive aussi, car M. Roulet estimait qu'un opérateur ne pourrait plus accompagner ses clients s'il ne possédait pas de compétence sur l'ensemble du domaine de l'informatique et des télécommunications.

Pour Michel Bon, l'actuel PDG, l'*« analyse stratégique a changé. Les logiciels et services restent quelque chose de vital, mais l'externalisation n'est plus un risque stratégique. (...) Même si, pour un opérateur, les systèmes d'information sont primordiaux, avoir des sociétés captives de logiciels et services n'a pas beaucoup de sens »*.

Philippe Le Cœur

Thomson-CSF veut vendre Thomainfor

Thomson-CSF a signé une lettre d'intention pour la vente de sa filiale Thomainfor à la société américaine Libra Global Service (LGS). La décision finale devrait intervenir en novembre, a indiqué le 20 septembre Jacques Vannier, responsable de l'activité service et informatique de Thomson-CSF. Thomainfor (1 200 personnes en France, 300 en Europe) a vu ses ventes chuter à 850 millions de francs en 1995, contre 1,2 milliard en 1992. Si son résultat d'exploitation est *« proche de l'équilibre »*, le résultat net est négatif en raison de restructurations, la société se repositionnant de la maintenance d'ordinateurs sur l'aide au redéploiement de parcs informatiques. *« LGS est spécialisée dans l'achat et la revente d'actifs »*, dénonce la CFDT du groupe Thomson, qui craint un dépeçage et exige le *« retrait »* du projet. Selon M. Vannier, c'est la société de leasing Gemini, chapeautée par LGS – elle gère l'équivalent de 15 milliards de francs de parcs informatiques –, qui souhaite *« faire de Thomainfor la colonne vertébrale de son activité en Europe »* et créer un ensemble pesant 3 milliards de francs de chiffre d'affaires dans deux ou trois ans.

RETRAITE La création de fonds de pension va modifier l'offre et le marché de l'épargne, et l'exemple de la Préfon peut servir : c'est un organisme spécialisé depuis près de trente ans dans la retraite par capitalisation réservée aux fonctionnaires. ● LE FONCTIONNEMENT de la Préfon montre à la fois l'intérêt pour un complément de retraite par capitalisation et les difficultés de gestion sur une période très longue. ● LA PRÉFON n'a d'ailleurs pas remporté un grand succès. A la fin de l'année 1995, la Préfon comptait seulement 135 000 cotisants et 45 000 retraités percevant en moyenne 3 000 francs par trimestre. Les fonds gérés atteignaient environ 15 milliards de francs. ● UN AVANTAGE non négligeable : la déduction des cotisations versées au fonds de pension du revenu imposable brut est possible dans la limite de 17 928 francs cette année.

La Préfon illustre les contraintes de gestion des fonds de pension

L'organisme spécialisé dans l'épargne-retraite par capitalisation en faveur des fonctionnaires va fêter ses trente ans. En dépit d'avantages fiscaux importants, son succès est resté modeste avec 135 000 cotisants et 45 000 retraités

UN FONDS DE PENSION est un produit de placement dont la durée d'existence pourrait dépasser facilement les 50 ans, à raison de 30 ans de cotisation et éventuellement 20 ans de rente, et des renseignements sont indispensables aux souscripteurs pour éviter les désillusions.

D'abord, évidemment, la nature des placements réalisés et les performances financières annuelles. Ensuite, les frais perçus sur les versements des salariés et de l'employeur, sur les capitaux gérés et éventuellement lors du versement des pensions. En troisième lieu, puisqu'il s'agit d'une rente viagère, la façon dont est pris en compte l'allongement de la durée de la vie dans le calcul des rentes : le montant de la rente viagère fournie varie couramment de 10 % à 20 % selon les assureurs. Enfin, le mode de relèvement des pensions servies car les assureurs ont le choix entre plusieurs systèmes.

Informer clairement à la fois les cotisants et les retraités est une tâche ardue, comme Préfon-Retraite, le plus ancien (créé en 1967 pour les fonctionnaires) et le plus important des fonds de pension français, en a fait l'expérience. Au début des années 60, les régimes complémentaires obligatoires des salariés se généralisaient. Les syndicats de fonctionnaires ont demandé la création d'un système concernant les salariés de la fonction publique en faisant notamment valoir que les primes ne donnent pas de droits à retraite. Premier ministre, Michel Debré posa comme conditions que le régime, facultatif, soit géré selon le principe de la capitalisation et que la Caisse nationale de prévoyance (CNP), bras armé de l'Etat dans l'assurance, garantisse les droits des retraités.

L'avantage fiscal de la déductibilité des cotisations étant très généreux, les responsables des finances publiques comme les syndicalistes s'attendaient à un raz-de-marée. Mais, à la fin de l'année dernière, Préfon comptait seulement 135 000 cotisants et 45 000 retraités percevant en moyenne 3 000 francs par trimestre. Les fonds gérés atteignaient environ 15 milliards de francs.

Un succès limité par rapport à une clientèle potentielle de plusieurs millions de personnes (il suffit pour adhérer d'avoir été salarié de l'Etat, une fois dans sa vie, même s'il s'agit d'un emploi très temporaire, et les conjoints et concubins peuvent aussi cotiser).

La formule n'était guère dans l'air du temps : durant les années 70, les retraites étaient généreusement revalorisées, ce qui n'incitait pas à l'épargne, et la rigidité du système qui ne permet pas de récupérer un capital s'est révélée un obstacle majeur.

La qualité de l'information n'était pas en cause. Dans ce domaine, les syndicalistes gestionnaires de la Préfon furent même plutôt en avance. A partir de 1974, les adhérents ont été chaque année informés par courrier du rendement global des placements réalisés avec leur épargne et le bulletin commente abondamment les performances des marchés d'obligations et d'actions (moins de 10 % des placements). A l'époque, les clients d'un grand nombre de compagnies d'assurances n'étaient pas l'objet d'une telle sollicitude.



Pourtant, la référence au rendement des placements a disparu à partir de 1986, remplacée par une foule d'indications chiffrées et de comparaisons sans grande signification sur la répartition des investissements dans les quatre fonds gérés par la CNP, l'UAP, le GAN et les AGF qui se partagent l'ensemble des placements de la Préfon.

Du coup, en 1994, certains adhérents ont entamé une campagne de presse pour critiquer le manque de transparence de la gestion financière, et les gestionnaires de Préfon ont repris l'initiative. Depuis l'an dernier, le taux de rendement réalisé annuellement par les placements constitués avec l'épargne est à nouveau adressé aux adhérents.

DÉSÉQUILIBRE

L'argent confié à Préfon a rapporté 8,26 % en 1994 et 7,58 % en 1995 (7,93 % et 7,28 % net de frais de gestion). La présentation des frais a été clarifiée. A partir du 1er janvier, les frais lors du versement seront ramenés de 6 % à 4,5 % et ceux perçus annuellement sur l'épargne gérée augmentés à 0,45 %, des taux parmi les plus bas du marché.

Reste un point essentiel : celui du montant des pensions et de leur prix d'achat pour les cotisants. Les retraités actuels de la Préfon ne sont pas lésés. Ils sont même trop bien lotis... aux dépens des nouveaux cotisants. Le montant actuel de leur pension tient en effet compte par avance d'un taux de rendement des placements de 3,5 %. Il serait donc normal que la réévaluation de leurs pensions soit égale au taux de rendement annuel des placements moins 3,5 %, mais ces dernières années, le taux a été supérieur.

Si l'on ajoute que les tables de mortalité précédemment en vigueur sous-estimaient l'allongement de la durée de la vie, les actuels retraités ont été largement favorisés, et les cotisants ayant déjà acquis des points également. C'est la raison pour laquelle à partir de l'an prochain, les nouvelles cotisations auront un pouvoir d'achat des points de retraite décroissant avec l'âge. Les cotisants plus âgés paieront davantage, de façon à corriger progressivement le déséquilibre existant.

La modification n'est pas anodine. Il reste à savoir si, cette fois, tout le monde paie le juste prix. Le directeur général, Daniel Jean, affirme que l'équilibre est rétabli et que les nouveaux cotisants toucheront vraiment la valeur de leur placement, compte tenu de leur espérance de vie réelle. Les actuels cotisants seront certainement intéressés par la démonstration.

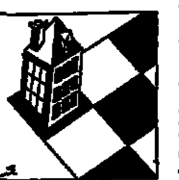
Alain Vernot

Un petit paradis fiscal

Préfon-Retraite, le fonds de pension des fonctionnaires, fonctionne selon un système par capitalisation : l'intéressé cotise pour lui-même quand il sera retraité. La déduction des cotisations versées au fonds de pension du revenu imposable brut (avant déduction des 10 % et abattement des 20 %) est possible dans la limite de 17 928 francs cette année. Mais il est possible de déduire autant de fois cette somme que l'on rachète d'années. En revanche, à l'arrivée, la rente Préfon sera imposée comme toute pension de retraite. L'avantage fiscal est donc d'autant plus grand que le salarié se trouve dans une tranche d'imposition élevée. Pour un cotisant de 50 ans imposé à l'impôt sur le revenu dans la tranche à 50 %, la comparaison avec l'investissement dans un PEP (dont la rente sera nette d'impôt) montre que Préfon l'emporte d'environ 20 % (en tenant compte des conditions d'achat moins favorables en vigueur à compter de 1997). Mais l'investisseur perd la disponibilité de son capital, ce qui n'est pas le cas avec le PEP où la sortie en capital non imposé est possible.

Les réductions liées aux intérêts d'emprunt devraient disparaître

Si rien ne change lors de la discussion budgétaire, la réduction d'impôt consentie au titre des intérêts d'emprunt immobilier disparaîtra le 31 décembre. Ce bonus fiscal, qui concerne notamment les prêts destinés à financer l'acquisition d'une résidence principale (ou destinée à le devenir), ouvre droit, pour l'ancien, à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des intérêts dans la limite d'un plafond de 15 000 francs durant cinq ans pour un couple marié, avec un supplément de 2 000 francs par personne à charge. Régime encore plus favorable pour le neuf avec un plafond porté à 40 000 francs pour un couple marié.



IMMOBILIER

Paradoxale, puiqu'elle intervient à un moment où la conjoncture immobilière reste floue, cette suppression doit-elle pour autant inciter un acquéreur à brusquer un achat immobilier ? Deux cas de figure sont possibles :

– Si, après avoir déniché le logement de vos rêves, vous êtes sur le point de concrétiser une affaire, pressez le mouvement car l'actuelle réduction d'impôt offre une prime à l'investissement appréciable. De surcroît, la baisse des prix de l'immobilier, conjuguée à celle *des taux de crédits, qui, selon l'Association* nationale pour le logement (ANIL), s'est poursuivie durant le troisième trimestre 1996, milite en faveur d'une prise de décision rapide. Si à la fin 1995 la moyenne des prêts immobiliers à taux fixe se situait autour de 9 %, il est aujourd'hui possible de trouver des formules de financement à 7 %, voire moins en négociant pied à pied avec sa banque.

– Deuxième cas de figure, vous envisagez d'acheter, mais votre prospection n'est pas bouclée. En ce cas, inutile de vous précipiter. Il serait suicidaire d'acquérir un logement de qualité moyenne, qu'il faudra rembourser durant quinze ans, sous prétexte de pouvoir retrancher immédiatement quelques milliers de francs à sa feuille d'impôt. Aucun professionnel du marché ne l'ignore : la valorisation d'un investissement immobilier est conditionnée par sa qualité d'emplacement et de construction.

Cette règle d'or condamne impitoyablement ceux qui s'engagent trop vite. Et cela d'autant plus que, exception faite de la probable extinction de la réduction sur les intérêts d'emprunt, le marché immobilier reste favorable aux acheteurs tant pour les prix de marché que pour les conditions de financement. En outre, selon certaines sources, il n'est pas impossible que le gouvernement mette en place des mesures de nature à compenser la fin des avantages fiscaux liés aux intérêts d'emprunt afin de soutenir un marché qui n'arrive pas à *s'extirper de la crise.*

Arnaud de Fréminville

Comment payer les droits de succession à crédit

En principe, les droits de succession doivent être acquittés dans les six mois suivant un décès. Mais sous certaines conditions l'administration fiscale accepte de faire crédit. Pour bénéficier du règlement fractionné des droits, le contribuable doit déposer une demande écrite d'échelonnement auprès du Trésor public. Le fisc – comme tout prêteur qui se respecte – exigera alors des garanties : hypothèques, nantissements, engagement solidaire souscrit par une ou plusieurs personnes physiques ou morales agréées comme caution par le comptable des impôts.



FISCALITÉ

La prise de ces garanties se fait aux frais du contribuable. Si la demande de crédit est acceptée, *les droits dont le paiement est différé* donneront lieu au versement d'intérêts à un taux qui est actuellement de 6,60 % par an. Ce taux ne variera pas pendant la durée du fractionnement.

Dans la pratique, la durée de l'étalement accordé par l'administration varie entre un an et cinq ans en fonction du pourcentage global de taxation à l'occasion de la succession. Sachant que les versements doivent être égaux et espacés de six mois au plus, voici comment l'administration détermine la durée maximale du fractionnement.

Les droits pourront être acquittés en 2 versements au plus s'ils n'excèdent pas 5 % de l'héritage, 4 versements s'ils sont compris entre 5 % et 10 %, 6 versements entre 10 % et 15 %, 8 versements entre 15 % et 20 % et 10 versements au-delà de 20 %. Exemple : sur une succession de 700 000 francs en ligne directe, les droits à payer sont de 128 750 francs. Le taux de taxation est de 18,39 %. L'étalement pourra donc être accordé sur 4 ans (8 versements semestriels). Avantage supplémentaire accordé aux héritiers en ligne directe et au conjoint du défunt : le délai de fractionnement maximal passe de 5 ans à 10 ans si l'actif successoral inclut au moins 50 % de biens non liquides : fonds de commerce, immeubles, valeurs mobilières non cotées en Bourse, brevets d'invention...

A noter que les héritiers peuvent aussi bénéficier de la procédure de règlement différé des droits – report de l'imposition moyennant le paiement d'un intérêt – lorsqu'ils héritent d'un bien dont la propriété a été démembrée. C'est le cas par exemple lorsque l'usufruit a été attribué au conjoint et que les enfants reçoivent la nue-propriété.

Laurent Edelmann

REVUE DES ACTIONS

De bons résultats pour rien

EN DÉPIT d'une série de résultats d'entreprises plutôt bien accueillis, d'un projet de budget, également bien accueilli, de la hausse du franc et de celle du Matif, la Bourse de Paris a fait du surplace cette semaine abandonnant symboliquement en cinq séances 0,04 % à 2 079,46 points.

VALEURS

Michelin avait débuté la semaine sur les chapeaux de roue dans la perspective de bons résultats semestriels. Ces derniers, annoncés mardi, n'ont pas déçus. Le désormais numéro deux mondial du pneu a réalisé un résultat net consolidé, part du groupe, de 1,266 milliard de francs au premier semestre contre 1,434 milliard un an plus tôt, en baisse 11,7 %, mais le résultat d'exploitation a progressé de 31,2 % à 3,619 milliards. L'action termine la semaine à 261 francs en hausse de 2,67 % sur son cours du vendredi 13 septembre et de 33,6 % depuis le début de l'année.

Le marché n'avait pas pu réagir au chiffre d'affaires du Club Méditérannée pour les neuf premiers mois annoncé il y a huit jours, à la veille du week-end après la clôture du marché. Le Club a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5,837 milliards de francs, en recul de 7,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, mais, à périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du groupe est en recul de 2,1 %. Les boursiers anticipaient pire. Le titre s'est apprécié de 5 % à 390 francs lundi, avant que des prises de bénéfice ne ramènent sa progression hebdomadaire à 2,42 % à 380 francs.

Toujours du côté des résultats, Eridania Beghin Say qui avait déjà gagné près de 5 % la semaine passée a continué sur sa lancée avec un gain hebdomadaire de 3,32 % à 778 francs après l'annonce de son résultat semestriel. Le groupe a annoncé une baisse de son résultat net de 9,7 %, mais celle-ci était anticipée par le marché. En revanche, son chiffre d'affaires a progressé de 5,5 %. La société de Bourse Leven a modifié son opinion sur le titre. Cette dernière est passée de « conserver » à « acheter », estimant qu'un cours de 870 francs valorisant douze fois les bénéfices attendus en 1997 semble justifié compte tenu de la croissance des bénéfices sur les cinq prochaines années.

FISCALITÉ SUR LES ALCOOLS

Pernod-Ricard termine la semaine à 278,30 francs en repli de 4,63 % sur son cours de la semaine précédente. Les opérateurs notent que le titre a été affecté par la contraction de son bénéfice opérationnel au premier semestre et par la perspective d'un relèvement de la fiscalité sur les alcools. Selon l'agence *Reuter*, plusieurs sociétés de Bourse ont abaissé leurs recommandations, SGE Delahaye passant de « sur-performance » à « sous-performance », Paribas Capital Market de « conserver » à « vendre », Leven de « acheter » à « alléger ».

Le Crédit foncier de France termine la semaine à 69,55 francs contre 69,60 francs, huit jours auparavant. L'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM) du Crédit foncier a annoncé, mardi, qu'elle n'exerçait pas de recours contre la décision de recevabilité de l'offre publique d'achat de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). En revanche, l'association va exercer un recours contre le visa délivré, irrégulièrement selon elle, par la COB à l'OPA le 6 septembre. La note d'information accompagnant l'OPA n'est ni respectueuse de la réglementation ni suffisante pour déterminer s'il faut vendre ou conserver les actions, a estimé l'ADAM.

Enfin, Le conseil d'administration de la Compagnie française Philips a approuvé deux projets visant à mettre en œuvre une offre publique de retrait (OPR) suivie d'un retrait obligatoire des actions La Radiotechnique et des actions Compagnie Philips Eclairage. Ces deux projets visent à simplifier l'organisation et les structures juridiques des activités de la compagnie française Philips après que Philips ait pris par OPA, au mois de janvier, le contrôle de plus de 95 % de la Radiotechnique.

François Bostnavaron

AGROALIMENTAIRE	20-09-96	Diff.
Bongrain	2330	[illegible]
Danone	721	[illegible]
Eridania Beghin	770	[illegible]
Fromageries Bel	4320	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1127	[illegible]
Pernod-Ricard	280,40	[illegible]
Remy Cointreau	129	[illegible]
Saint-Louis	1200	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

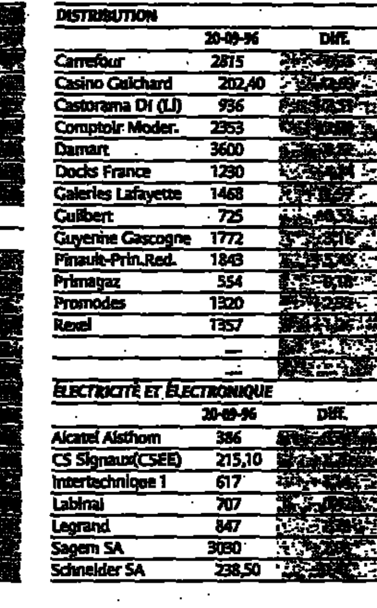
ASSURANCES	20-09-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	139,40	[illegible]
Axa	285	[illegible]
GAN	112,90	[illegible]
SCOR	200	[illegible]
UAP	101,60	[illegible]
Union Assur.Fdal	623	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

BATIMENT ET MATÉRIAUX	20-09-96	Diff.
Bouygues	483,50	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	171	[illegible]
Colas	720	[illegible]
Eiffage	308	[illegible]
Eurotunnel	8,75	[illegible]
GTM-Entrepose	289	[illegible]
Imetal	708	[illegible]
Jean Lefebvre	288	[illegible]
Lafarge	299,70	[illegible]
Poliet	480,10	[illegible]
Saint-Gobain	646	[illegible]
SGE	94,20	[illegible]
	—	[illegible]

CHIMIE	20-09-96	Diff.
Air Liquide	843	[illegible]
Gascogne (B)	435,50	[illegible]
Michelin	259,50	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	419	[illegible]
Rhone Poulenc A	138,40	[illegible]
Roussel Uclaf	1206	[illegible]
Sanofi	420,90	[illegible]
Synthelabo	459	[illegible]
	—	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	20-09-96	Diff.
BIC	708	[illegible]
Christian Dior	642	[illegible]
Clarins	725	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	179,50	[illegible]
Essilor Intl	1347	[illegible]
Groupe Andre S.A.	371	[illegible]
L'Oreal	1712	[illegible]
Moulinex	89	[illegible]
Salomon (Ly)	4550	[illegible]
S.E.B.	882	[illegible]
Skis Rossignol	1555	[illegible]
Sommer-Allibert	134,20	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1295	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	20-09-96	Diff.
Bancaire (Cie)	536	[illegible]
B.N.P.	188,50	[illegible]
C.C.F.	232,90	[illegible]
Cetelem	1130	[illegible]
Comptoir Entrep.1	11,25	[illegible]
CPR	406	[illegible]
Cred.Fon.France	69,55	[illegible]
Credit Local Fce	427	[illegible]
Credit Lyonnais CI	139	[illegible]
Credit National	306	[illegible]
Societe Generale	576	[illegible]
UFB Locabail	448	[illegible]
UIC	41	[illegible]
Via Banque	131	[illegible]
	—	[illegible]



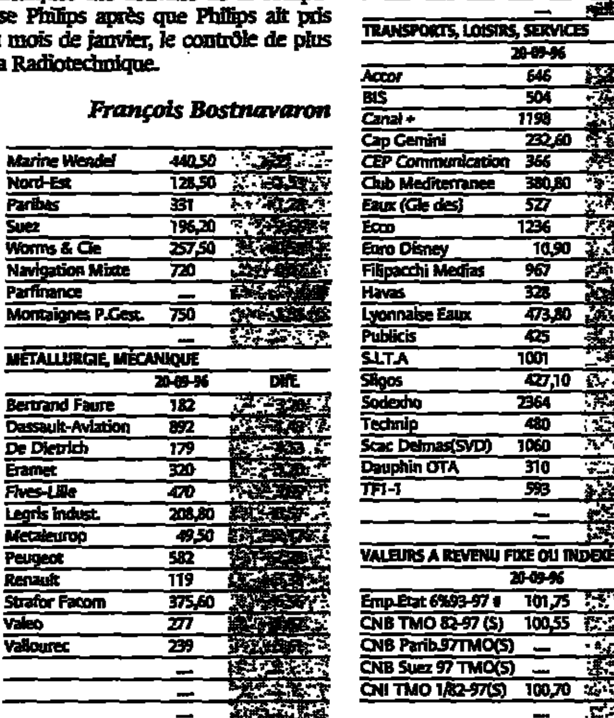
DISTRIBUTION	20-09-96	Diff.
Carrefour	2815	[illegible]
Casino Guichard	202,40	[illegible]
Castorama Dl (Li)	936	[illegible]
Comptoir Moder.	2353	[illegible]
Damart	3600	[illegible]
Docks France	1230	[illegible]
Galeries Lafayette	1468	[illegible]
Guilbert	725	[illegible]
Guyenne Gascogne	1772	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1843	[illegible]
Primagaz	554	[illegible]
Promodes	1320	[illegible]
Rexel	1357	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	20-09-96	Diff.
Alcatel Alsthom	386	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	215,10	[illegible]
Intertechnique 1	617	[illegible]
Labinal	707	[illegible]
Legrand	847	[illegible]
Sagem SA	3030	[illegible]
Schneider SA	238,50	[illegible]
Thomson-CSF	152,30	+2,27
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	20-09-96	Diff.
G.F.C.	405,10	-3,67
Rue Imperiale(Ly)	4200	-2,37
Sefimeg	360,10	+10,02
Simco	403,90	[illegible]
UIF	400	[illegible]
Lucia	—	[illegible]
Silic	696	-0,85
Sogeparc (Fin)	681	+3,38
	—	[illegible]
	—	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	20-09-96	Diff.
Bollore Techno.	480	-7,86
Cerus Europ.Reun	125	[illegible]
CGIP	1188	[illegible]
Eurafrance	2060	-0,67
Gaz et Eaux	2029	-0,95
Lagardere	120,60	[illegible]
Marine Wendel	440,50	[illegible]
Nord-Est	128,50	[illegible]
Paribas	331	[illegible]
Suez	196,20	[illegible]
Worms & Cie	257,50	[illegible]
Navigation Mixte	720	[illegible]
Parfinance	—	[illegible]
Montaignes P.Gest.	750	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	20-09-96	Diff.
Bertrand Faure	182	[illegible]
Dassault-Aviation	892	[illegible]
De Dietrich	179	[illegible]
Eramet	320	[illegible]
Fives-Lille	470	[illegible]
Legris indust.	208,80	[illegible]
Metaleurop	49,50	[illegible]
Peugeot	582	[illegible]
Renault	119	[illegible]
Strafor Facom	375,60	[illegible]
Valeo	277	[illegible]
Vallourec	239	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]



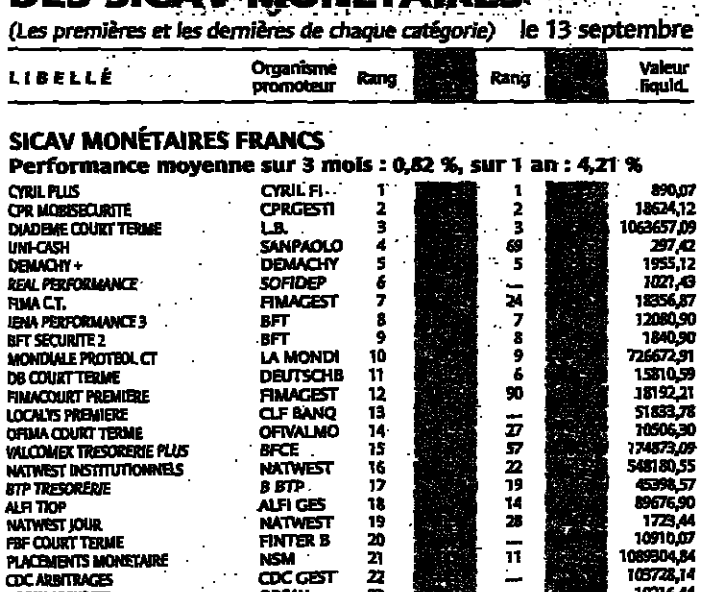
MINES D'OR, DIAMANT	20-09-96	Diff.
Anglo American #	317,20	[illegible]
De Beers #	160,50	[illegible]
Driefontein #	58,95	[illegible]
Gencor Limited #	18,50	[illegible]
Harmony Gold #	46,90	[illegible]
Randfontein #	32,80	[illegible]
Saint-Helena #	34,60	[illegible]
Western Deep #	176	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

PÉTROLE	20-09-96	Diff.
Elf Aquitaine	397	[illegible]
Esso	557	[illegible]
Geophysique	317,70	[illegible]
Total	395,20	[illegible]
BP France	140	[illegible]
Erap-Elf CPet.	337	[illegible]
	—	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	20-09-96	Diff.
Bail Investis.	751	[illegible]
Interbail	203	[illegible]
Klepierre	634	[illegible]
Locindus	695	[illegible]
Selectibanque	89	[illegible]
Unibail	520	[illegible]
Genefim	—	[illegible]
Immobail	99,90	[illegible]
	—	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	20-09-96	Diff.
Accor	646	[illegible]
BIS	504	[illegible]
Canal +	1198	[illegible]
Cap Gemini	232,60	[illegible]
CEP Communication	366	[illegible]
Club Mediterranee	380,80	[illegible]
Eaux (Gle des)	527	[illegible]
Ecco	1236	[illegible]
Euro Disney	10,90	[illegible]
Filipacchi Medias	967	[illegible]
Havas	328	[illegible]
Lyonnaise Eaux	473,80	[illegible]
Publicis	425	[illegible]
S.I.T.A	1001	[illegible]
Sligos	427,10	[illegible]
Sodexho	2364	[illegible]
Technip	480	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	1060	[illegible]
Dauphin OTA	310	[illegible]
TF1-1	593	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXE	20-09-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,75	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	100,55	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	—	[illegible]
CNB Suez 97 TMO(S)	—	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	100,70	[illegible]
	—	[illegible]



LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 13 septembre

SICAV MONÉTAIRES FRANCS

Performance moyenne sur 3 mois : 0,82 %, sur 1 an : 4,21 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
CYRIL PLUS	CYRIL FI	1	[illegible]	1	[illegible]	890,07
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	2	[illegible]	2	[illegible]	18624,12
DIADEME COURT TERME	L.B.	3	[illegible]	3	[illegible]	1063657,09
UNI-CASH	SANPAOLO	4	[illegible]	69	[illegible]	297,42
DEMACHY +	DEMACHY	5	[illegible]	5	[illegible]	1955,12
REAL PERFORMANCE	SOFIDEP	6	[illegible]	—	[illegible]	1021,43
FIMA C.T.	FIMAGEST	7	[illegible]	24	[illegible]	18356,87
IENA PERFORMANCE 3	BFT	8	[illegible]	7	[illegible]	12080,90
BFT SECURITE 2	BFT	9	[illegible]	8	[illegible]	1840,90
MONDIALE PROTEOL CT	LA MONDI	10	[illegible]	9	[illegible]	726672,91
DB COURT TERME	DEUTSCHB	11	[illegible]	6	[illegible]	15810,59
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	12	[illegible]	90	[illegible]	18192,21
LOCALYS PREMIERE	CLF BANQ	13	[illegible]	—	[illegible]	51833,78
OFIMA COURT TERME	OFIVALMO	14	[illegible]	27	[illegible]	10506,30
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	BFCE	15	[illegible]	57	[illegible]	174873,09
NATWEST INSTITUTIONNELS	NATWEST	16	[illegible]	22	[illegible]	548180,55
BTP TRESORERIE	B BTP	17	[illegible]	19	[illegible]	45398,57
ALFI TIOP	ALFI GES	18	[illegible]	14	[illegible]	89676,90
NATWEST JOUR	NATWEST	19	[illegible]	28	[illegible]	1723,44
FBF COURT TERME	FINTER B	20	[illegible]	—	[illegible]	10910,07
PLACEMENTS MONETAIRE	NSM	21	[illegible]	11	[illegible]	1089304,84
CDC ARBITRAGES	CDC GEST	22	[illegible]	—	[illegible]	105728,14
ORSAY SECURITE	ORSAY	23	[illegible]	—	[illegible]	10216,44
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	24	[illegible]	4	[illegible]	80510,62
MIDLAND PROTECTION	MIDLAND	25	[illegible]	26	[illegible]	18129,46
UNION PLUS	CIC BUE	26	[illegible]	12	[illegible]	177100,36
LA HENIN PIBOR (C)	LA HENIN	27	[illegible]	126	[illegible]	18353,67
INDOSUEZ EUROPIBOR	INDOSUEZ	28	[illegible]	13	[illegible]	95297,29
GP CASH	SMC	29	[illegible]	31	[illegible]	144471,39
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	30	[illegible]	32	[illegible]	1734,73
FINORD PLUS	CDT NORD	31	[illegible]	17	[illegible]	913181,75
MONEPLUS	SG	32	[illegible]	—	[illegible]	101584,22
MULTIVAL (C)	CFCM NOR	33	[illegible]	71	[illegible]	19738,13
MULTIVAL (D)	CFCM NOR	33	[illegible]	71	[illegible]	19738,13
DB CASH	DEUTSCHB	35	[illegible]	49	[illegible]	16323,42
CPR CASH	CPRGESTI	36	[illegible]	43	[illegible]	95583,82
ABSOLU VEGA	VEGA FIN	37	[illegible]	23	[illegible]	11635,75
MIDLAND TRESORERIE	MIDLAND	38	[illegible]	48	[illegible]	89632,25
ECOFI-CASH	ECOFI FI	39	[illegible]	38	[illegible]	270059,57
CPR MOBITERME	CPRGESTI	40	[illegible]	18	[illegible]	19097,19
PRIMACIC	CIC PARI	41	[illegible]	41	[illegible]	1231069,45
BIP COURT TERME	BIP	42	[illegible]	50	[illegible]	114987,98
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	43	[illegible]	20	[illegible]	1232,40
FIMATRESORERIE	FIMAGEST	44	[illegible]	54	[illegible]	17990,08
CITI-MONETAIRE PLUS	CITIBANK	45	[illegible]	33	[illegible]	107034,57
CENTRALE MONETAIRE	CCR	46	[illegible]	51	[illegible]	24149,97
FIMASECURITE (D)	FIMAGEST	47	[illegible]	21	[illegible]	1109,85
DIADEME JOUR	L.B.	48	[illegible]	56	[illegible]	3174028,28
VALCOMEX SECURITE JOUR	BFCE	49	[illegible]	60	[illegible]	183134,21
AXA COURT TERME (C)	AXA	50	[illegible]	35	[illegible]	10617,72
AXA COURT TERME (D)	AXA	50	[illegible]	35	[illegible]	10617,72
ABF-MJ	ABF	52	[illegible]	67	[illegible]	1791,02
VEGA SECURITE	VEGA FIN	53	[illegible]	62	[illegible]	17669,46
EFI-PERFORMANCE	CCCC	54	[illegible]	25	[illegible]	1998,81
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	55	[illegible]	15	[illegible]	741832,05
JJ CENTRE	CFCM CEN	56	[illegible]	10	[illegible]	340458,13
NATWEST COURT TERME	NATWEST	57	[illegible]	61	[illegible]	1852,76
STATERE	BGP	58	[illegible]	68	[illegible]	20910,59
ATLAS COURT TERME	ATLAS	59	[illegible]	101	[illegible]	15269,21
SURVAL	CARDIF	60	[illegible]	29	[illegible]	82046,15
ARCADE	BIMP	61	[illegible]	77	[illegible]	1509429,09
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	62	[illegible]	40	[illegible]	340,31
MONETERME	PARIBAS	63	[illegible]	—	[illegible]	101582,42
SEQUIN	BGP	64	[illegible]	16	[illegible]	44837,08
REAL MONETAIRE	SOFIDEP	65	[illegible]	—	[illegible]	1026,71
PLACEMENTS TRESORERIE	NSM	66	[illegible]	85	[illegible]	1380642,60
TRESORCIC	CIC PARI	67	[illegible]	74	[illegible]	173292,35
CDC MONETAIRE	CDC GEST	68	[illegible]	180	[illegible]	18512,33
BTP MONECOURT	B BTP	69	[illegible]	86	[illegible]	19009,97
BOREAL	CDC GEST	70	[illegible]	45	[illegible]	8212,44
ROCHEFORT COURT TERME	CPRGESTI	71	[illegible]	94	[illegible]	92695,57
AGF SECURITE	AGF	72	[illegible]	30	[illegible]	11259,54
ARBITRAGES SECURITE	BQ TRANS	73	[illegible]	37	[illegible]	17378,42
MONE-TIOP	PARIBAS	74	[illegible]	34	[illegible]	534852,63
SOPRANE J	BACOT	75	[illegible]	55	[illegible]	46251,28
PHENIX SECURITE (C)	PHENIX	76	[illegible]	52	[illegible]	7888,40
PHENIX SECURITE (D)	PHENIX	77	[illegible]	53	[illegible]	7423,70
OPTION SECURITE	BRED	78	0,89	66	4,54	188257,98
BIP CAP 3 MOIS	BIP	79	0,89	39	4,62	2016,25
ACTI-COURT TERME	BBL FRAN	80	0,89	70	4,52	311974,14
SANPAOLO INSTITUTIONS	SANPAOLO	81	0,89	96	4,44	10570,08
TCN PREMIERE	MASSONAU	82	0,89	64	4,55	1776,40
FIMAGARANTIE	FIMAGEST	83	0,89	75	4,51	18580,58
JJ PLACEMENT (D)	NATWEST	84	0,88	81	4,49	18988,41
JJ PLACEMENT (C)	NATWEST	84	0,88	81	4,49	18988,41
AGF MONETAIRE	AGF	86	0,88	44	4,61	1032,88
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	87	0,88	65	4,55	18404,91
VALUNION	CIC BUE	88	0,88	89	4,47	48531,85
PENSION TMP -3/32	GERER CO	89	0,88	95	4,45	835754,96
OUESTAR TRESORERIE	CFCM LOI	90	0,88	83	4,48	130529,58
SAINT-HONORE SECURITE	CF ROTHS	91	0,88	80	4,50	191518,45
PARTNER REGULARITE	LA MONDI	92	0,88	63	4,56	892,25
ORSAY JOUR	ORSAY	93	0,87	97	4,44	1853,18
BARCLAYS MONELAFFITTE (C)	BARCLAYS	94	0,87	46	4,60	239244,38
BARCLAYS MONELAFFITTE (D)	BARCLAYS	94	0,87	47	4,60	226749,04
MORGAN COURT TERME	JP MORGA	96	0,87	98	4,44	24965,38
FONSICAV	CDC TRES	97	0,87	87	4,47	19173,89
VALEURS MONETAIRES	DEMACHY	98	0,87	109	4,39	223365,18
MONEPRIME	PARIBAS	99	0,87	79	4,50	154077,06
NATIO COURT TERME	BNP	100	0,87	108	4,39	13860,48
EFICOOP SICAV (C)	CCCC	268	0,72	244	3,92	1858,18
EFICOOP SICAV (D)	CCCC	268	0,72	244	3,92	1858,18
IENA MONETAIRE (C)	BFT	270	0,72	255	3,87	12443,35
IENA MONETAIRE (D)	BFT	271	0,72	256	3,87	11572,39
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	272	0,72	257	3,86	20992,13
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	272	0,72	257	3,86	20992,13
CLAIRVAL (C)	CARDIF	274	0,72	175	4,21	197,76
CLAIRVAL (D)	CARDIF	274	0,72	175	4,21	197,76
HERVET PLUS (C)	HERVET	276	0,72	276	3,78	8846,23
HERVET PLUS (D)	HERVET	277	0,72	277	3,78	8422,76
RHONE+X COURT TERME (D)	BP LYON	278	0,72	262	3,84	1791,29
RHONE+X COURT TERME (C)	BP LYON	279	0,72	263	3,84	1889,66
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	280	0,71	281	3,77	3356,52
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	281	0,71	280	3,77	3174,46
OBC SECURITE	OBC	282	0,71	269	3,81	18052,39
BICS MONETAIRE (D)	ECOFI FI	283	0,71	284	3,73	1610,40
BICS MONETAIRE (C)	ECOFI FI	284	0,71	283	3,73	1802,70
BRO-SECURITE (D)	BRO	285	0,71	264	3,84	16222,97
BRO-SECURITE (C)	BRO	286	0,71	265	3,84	17097,40
TOPCASH (D)	CPRGESTI	287	0,71	232	3,97	1654,20
TOPCASH (C)	CPRGESTI	287	0,71	232	3,97	1654,20
ECUREUIL MONETAIRE (D)	ECUREUIL	289	0,70	270	3,80	12783,40
ECUREUIL MONETAIRE (C)	ECUREUIL	289	0,70	270	3,80	12783,40
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	291	0,70	268	3,80	10362,53
CITI-VALOR (D)		292	0,70	253	3,89	18411,17
CITI-VALOR (C)	CITIBANK	292	0,70	253	3,89	18411,17
ACTI REGULIERE	GERER CO	294	0,70	294	3,69	1940,70
LION 20000 (D)	CL	295	0,70	291	3,70	16836,02
LION 20000 (C)	CL	295	0,70	291	3,70	16836,02
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	297	0,69	285	3,72	47989,01
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	298	0,69	286	3,72	42448,40
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGU	299	0,69	303	3,62	51345,55
SECURITA	DEMACHY	300	0,69	312	3,56	46966,59
ECUREUIL TRESORERIE (D)	ECUREUIL	301	0,69	272	3,79	314,42
ECUREUIL TRESORERIE (C)	ECUREUIL	301	0,69	272	3,79	314,42
OPERA TRESORERIE	DIDIERPH	303	0,66	287	3,72	18416,95
ORSAY COURT TERME	ORSAY	304	[illegible]	295	[illegible]	1535,07
SICAIXA	CAIXA DE	305	[illegible]	282	[illegible]	23680,64
JPM COURT TERME	B JOIRE	306	[illegible]	290	[illegible]	13887,20
SECURICIC (D)	CIC PARI	307	[illegible]	315	[illegible]	2180,25
SECURICIC (C)	CIC PARI	308	[illegible]	314	[illegible]	2236,60
NATIO MONETAIRE (D)	BNP	309	[illegible]	306	[illegible]	5377,43
NATIO MONETAIRE (C)	BNP	309	[illegible]	306	[illegible]	5377,43
SB SECURITE (D)	CIC SB	311	[illegible]	300	[illegible]	1592,47
SB SECURITE (C)	CIC SB	312	[illegible]	301	[illegible]	1593,01
BIP SECURITE (C)	BIP	313	[illegible]	311	[illegible]	2080,65
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	314	[illegible]	302	[illegible]	2379,31
BIP SECURITE (D)	BIP	315	[illegible]	313	[illegible]	1965,76
CM EPARGNE J (D)	CDT MUTU	316	[illegible]	305	[illegible]	20115,17
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTU	317	[illegible]	304	[illegible]	22507,24
SECURI-TAUX	LEGAL FR	318	[illegible]	293	[illegible]	1800,64
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	319	[illegible]	316	[illegible]	186,82
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	320	[illegible]	308	[illegible]	41,22
CAPIMONETAIRE (C)	SG	321	[illegible]	299	[illegible]	2012,56
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	322	[illegible]	310	[illegible]	45,21
CAPIMONETAIRE (D)	SG	323	[illegible]	298	[illegible]	1869,94
CREDIT MARITIME SECURITE (D)	CDT MARI	324	[illegible]	296	[illegible]	1692,41
CREDIT MARITIME SECURITE (C)	CDT MARI	324	[illegible]	296	[illegible]	1692,41
INVESTISSEMENT COURT TERME (C)	NATWEST	326	[illegible]	289	[illegible]	82,75
PRIVASSOCIATIONS	BIMP	327	[illegible]	309	[illegible]	38100,10
INVESTISSEMENT COURT TERME (D)	NATWEST	328	[illegible]	288	[illegible]	75,47
LEUMI COURT TERME (D)	CDT MUTU	329	[illegible]	318	[illegible]	15277,93
LEUMI COURT TERME (C)	CDT MUTU	330	[illegible]	317	[illegible]	16091,13
VIA MONETAIRE	VIA BANQ	331	[illegible]	321	[illegible]	1221,26
DRYADE (D)	BGP	332	[illegible]	319	[illegible]	6780,83
DRYADE (C)	BGP	332	[illegible]	319	[illegible]	6780,83
MONE OUEST (D)	BP OUEST	334	[illegible]	323	[illegible]	157,22
MONE OUEST (C)	BP OUEST	335	[illegible]	322	[illegible]	166,08

Les sicav monétaires perdent encore de leur attrait

LES SICAV MONÉTAIRES sont-elles définitivement passées de mode ? Si ce n'est le cas, elles ont en tout cas retrouvé aujourd'hui leur vocation initiale, c'est-à-dire celle d'un placement court terme dans l'attente d'un investissement à plus long terme. Avant qu'elles ne commencent à pâtir de la baisse des taux, il y a encore quelques années, leur rendement avoisinait les 10 %. En 1992, ce dernier atteignait 10,38 %, puis la décrue s'est amorcée : 8,78 % en 1993, 5,57 % en 1994 et 5,96 % en 1995.

A la date du 17 septembre, les sicav monétaires affichaient sur un an un gain de 4,21 % et de 2,69 % depuis le début de l'année, soit moins de 4 % en équivalent annuel.

La rémunération désormais offerte par les sicav monétaires est inférieure à celle offerte par le Livret A de la Caisse d'épargne, qui « rapporte » toujours – malgré la baisse de 1 point opérée à la fin du mois de janvier – 3,5 %. Si l'on tient compte de l'inflation, le rendement réel des sicav monétaires net d'impôt est inférieur à 1 %. Pourtant, malgré de piètres performances par rapport aux autres catégories de sicav, l'encours des monétaires a encore gonflé au mois d'août. Sur ce seul mois, l'encours a progressé de 1,26 % à 947,385 milliards de francs.

La poursuite de la détente des taux d'intérêt à court terme a continué à tirer leur performance vers le bas. Mais les investisseurs ne désespèrent pas : d'aucuns estiment que les taux courts pourraient repartir à la hausse si jamais le franc était attaqué sur le marché des changes. Ce qui n'est pas le cas au vu de ce qui s'est passé cette semaine, la vigueur du franc ayant permis à la Banque de France de baisser de 10 centièmes le taux de son appel d'offres.

Côté palmarès, par rapport au classement publié au mois de juin, DB court terme, de la Deutsche Bank, qui caracolait en tête, a rétrogradé à la onzième place avec une performance sur trois mois de l'ordre de 0,97 %, alors que cette dernière était encore de 1,09 % à la fin du mois de juin. En revanche, Cyril Plus, de Cyril Finance, est passé de la deuxième à la première place avec une performance de 1,30 %. Du côté des performances les plus médiocres, Mone Ouest, de la Banque populaire de l'Ouest, affiche une remarquable stabilité, se retrouvant dernière du classement avec un gain de 0,59 % contre 0,64 % trois mois plus tôt. Au vu de ces chiffres, on voit que la différence des rendements entre les plus performantes et les moins performantes ne cesse de se réduire.

F. Bn

هكذا من الأصل

Le franc atteint son plus haut niveau depuis deux mois face au mark

La devise française est passée vendredi sous la barre des 3,39 francs pour un mark. Elle a bénéficié, à l'instar des autres monnaies européennes, sauf l'allemande, du regain de confiance des opérateurs à l'égard de la monnaie unique

La Banque de France a abaissé, jeudi 19 septembre, de 0,10 % son taux plancher d'appel d'offres, à 3,25 %. Ce geste a été salué à la fois par les marchés de taux et de change. Le franc s'est ainsi sensiblement apprécié face au deutschemark. La devise française a profité à la fois de la confiance du marché après les efforts du gouvernement pour réduire ses dépenses dans le budget 1997 dans le but de répondre aux critères de Maastricht et à l'instar des autres monnaies européennes hors deutschemark, du regain de confiance des opérateurs à l'égard de la monnaie unique. Les marchés de taux se sont également très bien comportés. Le contrat notionnel décembre du Matif a terminé vendredi sur une note très ferme à 124,20. Le taux de l'OAT 10 ans était à 6,18 % vendredi soir et plusieurs analystes le voient à 6 % d'ici à la fin de l'année.

UNE FOIS n'est pas coutume, la surprise (petite) est venue cette semaine de la Banque de France, qui a abaissé jeudi 19 septembre son principal taux directeur, le taux d'appel d'offres, de 0,10 % à 3,25 %, à l'issue de la réunion de son conseil de la politique monétaire. Le taux-plafond, celui des prises en pension de 5 à 10 jours est resté stable à 4,75 %. Même si l'ampleur de la baisse est limitée, elle a une valeur symbolique non négligeable. La Banque centrale salue ainsi à la fois le projet de budget pour 1997 présenté mercredi par le gouvernement, la baisse de l'inflation en France et le regain de forme du franc, sensible depuis deux semaines. La dernière baisse du taux d'appel d'offres remonte au 22 août. Le Conseil de la politique monétaire avait alors réduit son taux-plancher de 0,20 %. Son geste coïncidait alors avec celui de la Bundesbank, qui avait abaissé son taux correspondant, le taux de prise en pension, de 0,30 % à 3 %.

Envolée du franc

3,38 échelle inversée — 3,3896 le 20 sept. — 3,39 — 3,40 — 3,41 — 3,42 — 3,43 — 3,44 — 26 30 5 11 17 20 — AOÛT SEPTEMBRE — Source : Bloomberg

La devise française a retrouvé ses niveaux du début de l'été face à la monnaie allemande.

ÉDITORIAL COMMUN

Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France, a laissé entendre que le mouvement de baisse des taux engagé depuis un an avec neuf assouplissements consécutifs de la politique monétaire pourrait arriver à son terme. Selon lui, le taux d'appel d'offres est aujourd'hui à un niveau *« convenable »*, compte tenu des données de l'économie française. La Bundesbank semble également considérer que ses taux se situent à un niveau adéquat. Toujours jeudi 19 septembre, le conseil central de la banque centrale allemande a décidé de laisser ses taux directeurs en l'état. Le taux de prise en pension, troisième taux directeur officieux est resté à 3 %, tout comme le taux d'escompte (2,5 %) et le Lombard (4,5 %). Ces deux derniers taux n'ont pas évolué depuis le 19 avril.

« Les derniers chiffres de la croissance de la masse monétaire M 3, combinés à une amélioration continue des entrées de commandes et de la production industrielle en juillet ainsi que le bon climat des affaires au mois d'août, renforcent l'opinion que le taux de prise en pension allemand a atteint son plancher », résument les économistes de la banque américaine Salomon Brothers. Le M 3, que la Bundesbank présente comme son principal outil pour déterminer sa politique monétaire et dans lequel elle voit un indicateur de l'inflation à moyen terme, a augmenté de 8,7 % en août en taux annualisé. Tous les observateurs tablaient sur un recul par rapport au + 8,6 % de juillet. Du côté de la conjoncture, le baromètre de l'Institut de conjoncture IFO, publié jeudi, montre une amélioration sensible du climat des affaires en Allemagne en août. L'indice IFO est calculé sur la base d'un sondage auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'entreprise allemands.

Les économistes s'inquiètent maintenant d'un éventuel décalage conjoncturel croissant entre la France et l'Allemagne. Une telle situation rendrait très difficile pour la France la possibilité de se conformer aux critères de Maastricht, alors que l'Allemagne y parviendrait plus facilement.

Le geste de la Banque de France a en tout cas été salué par les marchés de taux et de change, jeudi et surtout vendredi. Le franc s'est sensiblement apprécié face au deutschemark et a également bénéficié d'un éditorial écrit en commun par les ministres de l'économie français et allemand, Jean Arthuis et Theo Waigel, paru vendredi dans l'*Herald Tribune* et repris ce jour dans *Le Monde*. Ils affirment que l'union économique et monétaire sera un *« grand succès »* et qu'ils partagent *« les mêmes vues sur toutes les questions importantes qu'il reste à régler d'ici là »*. La devise française a bénéficié à la fois de la confiance du marché après les efforts du gouvernement pour réduire ses dépenses dans le budget 1997 dans le but de répondre aux critères de Maastricht et à l'instar des autres monnaies européennes (à l'exception du deutschemark), du regain de confiance des opérateurs à l'égard de la monnaie unique. Le franc est revenu vendredi à son plus haut niveau depuis deux mois face à la monnaie allemande à moins de 3,39 francs pour un mark (3,3883).

DÉFICIT AMÉRICAIN

Les marchés de taux ont réagi de la même façon. Le contrat notionnel de décembre du Matif a terminé vendredi sur une note très ferme à 124,20, proche de son plus haut (124,26) qu'il a touché à plusieurs reprises. Le taux de l'OAT 10 ans était à 6,18 % vendredi soir, et plusieurs analystes le voient à 6 % d'ici à la fin de l'année.

Outre-atlantique, le sentiment vient encore de changer du tout au tout sur les marchés financiers après la publication, jeudi 19 septembre, de statistiques soulignant la vigueur de la croissance américaine. Les analystes *parient à nouveau sur une* hausse de ses taux d'intérêt par la Réserve fédérale lors de la réunion le 24 septembre de son comité de politique monétaire. L'annonce mercredi 18 septembre d'un gonflement du déficit commercial américain en juillet, à son plus haut niveau mensuel depuis quatre ans (11,7 milliards de dollars), avait déjà refroidi l'optimisme des investisseurs. La disparition provisoire des craintes de tensions inflationnistes avait permis à Wall Street de battre de nouveaux records et aux taux d'intérêt à 30 ans de descendre sous les 7 % en fin de semaine dernière. Les taux à 30 ans sont remontés vendredi à 7,04 %.

Après l'annonce jeudi d'un bond de 4,5 % des mises en chantier de logements en août, et surtout d'une nette hausse de l'indice des prix établi par la banque de Réserve fédérale (Fed) de Philadelphie en septembre pour la région, la plupart des opérateurs anticipent une augmentation d'au moins un quart de point de son taux *au jour le jour* (Fed Funds) par la banque centrale américaine.

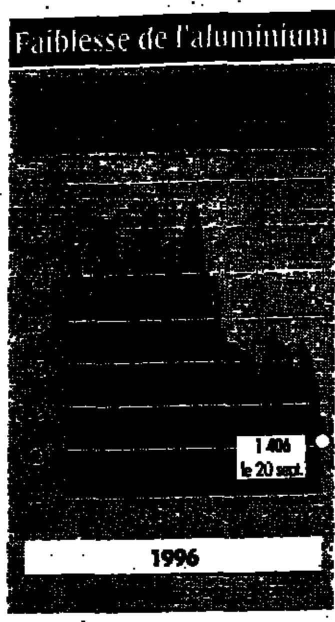
Eric Leser

Rumeurs d'émissions de la Cades

A en croire des rumeurs insistantes sur le marché, l'activité sur le *marché primaire du franc pourrait être dominée la semaine prochaine* par le lancement d'une nouvelle souche par la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale). La semaine à venir paraît d'autant plus propice à une apparition de la Cades sur le marché qu'il n'y a pas d'adjudication d'OAT ou de BTAN prévue. Autre intérêt, la décrue sensible au cours des derniers jours des taux obligataires qui pourrait fournir des conditions de financement favorables.

Les rumeurs de marché vont toutes dans le même sens : deux émissions d'un montant total de l'ordre de 17 à 18 milliards de francs avec la création d'une nouvelle souche, sans doute 2005, pour un montant de 8 à 12 milliards et l'abondement de deux autres existantes 2002 ou 2007. *Le Crédit local de France (CLF) pourrait aussi venir sur* le marché la semaine prochaine pour une opération d'un montant compris entre 2 et 3 milliards de francs sur cinq ans. Le CLF était attendu cette semaine mais a décidé d'attendre une évolution favorable des taux.

MATIÈRES PREMIÈRES



LES PRIX de l'aluminium ont amorcé une descente qui les a conduits cette semaine à leur plus bas niveau depuis vingt-sept mois sur le marché londonien des métaux (LME). De 1 455 dollars la tonne le 10 septembre pour le contrat à trois mois, ils sont passés à 1 411 dollars le 17 septembre, pour se redresser deux jours plus tard à 1 433 dollars. Certains analystes du marché estiment qu'entre 1996 et 2005 ils resteront contenus autour de 1 650 dollars la tonne. Les nostalgiques se rappelleront l'envolée des cours du début de l'année 1995, quand ils s'affichaient à 2 195 dollars la tonne. *Dans le même temps*, les stocks du LME ne cessent de s'alourdir : ils approchaient, cette semaine, le million de tonnes.

Les prévisions plutôt optimistes de certains producteurs – comme le canadien Alcan – ont finalement été déjouées. Alors qu'on comptait sur une reprise de la consommation sur les principaux marchés (Etats-Unis, Japon et Europe), la demande globale pour les dix ans à venir ne devrait pas excéder 3 % par an, essentiellement en raison du fort taux de recyclage. L'offre se trouve aussi gonflée par l'ouverture de nouveaux sites comme celui de l'usine d'Alusaf, en Afrique du Sud, qui déversera sur ce marché morose environ 500 000 tonnes chaque année.

En outre, les Russes, dont la demande intérieure s'est littéralement effondrée, continuent d'augmenter de 5 % par an une production prête à exporter. Le moral des professionnels aurait, dit-on enfin, également été sapé par les prévisions pessimistes faites par les participants à une conférence sur l'industrie qui s'est tenue récemment à Berlin. C'est dans ce contexte que le groupe français Pechiney a dévoilé, le 19 septembre, les fondements de son programme « Challenge ». Frappé de plein fouet par la baisse de la demande d'aluminium, alors même que la production continuait, Pechiney a vu son bénéfice net reculer de près de 35 % : 426 millions de francs au premier semestre de cette année, contre 608 millions de francs les six premiers mois de 1995 (*Le Monde* du 21 septembre).

Carole Petit

Marché international des capitaux : optimisme sur l'Union monétaire européenne

LA PERSPECTIVE de l'Union monétaire se précisant, les taux d'intérêt se sont rapprochés ces derniers jours dans plusieurs pays de notre continent. *Une telle évolution accompagne* chaque phase d'optimisme en matière de construction européenne. Lorsque l'opinion prévaut que la monnaie commune verra le jour à la date prévue, en 1999. et que la plupart des pays se soumettent avec ostentation à la même discipline financière, afin d'endiguer leur endettement et de contrôler leur déficit, les différences ont tendance à disparaître. Il convient cependant de mentionner que le nivellement de la troisième semaine de septembre a consisté en une baisse des taux d'intérêt élevés comme ceux qui sont liés à la peseta espagnole, sans affecter les autres. De nombreux spécialistes s'attendaient également à des prises de bénéfice sur les obligations en deutschemarks qui auraient fait remonter quelque peu le niveau de l'intérêt à moyen et à long terme en Allemagne. Il n'y a rien eu de semblable. On a toutefois noté que, dans l'ensemble, les investisseurs sont plus réservés à l'égard des titres libellés en deutschemarks qu'ils ne l'étaient au début du mois.

Dans le compartiment du franc français, le ton est devenu plus serein depuis que le gouvernement a présenté son projet de budget pour 1997. De nombreux emprunteurs étrangers s'apprêtent à tirer parti de la situation non seulement *pour y lever des fonds dans de bonnes conditions* – ce qu'ils pourraient peut-être faire ailleurs –, mais également et surtout pour se faire connaître des investisseurs institutionnels français. C'est une des conséquences des progrès de la construciton monétaire européenne que de mettre en évidence l'importance du marché *français sur le plan international. Sa capacité de* placements énormes. Présentement, elle profite surtout à ceux qui émettent des titres libellés dans la monnaie nationale, mais le jour où l'euro aura remplacé le franc, davantage d'émetteurs pourront en bénéficier. Ceux qui auront déjà pris la peine de se présenter auront alors de meilleures chances que les autres.

C'est ainsi que la liste des candidats qui souhaitent contracter des emprunts en francs s'enrichit sans cesse de signatures nouvelles. Y figure notamment celle de la mieux cotée des provinces canadiennes, la Colombie britannique, qui pourrait bientôt émettre son premier emprunt dans une devise européenne. On espère également l'arrivée prochaine de la Banque coréenne de développement. *S'ils donnent suite à* leur projet, ces nouveaux venus proposeront certainement aux investisseurs une rémunération supérieure à celle des obligations du Trésor français, qui servent de référence à toutes les autres émissions en francs.

Cette question de la référence prend depuis quelque temps beaucoup d'importance à l'échelle européenne. Actuellement, dans presque tous les compartiments du marché des capitaux, on mesure le rendement des nouvelles *émissions par rapport à celui des fonds d'Etat du* pays dans la devise duquel sont libellées les obligations. Mais qu'en sera-t-il le jour où plusieurs gouvernements emprunteront dans la monnaie commune ? Quoi qu'il en soit, pour l'heure, on estime normalement, tant en francs français qu'en deutschemarks, que les autres emprun*teurs offrent un rendement plus élevé que l'Etat.*

Ce n'est pas le cas dans toutes les monnaies. Des éléments d'ordre fiscal, ou bien encore des considérations portant sur le crédit d'émetteurs, font que sur certains marchés, les émissions internationales de débiteurs de premier plan rapportent moins que les fonds d'Etats. C'est ce qui s'est produit, par exemple, dans le compartiment de la lire italienne.

Il se trouve que plusieurs émetteurs étrangers viennent d'offrir en souscription publique de nouvelles *obligations en deutschemarks dont le* rendement est un peu inférieur à la moyenne des rendements de ceux des emprunts de la République fédérale de même durée. Nestlé et Unilever l'ont fait au milieu du mois et leur exemple *vient d'être suivi par la Banque européenne d'in*vestissement et le Danemark. La plupart des spécialistes expliquent ce développement récent par des décalages d'ordre technique et se refusent à en tirer des conclusions précises. Quelques-uns, au contraire, y voient une autre conséquence des progrès de l'Union monétaire européenne dans la mesure où celle-ci renferme une promesse de liberté et supprimera les contraintes nationales qui s'imposent encore. Précisons que rien de semblable ne s'est jusqu'à *présent produit dans le compartiment du franc* français.

Christophe Vetter

Francfort bat un nouveau record, les autres places marquent le pas

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 1,29%	↗ + 0,86%	↘ – 0,04%	↘ – 0,10%	↗ + 1,93%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

ON AURAIT PU imaginer qu'après l'envolée généralisée des grandes places financières internationales il y a huit jours, les intervenants aient hâte de prendre leur bénéfice. Il n'en fut rien. Les plus *« mauvais »* scores sont affichés par la Bourse de Londres qui se replie de 0,10 % et par la Bourse de Paris qui abandonne symboliquement 0,04 %. Toutes les autres places ont à nouveau progressé : Wall Street a gagné 0,86 %, la Bourse de Tokyo s'est apprécié de 1,29 % et celle de Francfort de 1,93 %.

Un fois encore, Wall Street a donné le ton en inscrivant, dès le début de semaine, un nouveau record. Par la suite, les opérateurs *américains sont restés l'arme au* pied en attendant la réunion mardi 24 septembre du comité monétaire de la Réserve férédale (Fed). Sur la semaine, l'indice Dow Jones a gagné 49,94 points soit 0,86 % à 5 888,46 points.

Les spéculations vont bon train sur un possible relèvement des taux directeurs américains la semaine prochaine. Elles ont été alimentées par la publication d'un bond de 4,5 % des mises en chantier de logements en août aux Etats-Unis et d'une nette hausse de l'indice des prix établi par la banque de Réserve fédérale (Fed) de Philadelphie en septembre pour la région. Si ces éléments ne suffisaient pas, une agence de presse financière a révalé cette semaine que huit des douze gouverneurs de banques de Réserve fé*dérale* (Fed) auraient réclamé un relèvement des taux directeurs de 0,5 % le 24 septembre.

Selon Mace Blicksilver, analyste au Crédit lyonnais Securities, l'ac*tivité devrait* être très calme lundi à Wall Street. Ensuite, si la Fed se contente d'augmenter les taux de 0,25 %, le marché pourrait repartir de l'avant bien qu'une résistance importante soit visible au niveau de 5 900 points. En revanche, un relèvement de 0,5 % serait jugé négatif pour la grande Bourse américaine.

Ce bon vent américain a largement bénéficié à la Bourse de Francfort qui termine la semaine en inscrivant un plus haut historique à 2 646,10 points (+ 1,93 %). Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank a noté une certaine modération des échanges. Mais les perspectives des actions allemandes restent bonnes *« même si le vent ascendant souffle moins fort »*, selon la banque. La Commerzbank estime que l'indice DAX pourrait passer la barre des 2 700 points *« d'ici à six mois, d'autant qu'il n'y a, pour l'heure, rien à craindre du côté des monnaies et des taux d'intérêt »*.

INFLATION BRITANNIQUE

Si elle n'a pas réussi à engranger un seul point, la Bourse de Londres s'est maintenue cette semaine sur ses niveaux records de la semaine précédente. Pourtant, les craintes de résurgence de l'inflation aurait pu causer du mal au marché britannique. L'indice FT 100 a battu un record de clôture, lundi (3 977,2 points) et a atteint à plusieurs reprises son plus haut niveau historique, qu'il a porté vendredi matin à 3 994,1 points. Il a finalement terminé la semaine à 3 964,2 points.

Le sentiment positif qui régnait sur le Stock Exchange au début de la semaine a été tempéré par l'annonce des statistiques britanniques des ventes de détail mercredi – en hausse spectaculaire au mois d'août – faisant craindre un retour de l'inflation.

Le marché juge désormais que le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke aura les plus grandes difficultés à obtenir une nouvelle baisse du taux directeur de la Banque d'Angleterre avant les élections générales, au plus tard en mai. Il s'inquiète parallèlement des réticences que mettrait Kenneth Clarke à un relèvement des taux si les signes inflationnistes se multipliaient dans les prochains mois.

La Bourse de Paris a, elle aussi, marqué le pas en dépit d'un environnement plutôt favorable. L'indice CAC 40 a finalement perdu 0,04 % à 2 079,46 points. La cote a plafonné en deçà de 2 100 points toute la semaine et ne devrait pas franchir ce seuil lundi prochain, jour de liquidation, et surtout mardi, avant que ne soit connue la décision de la Fed quant à un éventuel relèvement de ses taux. Depuis le début de l'année, les valeurs françaises affichent un gain moyen de 11 % faisant d'elle la deuxième place européenne derrière Francfort qui gagne 17,40 % et devant Londres, dont la progression n'est que de 7,45 %.

La Bourse de Tokyo pour sa part affiche une avance de 6,26 % depuis le début de l'année. A l'issue d'une semaine écourtée, ramenée à quatre séances et à la veille d'un long week-end, en raison de la Fête de l'équinoxe, le Kabuto Cho a gagné 1,29 % grâce à Wall Street et à des achats d'investisseurs étrangers. En quatre jours, l'indice Nikkei a engrangé 269,60 points à 21 112,24 points. Il avait gagné 690,11 points la semaine précédente.

Après avoir ouvert à 21 149,92 points mardi, l'indice Nikkei a fait un bond de 2,27 %, dopé par la confiance retrouvée des investisseurs à la suite d'un nouveau record à la clôture à New York. *« Le facteur le plus important a été la forte hausse à Wall Street »*, a indiqué Yasuo Ueki de Nikko Securities. Le Nikkei a reculé mercredi en raison de prises de bénéfices, repris du terrain jeudi avant que des ventes bénéficiaires n'inversent la tendance au cours de la dernière séance de la semaine. Pour les séances à venir, les opérateurs estiment que l'indice de référence devrait évoluer autour des 21 200 points.

F. Bn

AUJOURD'HUI

SPORTS

TENNIS L'équipe d'Italie *menait* deux points à zéro, à l'issue de la première journée de la demi-finale de la Coupe Davis disputée à Nantes contre la sélection française, *donnée pourtant favorite.* ● **ANDREA GAUDENZI** a battu Cédric Pioline 5-7, 6-1, 7-6, 6-3 et Renzo Furlan a dominé Arnaud Boetsch 7-5, 1-6, 6-3, 7-6 [7-5]. ● **SURPRIS** par la détermination de *ses joueurs*, Adriano Panatta, capitaine des Italiens, s'est déclaré comblé : « Mais ce n'est qu'un petit pas. Il nous reste un point à conquérir », a-t-il dit. ● *POUR* **YANNICK NOAH**, *les Français* avaient « perdu les deux matches avant de rentrer sur le court ». Le capitaine français regrette une préparation mal orientée et une surface synthétique trop lente. ● **A PRAGUE**, les Tchèques étaient menés 2-0 par la Suède après les victoires de Thomas Enqvist sur Petr Korda et de Stefan Edberg sur Radomir Vacek.

L'Italie a pris une option sur la finale de la Coupe Davis à Nantes

Les joueurs transalpins Andrea Gaudenzi et Renzo Furlan se sont successivement imposés à Cédric Pioline et Arnaud Boetsch, qui ont laissé à l'équipe française de double la délicate responsabilité de rétablir une situation bien compromise

NANTES
de notre envoyée spéciale

Les spectateurs crient un peu plus fort et Yannick Noah encourage encore. Cette balle de match est contre lui, et Arnaud Boetsch doit la servir. C'est déjà peine perdue. Le bras du Français est lourd et sa mine sombre.

TENNIS

Tout à l'heure, il menait cinq points à un dans le tie-break de la quatrième manche. Une avance qui devait logiquement lui permettre d'emporter ce set et espérer ainsi forcer la victoire dans un match au long cours. Arnaud, en Coupe Davis, c'est un habitué des cinq sets épiques.

Mais, en face de lui, Renzo Furlan veut en finir. L'Italien joue incroyablement bien et il se régale. Depuis le début de la partie, il force sa nature en suivant ses services à la volée, qu'il conquiert dès que la balle d'Arnaud Boetsch est bien trop courte. Il exulte encore. Il a construit son point au fond du court, comme toujours, pour mieux transpercer son adversaire venu s'échouer au filet. Et puis, Arnaud Boetsch n'en finit plus de se mordre les doigts. Dans ce quatrième set, il a eu neuf balles de break, deux fois trois d'affilée. Il les a toutes laissées échapper. Il raconte : *« La seule que je regrette vraiment, c'est quand il a cassé sa corde. J'ai tenté un retour gagnant alors que j'aurais dû le faire jouer plutôt que d'abréger l'échange. »* Maintenant, l'Italie mène deux points à zéro.

INCONSTANT ET FATALISTE

Quelques heures plus tôt, Cédric Pioline, aussi, s'était entêté à trouver le jour sombre. Il avait bien arraché le premier set contre Andrea Gaudenzi mais celui-ci a fait bien mieux que lui tenir tête. L'Italien, d'un calme impénétrable, a soutenu les attaques et a peaufiné sa résistance au fil des jeux. Surtout, il n'a jamais craint le service bien trop inconstant de Cédric Pioline. Celui-ci, fataliste, est parti se réfugier dans les tribunes pour encourager Arnaud Boetsch. Guy Forget, recalé en faveur de ce dernier, s'est rongé les ongles pendant toute la partie.

Maintenant, ils tirent leur chapeau aux Italiens. Ils ont été déterminés et magnifiques de bravoure. Adriano Panatta a le sourire en coin de ceux qui ont réussi un bon coup. *« C'est la plus grosse surprise de ma carrière de capitaine*, lance-t-il. *J'espérais grappiller un point au cours de cette première journée. Mais deux points à l'extérieur... Ils partaient favoris. Mais que sont les favoris dans une rencontre de Coupe Davis ? Personne ne le sait vraiment. Ce que je sais, c'est que mes joueurs ont acquis de l'expérience en se frottant aux Russes et aux Sud-africains pour parvenir en demi-finale. »*

Pour affronter les Français, Adriano Panatta avait, en secret, beaucoup demandé à ses joueurs. *« Cette semaine*, dit Renzo Furlan, *nous avons tout fait pour nous présenter correctement. Nous avions la conscience propre, et c'est toujours très bon pour le moral. »* Celui-ci, surnommé « le Chang italien » en raison de sa foi au travail et de sa petite taille – 1,70 mètre –, a encore accentué la constance de sa préparation physique pour supporter le rythme âpre d'une surface rapide ; *Andrea Gaudenzi, spécialiste de la* terre battue, a modifié le mouvement de son service pour se sentir plus près de la volée après l'impact. Il y aura été plus que présent.

EXASPÉRANTE LENTEUR

La surface, voulue rapide pour des victoires éclairs face à des joueurs de brique pilée, s'est révélée d'une exaspérante lenteur. Le Greenset Trophy – d'ordinaire plus rapide que le Greenset –, n'a pas tenu ses promesses, car cette surface synthétique est rapide lorsqu'elle est posée sur du béton, alors qu'elle recouvre du parquet à Nantes. Le choix des balles – considérées comme les plus lentes du circuit – n'a pas arrangé les choses, provoquant des rebonds hauts et sans véritables effets.

Yannick Noah, que tout le monde voyait déjà écrire une nouvelle saga en finale, culpabilisait : *« Oui, je suis plein de regrets. Nous avons perdu ces deux matches avant de rentrer sur le court. Nous avons fait des erreurs, nous avons un peu molli, moi le premier. » « Aujourd'hui, nous n'étions les favoris de rien*, tempérait Arnaud Boetsch. *Nous savons tous ce qu'est une rencontre de Coupe Davis, et tout ce qu'elle peut apporter comme surprises. Quoi qu'on en ait dit, cette Coupe Davis n'est pas une compétition de branquignols. Aujourd'hui, nous avons joué contre des joueurs qui sont parmi les cinquante meilleurs mondiaux. »*

Vendredi soir, Yannick Noah s'interrogeait encore sur la paire de double à engager contre Andrea Gaudenzi et Diego Nargiso. La paire italienne n'a *jamais* perdu une rencontre de Coupe Davis. Les Français n'ont jamais gagné un tour après avoir été menés deux points à zéro. Ainsi le furent-ils contre la Suisse en 1992. *Présumés* favoris, ils échouèrent en quart de finale. A Nantes, ils sont, comme le dit la sacro-sainte expression, condamnés à l'exploit. A eux d'espérer un miracle.

Bénédicte Mathieu

La Suède à un point

Bien que jouant à Prague, l'équipe suédoise n'était plus qu'à un point de la finale du groupe mondial de la Coupe Davis de tennis, après les victoires vendredi 20 septembre de Thomas Enqvist et Stefan Edberg dans les *deux premiers simples.* **Thomas Enqvist a apporté le premier point en** *s'imposant* **face au numéro un tchèque, Petr Korda, en trois manches (6-4, 6-3, 7-6 [11/9]). Annoncé comme blessé,** *Stefan* **Edberg, qui rêve sans doute de finir sa carrière en tentant de remporter le saladier d'argent qu'il a déjà gagné quatre fois, a pourtant confirmé la domination suédoise en battant Daniel Vacek en** *quatre sets, 7-6 [7/2], 7-5, 4-6, 6-3.* **Pour préserver un espoir de victoire, le capitaine tchèque Vladimir Savrda a annoncé qu'il allait aligner ses deux meilleurs hommes, Vacek et Korda,** *dans le* **double de samedi face aux suédois Bjorkman et Kulti.**

Ford prépare son retour en force en formule 1

En 1997, le constructeur soutiendra en priorité l'écurie que Jackie Stewart est en train de créer

ESTORIL
de notre envoyé spécial

Frank Williams estime que la réussite de ses pilotes fait de l'ombre aux qualités de ses monoplaces. Après Nigel Mansell en 1992 et Alain Prost en 1993, c'est le pauvre Damon Hill qui fait les frais cette année de cet *amour, sans doute immodéré*, de la mécanique. Et celui qui a toutes les chances d'être sacré champion du monde des conducteurs, dimanche 22 septembre, à

AUTOMOBILISME

l'issue du Grand Prix du Portugal (*Le Monde* du 21 septembre), *devra* trouver un autre volant pour défendre son titre en 1997.

La mésaventure connue par Ford en 1994 pourrait donner raison à Frank Williams. Le premier titre mondial de Michael Schumacher *avait complètement occulté* la contribution du motoriste au succès de la future star allemande de la formule 1. Un an plus tard, Renault, qui avait remplacé Ford pour propulser la Benetton, a beaucoup mieux su mettre en valeur la part prise par son moteur dans le deuxième titre de Michael Schumacher. La marque française a également su s'associer *au succès de* l'écurie Benetton au championnat du monde des constructeurs.

La leçon a été retenue par la marque la plus titrée de l'histoire de la formule 1. Avec 174 *victoires* en Grand Prix, 13 titres des conducteurs, 10 titres des constructeurs, le bilan de Ford éclipse celui de la légendaire *Scuderia Ferrari.* Mais – et c'est une leçon pour Renault, qui quittera la F1 à la fin de 1997 – il a déjà été oublié *après les deux années en demi-teinte* que la marque vient de connaître avec l'écurie Sauber. Pas de victoires, peu de points marqués, seul le départ d'Heinz-Harald Frentzen, appelé pour remplacer Damon Hill chez Williams-Renault, la saison prochaine, vient de braquer les projecteurs sur la modeste écurie basée en Suisse.

UN BRILLANT HOMME D'AFFAIRES

« Si nous n'avons rien à reprocher à la qualité des relations que nous entretenons avec Peter Sauber et son équipe, nous ne sommes évidemment pas satisfaits des résultats que nous avons obtenus avec eux », explique Martin Whitaker, qui vient de prendre, à trente-sept ans, la responsabilité du département compétition de Ford.

Depuis le 4 janvier, Ford, qui vend également ses « vieux » V8 aux peu performantes Minardi et Forti, a annoncé que le soutien de la marque sera accordé en priorité en 1997 à l'écurie que l'Ecossais Jackie Stewart est en train de créer. Avec sa célèbre casquette à carreaux, le triple champion du monde arpente les paddocks des Grands Prix depuis plusieurs mois. On sait qu'il *a proposé à Damon Hill de relever le défi de la* mise au point de la nouvelle Stewart-Ford. Jackie Stewart, qui est devenu un brillant homme d'affaires après un troisième et dernier titre en 1973, vient de trouver avec le groupe HSBC, une des plus grosses banques britanniques, le partenaire principal pour financer son équipe.

Le moteur Ford-Zetec de 10 cylindres en V, mis au point cette année par Mike Costin et Keith Duckworth, les fondateurs de Cosworth, *n'en est qu'à sa première phase de développement.* Il est loin d'atteindre la compétitivité du V8 Ford-Cosworth, qui avait remporté 154 Grands Prix, de sa première apparition avec Jim Clark en 1967, au triomphe de Michael Schumacher en 1994. *« Il y a un trou dans la courbe de puissance*, reconnaît Martin Whitaker. *Nous allons donc donner des moyens supplémentaires à Cosworth pour que le moteur arrive rapidement au niveau de Renault, Peugeot et Mercedes. Ce nouveau développement sera exclusivement confié à l'écurie de Jackie Stewart, dont nous attendrons rapidement des résultats. »*

INDISPENSABLE À L'IMAGE DE MARQUE

Pour aider la nouvelle écurie à lutter contre les équipes de pointe, Ford s'apprête à mobiliser tous ses ateliers à travers le monde. *« Nos centres de recherche disposent de gros moyens techniques pour les voitures de production. Nous allons motiver nos ingénieurs en leur demandant de s'impliquer dans la mise au point des technologies avancées nécessaires à la réussite d'une formule 1*, explique Martin Whitaker. *Même si celles-ci sont peu exploitables pour les véhicules de tourisme, il est indispensable à l'image de marque de Ford de réussir en formule 1. Cela reste le sport automobile le plus spectaculaire et le plus médiatisé dans le monde. Et cette fois nous ne renouvellerons pas l'erreur que nous avons commise avec Benetton. Nous saurons faire savoir la part que les moteurs Ford prendront dans les performances des voitures. »*

Christophe de Chenay

Miguel Indurain renonce dans le Tour d'Espagne

L'ABANDON, vendredi 21 septembre, de Miguel Indurain dans le *Tour d'Espagne, a relancé les interrogations sur un éventuel retrait du* quintuple vainqueur du Tour de France. Entre Oviedo et les lacs de Covadonga, le champion espagnol n'a pu suivre le rythme imposé. Il a posé pied à terre à Canga de Onis, à 24 kilomètres de l'arrivée. Il confirmait alors les signes de lassitude entrevus lors du contre-la-montre d'Avila, mardi 17 septembre (*Le Monde* du 19 septembre). Miguel Indurain va-t-il arrêter sa carrière ? *« Nous saurons bientôt si nous l'avons vu pour la dernière fois sur une bicyclette* , a déclaré José Miguel Echavarri, son directeur sportif, incapable de garder son optimisme naturel. *Tout dépend de sa volonté, de sa motivation. S'il le veut, il a encore un Tour dans les mollets. »* Miguel Indurain doit annoncer prochainement s'il renouvelle le contrat qui le lie à l'équipe Banesto ou s'il met, à 32 ans, un terme à sa carrière *sans tenter* de remporter un sixième Tour de France. Sans Miguel Indurain, le Tour d'Espagne, qui s'achève le 29 septembre, se résume désormais à un duel entre les deux équipiers de Once, Alex Zülle, premier au classement général, et Laurent Jalabert, vainqueur de cette treizième étape. 1 min 13 s sépare les deux hommes au classement général.

■ **Le Danois Bjarne Riis**, *vainqueur du Tour de France cycliste 1996*, a annoncé, vendredi 20 septembre, avoir signé avec l'équipe allemande Telekom une prolongation de deux ans de son contrat, avec option pour une année supplémentaire.- *(AFP.)*

■ **BOXE : l'Américain Pernell Whitaker** a conservé son titre mondial des welters (WBC) en battant aux points son challenger portoricain Wilfredo Rivera, vendredi 21 septembre, à Miami.- *(AFP.)*

■ **AUTOMOBILISME : *Ralf Schumacher**, le frère de Michael, a signé* un contrat de trois ans avec l'écurie irlandaise Jordan.

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour d'Espagne
Treizième étape
Oviedo-Lacs de Covadonga (159 km)
Classement de l'étape : 1. L. Jalabert (Fra) ; 2. A. Zulle (Sui.) m. t. ; 3. M. Gianetti (Sui.) à 15 s. ; 4. T. Rominger (Sui.) à 25 s. ; 5. G. Tostchnig (Aut.) à 25 s.
Classement général : 1. A. Zulle (Sui), 58 h 19 min. 12 s. ; 2. L. Jalabert (F.) à 1 min. 13 s. ; 3. L. Dufaux (Sui.) à 5 min. 24 s. ; 4. S. Faustini (It.) à 6 min. 26 s. ; 5. M. Mauri (Esp.) à 6 min. 51 s.

Christophe Guyot fait du Bol d'or un outil d'insertion

IL A ÉTÉ *LE HÉROS* malheureux du 59e Bol d'or en 1995. Quel que soit son résultat, dimanche 22 septembre, après vingt-quatre heures de course sur sa moto, Christophe Guyot restera un *modèle. L'an* dernier, sa lutte pour une place sur le podium avait passionné les dizaines de milliers de spectateurs du circuit Paul-Ricard au Castellet (Var). La dernière heure de course avait vu l'affrontement de sa Honda à la Kawasaki de Stéphane Coutelle. Pour moins d'une demi-seconde, Christophe Guyot avait manqué la troisième place et l'honneur de se classer au premier rang des écuries privées.

Mais l'écurie de Christophe Guyot n'est pas une équipe comme les autres. Et le rêve envolé *d'un succès* à l'une des quatre épreuves du championnat du monde d'endurance n'a pas suffi à arrêter l'homme dans un de ses projets : faire de la compétition un outil d'insertion. Alors, samedi et dimanche, il devait être à nouveau au Castellet avec son équipe. Aux côtés de ses coéquipiers, André Lussiana et Jean-Yves Mounier, et *de l'assistance, se trouvent deux* stagiaires qui les ont suivis sur toutes les courses cette année. L'un est élève dans une classe de 3e d'insertion au collège Jean-Perrin, au Kremlin-Bicêtre. L'autre prépare son CAP de mécano au lycée Jacques-Brel de Choisy-le-Roi, dans le Val-de-Marne.

VIE EN COLLECTIVITÉ

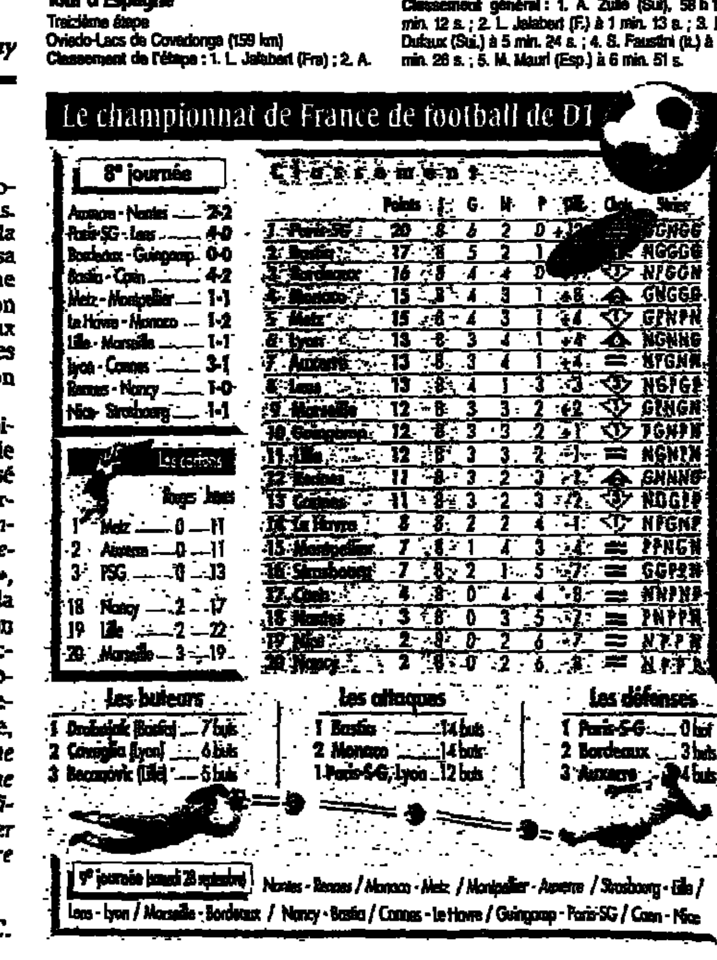
L'apprenti de la section « cycles et motocycles » de Choisy n'est pas privilégié. Lui incombent les tâches un peu ingrates de nettoyage et de chargement. *« Ce n'est pas facile pour lui, mais il doit être passionné s'il veut faire ce métier*, explique Christophe Guyot. *Il va faire un stage dans l'atelier de mon mécano pour apprendre les secrets et les difficultés de la vie de mécanicien sur les courses. »* L'autre stagiaire de l'écurie 94, comme le numéro du Val-de-Marne, a la vie un peu plus facile. Il apprend la peinture ainsi que le collage des stickers sur le carénage de la Honda.

Malgré les difficultés persistantes de certains stagiaires après leur saison dans l'écurie, Christophe Guyot reste persuadé qu'il lui faut continuer : *« Une semaine sur une épreuve d'endurance, c'est comprendre que la vie en collectivité passe par des tensions. Avant et pendant une course, il y a toujours des incidents, des pannes, qui demandent à réagir dans le calme. Il y a des règles à respecter pour vivre plusieurs jours sur un circuit. L'équipe est quasiment exclusivement composée de bénévoles. Les mécanos peuvent passer la nuit à travailler sur la moto. Pour ces jeunes, qui pensent parfois que leurs problèmes excusent tout, c'est un moyen de comprendre que la passion permet de réaliser ses rêves, mais que cela demande des efforts. »*

Christophe Guyot, qui est âgé de trente-quatre ans, a réussi à canaliser cette passion et son goût dangereux pour la vitesse. Il est ainsi passé des tours du périphérique parisien, poignée dans le coin, aux circuits, et des séjours à l'hôpital à la recherche de partenaires pour monter son écurie. Le conseil général du Val-de-Marne et l'Assurance mutuelle des motards sont ses plus gros soutiens. Mais il doit encore trouver de la place sur sa Honda RC 45 et sur sa combinaison pour la trentaine d'entreprises qui croient à son projet et lui apportent les deux millions de francs indispensables pour mener à bien une saison d'endurance.

Enfin, l'instituteur en disponibilité depuis 1990 répond de belle manière à ceux qui lui ont refusé un poste dans une classe de perfectionnement : *« J'ai voulu montrer ce que l'on pouvait faire en dehors des structures officielles »*, explique l'ancien animateur de la Maison de l'enfance à Orly. Son Club 94 connaît un véritable succès en accueillant les jeunes motards du Val-de-Marne, le mercredi sur la piste du circuit Carole, dans la région parisienne. *« Même si les échecs sont plus nombreux que les succès avec les jeunes en difficulté, j'espère avoir réussi à prouver que le plaisir de la moto peut être une passion positive. »*

C. de C.



Le championnat de France de football de D1

8e journée

Auxerre - Nantes	2-2
Paris-SG - Lens	4-0
Bordeaux - Guingamp	0-0
Bastia - Caen	4-2
Metz - Montpellier	1-1
Le Havre - Monaco	1-2
Lille - Marseille	1-1
Lyon - Cannes	3-1
Rennes - Nancy	1-0
Nice - Strasbourg	1-1

Classement

	Points	J.	G.	N.	P.	Diff.	Clt	Séries
1. Paris-SG	20	8	6	2	0	+12	[illegible]	[illegible]GNGG
2. Bastia	17	8	5	2	1	[illegible]	[illegible]	NGGGG
3. Bordeaux	16	8	4	4	0	[illegible]	[illegible]	NPGGN
4. Monaco	15	8	4	3	1	+8	[illegible]	GNGGG
5. Metz	15	8	4	3	1	+4	[illegible]	GPNPN
6. Lyon	13	8	3	4	1	+4	[illegible]	NGNNG
7. Auxerre	13	8	3	4	1	+4	[illegible]	NPGNN
8. Lens	13	8	4	1	3	-3	[illegible]	NGPGP
9. Marseille	12	8	3	3	2	+2	[illegible]	GPNGN
10. Guingamp	12	8	3	3	2	+1	[illegible]	PGNPN
11. Lille	12	8	3	3	2	-1	[illegible]	NGNPN
12. Rennes	11	8	3	2	3	-1	[illegible]	GNNNG
13. Cannes	11	8	3	2	3	-2	[illegible]	NDGPP
14. Le Havre	8	8	2	2	4	-1	[illegible]	NPGNP
15. Montpellier	7	8	1	4	3	-4	[illegible]	PPNGN
16. Strasbourg	7	8	2	1	5	-7	[illegible]	GGPPN
17. Caen	4	8	0	4	4	-8	[illegible]	NNPNP
18. Nantes	3	8	0	3	5	-7	[illegible]	PNPPN
19. Nice	2	8	0	2	6	-7	[illegible]	NPPN
20. Nancy	2	8	0	2	6	-8	[illegible]	NPPN

Les cartons

		Rouges	Jaunes
1	Metz	0	11
2	Auxerre	0	11
3	PSG	0	13
18	Nancy	2	17
19	Lille	2	22
20	Marseille	3	19

Les buteurs
1 Drobnjak (Bastia) — 7 buts
2 Caveglia (Lyon) — 6 buts
3 Becanovic (Lille) — 5 buts

Les attaques
1 Bastia — 14 buts
2 Monaco — 14 buts
1 Paris-S-G, Lyon — 12 buts

Les défenses
1 Paris-S-G — 0 but
2 Bordeaux — 3 buts
3 Auxerre — 4 buts

9e journée (samedi 28 septembre) Nantes - Rennes / Monaco - Metz / Montpellier - Auxerre / Strasbourg - Lille / Lens - Lyon / Marseille - Bordeaux / Nancy - Bastia / Cannes - Le Havre / Guingamp - Paris-SG / Caen - Nice

هكذا من الإهمال

Deux heures chez Ikea

« Personne n'est prêt à payer pour du vent », aimait dire l'inventeur de ce catalogue de meubles distribué actuellement à des millions d'exemplaires. Visite à l'une des succursales

LE SEUL restaurant scandinave un peu convenable des Yvelines se trouve au milieu des champs, à Plaisir. Son nom : Ikea. En suédois, Ikea est l'acronyme d'Ingvar Kamprad Elmtaryd Agunnaryd, soit les initiales du fondateur, de sa ferme et de son village, sigle déposé dès 1943 par un jeune homme de dix-sept ans, qui allait devenir patron d'un groupe de distribution présent aujourd'hui dans vingt-sept pays.

En français, il veut dire beaucoup plus pour ceux qui, en quinze ans, ont appris à se meubler bon marché, costaud et pratique. Avec la tonalité de cette gaieté venue d'un Nord, où la couleur fait facilement office de chaleur et de réconfort.

C'est bien ce qu'il faut observer un samedi de rentrée dans les démarches de ces familles qui viennent ici chercher la réponse la plus inopinée, ou la plus rassurante, à leur souci ménager du moment. Une mère à son déjà grand fils : *« Un bureau de PDG ? Passe ton bac d'abord ! »* Deux hommes : *« Toi qui me connais, tu es sûr que ça ira avec ce que j'ai chez moi ? »* Un couple rive gauche : *« Tiens, ils les font aussi en blanc ?... Plutôt pour la campagne... »*

On dirait un échantillon de population de l'Insee. Un public tout-public, qui se mêle et s'entremêle, échange ses commentaires et ses mètres-rubans, comme dans tout grand magasin, mais avec ceci de particulier que l'organisation de l'endroit l'incite à se prendre en charge, lui présente une règle du jeu, une liberté de devenir le partenaire de son futur achat.

Démocratie à la suédoise ? Si le terme est un peu usé, il n'est pas sûr qu'il ne retrouve ici un fond de croyance : le citoyen-consommateur à la recherche d'un monde domestique meilleur. Expliquée tout au long du catalogue, rappelée à chaque carrefour dans l'exposition, l'offre de participation s'annonce dès l'entrée. Du bien-être, mais en bon ordre, et pour la bonne marche générale : portraits photo des responsables du magasin, en pull-over rouge moniteur, garderie pour les enfants, partage des tâches avec le client pour garantir des prix bas.

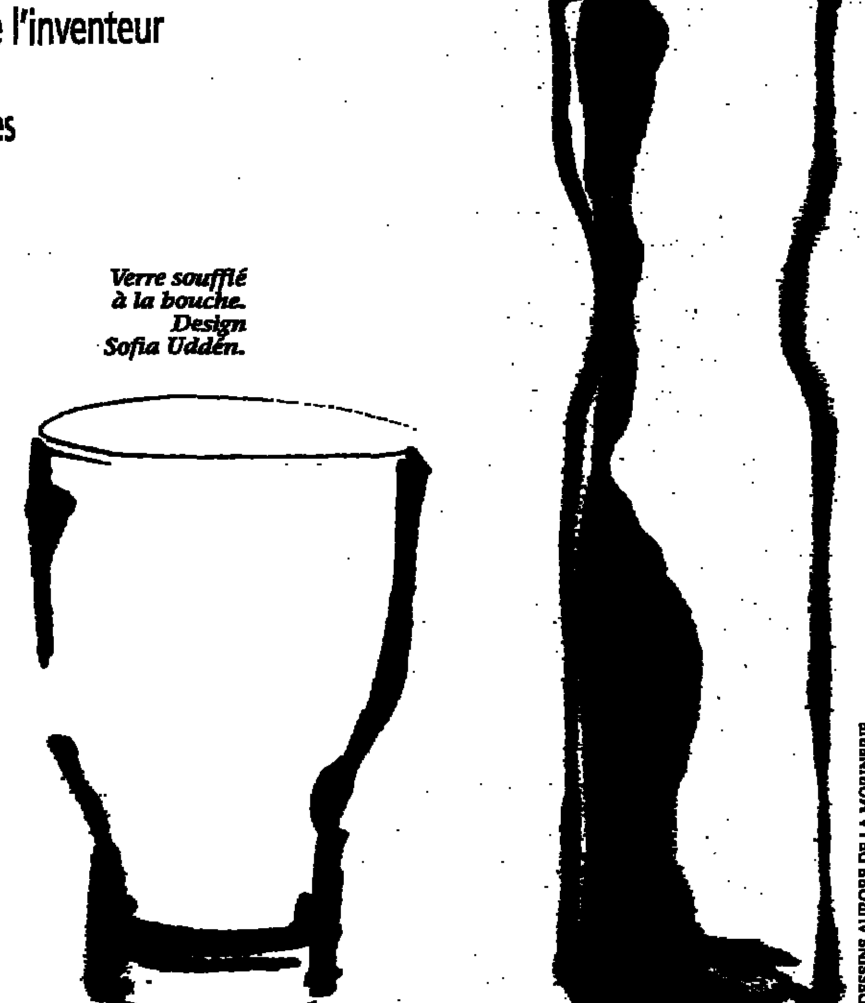
Le magasin parle, il explique, il s'interactive. On distingue aisément les adeptes des novices (*« Oh ! des étagères ! »*), les simples passants des militants. Les prévoyants qui s'emparent du grand sac jaune d'emblée, et les « touristes » qui l'ignorent, ne sachant pas encore dans quel trekking de week-end ils viennent de s'encorder.

Dès les premières travées, on remarque les experts qui soupèsent, les ingénieux qui démontent, et les optimistes, dépassés par leurs enfants vannés : *« Et qu'est-ce qu'on fait maintenant, papa ? – Maintenant, on cherche la sortie !... »*

Justement, si la sortie est prévue, là-bas, elle n'a pas été disposée à la légère. Elle suppose d'avoir accompli l'entier d'un labyrinthe à la « Fort-Boyard », ponctué de gratifications à 100 sous : un bloc mémo rigolo, une lampe d'appoint, une flûte à bec. La sortie viendra beaucoup plus tard. Après tous les canapés en cuir (*« Ça, c'est pas un fauteuil de pauvre ! »*), après toutes les banquettes-lits (*« Si c'est pour tous les jours, et pour bien dormir, prenez à 1 890 F, pas moins ! »*), après toutes les couettes et tous les baldaquins...

Après toutes les ambiances salon, les bibliothèques témoins (*« T'as noté la hauteur, chéri ? »*), les coins télé (*« Tiens, un bar en acajou, à ce prix-là, qu'est-ce que je vous sers ? »*), les coins design (*« Pas mal ! Je dirais même qu'on est bien assis ! »*).

Après toutes les cuisines, laboratoires d'essais de l'entente conjugale – quel bois, quelle teinte, quelle disposition –, et signe extérieur de richesse (*« Ils nous invitent à dîner, ils viennent de changer de cuisine »*).



Verre soufflé à la bouche. Design Sofia Uddén.

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

A TABLE POUR DE BON

Astucieusement placée près de cette zone de haute réflexion pour bricoleurs semi-professionnels, où des couples attablés devant l'écran de l'ordinateur découvrent en perspective l'aménagement possible et promis, selon leurs plans et selon leurs moyens, la halte-restaurant, la vraie, émet des signaux odorants et affiche ses plats de saumon et de harengs, ses crudités et ses desserts à la suédoise : camp de base où reprendre son souffle et constater les dégâts – ou les progrès – dans la mise au point du projet général d'équipement du foyer.

On plongera ensuite dans le bazar des objets moins encombrants, à tentation démultipliée, vaisselle, paniers, chandeliers, cahiers, casseroles, lampes et lampadaires, tapis d'Orient, puis on pourra traverser l'air indifférent l'espace des travaux en prêt-à-poser, salles de bains, tringles et rideaux, parquets en kit, moquettes et cutters, réservé aux licenciés en bricologie. Pour faire l'expérience ultime et impressionnante de la « cathédrale », cet entrepôt où le stock des meubles démontés, empaquetés à plat, est empilé en colis normalisés, l'une des idées-clés de la réussite commerciale, dès les années 50.

Si le visiteur ressent alors un moment de panique devant la monumentalité de l'endroit et la somme d'efforts qu'elle suppose, des procédures de rattrapage (livraison, aide au montage, etc.) ont été prévues en légère dérogation à l'esprit dominant de l'entreprise. Ils sont directifs, ces Suédois, mais pas entêtés.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'instant, le client s'amuse : il devient tout au long du parcours son propre démonstrateur. Il a le droit. Rien ni personne ne l'arrête. Le personnel maison laisse faire, il encourage. Il est là pour répondre, pas pour interdire. On replie, on déploie, on teste, on tâte, on tord, on éprouve et on s'imagine. On se voit en moderne, en rustique, en blanc ou en noir, en hêtre ou en bouleau. On se préfère classique tamisé ou loft dénudé. On range, on arrange, on discute, parfois on se dispute. On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas le choix ; peut-être trop de choix.

Le style Ikea n'est plus un style, c'est un système. Ambassadeurs des lignes scandinaves, d'une simplicité et d'une commodité conviviales, les ateliers de création sont toujours installés en Suède, au cœur de cette province d'origine du fondateur, où l'esprit de parcimonie des habitants répondait à l'aridité de la nature.

Les meubles sont fabriqués dans des pays où la main-d'œuvre sera moins chère, transportés et vendus en pièces détachées ; la formule a fait ses preuves. Mais elle admet tous les genres. Du rigorisme puritain à la Bergman aux atmosphères pittoresques et romantiques des gravures de Carl Larsson, des sièges en bois tourné aux épures souples d'un designer japonais qui se souvenait d'Alvar Aalto, des casiers de rangement modulables aux armoires de campagne en bois massif. Et quand la société fait appel à des designers de la nouvelle génération, elle crée une collection spéciale, et tente de faire partager à ses fidèles le goût de l'innovation.

Michèle Champenois

Une chemise côté cœur



D'un homme généreux, on dit qu'il donnerait sa chemise. Cette fois, il s'agit d'acquérir une « chemise pour la vie », sobre et blanche, en coton de bonne confection, griffée d'une fleur signée Kenzo et de la boucle rouge d'alerte au sida. Edition limitée à trois cents exemplaires. Le produit de cette vente sera reversé à l'Arcat-Sida (Association de recherche, de communication et d'action pour le traitement du sida) afin de financer l'atelier « Réagir », qu'elle vient de fonder.

A l'origine de ce lancement, l'association Umaniti, qui réunit le monde des arts et de la mode autour d'événements destinés à soutenir financièrement des causes humanitaires, avait organisé il y a deux ans, sous le titre « Des étoiles pour la vie », un spectacle de danse qui associait étoiles, chorégraphes et créateurs par équipes (Dupond-Gaultier, Carlson/Alaïa, Miyaké/Forsythe) au profit, déjà, de l'Arcat-Sida.

A quel vêtement allait-on demander sa participation ? Le tee-shirt étant devenu une affiche trop convenue, la proclamation de solidarité devait avoir quelque chose de plus discret, et de plus habillé. Umaniti a choisi une chemise de coton, et demandé à Kenzo un dessin. Les ateliers du créateur ont brodé bénévolement la fleur rouge au cœur jaune que reconnaîtront ses familiers, posée au creux de la boucle du ruban, coupé, lui, par le paraphe noir du maître. La broderie se situe entre l'épinglette et le tatouage. Elle est à bonne distance du corps, mais attachée à un vêtement qui reste intime. La chemise, pour homme ou femme, permet d'arborer dans le même temps le ruban rouge de l'engagement personnel, et celui du couturier pour la même cause. L'atelier « Réagir » fonctionne depuis fin août. Il est destiné à compléter le Point solidarité de prise en charge globale (assistance, aide juridique...) des patients. Né de la demande de l'un d'entre eux, il est conçu comme un lieu de rencontre et d'expression, qui devrait aider à rompre l'isolement en pratiquant un artisanat d'art (sculpture, peinture, musique) sous la direction de bénévoles. Avec, à terme, une exposition des travaux dans la galerie de l'Arcat.

Jean-Louis Perrier

★ La « chemise pour la vie », en trois tailles (S, M et L), est en vente à Bordeaux, Marseille, Paris et Strasbourg (boutiques Kenzo), ainsi qu'en Avignon (Vogue), à Grenoble (Cactus), Metz et Nancy (Tolub), Nantes (Expression libre), Nice (Zen), Rennes (Alexandre) et Toulouse (Twin). Ou par correspondance, contre 480 F, plus 20 F de port, en passant commande au tél. : 43.66.25.41. Arcat-Sida Diffusion, BP 90, 75961, Paris Cedex 20.

LIEU

Un « bouillon » neuf rue Racine

QUOI DE NEUF ? L'Art nouveau. A en juger par l'intérêt suscité lors des journées du Patrimoine les 14 et 15 septembre, par les intenses travaux de restauration qui sont sur le point de rendre au restaurant du 3, rue Racine, à Paris, sa jeunesse bientôt centenaire, le style des années 1900 a gardé intacte sa force de séduction.

Fermé depuis 1992, cet ancien *« Grand bouillon Camille Chartier »*, selon l'inscription en façade, avait servi de cantine pendant quarante ans aux employés de la Sorbonne toute proche. Racheté par un cuisinier belge déjà établi à Paris, avec l'appui d'investisseurs de son pays, l'endroit est destiné à reprendre du service dans les premiers jours d'octobre.

Ce ne sera pas un *« bouillon »* au sens ancien, mais il servira ce plat qui avait fait la fortune de la centaine d'établissements qui existaient dans la capitale au début du siècle. Comme Vagenende, boulevard Saint-Germain, ou le Chartier du faubourg Montmartre (*Le Monde* du 4 septembre), qui vient de fêter ses cent ans.

Si Olivier Simon, le restaurateur, aux deux sens du terme, insiste sur ses origines belges, c'est non seulement parce qu'il a l'intention d'offrir un choix de bières... belges, mais c'est aussi parce que Bruxelles qui célébrera bientôt l'architecture de Victor Horta dans une grande exposition, est une des patries de l'Art nouveau.

Ennemis de la ligne droite, les artistes du tournant du siècle avaient pris la nature, les fleurs et les feuillages pour modèles. Pour certains, Gaudi à Barcelone, Hector Guimard à Paris, ce fut aussi le moyen d'explorer d'autres équilibres constructifs et de préfigurer la modernité. Ici, au bouillon Racine, dont on n'est pas sûr de connaître le nom de l'architecte – peut-être Bouvier, déjà auteur du Vagenende –, le volume est simple, sur deux niveaux, mais la façade, tenue dans ses ogives d'acier, est entièrement vitrée. Les parties métalliques ont été reprises, nettoyées, traitées ; les glaces biseautées ont été retaillées à l'identique. A l'intérieur, les pâtes de verre ornées d'hortensias, iris, tournesols et roses trémières, sont d'origine. Les miroirs aussi, parfois un peu piqués. A l'étage, on trouve la signature de Trezel et des panneaux de vitrail décorés d'iris.

Partout, la lumière contredit l'impression que la rue Racine, qui file du boulevard Saint-Michel vers la place de l'Odéon, serait étroite. On a retrouvé une tonalité de vert jade pour les boiseries, et des mosaïques anciennes pour compléter les parties du sol qui avaient été abîmées.

Mais ce qui est neuf est nouveau : chaises à motifs de branchages, luminaires, et ces tables hautes qu'on appelait des mange-debout et qui permettront de prendre un en-cas près du bar. Signé par une décoratrice belge, Agnès Emery, le mobilier en fer forgé est une création, dans l'esprit naturaliste prisé à l'époque.

M. Ch.

ART **Au Grand Palais, « Nara », une exposition remarquablement mise en scène, raconte l'un des épisodes majeurs de la sculpture bouddhique : quand le naturalisme expressif a eu raison des stéréotypes qui gouvernaient auparavant l'iconographie religieuse. Une figure domine, celle d'Unkei. Vers 1200, ce dernier a profondément réformé l'art de la statuaire. ● ON LE TIENT pour l'inventeur d'une nouvelle esthétique, dite de l'époque de Kamakura. Elle se distingue du style précédent, dit de l'époque de Heian, par la substitution à une facture élégante et idéaliste d'une nouvelle manière, plus dure, descriptive. ● LA MANIFESTATION ne dure qu'un peu plus de deux mois, et ce qu'elle présente n'est pas très abondant : une cinquantaine de pièces disposées – avec infiniment de justesse et de sobriété – dans deux salles : un parfait équilibre entre instruction et contemplation.**

L'art bouddhique japonais, entre élégance et violence

Vers 1 200, une nouvelle esthétique voit le jour, caractérisée par son expressivité et son naturalisme. Elle est dominée par la haute figure du sculpteur Unkei qui travaille à Nara, ville de monastères et de sanctuaires

« NARA, TRÉSORS BOUDDHIQUES DU JAPON ANCIEN », Galeries nationales du Grand Palais, square Jean-Perrin, 75008 Paris ; tél. : 49-87-54-54. Tous les jours, sauf mardi, de 10 heures à 20 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 décembre. 51 francs.

Il se nommait Unkei. Il était le fils de Kokei, sculpteur de son état, et devint sculpteur à son tour. On ne sait quand il naquit, mais qu'il accomplit l'essentiel de son œuvre entre 1175 et 1218.

Vers 1195, il remplaça son père à la tête de l'atelier des sculpteurs de Nara, ville de monastères et de sanctuaires. Il mourut en 1223. On le tient pour l'inventeur d'une nouvelle esthétique, dite de l'époque de Kamakura. Elle se distingue du style précédent, dit de l'époque de Heian, par la substitution à une facture élégante et idéaliste d'une nouvelle manière, plus dure, descriptive, naturaliste.

L'épisode n'a en lui-même rien de surprenant, s'étant maintes fois produit que ce soit en Asie ou en Occident, en peinture ou en sculpture. Un art se développe, impose ses canons, perfectionne ses moyens et ses instruments. Il plaît à tous, à commencer par l'aristocratie et les commanditaires religieux. C'est ce qui est arrivé au XIe siècle au Japon à la sculpture Fujiwara, portée à son plus haut point de grâce par Jocho. C'est ce qui est arrivé au XVIe siècle en Italie quand le classicisme s'exacerbe en maniérisme séduisant.

Conséquence plus ou moins prompte de ce phénomène, apparaît un artiste qui rompt avec la tradition régnante et se place à l'inverse : à l'élégance, il préfère la violence ; au culte de la beauté, celui de la vérité naturelle. En Italie, cet artiste se nomme Caravage. Au Japon, il se nomme Unkei.

On ne sait s'il fut de caractère aussi emporté et de mœurs aussi agitées que le peintre romain. Mais il procéda à une révolution non moins décisive, fondée sur la création de quelques œuvres non moins puissantes que le *Martyre de saint Matthieu*.



ASUKAEN/RMN

Le moine Muchaku par Unkei, 1212 : une parfaite illustration de la nouvelle esthétique.

ENSEMBLES MONUMENTAUX

Il se trouve que quelques-unes d'entre elles sont exposées au Grand Palais. La manifestation ne dure qu'un peu plus de deux mois – les moines du temple du Kofukuji ne se séparant pas sans inquiétude de leurs plus précieux trésors. Plutôt brève donc, l'exposition n'est pas non plus très abondante. Elle se compose d'une cinquantaine de pièces disposées – avec infiniment de justesse et de sobriété – dans deux salles. C'est peu de chose en comparaison des immenses rassemblements d'objets qui occupent d'ordinaire ces lieux. C'est peu, en effet, et c'est exemplaire – exactement le genre d'exposition qui équilibre instruction et contemplation, pédagogique sans pesanteur, lyrique sans emphase.

Elle s'organise autour de deux ensembles monumentaux. Le premier, le plus vaste, se compose d'une figure monumentale de Bouddha dans la position du lotus, encadrée par quatre rois célestes et précédée par les effigies de deux patriarches, les moines Genbo et Genpin. Il s'agit là de sculptures de bois des XIIe et XIIIe siècles, toutes conservées au Kofukuji.

Leur juxtaposition illustre l'évolution esthétique qui se déclare vers 1200. Le Bouddha, harmonieux, le visage lisse et plein, le corps statique, vêtu d'un drapé gracieusement rythmé par des courbes concentriques, symbolise la compassion et la paix. Il relève à l'évidence de la tradition de Jocho, celle de la beauté mystique.

Les quatre Rois célestes, d'exécution plus tardive, gesticulent, brandissent des tridents et des épées, se contorsionnent, grimacent et se donnent en spectacle. Ils se veulent terribles. Ils ne le sont plus pour des regards d'aujourd'hui, plus sensibles à la visible influence chinoise, au pittoresque des postures et à la minutie des détails. Armures, armes et faces sont représentées avec un remarquable souci de précision, qui n'oublie rien.

Les deux moines sont à mi-chemin. Ils ne relèvent ni de l'idéalisme ni de l'expressionnisme. Ils ont été exécutés entre 1181 et 1189 par Kokei, père d'Unkei, et ses disciples. Si ces patriarches n'avaient vécu au VIIIe siècle, on croirait à d'authentiques portraits, quand il s'agit de visages imaginés d'après les chroniques et les légendes – mais imaginés aussi en empruntant l'essentiel de leurs traits à des modèles inconnus, tous ceux que le sculpteur observe.

Paradoxe : ces faux portraits annoncent un âge naturaliste. Aux moines Genbo et Genpin, Kokei prête des visages qui, peut-être, ne ressemblaient en rien à ceux de ces vénérables ecclésiastiques, mais l'effet de vérité opère néanmoins. Rides, plis, ossature saillante sous la peau, détails des narines et des lèvres : le vocabulaire anatomique se développe. Les stéréotypes et la symétrie ne sont plus tolérables. Il faut désormais des fragments physionomiques, les marques de l'âge, les indices d'un caractère, le sentiment d'une présence.

Kokei s'y essaie. Unkei y excelle. De sa main, taillées en 1212, sont les statues de Muchaku et de Seshin, deux frères, deux moines érudits et philosophes qui professaient qu'êtres et choses n'existent que dans et par la conscience qu'autrui peut avoir d'eux.

Ils vécurent en Inde vers le Ve siècle – il serait donc absurde de croire voir là des portraits au sens habituel du terme. Ces figures de bois aux yeux de cristal peint n'en vivent pas moins d'une vie irréfutable. Se tenir devant eux, c'est bientôt se laisser aller aux plaisirs de la devinette psychologique. Lequel était sévère, lequel moins austère ? Lequel va faire un pas ? Vers qui se tourne Seshin ? Se tourne-t-il vraiment ? Leurs regards se refusent à toute interprétation immédiate. Leurs gestes demeurent suspendus. Ils sont là, tout simplement.

RHÉTORIQUE DE L'EXPRESSION

Peu d'œuvres peuvent tenir à proximité de tels accomplissements. Jokei, élève de Kokei et contemporain d'Unkei, en souffre quelque peu. Son Yuima – un disciple de Bouddha renommé pour son adresse dialectique – ne manque ni de vigueur ni d'ironie. Les mouvements des sourcils, les plis des joues et du menton, l'intensité du regard affirment assurément l'essentiel du personnage. Elles l'affirment presque trop, en sacrifiant plus que nécessaire à la rhétorique de l'expression.

Tout autour de cette anthologie de la statuaire bouddhique, des peintures, des objets liturgiques, des reliquaires de laque et des rouleaux de textes sacrés ou profanes montrent ce que furent l'histoire passablement troublée du sanctuaire – plusieurs fois incendié et reconstruit – et les travaux quotidiens des moines du Kofukuji. Si instructifs, si curieux soient-ils – et dignes d'attention –, ils ne peuvent captiver le regard au point de l'empêcher d'en revenir à Genbo et à Genpin, à Muchaku et à Seshin.

Philippe Dagen

Le Kofukuji

Le premier temple fut fondé en 669 près de Kyoto par la famille aristocratique des Fujiwara. Quand Nara devint ville capitale, il y fut transféré et prit le nom de Kofukuji. La construction s'étendit de 714 à 717 et donna naissance à un ensemble de plusieurs sanctuaires, les habitations des moines et une pagode à cinq étages. Au cours des siècles, nombre de ces édifices en bois furent détruits par des incendies et rebâtis dans le style du moment.

Ainsi la pagode fut-elle reconstruite à cinq reprises jusqu'au XVe siècle. Le Kofukuji devint rapidement l'un des temples importants de l'archipel, d'autant plus qu'il fut le siège de l'une des principales doctrines du bouddhisme japonais. Après des dégradations et des ventes d'œuvres durant la période Meiji, sa restauration a été entreprise et une communauté de moines l'occupe à nouveau.

Un privilège accordé par le Japon à la France

TOKYO
de notre correspondant

L'exposition des trésors du temple Kofukuji de Nara est un privilège accordé par le Japon à la France : c'est en effet la première fois que ces richesses de l'art bouddhique sortent de l'archipel. Certaines pièces, telles que les grandes sculptures de bois des bodhisattvas Seshin et Muchaku, chefs-d'œuvre du XIIIe siècle, ne sont présentées au public japonais qu'une semaine par an.

« Les objets de l'art bouddhique sont faits en matière très fragile, et on ne peut nier le risque que comporte leur transport, nous a déclaré le révérend Shun'ei Tagawa, supérieur du Kofukuji. *Il me paraît inconcevable qu'une exposition d'une telle envergure puisse avoir lieu une nouvelle fois à l'étranger. C'est à la France, mais aussi à l'Europe, que nous faisons ce prêt, et j'espère que le public non seulement français mais aussi européen pourra admirer ces œuvres.* »

En 1977, la présentation à Paris de la statue du « maître qui franchit les mers », le moine chinois Ganjin (688-763) – l'un des religieux les plus respectés du Japon ; celui-ci, malgré sa cécité dès son arrivée, réforma la doctrine monastique et fonda le temple Toshodaiji de Nara –, avait déjà suscité de nombreuses polémiques.

TRÉSORS NATIONAUX

Cette fois, l'exposition à l'étranger des œuvres d'art du Kofukuji a mécontenté les historiens d'art japonais qui mettaient en garde contre les risques pour ces treize *« trésors nationaux »* et vingt et un *« biens culturels importants »* (deux classifications du patrimoine culturel nippon).

Selon certains quotidiens, la condamnation des essais nucléaires français par l'opinion publique japonaise aurait remis momentanément en question le projet de cette exposition, décidé en 1994 ; il n'aurait revu le jour qu'après leur arrêt : *« une interprétation dénuée de fondement »*, fait-on valoir de source officielle.

Outre leur valeur artistique, ces œuvres sont surtout des objets sacrés vénérés depuis des siècles. *« C'est pour souligner la signification religieuse de ces objets qu'il sera procédé, lors du vernissage, à un rite de présentation des encens* (kenko no gi) *»*, souligne le révérend Tagawa. *« La Voie de l'encens comme celle du thé ou celle des fleurs sont inséparables, à l'origine, d'un rite de dévotion à l'égard des bodhisattvas »*, ajoute-t-il. Connus en Occident comme la *« cérémonie du thé »*, l'*« arrangement floral »* et l'*« art de l'encens »* (qui consiste à reconnaître des essences aromatiques) sont en effet de grandes expressions artistiques nippones, sécularisées depuis des siècles.

L'un des « sept grands temples de la capitale du Sud » – c'est-à-dire Nara, où résida la cour impériale de 710 à 794 –, le Kofukuji prospéra avec le puissant et brillant clan des régents Fujiwara. C'est l'un des plus prestigieux du Japon, en matière d'art bouddhique notamment, de cette époque de Nara au cours de laquelle *« l'art s'est voulu le reflet de l'harmonie ordonnée du monde »*, comme l'écrivit André Malraux.

Philippe Pons

Glossaire

● **Kamakura (époque de) :** Entre 1185 et 1333, la capitale des Minamoto s'établit dans cette cité sur la baie de Sagami. L'Etat évolue vers la féodalité.

● **Kokei :** Sculpteur de l'atelier de Nara, actif à la fin du XIIe siècle. Il participa à la restauration des grands temples de Nara et rassembla autour de lui un important atelier.

● **Heian (époque de) :** Entre 794 et 1185, la capitale est établie à Heian-Kyo (Kyoto). En 894 se produit un événement considérable, l'interruption des relations diplomatiques entre le Japon et la Chine. Elle s'achève sur une période de guerres civiles entre clans guerriers, jusqu'à la victoire des Minamoto.

● **Nara (époque de) :** Elle a duré de 710 à 794. Elle doit son nom à la ville de Nara, construite sur le modèle de Chang'an, capitale de la Chine des Tang. Elle correspond à l'épanouissement du bouddhisme dans l'archipel, sous la protection impériale, et au développement des arts.

● **Nô :** L'exposition s'accompagne de plusieurs cycles de manifestations à propos des rapports entre bouddhisme et théâtre japonais. Entre le 2 octobre et le 4 décembre, des conférences présentent les données en matière d'histoire des religions et d'histoire des arts. Le 8 octobre, le Grand Palais accueille un colloque sur « Bouddhisme et théâtre japonais », prolongé dans l'après-midi par deux spectacles de nô. Le lendemain, la même troupe interprète deux autres pièces, cette fois-ci au Musée Guimet et en soirée (renseignements : 47-23-64-85).

● **Unkei (?-1223) :** Fils de Kokei, il travailla notamment au Todaiji et au Kofukuji et inaugura le nouveau style de la sculpture bouddhique au début de l'époque de Kamakura (1185-1333).

A la Biennale de Lyon, le Brésil se fait diable blond et dieu noir

Les Noirs affirment leur identité tandis que les Indiens d'Amazonie sont absents du festival

Depuis le 12 septembre, le Brésil révèle à la Biennale de Lyon tous les aspects de sa danse. Samedi 21 et dimanche 22, Rubens Barbot, à l'amphithéâtre de l'Opéra, et le Ballet Folclorico de Bahia, à l'Auditorium Maurice-Ravel, revendiquent la vigueur de la culture issue de l'esclavage et de l'Afrique. En marge du festival, les films de Pierre Verger et de Claude Lévi-Strauss illustrent aussi ce thème.

LYON
de notre envoyée spéciale

Les Bahianais défendent leur culture et leur négritude. Par exemple, Gedeon Rosa, l'un des très nombreux journalistes brésiliens présents à Lyon, refuse qu'on intègre la lambada, fille naturelle d'Orangina et du showbiz, au palmarès du patrimoine des danses du Nordeste. Il y a à Salvador de Bahia, depuis les années 70, une renaissance de la culture des Noirs. En 1974, la population noire crée et revendique ses propres *blocos* de carnaval.

En ce moment même à Bahia, au Liceu des Artes, a lieu une exposition fort bien faite : « Bateaux de négriers. *Batuque* et *quilombo* ». (*batuque :* tambour et, par extension, danse populaire ; *quilombo :* nom des territoires libres des esclaves en fuite). L'exposition est organisée pour le tricentenaire de la mort de Zumbi, un des premiers esclaves à s'échapper des plantations. Rejoint par d'autres Noirs, il fonda le premier *quilombo*. A sa suite, toute la communauté se suicida plutôt que de se rendre aux soldats des Blancs (20 novembre 1695). Rubens Barbot, chorégraphe de Rio, né dans le Sud, amateur de bérets et d'extravagance, s'est emparé de l'esclave mythique : dans *Electronic Zumbi* (1995), il en a fait un révolté urbain, *qui a troqué sa lame pour* un ordinateur. Ce n'est pas avec Zumbi qu'il est venu à Lyon, mais avec *Toque de Dança*, sa dernière chorégraphie : un morceau de danse pure qui s'invente sur les percussions de Robertinho Silva, musicien de Milton Nascimento.

L'esclavage, mais aussi la *capoeira*, cette lutte déguisée en danse, et mise en musique, afin que les Portugais en autorisent la pratique à leurs esclaves, sont autant de thèmes inscrits au répertoire du Ballet Folclorico de Bahia. Mais c'est principalement le *candomble*, religion issue des rites *yorubas* africains, qui sert de trame à *Bahia de todas as cores*.

Walson Botelho et José Carlos Arandiba sont des initiés des rites *candomble*, ils savent ce qu'ils peuvent dévoiler des divinités, de Exu, Ogum, Oxala... Les danseurs, les chanteurs, les musiciens, de haut niveau, mettent du cœur à l'ouvrage. Techniquement et plastiquement. Et quels costumes ! La misère vestimentaire rencontre les crinolines des maîtres portugais et le baroque des saints de l'Eglise catholique. *« A Bahia, nous avons un dicton : "Un Bahianais ne naît pas, il fait sa première". On est tous un peu artistes »*, rit José Carlos Arandiba, directeur artistique du Ballet Folclorico de Bahia. *« Nous tournons dans le monde entier, mais nous avons toujours des difficultés à danser au Théâtre municipal Castro Alves, dans notre propre ville »*, explique Walson Botelho, administrateur de la compagnie.

DÉHANCHEMENTS

Le Ballet ne reçoit aucune subvention mais avec ses recettes propres réussit à maintenir une école de danse pour environ deux cents enfants. Les meilleurs entrent dans le Ballet. De son côté, à Rio, Rubens Barbot vient d'ouvrir une école, conçue comme un lieu de rencontre de la jeune création. *« Il y a trente-deux ans que j'attends cette école »*, dit-il.

Parallèlement, il met en chantier un projet destiné aux enfants des communautés : « Xicas et Xicos da Silva », hommage à la belle esclave Xica da Silva, à l'intelligence de laquelle le cinéaste Carlos Diegues rendit hommage en 1976...

Au Brésil, il y a beaucoup mieux que la lambada. Depuis cet été, tout le pays est secoué par le *tchan* et la *garrafa*. La *garrafa* se danse en ondulant au-dessus du goulot d'une bouteille. *« J'aime ces déhanchements qui viennent de nos racines africaines*, avoue Lia Rodrigues, chorégraphe invitée à la Biennale. *Notre danse contemporaine naît du syncrétisme de nos cultures. Elle connaît aujourd'hui la même expansion que la danse française en 1980. »* On s'étonne qu'aucune danse des Indiens d'Amazonie ne soit programmée : Carlhos de Jésus, spécialiste des danses latines, à Rio, nous affirme pourtant qu'il en subsiste de fort belles. Il a enseigné, non loin de Belem, la samba à des Indiens, qui, en retour, lui ont appris les danses de la fertilité et de la pluie.

Dominique Frétard

LES GALERIES

JACK PIERSON
Galerie Philippe Rizzo, 9, rue Saint-Gilles, 75003 Paris. Tél. : 48-87-12-00. Jusqu'au 26 octobre.

■ Pour sa première exposition en France, l'Américain Jack Pierson expose des photographies en couleurs, de format carré, encastrées dans des cadres blancs. Ce sont des images aux matières séduisantes et aux contenus fragiles, indéfinis, qui suggèrent une sensation plus qu'une représentation : un paysage de mer, une table, un corps nu dans un lit, des herbes qui poussent contre un mur... peu importe. Le spectateur est emporté par les matières brumeuses, les halos de formes et de teintes collées les unes aux autres. Pierson est passionnant, car il accroche le spectateur par la picturalité de ses images aux thèmes académiques, tout en lui offrant de s'identifier, de faire surgir ses souvenirs. *« C'est l'autobiographie de tout le monde*, dit justement Pierson, *c'est votre vie que je montre. »* A une époque où la photographie contemporaine est souvent *« sinistre »* et d'*« un réalisme douteux et moraliste »*, il prend le contre-pied avec des images qui font rêver autant qu'*« une chanson populaire entendue dans un taxi »*.
M. G.

PHILIPPE HURTEAU
« Télévision », galerie Zürcher, 56, rue Chapon, 75003 Paris. Tél. : 42-72-82-20. Jusqu'au 12 octobre.
« Ecrans et spectateurs », Carré des arts, esplanade du château de Vincennes, 75012 Paris. Tél. : 48-08-35-98. Jusqu'au 30 novembre.

■ Juste retour des choses : l'image télévisuelle ayant progressivement imposé ses lois aux dépens de la peinture, celle-ci se venge et révèle la pauvreté du spectacle cathodique. Pour y réussir, Philippe Hurteau use de procédés simples. Chaque toile est au format d'un écran, du plus réduit au plus panoramique, et reprend une scène vue à la télé : informations, talk-show, bulletin météo ou leçon express de géopolitique professée par un supposé expert à cravate éclatante. Les compositions sont sans profondeur, déterminées par une géométrie bidimensionnelle. Le cercle d'un globe, les angles d'un bureau, les droites d'une fausse cloison découpent la surface en plans juxtaposés – comme sur l'écran. Les couleurs ne sont pas moins exactes, blafardes ou aigres, menteuses, déformées par la lumière des studios. Hurteau ne s'autorise qu'une liberté : il efface les traits du présentateur et de l'invité, et ne leur laisse qu'un masque sans yeux, anonyme, muet, inerte.
Ph. D.

CAROLE BENZAKEN
Galerie Nathalie Obadia, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare. Tél. : 42-74-67-68. Du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures ; jusqu'au 16 octobre.

■ Depuis plusieurs années, Carole Benzaken exécutait des séries consacrées à la gloire de la tulipe. De cette fleur si chère aux peintres hollandais, elle multipliait l'image vivement colorée sur des toiles de tous formats, parfois associées en diptyques. Ces tableaux étaient réussis ou ratés, rarement surprenants, toujours reconnaissables et avaient fini par lui donner une image de marque. Il est donc courageux d'en finir avec la tulipomanie. Aux pétales multicolores succèdent des ours en peluche, des autocuiseurs et des bouteilles de vin. Ne reste du dispositif précédent que la répétition obsessionnelle de l'objet qui envahit la surface et comble l'espace. Peut-être s'agit-il des débuts d'une nouvelle vague pop qui prendrait ses motifs dans les rayons des supermarchés. Pour l'heure, lourde, lente, appliquée, la peinture n'est pas à la hauteur du projet.
Ph. D.

LUCAS L'HERMITTE
Galerie Arnaud Lefebvre, 30, rue Mazarine, 75006 Paris. Tél. : 43-26-50-67. Jusqu'au 26 octobre.

■ Les œuvres de Lucas L'Hermitte n'ont rien de spectaculaire : des surfaces grises, divisées verticalement en leur milieu. Des gris très inhabituels, pourtant. Profonds, solennels et lents comme une pavane, ils sont le fruit d'une démarche originale. Le premier jour, le peintre recouvre la partie gauche d'une poudre noire, inlassablement frottée, à la manière patiente dont un *ébéniste* use pour passer un vernis au tampon. Le lendemain, il cache le travail de la veille et tente d'en retrouver les mêmes nuances sur la partie droite. Mémoire visuelle mais aussi mémoire du geste sont ainsi mises à l'épreuve. Chaque œuvre reçoit le nom d'une des localités de sa région, suivant l'ordre alphabétique. De *Cherbourg* (1994) à *Gourfaleur* (1996), l'exposition est un *« itinéraire choisi »* au sein d'une série poursuivie depuis quinze ans.
Ha. B.

Le tribunal de commerce du Havre condamne Sony Music France

***LE PRIX** unique du disque pourrait être remis en question après* la condamnation de Sony Music France, débouté d'une plainte déposée auprès du tribunal de commerce du Havre pour concurrence déloyale en janvier 1995. La multinationale visait Max Debard, propriétaire de deux magasins de disques, au Havre et à Rouen, président du Syndicat des détaillants spécialistes du disque (SDSD). Celui-ci s'approvisionne auprès de grossistes et de détaillants de pays de l'Union européenne. Il commercialise ainsi des disques à un prix inférieur à celui d'ordinaire pratiqué en France. Le tribunal a reconnu licites les importations de M. Debard et qualifié les demandes du producteur de *« mal fondées »*. Sony Music a été condamné à verser 50 000 francs de dommages et intérêts à Max Debard, qui, s'appuyant sur les textes du traité de Rome interdisant toutes restrictions aux importations, a déposé une plainte auprès du Conseil de la concurrence.

DÉPÊCHES

■ **INDUSTRIES CULTURELLES : Jacques Chirac a reçu une délégation de participants au congrès de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs), ouvert le 16 septembre à l'Unesco.** Face au *« développement des nouveaux modes de communication »*, Jacques Chirac a appelé la CISAC à *« un effort accru d'organisation et de compétence technique »* et souhaité l'adoption, *« très rapidement »*, de la nouvelle directive « Télévision sans frontières », renforçant la diffusion des œuvres européennes.

■ **Patrick Boiron a été nommé directeur général de l'Adami.** Ancien directeur adjoint de la Sacem, il succède à Christian James. M. Boiron assume également la présidence du directoire de l'Adami, responsabilité confiée jusqu'alors à François Parrot.

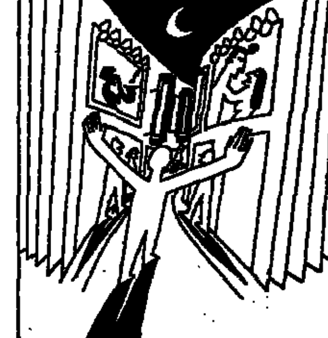
■ **MUSIQUE : le Zaïrois Papa Wemba et le Sénégalais Youssou N'Dour ont remporté le Prix du meilleur artiste africain lors de la cérémonie des premiers Trophées de la musique africaine, le 19 septembre, à Johannesburg (Afrique du Sud).** Les Prix du meilleur artiste régional ont été remportés par l'Algérien Cheb Mami, l'Ivoirien Meiway, le Zaïrois Awilo Longonba, la Burundaise Khadja Nin et enfin le Sud-Africain Bayete. Le Prix spécial du jury a été décerné à Myriam Makeba, chanteuse sud-africaine pour son engagement passé contre l'apartheid et pour sa contribution à la musique du continent.

■ **THÉÂTRE : Valoti, le plus célèbre des *greasy spoons*** (entre café et bistrot) des gens de théâtre londoniens, va fermer le 11 novembre, en dépit d'une pétition signée par plus de six cents personnes, après presque un demi-siècle de *bangers & mash* (saucisses-purée) à *2,80 livres (moins de 20 F, prix actuels). Situé* sur Shaftesbury Avenue, il a vu défiler de nombreux professionnels de la scène et les spectateurs des grandes productions du West End.

Denise et ses frères

Regards croisés d'une photographe et de deux galeristes

LA PHOTOGRAPHE, c'est Denise Colomb, quatre-vingt-quatorze ans, qui photographie Artaud et Adamov en 1947, Aimé Césaire en 1949, puis Ernst, Chagall, Dubuffet, Giacometti, Hantaï... Les deux galeristes, ce sont ses frères aînés, les jumeaux Loeb, Pierre et Edouard. Pierre, le découvreur, était le patron de la fameuse galerie Pierre fondée en 1924, rue Bonaparte, où, dès 1925, on pouvait découvrir Miro. Où pendant quarante ans une bonne quarantaine d'artistes *ont été* exposés : Picasso, Braumer, Balthus, Artaud, Giacometti, Masson... Edouard, le courtier avisé, fondait sa propre galerie en 1953, rue de Rennes, et y exposait Wols, Bryen, Arp, Bram Van Velde...



Plus de quarante portraits d'artistes photographiés par Denise Colomb, des peintures et des dessins de chacun d'eux, rappellent l'histoire des Loeb, leur aventure personnelle, et leurs regards croisés sur l'art et les artistes.

★ *Centre d'art de Tanlay, château de Tanlay, dans l'Yonne. Tous les jours de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 octobre. Catalogue : 150 F.*

UNE SOIRÉE À PARIS

Paris salue Brassens
Il y a quinze ans, Georges Brassens disparaissait. Le nouvel album de Maxime Le Forestier, entièrement consacré aux *compositions du* poète, permet d'en célébrer le génie. C'est le guitariste Joël Favreau, musicien proche de l'homme à la moustache et réalisateur de l'album *Ils chantent Brassens*, qui mène le bal. Après une générale au Théâtre Silvia-Monfort, le spectacle va tourner dans tous les arrondissements de Paris. Chaque fois, des artistes du quartier sont invités. On annonce Renaud, Romain Didier, Chanson + Bifluorée...
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mo Convention. 20 h 30, le 21, 17 h 30, le 22. Tél. : 45-08-55-25. Entrée gratuite mais réservation indispensable.

Casse-Pipe
Le groupe Casse-Pipe puise les racines de sa musique dans le rock et le musette, Maurice Mac Nab et les Garçons bouchers. De Saint-Brieuc, ils ont gardé les traces du spleen breton, tout en cultivant un second degré qui les relie à la tribu Miossec, Têtes raides ou La Tordue.
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. 21 heures, le 22. Tél. : 47-97-22-22. 30 F. Et au Théâtre des Déchargeurs à 20 h 45, le 27. Tél. : 21-64-37-37.

Anne Queffélec (piano)
Anne Queffélec n'est pas une pianiste « poids lourd », mais ce programme, délicat et intéressant, devrait la montrer à son meilleur (dans Scarlatti, en particulier). Scarlatti : *Sonates pour piano.* Mozart : *Fantaisie KV 475, Sonate pour piano KV 457.* Mendelssohn : *Variations sérieuses.* Liszt : *La Lugubre Gondole, Saint François de Paule marchant sur les eaux.*
Salle Marc-Jacquet, 1, rue Théodore-Rousseau, 77 Barbizon. 20 h 45, le 21. Tél. : 64-09-39-42. 120 F.

Carolyn Carlson, Michel Portal
La danseuse et le musicien forment un tandem d'improvisation qui peut être carrément inégalable dans le genre.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 22. 100 F. Vente des billets le matin même du concert. Placement libre. Renseignements : 42-56-90-10.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LA BELLE VERTE
Film français de Coline Serreau
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
Film hollandais de Vincent Monnikendam
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES CORNEILLES
Film polonais de Dorota Kedzierzawska
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FEW OF US
Film lituanien de Sharunas Bartas
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LONE STAR
Film américain de John Sayles
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).

PHÉNOMÈNE
Film américain de Jon Turteltaub
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; 14 Juillet sur Seine, 19e (rés. 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).

SECRETS ET MENSONGES
Film britannique de Mike Leigh
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
LE BEL ÉTÉ 1914 (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e.
BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
COUPÉ COURT (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
CRASH (**) (Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CRI DE LA SOIE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
DEAD MAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DÉCROCHE LES ÉTOILES (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10).
LES DIABLES, LES DIABLES (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'ÉLÈVE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LE FACTEUR (It., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Triomphe, 8e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
FARGO (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10). vf : UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
FOURBI (Suis.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES HOMMES DE L'OMBRE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Danton, 6e ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10).
HOMMES FEMMES MODE D'EMPLOI (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
JANE EYRE (Fr.-It.-Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LEAVING LAS VEGAS (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MACHAHO (Fr.-Alg., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
MES DOUBLES, MA FEMME ET MOI (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LE PROFESSEUR FOLDINGUE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
ROCK (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
LA SECONDE FOIS (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
THE CELLULOÏD CLOSET (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THE VAN (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
TIN CUP (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
LE TOMBEAU DES LUCIOLES (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TRAINSPOTTING (**) (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e.
TWISTER (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
L'ULTIME SOUPER (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UN SAMEDI SUR LA TERRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES VICTIMES (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
LES VOLEURS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES REPRISES

L'ADORABLE VOISINE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
CHUNGKING EXPRESS (H., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'INQUIÉTANTE DAME EN NOIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
KES (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40).
SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE SHANGHAI GESTURE (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
THE WOMEN (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).
LES TUEURS (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h 30.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 20.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TÖRLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h.
LA DRÔLESSE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 45.
DUEL (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 16 h 10.
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 21 h 30.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
FREUD, PASSIONS SECRÈTES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi, dimanche 18 h.
LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) (Fr.-It.-All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 30.
INNOCENTS ET COUPABLES (*) (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) samedi 16 h 15, 19 h 45.
KEY LARGO (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 16 h.
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 21 h 15.
LUNE DE MIEL MOUVEMENTÉE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 12 h, 18 h 10.
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 30.
MUSIC LOVERS (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 30.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
PROMENADE AVEC L'AMOUR ET LA MORT (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 16 h.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 16 h 20.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 19 h 20.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 17 h 10.
SYLVIA SCARLETT (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60 ; rés. 40-30-20-10) samedi 18 h 10.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) samedi 22 h 30, 0 h 10.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 45.

FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Main au collet, sam. 16 h 05, 20 h 10, 22 h 15 ; L'Homme qui en savait trop, dim. 14 h, 16 h 05, 20 h 10, 22 h 15 ; L'Inconnu du Nord-Express, lun. 14 h, 16 h 05, 20 h 10, 22 h 15 ; A l'est de Shanghai, mar. 14 h, 16 h 05, 20 h 10, 22 h 15.
AUTOUR D'ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). La Splendeur des Amberson, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Othello, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Macbeth, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Monsieur Arkadin, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA ÉROTIQUE JAPONAIS (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). La Maison des perversités, sam. 16 h, 17 h 45, 21 h 05, dim. 12 h 50, 14 h 35, 19 h 30, lun. 14 h 25, 16 h 10, 19 h 30 ; La Véritable Histoire d'Abe Sada, sam. 19 h 30, dim. 16 h 20, 17 h 55, lun. 21 h 15, 22 h 50 ; La Véritable Histoire d'Abe Sada, mar. 19 h 30, 21 h 05 ; La Barrière de la chair, mar. 12 h 50, 14 h 35, 22 h 40 ; Marché sexuel des filles, sam. 22 h 50, 0 h 25, lun. 12 h 50, 17 h 55 ; Rue de la joie, dim. 21 h 15, 22 h 50, mar. 16 h 20, 17 h 55.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Ponette, dim. 11 h.
CYCLE LES FRÈRES COEN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Blood Simple, dim. 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h, 22 h 05 ; Miller's Crossing, sam. 18 h, 20 h, 22 h 05, mar. 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h, 22 h 05 ; Le Grand Saut, lun. 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h, 22 h 05.
CYCLE MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Une nuit à Casablanca, dim. 12 h 10 ; Monnaie de singe, lun. 12 h 10 ; Plumes de cheval, mar. 12 h 10.
EMMER EST TOUJOURS PARIS, Centre Pompidou. Cinéma du Musée. Petite salle, 4e (44-78-12-33). La Fille dans la vitrine, sam. 19 h ; Paris est toujours Paris, dim. 15 h.
ERIC ROHMER, 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55). Pauline à la plage, sam. 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25 ; Les Nuits de la pleine lune, dim. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25 ; La Femme de l'aviateur, lun. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25 ; Le Beau Mariage, mar. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; L'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Les Amants crucifiés, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Miss Oyu, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Héros sacrilège, lun. 13 h 50, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; L'Intendant Sansho, mar. 13 h 45, 15 h 55, 18 h 10.
ROME AU CINÉMA, Esplanade du Trocadéro, 16e (). Nous nous sommes tant aimés, sam. 20 h 30 ; Mamma Roma, sam. 22 h 30.
VARIATIONS SUR L'HOMOSEXUALITÉ (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55). Bertrand disparu, sam. 17 h 45, 20 h, 22 h 15, lun. 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h, 22 h 15 ; Caravaggio, dim. 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h, 22 h 15 ; Poison, mar. 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h, 22 h 15.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Marchand des quatre saisons, mar. 17 h 20 ; Lola, une femme allemande, lun. 13 h 40 ; La Troisième Génération, mar. 21 h 30 ; L'Amour est plus froid que la mort, mar. 15 h 50.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 19 h ; Alice dans les villes, lun. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; Paris, Texas, mar. 19 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Révisons nos classiques : L'Extase et l'agonie (1965, v.o. s. t. f.), de Carol Reed, 16 h ; Cléopâtre (1963, v.o. s. t. f.), de Joseph L. Mankiewicz, 19 h.
LUNDI
Boulevards du crépuscule (1992), d'Edgardo Cozarinsky ; L'Homme à la barbiche (1932), de Louis Valray, 20 h ; Le Chien jaune (1932), de Jean Tarride, 22 h.
MARDI
Soirée psychanalyse et cinéma : folie de famille : Family Life (1971, v.o. s. t. f.), de Kenneth Loach, 20 h.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Le Cinéma de la cruauté : Pour gagner sa vie (1914), de Charles Chaplin ; Charlot entre le bar et l'amour (1914), de Charlie Chaplin ; Mabel au volant (1914), ; Charlot garde-malade de Charles Chaplin ; Charlot et Mabel aux courses (1914),, 17 h ; La Règle du jeu (1939), de Jean Renoir, 19 h 30 ; Juste avant la nuit (1971), de Claude Chabrol, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma turc : Hôtel de la mère patrie (1986, v.o. s. t. f.), d'Omer Kavur, 14 h 30 ; Au nom de la loi (1952, v.o. s. t. f.), de Lufti Omer Akad, 17 h 30 ; Prénom Vasfiye (1985, v.o. s. t. f.), d'Atif Yilmaz, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma turc : Une goutte d'amour (1984, v.o.s.t.f.), d'Atif Yilmaz, 14 h 30 ; Fato, l'indépendance ou la mort (1951, v.o.s.t.f.), de Turgut Demirag, 17 h 30 ; Ceux qui se réveillent dans l'obscurité (1964, v.o.s.t.f.), d'Ertem Gorec, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Portraits de Berlin : Le Testament du docteur Mabuse (1933, v.o.s.t.f.), de Fritz Lang, 14 h 30 ; Berlin, le rythme de la capitale (1927), ; Les Dieux du stade (1938, v.o.s.t.f., 1re partie), de Leni Riefenstahl, 16 h 30 ; Mélodie d'une grande ville (1943, v.o.s.t.f.), de Wolfgang Liebeneiner, 19 h ; L'Allemagne se réveille (1933, v.o.s.t.f.), ; Kuhle Wampe (1932, v.o.s.t.f.), de Slatan Dudow, 21 h.
MARDI
Portraits de Berlin : Berliner Ballade (1990), de Chris Marker ; Allemagne, année neuf zéro (1991), de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Ballade berlinoise (1948, v.o.s.t.f.), de Robert A. Stemmle, 16 h 30 ; Emile et les détectives (193, v.o.s.t.f.), de Gerhard Lamprecht, 19 h ; Les Ailes du désir (1986-1987, v.o.s.t.f.), de Wim Wenders, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

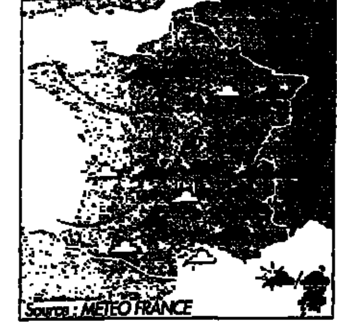
Fraîcheur et humidité

LA PRÉSENCE d'un système dépressionnaire sur la France et une orientation des vents au secteur nord sont responsables de la période de temps humide et trop frais que nous connaissons.

Dimanche, pluies ou ondées s'établiront dans le sud du pays, les régions du nord, puis de l'ouest auront un ciel de traîne plus clément. Le matin, un ciel gris et localement pluvieux s'étendra de l'Aquitaine au Limousin et au Berry. Les pluies seront surtout marquées au voisinage des Pyrénées. Plus à l'est, du Midi-Pyrénées au quart sud-est du pays, les nuages seront également prédominants, les éclaircies timides, un peu plus franches toutefois près du golfe du Lion, et des averses se produiront de façon sporadique. Elles seront nettement plus fréquentes et plus fortes au voisinage de la Corse. Dans la moitié nord du pays, en incluant le Poitou-Charentes, le temps sera sec, si l'on excepte de petites averses sur les côtes de la Manche. Les nuages circuleront en rangs serrés de la Manche orientale au Nord-Picardie et aux régions proches de la frontière allemande. Un peu plus au sud, du littoral atlantique au Bassin parisien et à la Bourgogne, des éclaircies se développeront.

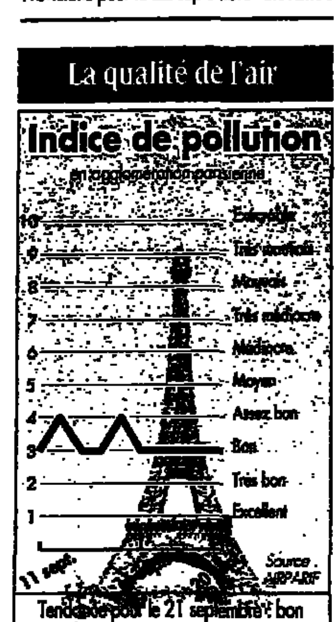
L'après-midi, le caractère orageux s'atténuera progressivement en Corse. Le ciel sera encore d'une façon générale encombré de nuages et accompagné d'ondées locales de l'Auvergne au Jura, aux Alpes et à la Côte d'Azur. Un vent de nord-ouest atteignant 60 km/h en rafales favorisera le retour des éclaircies de Perpignan à Toulon. Dans le reste du pays, soit la moitié nord plus les régions de l'ouest et du sud-ouest, un temps variable prédominera, le soleil réussissant à s'infiltrer à travers les nuages. Les températures minimales seront douces près de la Méditerranée, 13 à 16 degrés et dans le Sud-Ouest, 11 à 13. Ailleurs, il fera de 8 à 10 dans l'intérieur des terres (localement 5), et de 10 à 12 près des côtes. L'après-midi, le mercure ne dépassera pas 13 à 17 degrés au nord, 17 à 19 au sud, et 19 à 21 sur les rivages méditerranéens.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

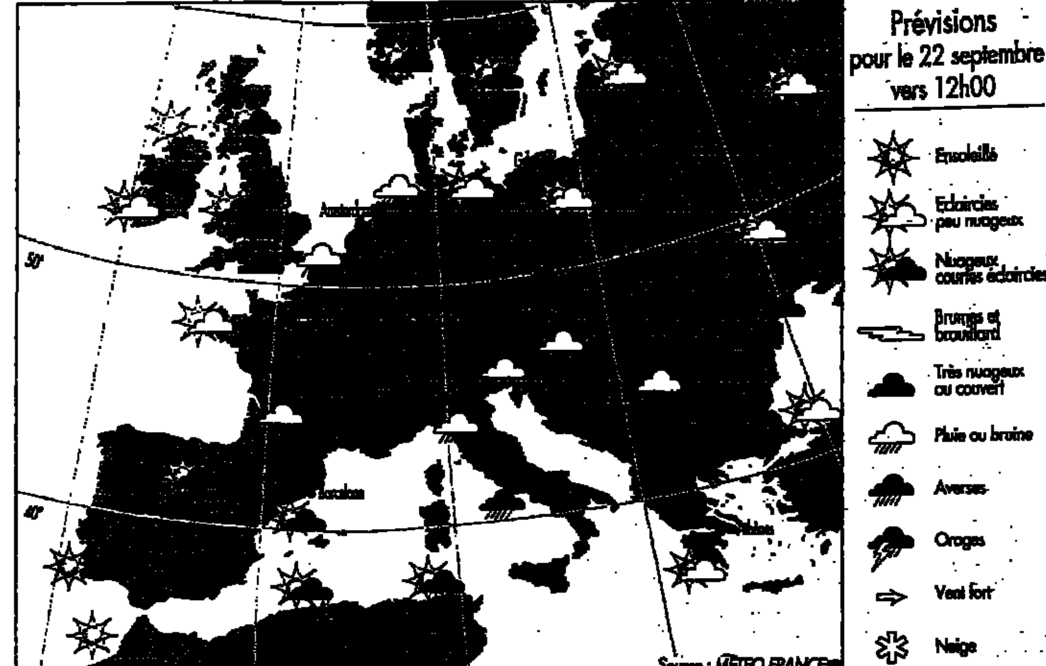


Prévisions pour le 22 septembre vers 12h00

La qualité de l'air



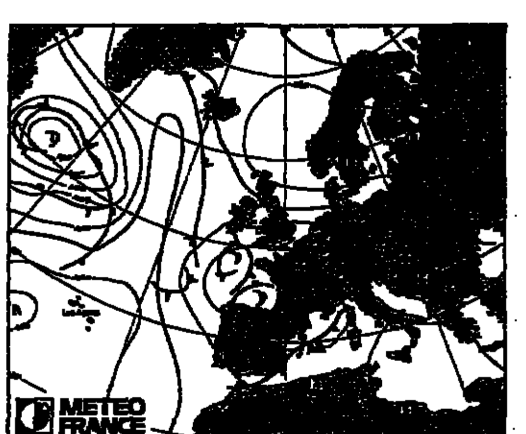
Tendances pour le 21 septembre : bon




TEMPÉRATURES du 20 septembre maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	22/11	TOURS	15/7	CHICAGO	21/14	LISBONNE	22/17
AJACCIO	22/18	LILLE	13/11	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	15/8	LONDRES	15/12
BIARRITZ	21/16	LIMOGES	18/11	ALGER	27/17	DAKAR	30/26	LOS ANGELES	24/18
BORDEAUX	17/13	LYON	20/11	AMSTERDAM	15/7	DJAKARTA	32/25	LUXEMBOURG	10/8
BOURGES	16/5	MARSEILLE	21/14	ATHÈNES	27/19	DUBAI	37/28	MADRID	21/14
BREST	18/9	NANCY	16/8	BANGKOK	35/25	DUBLIN	16/11	MARRAKECH	31/20
CAEN	16/5	NANTES	19/10	BARCELONE	24/15	FRANCFORT	15/9	MEXICO	26/13
CHERBOURG	16/7	NICE	20/14	BELGRADE	16/12	GENÈVE	18/11	MILAN	14/10
CLERMONT-F.	19/8	PARIS	15/9	BERLIN	15/6	HANOÏ	31/26	MONTRÉAL	23/11
DIJON	16/6	PAU	19/13	BOMBAY	31/26	HELSINKI	6/-3	MOSCOU	6/0
FORT-DE-FR.	32/25	PERPIGNAN	21/14	BRASILIA	23/17	HONGKONG	28/25	MUNICH	15/7
		POINTE-À-PIT.	32/25	BRUXELLES	15/10	ISTANBUL	24/16	NAIROBI	19/10
		RENNES	16/8	BUCAREST	12/7	JÉRUSALEM	27/22	NEW DELHI	34/26
		ST-DENIS-RÉUNION	24/16	BUDAPEST	15/10	KIEV	13/3	NEW YORK	24/16
		ST-ÉTIENNE	20/8	BUENOS AIRES	17/13	KINSHASA	32/23	PALMA DE M.	25/19
		STRASBOURG	13/9	CARACAS	26/18	LE CAIRE	41/27	PÉKIN	26/13
		TOULOUSE	18/12			LIMA	17/15	PRAGUE	15/7

PRETORIA	20/11
RABAT	25/19
RIO DE JAN.	33/23
ROME	24/15
SAN FRANC.	20/12
SANTIAGO	15/10
SÉVILLE	26/16
ST-PETERS.	8/2
STOCKHOLM	12/-2
SYDNEY	19/8
TENERIFE	30/18
TOKYO	29/20
TUNIS	30/20
VARSOVIE	13/5
VENISE	17/12
VIENNE	12/11



Situation le 21 septembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 23 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

La mort de Raimu

ON GARDERA de Jules Raimu, décédé hier à l'Hôpital américain de Neuilly, le souvenir qu'avaient nos pères de Hyacinthe, de Daubray, de Lassouche. Son nom éveillera des sourires de plaisir mélancolique, des sourires mouillés de tendresse.

Il n'était pas toujours commode. Avec le succès, un orgueil d'enfant lui était venu, qui ne tolérait plus les reproches les plus amicaux ni les réticences. Vrai oursin de sa Méditerranée, il dressait brusquement tous ses piquants. Le chagrin que cause sa mort s'accroît du regret de n'avoir pas fait la paix avec lui.

Il surclassait les comédiens fameux que je citais. Eux tiraient parti d'une disgrâce : nez plantureux, ventre *encombrant*, œil hors cadre. Raimu n'avait ni anomalie ni tic cultivé. Sa seule singularité profitable était sa voix d'ara mécontent, sa voix de chantre, souterraine, funèbre, gouailleuse ou lamentable, dont la sonorité donnait la joie. Il était « nature » avec une continuité et une perfection miraculeuses. Sans effort, et vous eussiez dit sans étude. Il vivait sa vie, en scène, de fils du soleil et de la mer, traînant sa marche chaloupée de marin au long cours qui retrouve le pavé ; bâillant, grognant, plaintif.

Dans *Marius*, berceau de sa gloire, il amenait à Paris les parfums du Vieux Port, les langueurs des pastis, les sursauts de la colère provençale, soudaine et débonnaire, qui lui jaillisait du sourcil, et s'y éteignait aussitôt. Toujours lui-même, toujours Raimu. Pourtant, d'une diversité extrême. L'apprentissage du caf' conc', du music-hall, l'avait enrichi. Il composait ses personnages avec une intelligence pleine de nuances. L'acteur le plus populaire cuisinait des plats pour les plus délicats.

Robert Kemp
(22-23 septembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6914

SOS Jeux de mots
3615 LEMONDE tapez SOS (2,23 F/mn)

HORIZONTALEMENT

I. Fait gagner une bataille. Reçoit plusieurs lettres dans une seule case. Ancien sigle. – II. Ses échafaudages ne sont jamais solides. Demi-parcours d'une navette. – III. Se jette éperdument dans la bataille. Qui ne supportent pas la moindre entorse. Symbole. – IV. Nous apporte chaque année de nouveaux soucis. Il n'eut pas toujours gain de cause. – V. Devint très dure après avoir beaucoup souffert. Boucliers. Conjonction. – VI. Partiellement épuisés. Le rôle de « La Veuve joyeuse » n'aurait pas été pour elle. Même cassé, il peut amuser un enfant. – VII. Verte, pour le poète. N'est vraiment pas un mufle. – VIII. Il fait parfois voler les balles dans la campagne. Outrage des ans. – IX. Se déplaça sur un élément. Ne sont jamais « fidèles ». Bouddha. – X. Traduit en quelques lignes des œuvres variées. Pronom. Il possède un pouvoir d'évasion stupéfiant. – XI. Mesure. Sujet masculin singulier. Evoque une tenue. – XII. Diastase. Son importance numérique est fonction du nombre de têtes. Ancien royaume. – XIII. Sortis des sentiers battus. Infime partie de la France. Possessif. – XIV. Producteur de semences. Est fort bien pourvu en moyen de locomotion. – XV. Battit. Serre la jugulaire.

VERTICALEMENT

1. Il lui arrive de descendre un policier qui vient de le prendre. Met éventuellement une vedette à la mer. – 2. Apprenti, dans le domaine musical. Ils montrent généralement une certaine dévotion. Participe. – 3. Donne un grand toupet. Invite à vider une poche après s'être rempli un sac. – 4. Symbole. Unité de la flotte russe. Un rien suffit pour le définir. Son courant est le plus souvent de faible intensité. – 5. Unies. Ne manque pas d'envergure. – 6. Est souvent mis en coupe. Demande de secours. D'un auxiliaire. – 7. Apporte un joli rouge dans des bouquets. Ne pas manquer d'objectif. – 8. Partie interne. Pas sages. Jadis honoré. – 9. Ouvertures. – 10. Effet piquant de certains bouquets. Pronom populaire. – 11. *Des hardes s'y sèchent.* Symbolise le culte de la personnalité. Dans un certain sens, peut s'appliquer à la lettre. – 12. Conseil d'entreprise. Cours de Français. – 13. Coule dans une botte. Rendre cohérent. – 14. Permet éventuellement de pallier la corvée des cols durs. T'abstins peut-être. – 15. Va de pis en pis. Symbole du Xénon. Un tout qui n'a qu'une moitié.

SOLUTION DU N° 6913

HORIZONTALEMENT

I. Batailles. – II. Agencées. – III. Russie. Ci. – IV. Bête. Dard. – V. Eues. Scie. – VI. Se. Ame. – VII. Bisbilles. – VIII. Lé. Adieu. – IX. Ana. Psi. – X. Maraîcher. – XI. Etal. Lésa.

VERTICALEMENT

1. Barbe. Blâme. – 2. Agueusie. At. – 3. Testées. Ara. – 4. Anses. Banal. – 5. Ici. Vidal. – 6. Leeds. Li. Cl. – 7. Le. Acalèphe. – 8. Escrimeuses. – 9. Idées. Ira.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** La compagnie Iberia a mis en place, lundi 16 septembre, une cinquième fréquence quotidienne, du lundi au vendredi, entre Orly-Sud et Barcelone.

■ **ALGÉRIE.** Air Algérie a l'intention de lancer des vols charters du Sud algérien vers l'étranger à l'intention des hommes d'affaires travaillant dans le secteur pétrolier. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** L'aéroport international du Kansai, construit sur une île artificielle au large d'Osaka et mis en service le 4 septembre 1994, est proche de la saturation et pourrait être obligé de refuser prochainement l'arrivée de nouvelles compagnies. Les travaux de construction d'une deuxième piste, parallèle à la première, devraient être engagés en 1998. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Une commission d'experts, nommée après l'accident survenu en mai d'un DC 9 de la compagnie Valujet, recommande un renforcement des contrôles de l'Administration fédérale de l'aviation (FAA) sur les nouvelles compagnies aériennes. – *(AFP.)*

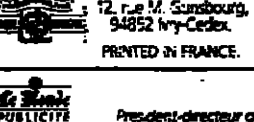
■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le gouvernement britannique envisage de freiner la prolifération des pigeons à Trafalgar Square, pour des raisons sanitaires – les volatiles peuvent transmettre des infections – et financières. Les sommes dépensées chaque année pour évacuer quotidiennement plusieurs centaines de kilos de fiente s'élèvent à environ 800 000 francs. – *(Reuter, AFP.)*

■ **ISRAËL.** En collaboration avec le ministère israélien du tourisme, la compagnie aérienne El Al et Israeli Credit Cards, Visa International lance une opération Israel Welcomes Visa qui permet aux porteurs de la carte Visa de bénéficier d'importantes réductions dans des hôtels, des restaurants, des magasins, sur des vols intérieurs et chez certains loueurs de voitures. La liste détaillée de ces avantages est disponible à l'Office du tourisme d'Israël à Paris (42-61-01-97).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation *sur minitel*	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régies Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 24 septembre

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS-SAINT-PROTAIS** (50 F), 10 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville, côté rue Lobau (Odyssée).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 158, boulevard Haussmann (Christine Merle).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** une œuvre à voir, *Médaillier*, de Diehl, Fremiet et Brandely (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème : les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE :** exposition sur l'Arménie (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 58, rue de Richelieu (Tourisme culturel).

■ **MUSÉE CERNUSCHI :** collections chinoises (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Institut culturel de Paris).

■ **LA PROMENADE RICHARD-LENOIR** (35 F), 14 h 30, sortie du métro Richard-Lenoir (Ville de Paris).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER** (45 F), 14 h 45, sortie du RER Port-Royal (Monuments historiques).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** et le Centre océanographique (50 F + prix d'entrée), 14 h 45, sortie du RER Luxembourg (La Parisienne).

■ **LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LA-COMPASSION**, dernière demeure du prince Ferdinand d'Orléans (45 F), 15 heures, 2, boulevard Aurelle-de-Paladines (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MARAIS :** le *quartier juif* (55 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, devant la caisse dans la cour du Palais de justice (Monuments historiques).

■ **L'HISTOIRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (40 F), 15 h 30, hall du musée (Approche de l'art).

هكذا من الأصل

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

TF 1

20.45

BARRAGE SUR L'ORÉNOQUE
Téléfilm [2/2] de Juan Bunuel, avec Elizabeth Bourgine (90 min). 463080
Dominique Vallorie n'arrive plus à concilier ses ambitions professionnelles et ses convictions personnelles quant à la construction du barrage.

22.15

COLUMBO
Série. Jeu d'identité, de Richard Quine, avec Peter Falk, Leslie Nielsen (110 min). 530995
Un homme qui mène une double vie, publicitaire et espion, demande à son ancien associé de récupérer un micro film. Ce dernier va se trouver mêlé à un crime...

0.05 Formule F1. Grand Prix du Portugal : analyse des essais.
0.40 Journal, Météo.

0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.15 et 2.15, 2.55 TF 1 nuit. 1.25 et 2.25, 4.00, 5.00 Histoires naturelles. 3.05 Histoire des inventions. 4.50 Musique.

France 2

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Avec Looky Boop, Pussy Duty Free, Cynthia Saint Rose (danseuses au Crazy), Joël Cantona, Patrick Bosso et Bruno Gutzelt. Au profit d'ATD Quart-monde (105 min). 935112

22.35

PIERRE PALMADE
Passez me voir à l'occasion. Spectacle enregistré à La Cigale (105 min). 4067995
0.20 Journal, Météo.
0.30 La 25e Heure. Magazine. La vraie histoire d'Oskar Schindler, de Jon Blair (85 min). 7957990

1.55 Bouillon de culture (rediff.). 3.00 Garibaldi. Feuilleton [5/6]. 4.40 Robin des Bois junior. Dessin animé. Une bonne farce. 5.00 Taratata (rediff.) Ball.

France 3

20.50

CHERCHEURS D'OR
Feuilleton [4/4]. Le procès de Bellou de Marc Simenon (100 m) 0961537
Sur le chemin de Two Cabins, le danger est au bout de la piste pour l'un des chercheurs.

22.30

CARNETS DU PRÉSENT
Laurent Fabius. Fais ce que dois. Un film de Marianne Lamour (50 min). 84570
23.20 Journal, Météo.
23.50 Cyprien Katsaris. Documentaire. De Claude Chabrol. Portrait du pianiste réalisé lors du festival international d'Echternach (Luxembourg) en 1979 (50 min). 540247

0.40 Capitaine Furillo. Série. Frayeur en tout genre. 1.40 Musique Graffiti. *Sonate n° 11 pour pianoforte*, de Mozart, par Agnès Gillieron (20 min).

Arte

20.45

LES CONFESSIONS DU CHEVALIER D'INDUSTRIE FELIX KRULL
Série [3/5] de Bernhard Sinkel, d'après le roman de Thomas Mann (60 min). 2137583
21.45 Métropolis. Magazine. Dublin 96 : une vidéo sur l'automne irlandais ; thrillers des métropoles européennes ; etc. (60 min). 2804841

22.45

MUSIC PLANET
Magazine. Pop Galerie. Bon Jovi, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (55 min). 7378686
Bon Jovi entre en tant qu'assistant dans les légendaires studios Power Station. Grâce aux relations qu'il y noue, en particulier avec les Stones et Huey Lewis, il réussit à enregistrer le premier single du groupe (Runaway). *Ce sont les débuts d'un des groupes les plus célèbres actuellement et de son leader charismatique.*
23.40 Le Roi et la reine. Téléfilm de Jose Antonio Paramo, avec Omero Antonutti, Nuria Espert (v.o., 115 min). 3781063

1.35 JLG/JLG autoportrait de décembre ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1994, 60 min). 9098396

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Coup de foudre (60 min). 5387006
Des jeunes gens sont retrouvés morts foudroyés dans une petite ville de l'Oklahoma.
Révélations (55 min). 4723044
Scully et Mulder se penchent sur les meurtres de personnes portant les mêmes stigmates que Jésus.
La liste (50 min). 8613686
Un condamné à mort est électrocuté. Avant sa mort, il a juré de revenir d'outre-tombe se venger de cinq personnes. Les meurtres commencent, fidèles à une liste que possède un autre détenu.
23.35 Le Domaine du crime. Téléfilm de Claude Watham, avec Ali McGraw, (100 min). 1252063

1.15 Best of Dance. 2.45 Jazz 6. Magazine. 3.40 La Saga de la chanson française. Documentaire. Juliette Gréco. 4.30 Fréquenstar. Olivier de Kersauson 5.25 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.35

UN DÉPUTÉ AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON
Téléfilm de John Strickland (106 min). 100518
Un journaliste sur le point d'être licencié fait la connaissance de la fille d'un célèbre homme politique.

22.20

MANNEQUINS À L'ITALIENNE
Documentaire (25 min). 946112
22.45 Il était une fois.
22.50 Flash d'information.
23.00 The Thing ■ Film de John Carpenter (1982, 103 min). 8290334
0.45 Pan Yuliang, artiste peintre ■ Film de H. Shuqin (1992, v. o., 114 min). 9138822
2.40 Le Samouraï ■ ■ Film de J.-P. Melville (1967, 101 min). 7701613
4.20 Iles... était une fois l'Indochine. Documentaire d'Antoine (53 min). 7588532

Radio

France-Culture

20.45 Fiction. *Avignon 96. Ne tue ton père qu'à bon escient*, de Gilbert Lely ; Solomonie la possédée, poème dramatique tiré du conte d'Alexeï Remizov, de Gilbert Lely.
22.20 Demandez le programme !
22.35 Musique : Opus. *Les trente printemps de la Chaise-Dieu.*

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Forfait à forfait, de Janet O'Daniel. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Opéra. Saison internationale des opéras de l'U.E.R. Donné en direct du Concertgebouw d'Amsterdam, par le Chœur et l'Orchestre du théâtre *Mariinsky* de Saint-Petersbourg, dir. Valery Gergiev : Russlan et Ludmila, de Glinka, opéra en cinq actes sur un livret de Shirkov et Bakhturin, d'après Pouchkine, créé le 9 décembre 1842 à Saint-Petersbourg. Larissa Diadkova, mezzo-soprano, Marina Shaguch, soprano, Vladimir Ognovenko, baryton, Yevgenia Tselovalnik, soprano, Gennady Bezzubenkov, Mikhail Kit, basses, Valentina Tsedipova, soprano, Yuri Marusin, Konstantin Pluzhnikov, ténors.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Musica 96. Partition du ciel et de l'enfer, de Manoury, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez (concert donné le 29 juin à l'Ircam).
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'Italie et l'Espagne. Concerto n° 6, de Boccherini, par le Concerto Amsterdam, dir. Schröder, Bylsma, violoncelle ; Sonates, de Scarlatti, Hantaï, clavier ; Stabat Mater, de Caldara, par les Solistes, les Chœurs de la Chorale Monteverdi et le Concerto Armonico, dir. Collar ; Sonate, de Viola, Freixo, orgue ; Œuvres de Soler, Brunetti, Sor.

22.30 Da Capo. Œuvres de Brahms, Sibelius. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
20.00 Julie Lescaut : Charité bien ordonnée.
21.30 Bonjour Cinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Spécial Fa si la chanter.

Planète
20.35 Pierre Soulages, regards.
21.30 Tattoos.
21.55 Les Chauves-souris, filles de l'ombre.
22.50 Corail, un monde en danger.
23.40 D'un pôle à l'autre. [8/8] Résistance opiniâtre.

Paris Première
20.30 Golf.
22.35 Concert : Depeche Mode (60 min). 8924537
23.35 Le court en dit long.
0.30 Premières loges.

France Supervision
20.30 Théâtre : Le Comédien. Pièce de Sacha Guitry. Mise en scène d'Annick Blancheteau. Avec Georges Descrières, Jean-Pierre Darras, Pierre Maguelon (85 min). 48880266
21.55 Capt'ain Café.
22.55 World Music : Alan Stivell.
23.40 Concert : The Moody Brothers. Enregistré à Disneyland (90 min). 32229792

Ciné Cinéfil
22.05 Chaplin inconnu. De Kevin Brownlow et David Gill. [2/3] Un grand metteur en scène.
23.00 Ville frontière ■ Film d'Archie L. Mayo (1935, N., v.o., 90 min) 9995570

Ciné Cinémas
20.30 Le Code Rebecca. Téléfilm de David Hemmings (1985, 100 min) 7755605
22.10 Stars Profiles : Michèle Pfeiffer.
22.35 Stars Profiles : Bruce Willis.
23.00 Il faut tuer Birgit Haas ■ Film de Laurent Heynemann (1981, 100 min) 55982537

Série Club
20.45 Collection aventures.
22.10 Jake Cutter. Pour l'honneur de la reine.
23.00 Code Quantum. Le kamikaze hilarant.
23.50 Panique aux Caraïbes. Anagramme.

Canal Jimmy
21.00 Earth Two. Les leçons de la vie.
21.50 Friends.
22.15 Chronique californienne.
22.20 Emmy Awards 96.
0.20 Le Fugitif. *La fille de la petite Egypte.*

Eurosport
15.00 et 16.30, 18.50, 20.40, 21.45 Motocyclisme. En direct du Castellet. Bol d'Or 1996.
17.55 Football. En direct de Martigues. Championnat de D2 (10e journée). Martigues - Saint-Etienne.
19.55 Basket-ball. En direct de Villeurbanne. Championnat Pro A (3e journée) : Villeurbanne - PSG Racing.
22.00 et 0.30 Pole position.

Les films sur les chaînes européennes

TSR
23.30 Le Blob. Film de Chuck Russel (1988, 90 min). Avec Kevin Dillon. *Fantastique.*

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

TF 1
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. [2/2] Tueur à gages.
14.15 F1 à la Une. En direct d'Estoril. Grand Prix du Portugal. 15.00, départ ; 16.50, podium (165 min). 37754718
17.00 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Charles Pasqua (60 min). 2280
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

GHOST ■
Film de Jerry Zucker (1990, 126 min). 389342
Un yuppie new-yorkais, assassiné et devenu fantôme, cherche à protéger celle qu'il aime avec l'aide d'une femme noire médium.
23.00 Ciné dimanche.

23.10

L'OURS EN PELUCHE
Film de Jacques Deray avec Alain Delon, Francesca Dellera (1994, 90 min). 1031174
Libre et fade adaptation d'un roman de Simenon. Alain Delon passe au pas de course. Regrettable ratage.
0.45 Journal, Météo.

0.55 et 2.00, 3.05, 4.20, 5.05 Histoires naturelles. 1.50 et 2.55, 3.30, 4.10 TF 1 nuit. 3.40 Cas de divorce. 4.50 Musique.

France 2
12.50 Loto.
12.55 Secret de chef.
12.58 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin. *Le monde est à vous avec Harry Connick Junior.*
15.00 et 17.45 Les Virades de l'espoir.
15.10 L'Homme à la Rolf's. Série. Qui a tué Roméo ?
16.00 Dimanche Martin. L'école des fans avec Bruno Lorenzoni.
16.55 Cousteau. Nouvelle-Zélande : au pays du long nuage.
17.55 et 5.05 Stade 2. Cyclisme ; Moteurs ; Football ; Rugby ; Tennis.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série.
La pleine lune du samedi soir.
Le service est rempli de patients étranges.
Tout s'effondre.
Beaucoup de choses semblent échapper au docteur Greene.
(105 min). 818445

22.35

JAMAIS JE NE T'OUBLIERAI
Documentaire de Marianne Gosset présenté par Philippe Léotard (55 min). 5453716
23.30 Journal, Météo.
23.50 Musiques au cœur. Dernière nuit des Proms. Avec l'orchestre, les chœurs et les chanteurs de la BBC, Tasman Little, Catherine Wyn-Rogers, John Harle, Paul Clurvis, dir. Andrew Davis (90 min). 8927498

1.30 Eurocops. Faucon de glace. 2.25 Fort Boyard (rediff.). 4.10 Et la vie continue. Série.

France 3
12.32 Journal.
13.00 Keno.
13.05 Lignes de mire.
14.00 Faut pas rêver (ou Tennis. Coupe Davis : France-Italie).
15.00 New York District (ou Tennis).
15.45 Sport dimanche. 15.50, Tiercé, en direct ; 16.15, Cyclisme : Mountain Bike ; 16.45, Tour d'Espagne (130 min). 4256358
17.55 Magnum. Série.
18.45 Départ du pape de Reims.
19.00 Le 19-20 de l'information, 19.20, Journal régional.
20.05 Y a pire ailleurs.
20.15 Mr. Bean.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Un tout petit truand, de Helmut Ashley (65 min). 292483
21.55 Un cas pour deux. Série. Coup au cœur.
22.55 Dimanche soir. Invitée : Martine Aubry.
23.45 Journal, Météo.

0.10

▶ LA TÊTE D'UN HOMME ■ ■
Film de Julien Duvivier, d'après Georges Simenon, avec Harry Baur (1932, N., 100 min). 6031528
Une science de la mise en scène et des ambiances sonores qui faisaient alors de Duvivier l'un des plus grands cinéastes français. Harry Baur fut à l'époque le meilleur Maigret.

1.40 Musique Graffiti. *Messe solennelle*, extraits, de Berlioz, par l'Orchestre et le Chœur de Cracovie, dir, J.-P. Penin (25 min).

La Cinquième
13.30 Les Dernières Frontières de l'Himalaya. *Des animaux étonnants dans un environnement unique* [3/13]. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Jacques Weber. 15.00 Teva. Les Quechuas. 16.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. Vidocq et compagnie. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Clovis. Invités : Laurent Theis, Michel Rouche, Dominique Jamet. 18.30 Va savoir. Les bronziers.

Arte
19.00 Cartoon Factory. Dessin animé. [45/59] Yarn About Yarn (1925) ; Placide moujik (1930) ; Popeye rencontre Sinbad (1936, 30 min).
19.30 Maestro. Magazine. Karl Böhm dirige Schubert. Avec l'Orchestre philharmonique de Vienne (60 min). 2551
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA CHASSE AU TRÉSOR
Proposée par Karel Prokop.
L'auteur des documentaires présentés ce soir a dû s'armer de patience. Le monde des chercheurs de trésors est un univers ou discrétion est le maître mot : « Un peu comme une secte où règnerait une atmosphère de secret industriel », souligne Karel Prokop.
20.46 A la poursuite des dieux engloutis. Documentaire de Karel Prokop (89 min). 100390829
C'est au large de la Somalie que Robert Stenuit et son équipe tentent de retrouver l'épave d'un bateau coulé en 1877. Mais la guerre civile fait rage et c'est sous la protection de miliciens armés que les recherches commencent.
22.15 L'Or des abysses. Documentaire de Karel Prokop (55 min). 4712938
23.10 L'île au trésor ■ ■ Film de Victor Fleming, d'après Robert Louis Stevenson, avec Wallace Beery, Jackie Cooper (1934, N., v. o., 105 min). 3763280
La meilleure adaptation du roman de Robert Louis Stevenson.

0.55 Métropolis. Dublin 96 : une vidéo sur l'automne irlandais ; thrillers des métropoles européennes ; spécial cybernews (60 min). 1.55 Le Canapé rouge. Série. Dialogues burlesques sur canapé, de Rudolf Dolezal (30 min).

M 6
12.05 Sports événement.
12.40 *Ma sorcière bien-aimée.* Série.
13.15 Les Têtes brûlées. Triangle infernal. Série.
15.10 Télé séries. Magazine.
15.25 Au péril de ma vie. Téléfilm de D. Davis, avec Leslie Caron, Joss Ackland (210min). 24167919
18.55 Models Inc. Série.
19.50 Génération Net.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.40 et 1.05 Sport 6. Magazine.

20.45

LES DOCUMENTS DE ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Un été à Ibiza, de Tony Comiti (130 min). 753483
22.55 Culture pub. Pub et communisme.

23.30

LES TENTATIONS DE SYLVIA
Téléfilm de Bob J. Ross (84 min). 1388990
Une femme vient rejoindre son mari, ethnologue, dans une petite île des Caraïbes où il y étudie les mœurs et les coutumes des habitants. Elle fait la connaissance d'une belle autochtone dont le père a été dévoré par les requins. Entre les deux femmes se noue une tendre idylle...

1.15 Best of 100% nouveautés. 2.40 La Saga de la chanson française. Georges Brassens. 3.30 Fréquenstar. 4.25 Top models, oh là là ! Documentaire. 5.10 Hot Forme. 5.40 Boulevard des clips.

Canal +
▶ En clair jusqu'à 14.05
12.45 ▶ Le Vrai Journal.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.30, 17.40, 20.20 Dimanche en famille.
14.15 ▶ Dimanche en BD.
14.50 L'Album télé.
15.05 Don Martin (25 min). 2904938
15.35 100 ans de bulles.
16.25 La Bande dessinée revue par les corbeaux.
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.55 *Il était une fois...*
18.00 Astérix et le coup du menhir ■ ■ Film de P. Grimond (1989, 77 min). 2020731
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.15 Flash d'information.
19.25 Ça cartoon.
20.10 Little Nemo.

20.35

THE CROW ■ ■
Film d'Alex Proyas avec Brandon Lee (1994, 98 min). 590713
Guidé par un corbeau, un jeune musicien, qui a été assassiné par des loubards avec sa fiancée, sort de sa tombe pour se venger.
22.10 Flash d'information.

22.15

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (154 min). 62587358
0.50 Sexe et BD. Documentaire (50 min). 3239879
Sur un scénario de Moebius et Gilles Verlant, Mara Villiers et Liberatore nous racontent la grande aventure du sexe dans la bande dessinée
1.40 Comme deux crocodiles. Film de G. Campiotti (1994, v. o., 92 min). 9732528

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Le Sens de la nuit, par Petr Kral.
22.25 Poésie sur parole. L'Enfer, de Dante (6).
22.35 Musique : Le Concert. Enregistré dans le cadre du XXXe festival de La Chaise-Dieu, le 23 août. Ensemble William Byrd.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : La Tordue aux Francofolies de La Rochelle, par Olivier Bailly ; Rub a dub dub : carnet de voyage ; Rémanences ; Des mots dans le vent ; La Durée du oud : Jeff Castan, Retour inédit. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Entretiens avec Tadeo Takemoto (1) ; 2.00, Berlin, capitale de la guerre froide ; 6.01, Le baiser de Judas (5) ; 6.27, Parsifal et l'enchantement du *Vendredi Saint* (5).
22.40 Accès direct.

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. René Verdière, ténor. Guillaume Tell : Asile héréditaire (Arnold, acte 4), de Rossini (enregistré en 1929) ; Hériodade : Ne pouvant réprimer les élans de la foi (Jean, acte 4), de Massenet ; Œuvres de Wagner : Lohengrin : Récit du Graal, Mon cygne aimé, Tannhäuser, Hymne à Vénus (acte 1) (enregistré en 1930) ; La Walkyrie : O glaive promis par mon père....Le chant du printemps, Sigmund suis-je (acte 1), Germaine Lubin, soprano (enregistré en 1929 et 1930) ; Par le ciel (duo Otello/Iago, acte 2), de Verdi. Œuvres de Meyerbeer.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Déclic : The Rake's Progress (La Carrière du libertin), de Stravinsky, mise en scène de Peter Sellars, par le London Sinfonietta Voices et l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Esa-Pekka Salonen. - 2. Les Magiciens de la Terre : Tonadas du Vénézuela, de Simon Diaz. - 3. Déclic : Farewell to Philosophy, de Bryars, par l'Ensemble de percussions *Nexus et l'English Chamber* Orchestra, dir. James Judd. - 4. Chansons. - 5. Le Jazz probablement : En feuilletant les albums du photographe Herman Leonard, sur des musiques de Lester Young, Billie Holiday, Chet Baker, Miles Davis, etc.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Rake's Progress, de Stravinski, *par la Chorale et l'Orchestre* de l'Opéra de Lyon, dir. Nagano, Hadley (Rakewell), Upschaw (Anne), Bumbry (Baba la Turque), Ramey (Shadow), Lloyd (Trulov), Collins (Goose).

22.20 Soirée lyrique... (Suite). Œuvres de Stravinski, Mozart, Massenet, Gounod. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 L'Armée des ombres ■ ■ *Film de Jean-Pierre Melville* (1966, 135 min) 34010975

Planète
20.35 F. D. Roosevelt, *un destin* pour l'Amérique.
21.25 La Rencontre du cannibale et des carnassiers.
21.50 Tanzanie, la vallée des ancêtres.
22.45 A nous la bonne soupe.
23.35 Que serions-nous sans nos miroirs ?

Paris Première
21.00 Beetlejuice ■ ■ Film de Tim Burton (1988, v.o., 90 min) 3005754
22.30 Concert : John Lee Hooker. Enregistré à Montréal en 1981 (60 min). 7949990

France Supervision
20.30 Le Verdict ■ ■ Film de Sidney Lumet (1982, 125 min) 73902342
22.35 Around Jazz : Archie Shepp. [4/5] De Frank Cassenti.
23.35 Motocyclisme.
1.25 Pelléas et Mélisande. Opéra en cinq actes de Claude Debussy (155 min). 85900507

Ciné Cinéfil
20.30 Jour de paye ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1922, N., 25 min). 7658551
20.55 Charlot soldat ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1918, N., 35 min). 33348280
21.30 Le Pèlerin ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1922, N., 40 min). 8821613
22.10 Le Fantôme vivant ■ Film de T. Hayes Hunter (1933, N., v.o., 70 min). 62055919
23.20 The Brasher Doubloon ■ ■ *Film de John Brahm* (1947, N., v.o., 70 min). 34992209

Ciné Cinémas
20.30 Deux ■ ■ Film de Claude Zidi (1989, 95 min). 7712890
22.05 Opération condor ■ Film de Jackie Chan (1991, 95 min). 14920713
23.40 Malcolm X ■ ■ Film de Spike Lee (1992, v.o., 200 min). 54950464

Série Club
20.45 La Famille Addams. Tonton, pourquoi tu ris.
21.15 Ici Interpol. The Money Game.
21.40 Histoires vraies. L'empereur de San Francisco.
22.05 Le Choix de... Eaux amères.
22.30 Jake Cutter. La force de l'habitude.
23.20 Code Quantum. Un homme à abattre.

Canal Jimmy
20.30 Dream On. Poussé par le désir.
21.00 Le Meilleur du pire.
21.30 Father Ted. Qui a volé le vieux sifflet ?
21.55 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues. On a tiré sur Martinez.
23.00 *Destination séries.*
23.30 Friends. Celui qui fait craquer Rachel.
23.55 Batman. Deux épisodes : Les Scarabées. Le Repas des crocodiles.

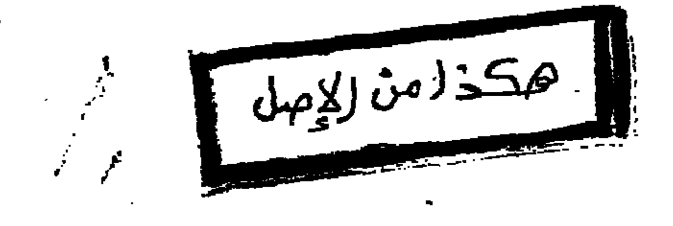
Eurosport
14.30 Formule 1. En direct d'Estoril. Grand Prix du Portugal : La course (150 min). 5276754
20.00 Voitures de tourisme.
22.00 Formule 1.
23.30 Motocyclisme (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9
20.30 Okinawa. Film de Lewis Milestone (1951, 115 min). Avec Richard Widmark. *Aventures.*
22.25 Légitime violence. Film de John Flynn (1977, 95 min). Avec William Devane. *Drame.*
0.15 Le Nouveau Testament. Film de Sacha Guitry (1936, N., 95 min). Avec Sacha Guitry. *Comédie.*

TMC
20.35 Le Consul honoraire. Film de John Mackenzie (1983, 105 min). Avec Michael Caine. *Drame.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
DIMANCHE 22 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 1996

Les Cloviscoclastes

par Alain Rollat

PAUVRE CLOVIS ! Que restera-t-il de ta statue en 2096 ? Que subsistera-t-il de ton piédestal pour le seizième centenaire de ton baptême ? Quel pape viendra redorer ton auréole réduite en charpie ? Tu étais tout. Toi, le *Zorro des Francs ! Le* grand-père de la France ! Le vengeur de Vercingétorix ! Le *pater familias* de la tribu nationale ! Le géniteur de la fille aînée de l'Eglise ! Le champion de l'image d'Epinal depuis ton coup médiatique de Soissons ! Tu n'es plus rien.

Ils sont passés par là. De commémorations en colloques, d'expositions en conférences, de pèlerinages en débats télévisés, d'éditions spéciales en sondages, de messes en vêpres, les nouveaux Barbares ont piétiné ton souvenir. Coupeurs d'Histoire en quatre, briseurs de légendes, fossoyeurs de mythes, tous les iconoclastes ont pris un tel plaisir à cracher sur ta bande dessinée de notre école primaire que même Astérix n'y reconnaît plus les tiens. Tu étais magnifié, ô fier *Sicambre, te voici caricaturé !*

Ils ne savent rien de toi, ces révisionnistes sadiques, mais sur toi, cher Clovis, ils ont pourtant tout dit, tout écrit, tout conclu. A les entendre, sous prétexte que tu as manié la francisque plus souvent que le goupillon, y compris au sein de ta propre famille, tu n'étais qu'un soudard sanguinaire, un roi fourbe, un souverain hypocrite, un chef cynique, un Franc faux, et même tout faux : *faux romanisé, faux* civilisé, faux converti, faux chrétien, bref, vrai faux cul !

Leurs ragots atteignent aussi ce cher Grégoire de Tours. Lui, ton saint hagiographe, qui mit tant de dévotion à glorifier tes exploits et à enjoliver tes Œuvres dans sa volumineuse *Histoire des Francs*. Le voilà mis sur la sellette, accusé d'avoir *travesti ton histoire pour* servir les intérêts stratégiques de l'Eglise de Rome, que concurrençaient alors les autres croyances. Ces diffamateurs insinuent que, en vérité, tu te serais montré fort tiède avec le christianisme avant de l'épouser par simple calcul politique, puis que tu serais devenu davantage un bon païen qu'un bon chrétien. *Ces calomniateurs* prétendent même que ce brave évêque se serait livré à un vulgaire travail de propagande en situant ta conversion pendant la bataille de Tolbiac pour la rendre plus spectaculaire. Selon eux, il ne s'agit que d'une affabulation, d'un décalque du célèbre récit de la conversion de l'empereur romain Constantin, survenue en 312, au cours de sa bataille contre son rival Maxence.

Pourvu que leur manie de la commémoration épargne la protégée de ce malheureux Grégoire ! Celle par qui il fut si précisément informé de tes hauts faits. Celle qui fut ton ombre, ton inspiratrice, ton âme. Cette experte en relations publiques qui façonna si bien le vase de ta renommée. Cette blessée de la vie, orpheline à six ans, reine à dix-sept, veuve à trente-six, qui te survécut si discrètement, à Tours, pendant trente-trois ans... *Pitié pour la* grand-mère méconnue de la France ! Pitié pour Clotilde !

Le Kremlin admet que l'opération chirurgicale de Boris Eltsine sera « importante et compliquée »

Le quatrième infarctus du président russe a eu lieu avant le second tour de l'élection présidentielle

LES DERNIÈRES informations sur l'état de santé du président russe sont inquiétantes, et les *chances de succès de l'intervention* qu'il doit subir apparaissent réduites. Il est officiellement acquis que Boris Eltsine a été victime d'une attaque cardiaque à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet, juste avant le second tour de l'élection présidentielle. C'était son quatrième infarctus.

L'information, dont *Le Monde* s'était déjà fait l'écho, a été confirmée, dans un entretien accordé à la chaîne américaine ABC, par le docteur Renat Aktchourine, chef du département de chirurgie cardio-vasculaire au centre de recherche de l'Académie des sciences. Ce chirurgien, qui pourrait être appelé à diriger l'opération, a déclaré, vendredi 20 septembre, que le chef de l'Etat avait fait garder le secret pour des raisons politiques : « *Pouvez-vous imaginer*, a-t-il dit, *ce qui se serait produit, par exemple, s'il avait dit à tout le monde qu'il avait eu une crise cardiaque et qu'il était incapable de travailler ?* » ABC cite plusieurs chirurgiens qui estiment que Boris Eltsine pourrait mourir lors *de l'intervention chirurgicale*. Les risques sont, dans le cas d'un tel pontage aorto-coronarien, très faibles. Mais avec trois accidents cardio-vasculaires en un an, une fonction ventriculaire gauche de mauvaise qualité et un état général fortement altéré, Boris Eltsine est un cas que les chirurgiens n'abordent pas sans appréhension.

Le président russe est entré à l'hôpital le 12 septembre, pour deux jours d'examens. Les médecins ont prolongé son séjour à trois reprises, le calcul des risques se montrant plus délicat que prévu, ce qui confirme les indications données par *Le Monde* (nos éditions datées 8-9 septembre). Déjà les médecins concernés évoquent les possibles défaillances des fonctions hépatique, rénale ou pulmonaire. « *Le principal danger, dans le cas de M. Eltsine, est celui de pratiquer des pontages coronariens relativement complexes, mais qui, en définitive, pourraient ne pas améliorer sa fonction cardiaque, donc son état de santé et son retour à la vie publique* », a-t-on indiqué au *Monde* dans l'entourage médical du président russe.

Sergueï Mironov, chef du centre médical du Kremlin, a déclaré vendredi que Boris Eltsine resterait encore « *trois ou quatre jours* » en observation. « *Le patient se prépare à une opération importante et compliquée qui exige une préparation sérieuse* », a-t-il fait valoir.

APRÈS LE 25 SEPTEMBRE

La date de l'intervention fait l'objet d'informations contradictoires. Le conseil des médecins qui pourrait la fixer devrait se réunir le 25 septembre. Le docteur Aktchourine se rendra prochainement à Hanovre, dans la clinique où travaillent les docteurs Axel Haverich et Thorsten Wahlers, qui pourraient se joindre à l'équipe russe. Le célèbre cardiologue américain Michael DeBakey, âgé de quatre-vingt-huit ans, pionnier des transplantations cardiaques, a annoncé qu'il se rendait à Moscou dès dimanche pour aider ses confrères russes.

La durée d'un pontage coronarien est, habituellement, d'une heure trente à deux heures, le risque de mortalité étant, selon le professeur DeBakey, de l'ordre de 2 % ou 3 %. Le chirurgien de Houston a réalisé des opérations similaires sur des « *milliers* » de patients. Mais, selon lui, « *la possibilité existe, bien sûr* », que Boris Eltsine ne soit pas apte à subir l'opération.

C'est dans cette perspective que se placent d'ores et déjà les adversaires du président russe. Le leader de l'extrême droite, Vladimir Jirinovski, a assuré qu'« *aucune opération n'aura lieu, car le président n'est pas opérable* », tandis que le chef du Parti communiste, Guennadi Ziouganov, adversaire malheureux de Boris Eltsine à la récente élection présidentielle, estimait : « *Le pays doit se préparer à un nouveau scrutin.* »

Jean-Yves Nau

Les Etats-Unis renoncent à envoyer un homme sur Mars

LE PROJET d'envoyer un équipage humain sur Mars dans les prochaines décennies est abandonné, au profit de l'exploration de la planète rouge par des robots, a indiqué l'administration américaine, jeudi 19 septembre. En 1989, le président Bush avait demandé à la NASA de préparer l'arrivée d'un homme sur Mars pour 2019, mais aucun moyen financier n'avait été mis en oeuvre pour atteindre cet objectif, dont le coût était évalué à quelque 500 milliards de dollars.

Une éventuelle mission humaine vers Mars dépendra du succès du programme « Mars Surveyor », a indiqué Bill Clinton au cours de sa campagne électorale à Tacoma (Washington). D'un montant équivalent à 5 milliards de francs, ce programme confié au Jet Propulsion Laboratory (JPL) prévoit le lancement d'une sonde tous les deux ans d'ici à 2005. La première, Mars Pathfinder, doit déposer en mai 1997 un petit robot sur le sol martien. Une révision plus complète de la politique spatiale américaine devrait être précisée à l'occasion d'un prochain « sommet spatial » qui devrait se réunir en décembre, a indiqué le *Washington Post* dans son édition du 19 septembre.

DÉPÊCHES

■ **ASSISES: les « Amazones », ces cinq jeunes femmes** aujourd'hui libres et rangées qui ont commis entre 1989 et 1990 une série de braquages de banques, ont été condamnées, samedi 21 septembre, par la cour d'assises du Vaucluse à des peines d'emprisonnement de deux à cinq ans assorties, pour une large partie, du sursis et d'une mise à l'épreuve. Seule Carole Toucourt, qui niait les faits alors qu'elle était mise en cause par ses coaccusées, devra retourner en prison. Contrairement à ce que nous avions indiqué dans nos éditions du 21 septembre, *ces femmes encouraient une peine de vingt ans de réclusion* au terme du nouveau code pénal, et non la perpétuité prévue par l'ancien code en vigueur au moment des faits.

■ **PRISON : la fédération CFDT-Justice** a demandé à Jacques Toubon, dans une lettre envoyée vendredi 20 septembre, si son administration « *entendait empêcher l'introduction* » du syndicat FN-pénitentiaire, « *une composante qui présente des risques évidents de trouble et d'agitation destructrice* ». Pour la CFDT, « *l'acceptation d'un syndicat de cette nature dans notre institution revient à admettre la légitimation des idées racistes et xénophobes* ». La CFDT-justice demande au garde des sceaux « *d'agir vite* » car « *lorsque ce syndicat aura fait légitimer ses idées néfastes par le vote de professionnels amers et déçus de leur profession, il sera trop tard* ».

■ **JUSTICE : après le désistement de Steevie Gustave**, un jeune Antillais qui avait porté plainte contre Jean de Boishue, ancien secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur (RPR), pour « *complicité de diffamation raciale* », le procès en appel n'a pas eu lieu, jeudi 19 septembre. M. de Boishue avait publié en 1995 un livre, *Banlieue mon amour*, où il mettait en scène des personnages de banlieue. Dans l'un des chapitres, Steevie Gustave avait reconnu le portrait de son père et s'était estimé diffamé. En première instance, le 5 décembre 1995, M. de Boishue avait été condamné à 10 000 francs d'amende et 30 000 francs de dommages et intérêts.

■ **« PHOCÉA » : la cour d'appel de Paris** a réduit, vendredi 20 septembre, à 5 124 531 francs le montant des amendes douanières dont sont redevables Bernard Tapie, Elie Fellous et Fabien Domergue pour l'usage du voilier *le Phocéa*, alors que le tribunal de police, le 8 novembre 1995, les avait fixées à 66 740 055 francs. La cour estime que l'amende ne pouvait pas porter sur la valeur du navire lui-même, mais uniquement sur ses conditions d'utilisation.

A nos lecteurs. – Ce numéro comporte un supplément magazine de 40 pages intitulé *« La saison culturelle en Rhône-Alpes » uniquement distribué dans la région* Rhône-Alpes.

Tirage du Monde daté samedi 21 septembre 1996 : 493 146 exemplaires